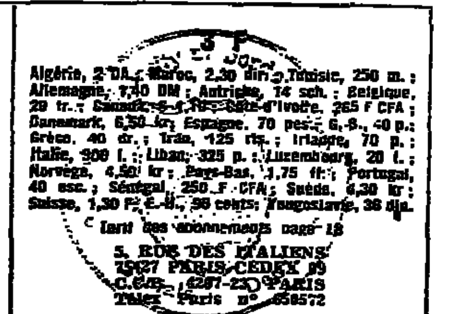
هكذا من الأصل

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11318 — DERNIÈRE ÉDITION — SAMEDI 20 JUIN 1981

LE TROISIÈME LANCEMENT DE LA FUSÉE ARIANE A ÉTÉ UN SUCCÈS

LIRE PAGE 35





Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

BULLETIN DU JOUR

M. Mitterrand et l'Afrique noire

Bien que la visite que M. Habib Thiam, premier ministre du Sénégal, achève à Paris n'ait guère donné lieu à commentaires officiels, il est clair que les dirigeants de Dakar, confrontés à de graves difficultés économiques et financières, recevront une aide exceptionnelle de la France. En effet, M. Abdou Diouf et ses collaborateurs ont adopté un programme de redressement draconien et ont immédiatement pris d'importantes mesures d'austérité, dont la suppression de plus d'une vingtaine de leurs représentations diplomatiques. D'autre part, le Sénégal reste l'un des partenaires privilégiés de la France en Afrique noire.

Le premier voyage que M. Guy Penne, conseiller pour les affaires africaines et malgaches, a entrepris au début du mois situe parfaitement ce que devraient rester les points d'application de la politique africaine de M. Mitterrand. Bénéficiant de l'entière confiance du président, il peut être considéré comme son représentant personnel dans cette région du monde. Ce n'est pas sans raison que, parmi les étapes de ce déplacement, figuraient Dakar, Abidjan, Yaoundé et Libreville. Ces quatre capitales sont celles d'Etats politiquement stables et, dans le cas des trois dernières, de pays dont l'économie a atteint un stade de développement beaucoup plus important que celui de leurs voisins. Quant à l'escale de Conakry, elle tient plus à la nature d'anciens liens d'amitié entre le président de la République française et M. Sekou Touré, et au fait que le président guinéen — seul chef d'Etat d'Afrique noire à s'être prononcé en faveur du candidat sortant — devait être cet été l'hôte officiel de M. Giscard d'Estaing.

Dans trois semaines, c'est M. Félix Houphouët-Boigny, président de la République de Côte-d'Ivoire, doyen des hommes politiques francophones, qui est attendu à Paris. La huitième conférence franco-africaine, prévue cet été à Kinshasa, a été reportée à octobre. Elle pourrait, sur la suggestion des dirigeants africains, qui restent tous profondément attachés au maintien de la réunion périodique de ces assises, avoir lieu soit à Paris, soit à Marseille, fief électoral de M. Gaston Defferre, l'un des pères de la « loi-cadre » qui devait mener les territoires d'outre-mer à l'autonomie, avant qu'ils accèdent à l'indépendance.

Si le chef de l'Etat a maintenu les anciennes structures, te. le ministère de la coopération et du développement, c'est parce qu'il est convaincu que l'Afrique noire doit constituer l'un des axes essentiels de la politique étrangère de la France. C'est aussi parce qu'il entend traiter personnellement de ces problèmes.

Dès lors, les rumeurs faisant état de l'inquiétude de certains dirigeants africains, soucieux de substituer en matière de défense le concours éventuel des Etats-Unis à celui de la France, apparaissent dénuées de fondement. Si M. Mitterrand est fermement résolu à tourner le dos à toute forme d'ingérence dans les affaires internes des Etats africains et à ne point couvrir des interventions du type de l'« opération Barracuda », qui permit le retour du président Dacko au Centrafrique, il entend également éviter toute mesure susceptible de déstabiliser ces pays. Au demeurant, beaucoup de dirigeants africains, et c'est notamment le cas des Sénégalais, entendent moins prendre appui sur la diplomatie américaine qu'aider la France à faire contrepoids aux initiatives africaines de l'administration Reagan, particulièrement fâcheuses en Afrique australe.

(Lire nos informations page 42.)

La politique pénale

L'Assemblée européenne se prononce pour l'abolition de la peine de mort

Le Parlement européen s'est prononcé, jeudi 18 juin, à une large majorité, en faveur d'une abolition de la peine de mort. Dans les faits, ce vote vise uniquement la France. Mais ce pays est désormais présidé par un abolitionniste.

La suppression de cette peine ne saurait masquer l'absence présente de politique pénale — l'amnistie n'en tenant pas lieu, — qui réclame une action cohérente et spécifique ; non plus que la situation pénitentiaire, que chacun juge préoccupante.

Un symbole pour les prisons

par PHILIPPE BOUCHER

Les prisons méritent mieux que le pardon septennal et partiel concédé à leurs occupants. Elles méritent mieux que ces mesures d'apaisement que souhaitent, pour des motifs différents, mais avec la même ardeur, surveillants et détenus : aux uns la liberté ou une diminution de peine, aux autres une charge allégée grâce à l'abaissement du nombre des prisonniers. Elles méritent mieux que la portion congrue des largesses mesurées décidées depuis le 21 mai. Les prisons méritent une politique. Amnistie et finances, pour nécessaires ou traditionnelles qu'elles soient, ne font pas une politique.

Les prisons posent des questions de trois ordres : pour quoi faire ? Pour qui ? Comment ? La dernière de ces questions est la plus simple à résoudre et ne souffre pas la discussion. L'incarcération doit s'accompagner de dignité. Ce que le précédent septennat avait résumé par la juste formule *« la détention et elle seule »*. Même si ce principe a été vite oublié.

La dignité suppose elle aussi des conditions claires : des conditions matérielles dignes du vingtième siècle, et le respect du prisonnier. Ce qui revient à rejeter à la fois les cellules à peine dignes d'un gourbi de fond de désert et la surpopulation pénitentiaire. Or, même compte tenu de l'amnistie, il y aura encore 36 000 personnes environ dans les prisons pour 28 000 places théoriques, les unes convenables, les autres — soyons clairs — ignobles.

La dignité emporte ensuite le souci de la considération pour les occupants des établissements pénitentiaires : détenus et surveillants. Aux premiers doivent être fournis travail et enseignement qui leur évitent l'affreuse torpeur pénitentiaire née du désœuvrement ou bien le poids d'un travail stupide qui n'est ni formateur ni rémunérateur. Ce qui, de surcroît, compromet l'indemnisation des victimes. Sur ce point, il n'est pas interdit d'avoir de l'imagination ni d'écarter la tradition.

Aux surveillants qui assurent l'une des fonctions les plus difficiles qui soient, et l'une des plus ingrates, doit être donnée, notamment par une formation moins sommaire, une image moins désastreuse.

Dans ce domaine, l'argument selon lequel *« on ne va pas traiter mieux les délinquants que les honnêtes gens »* est sans valeur.

Une société se juge aussi à ses prisons. Cela a été dit cent fois et c'était cent fois vrai. M. de Malesherbes s'effarait, au dix-huitième siècle, de la situation pénitentiaire. On n'apprend pas la dignité à des gens qu'on fait vivre indignement.

(Lire la suite et l'article de JOSYANE SAVIGNEAU page 16.)

LA JORDANIE DU REFUS

Lire page 5 le début de l'enquête de J.-P. PERONCEL-HUGOZ

Le statut de la communication audiovisuelle

Une commission de « sages » va élaborer des propositions

Les rapports du nouveau gouvernement avec la presse audiovisuelle continuent, à deux jours des élections législatives, de susciter déclarations, polémiques et, à l'intérieur même des chaînes de l'Etat ou contrôlées par lui, d'assez sérieux remous.

Le vote à l'automne prochain puis l'application en janvier d'une nouvelle loi sur l'audiovisuel clarifieront peut-être ces rapports ambigus. Une réunion interministérielle s'est tenue, dans la matinée du 18 juin, à l'hôtel Matignon, sous la présidence de M. Jérôme Clément, conseiller technique au cabinet du premier ministre, chargé des problèmes de culture et de communication, afin de mettre au point un calendrier de la réforme de l'audiovisuel, dont le projet de loi devrait être déposé à la session d'automne du Parlement. Dès la semaine prochaine, une commission de six à neuf « sages » devrait être mise en place pour élaborer des propositions qui devraient servir de base au projet de loi.

Dans l'immédiat, et de manière plus précise, l'action du gouvernement peut s'exercer sur certaines institutions comme la Sofirad, à la tête de laquelle M. Michel Caste vient d'être nommé, tandis que M. Michel Bassi, directeur général de R.M.C., devrait être prochainement remplacé.

Dans l'entretien qu'il nous a accordé le 17 juin, M. Georges Fillioud confirme et les critiques du gouvernement à l'égard des responsables de chaîne et sa volonté de voir changer très rapidement les pratiques en usage à la radio et à la télévision. Mais il rejette les intentions qui lui sont prêtées de mettre l'audiovisuel au service du nouveau pouvoir.

Un entretien avec M. Fillioud

« Un constat de divergences fondamentales »

« Les journalistes ont souvent protesté contre l'existence même d'un ministère de l'information qui représente, à leurs yeux, une tutelle pernicieuse de l'Etat sur leur travail et leur mission. L'ancien pouvoir avait, à plusieurs reprises, au moins formellement fait disparaître ce ministère. La gauche, à peine arrivée, le recrée sous l'appellation peu trompeuse de « communication ». Est-ce donc de bon augure ?

— D'abord, c'est la loi. La loi de 1974 a organisé la tutelle de la puissance publique sur le service public de radio-télévision. Cette tutelle est exercée par le premier ministre qui peut le déléguer à un membre du gouvernement. Il n'y a donc pas de novation : nous sommes là, comme en d'autres domaines, héritiers de la situation que nous avons trouvée au lendemain du 10 mai. Cette situation ne nous satisfait pas : on changera donc la loi, mais cela doit passer par les procédures institutionnelles et il faut le temps. En attendant, nous sommes respectueux des textes en vigueur.

» Mais j'attache beaucoup d'importance au fait que nous avons créé un ministère de la « communication » et non de l'« information ». Ce n'est pas une simple nuance de vocabulaire.

Propos recueillis par FRÉDÉRIC EDELMANN et DOMINIQUE POUCHIN.

(Lire la suite page 33.)

Radios et liberté

Face à la floraison des radios libres, le gouvernement est dans une situation inconfortable, qui le paralyse.

Politiquement, il ne peut user d'une répression, la saisie des émetteurs, dont le parti socialiste a été lui-même victime alors qu'il était dans l'opposition (Radio-Riposte).

Techniquement, il ne peut brouiller continûment les radios libres qui émettent jour et nuit, en province comme à Paris.

Juridiquement, il se trouve devant un fait accompli qui bafoue la loi, celle du monopole de la diffusion, loi qui ne peut être modifiée avant l'automne.

Sans doute le ministre de la communication a-t-il justement défini plusieurs règles importantes : les dérogations seront provisoires et révocables, la publicité ne devra pas dépasser cinq minutes (non cumulables) par heure, la création de chaînes (de programme et de publicité) sera prohibée.

En attendant que ces principes deviennent réalité, la liberté risque de tourner à l'anarchie.

Aussi convient-il que le gouvernement définisse lui-même et au plus vite une ligne politique et un cadre juridique, et en particulier un statut de société à but non lucratif qui devrait s'imposer aux radios libres, si l'on veut en limiter le nombre et le caractère commercial.

Cependant, la réglementation des radios libres (en attendant les télévisions libres) ne résoudra pas tout. Ces radios ne doivent pas faire oublier le bon fonctionnement des radios locales officielles et la situation des chaînes nationales, qui, seules, sont en mesure d'assumer les tâches culturelles nécessaires au pays. Or, tant à Radio-France que dans les trois chaînes de télévision, force est de constater que tout paraît aller à vau-l'eau.

Le foisonnement autour des radios libres et le désordre qui atteint les chaînes nationales sont devenus un problème de gouvernement qui ne peut attendre un vote du Parlement.

Fabriquer des besoins ?

par PIERRE DROUIN

Vu de haut, le monde apparaît comme de plus en plus disloqué. Le travail se fait de plus en plus rare et les sociétés ne savent absolument pas comment répondre à ce besoin fondamental. La faim s'étend dans les pays de l'hémisphère sud et les magasins regorgent de victuailles à l'Ouest. La technologie avance si vite dans les pays industrialisés qu'on ne sait plus vers quels marchés se tourner. Mieux — si l'on peut dire — des producteurs s'efforcent de créer des sollicitations nouvelles, pour essayer d'imposer au public des appareils qui n'ont pas de marché.

C'est sur ce dernier avatar de l'histoire industrielle en France qu'il faut attirer davantage l'attention parce qu'il n'est pas, semble-t-il, suffisamment perçu par l'opinion et parce que le nouveau gouvernement sera peut-être appelé à prendre des options différentes de l'ancien.

Sans doute, y a-t-il beau temps que la publicité déploie ses séductions pour pousser les consommateurs vers l'achat. Mais elle exerce ses talents sur une masse de personnes qui savent de quoi il retourne. Qu'elle vante telle amélioration apportée à une machine domestique, telle contrée de vacances lointaine, tel parfum, etc., l'affiche ou l'annonce titille des envies pré-existantes. On ne peut exciter l'appétit que pour quelque chose qui fait partie d'un paysage familier — qu'il soit connu ou rêvé. Contrairement à ce que l'on dit parfois, la publicité ne peut réellement créer des besoins nouveaux.

Comment les « fabriquer » pour ouvrir un marché ? Car il est sûr qu'ils ne naîtront pas du tout seuls. Prenons l'exemple le plus actuel : celui des nouveaux médias (télévision par câble, magnétoscope, vidéotexte, vidéodisque, etc.).

(Lire la suite page 36.)

AU JOUR LE JOUR

Variante

L'anniversaire du 18 juin a fourni à la nouvelle opposition néo-gaulliste la première occasion de manifester dans la rue contre le nouveau pouvoir. Ainsi vit-on, jeudi, des chiraquiens en rangs serrés affronter — sans grave violence — des cordons de C.R.S. et réclamer à grands cris la démission du ministre de l'intérieur.

Les enragés de naguère criaient « Fouchet démission ! » et « C.R.S.-S.S. ! ». Désormais, on entendra sans doute « Defferre démission ! » et « C.R.S.-P.S. ! ». A peu de chose près, la France continue.

BRUNO FRAPPAT.

« CHARULATA » DE SATYAJIT RAY

Une femme sans importance

Charulata, de Satyajit Ray (réalisé en 1964), a pour décor Calcutta, alors capitale de l'empire des Indes, au dernier tiers du dix-neuvième siècle, mais à peine entrevue : comme dans une pièce de Strindberg, nous restons confinés dans l'espace bourgeois des passions refoulées, d'une sexualité frustrée, d'une violence sourde des sentiments et des passions. Rien n'éclate, la tragédie s'estompe, la vie continue. Des êtres souffrent, et autour la société bouge, le monde change. Le vingtième siècle pointe lentement à l'horizon.

Le grand sujet de préoccupation, pour la haute société indienne de Calcutta, du moins pour une certaine élite exclusivement masculine, est la prochaine élection au Parlement de Westminster, où vont s'affronter les tories de Disraeli et les libéraux de Gladstone. Gladstone triomphe. C'est la promesse, jugent ces mêmes notables, de meilleurs jours à venir pour une Inde dont on ne prend pas suffisamment en compte, à Londres, les légitimes intérêts.

LOUIS MARCORELLES.

(Lire la suite page 30.)

TOURISME ET TEMPS LIBRE

Nous présentons dans notre supplément « le Monde des loisirs et du tourisme » les premières mesures prises par le gouvernement, notamment : l'augmentation de la T.V.A. pour les hôtels de luxe et l'adoption du principe du chèque-vacances.

Lire pages 19 et 20.

Le Monde

LES JEUNES DEVANT LES URNES

Nous donnons aujourd'hui la parole à quatre jeunes : Renaud Larsen salue le retour du temps de l'honnêteté, de la rigueur et de l'imagination. Pour André Vallini, il convient de choisir l'effort durable contre la facilité ruineuse. Thibaut Carrière dénonce les procès d'intention faits au président socialiste et demande qu'on attende, pour le juger, les résultats de sa gestion. Michel Ferchaud répond point par point à Jacques Ellul, selon lequel « rien d'important » ne s'était passé le 10 mai. De son côté, Gabriel Matzneff commente un récent article du journal des lycéens socialistes.

Avoir dix-huit ans en juin 81

par RENAUD LARSEN (*)

HERITIER des grands courants qui *depuis* 1949 portent le socialisme jusqu'à nous, F. Mitterrand suscite chez les jeunes, dont je suis, de grandes espérances.

Nous ne voulons pas être une autre « bof génération ». Nous voulons vivre, participer de toutes nos forces à la vie de la nation, à la construction du monde moderne. Nous voulons être des individus à part entière, capables de prendre des initiatives, d'assumer des responsabilités, et qu'on nous donne la possibilité de faire nos preuves.

Nous ne voulons plus être considérés comme des voix potentielles pour tel ou tel candidat, mais comme des citoyens politiquement adultes.

A ce titre, nous *réclamons une* information continue des Français, et dans tous les domaines, sur ce qui concerne la nation. Il serait souhaitable que des bilans établis par le gouvernement soient publiés dans la presse écrite et expliqués à la télévision par les divers responsables, pour faire connaître au pays l'évolution de son économie et de ses acquis tant culturels que sociaux.

Le peuple français est un peuple qui a une maturité politique, qui doit être considéré comme adulte, ce qui n'a pas été fait *pendant le précédent septennat.*

Ce qu'il faudrait, c'est redonner à ce peuple, si vivant, si vigoureux, une mémoire collective, car la *mémoire* est *révolutionnaire*, et, pour cela, cesser d'émasculer l'*enseignement de* l'histoire, lui redonner le sens des valeurs issues de la résistance, et par là même balayer les résidus vichyssistes encore présents dans la société française.

Ce que nous attendons aussi de M. Mitterrand, et de son gouvernement, c'est qu'ils se donnent pour tâche de *dissiper le climat* de peur, si bien créé et entretenu par Giscard et son garde des sceaux, qu'ils informent sur la *nécessité* d'abroger la peine de mort, qu'ils luttent contre tous les racismes, et qu'ils ne tolèrent plus les bavures policières.

Les Français veulent une justice indépendante de l'exécutif. Ils souhaitent que toute la lumière soit faite sur l'affaire de Broglie, quels que soient les personnages compromis.

Ils espèrent que la France aura enfin une politique cohérente des Droits de l'homme quels que soient les lieux ou les nations concernés.

Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, le temps d'une renaissance, d'un nouvel humanisme, est enfin venu. C'est le temps de l'honnêteté, de la rigueur, de l'imagination, de la créativité re*trouvée, de l'inspiration féconde.* Nous, les jeunes, nous vivons ce temps avec ardeur et enthousiasme, et nous espérons que F. Mitterrand saura exercer le pouvoir non par goût du pouvoir comme Giscard, mais pour changer le monde.

(*) *Etudiant à Liège.*

Vers une nouvelle révolution française ?

par ANDRÉ VALLINI (*)

WINSTON CHURCHILL, en 1940, *promettait à son peuple « du sang, de la sueur et des larmes »* ; F. Mitterrand doit, aujourd'hui, convier les Français à l'effort, à la patience, au rassemblement. Michel Rocard, le 10 mai au soir, tenait déjà et encore le langage noble et difficile de la rigueur et du réalisme ; Edmond Maire, André Ber*geron, André Henry parlent eux aussi* d'un changement mesuré, maîtrisé, réfléchi. Avec d'autres, ils prônent la lucidité dans les exigences immédiates et la patience dans les résultants à venir.

Nombreux doivent être ceux qui, comme eux, savent et redoutent les surenchères et la démagogie qui *pourraient tout compromettre ; les* mêmes doivent aussi savoir et redouter le découragement et la démission qui pourraient atteindre alors tous ceux qui détiennent, par millions, les vrais leviers de commande de l'économie : industriels, cadres supérieurs, chefs de P.M.E. et P.M.I., artisans, professions libérales, commerçants.

Nécessité fait loi. La loi est, aujourd'hui, de choisir l'effort durable contre la facilité ruineuse. F. Mitterrand a sept ans pour faire, avec *d'autres qui continueront après lui*, tout ce que la gauche propose pour la France :

— Retourner l'optique aliénante de l'organisation du temps travail + loisirs en une vision globalisante de la vie sociale, affective, économique, relationnelle, civique et ludique de chaque individu.

— *Desserrer l'appareil bureaucratique de l'Etat et décentraliser les* responsabilités administratives et économiques vers les régions et les communes ;

— Attribuer de plus en plus largement les pouvoirs d'initiative et de décision à chaque citoyen et à chaque groupe de citoyens (coopératives, mutuelles, associations, comités de ville et de quartier, etc.) ;

— Entamer une autre politique de coopération internationale en Europe, avec le tiers-monde et qui soit basée sur le respect mutuel et la générosité *loyale et constructive.*

— Construire enfin, au-delà du parti socialiste et autour de lui, un vaste rassemblement fédérant, en *les respectant, les composantes* idéologiques d'une gauche aujourd'hui éclatées qui va des radicaux aux trotskystes en passant par le P.S.U., les écologistes, des mouvements comme Choisir, le M.L.F., l'association Echanges et Projets et ceux venus d'« ailleurs »... Dix ans après les Assises du socialisme de 1974, 1984 pourrait être l'année des assises d'une gauche nouvelle, démocrate, conviviale et libertaire et qui, en plus, aura fait les preuves *de son aptitude à gérer les affaires*, donc une gauche aussi « responsable » !

Pour l'heure, c'est une action *plus limitée mais non moins importante* qu'il faut engager et surtout soutenir :

— Réduire d'urgence les graves *inégalités sociales, vaincre une fois* pour toutes la misère et l'injustice.

— Abroger au plus tôt les « lois scélérates » sur les libertés, l'Université et les travailleurs immigrés.

— Changer, comme c'est déjà en voie d'être fait, certaines « méthodes » de gouvernement, faire souffler l'air pur et neuf de l'alternance. Mais vaincre le chômage, réduire l'inflation, relancer l'économie, est tout aussi urgent, et risquerait *d'échouer si l'on ne sait pas profiter* de la chance, longtemps espérée mais rarement attendue, qui s'offre aujourd'hui ; les responsables économiques doivent faire contre mauvaise fortune bon cœur et saisir cette occasion où la loi de l'effort peut être acceptée par les travailleurs, assurés qu'ils sont *maintenant que leurs intérêts aussi* en dépendent ; les responsables syndicaux doivent saisir cette occasion où les revendications sont portées par un courant politique populaire et majoritaire pour éviter tout excès ruineux.

Que ceux qui regrettent ce réa*lisme, le trouvant soit « tristounet »* soit suspect, se souviennent de l'Histoire ; seule la vérité et la rigueur sont révolutionnaires au sens où elles font vraiment avancer les choses ; le mensonge et la facilité sont des trahisons au sens où ils font échouer les aspirations réelles et réalisables du peuple.

Il était l'heure, le 10 mai au soir, de danser et chanter à la Bastille et ailleurs ; il est l'heure aujourd'hui de travailler pour faire de cette date non pas *une victoire frileuse* ou éphémère, mais une victoire durable et solidement chaleureuse.

La « Grande Révolution française » et ses idées ont fait le tour de la terre ; depuis la France est le symbole historique de la démocratie politique. La nouvelle et belle expérience qui commence peut et doit avoir le même écho dans tous les peuples de la planète si elle réussit ; la France en est digne et les Français ne peuvent se dérober à ce nouveau rendez-vous de l'Histoire.

(*) Etudiant, diplômé de Sciences Po et maître en droit.

Juger sur les résultats

par THIBAUT CARRIÈRE (*)

POUR la première fois de son histoire, la France a élu au *suffrage universel* un président socialiste. L'inquiétude de certains contraste avec la joie de beaucoup d'autres. Le 21 mai, à Paris et en province, la liesse populaire était à son comble. Pour ceux qui ont eu le bonheur d'être présents rue Soufflot et le soir dans les rues de la capitale, ces moments d'une très grande intensité resteront inoubliables. La gaieté, la joie, l'espoir et le sourire régnaient ce soir-là dans la rue.

Ce fait si rare est à lui seul significatif et mérite qu'on s'y arrête. Pourquoi ? Comme si la France oppressée, réduite au silence, sortait soudainement d'une longue léthargie. Elle sait que l'avenir sera difficile et que beaucoup de problèmes ne s'effaceront pas d'un coup de baguette magique ; mais elle espère plus d'égalité, plus de justice, entendre un autre langage et avoir le sentiment d'être enfin écoutée.

Trois principes

Comprendre cela, c'est comprendre l'échec du président sortant. Il s'est battu lui-même en se disant président de tous les Français, mais en prouvant qu'il était surtout président d'une caste politico-financière. Aujourd'hui, sur la dépouille du président sortant, l'U.N.M. se présente comme un contrepoids face « *aux excès socialistes* ». En fait, ceux qui tiennent ce langage n'y croient pas au fond d'eux-mêmes. Leur unique but est la reconquête du pouvoir perdu. En reconduisant la majorité sortante, ils espèrent à terme le départ de François Mitterrand et l'avènement de Jacques Chirac.

Le danger est alors grand de voir pendant un certain temps les institutions bloquées et l'instauration d'une instabilité gouvernementale de type IV[e] République, car le fossé entre Mitterrand et Chirac est trop profond pour qu'ils s'entendent sur une plate-forme commune. Aujourd'hui, la France n'a pas les moyens économiques d'assumer une telle instabilité politique. C'est hélas une vérité qu'on ne peut oublier. On nous prédit l'apocalypse alors que la sagesse serait de donner à François Mitterrand les moyens de gouverner et de le juger sur les résultats obtenus sans le condamner d'avance. Le premier but du nouveau président est de répartir plus équitablement les effets de la crise, afin qu'elle soit mieux supportée par tous.

Le socialisme n'a rien à voir avec le communisme ou le marxisme, comme on essaye de nous le faire entendre. Le socialisme est d'abord et avant tout synonyme de justice, d'égalité et de liberté, trois principes sans lesquels une République n'existe que sur le papier. N'en déplaise à certains, si la vérité blesse. L'histoire jugera.

(*) Etudiant alsacien à Paris.

« RIEN D'IMPORTANT »

Réplique à... Jacques Ellul

L'article de Jacques Ellul « Rien d'important » (le Monde du 27 mai), nous a valu un certain nombre de lettres, dont celle-ci, de M. Michel Ferchaud, inspecteur élève des P.T.T. à Poitiers :

Je crois que le thème qui a eu le plus d'importance pendant la campagne électorale était vivre, *vivre mieux, avoir les moyens* et le temps de vivre, vivre au pays... Les trois problèmes fondamentaux évoqués par M. Ellul recoupent parfois ce thème, mais, sincèrement, je ne crois pas que ce soient les rapports Nord-Sud qui préoccupent la jeunesse d'aujourd'hui, mais plutôt l'angoisse du chômage, et, pour ceux qui ont la chance de travailler, l'impression de passer tout leur temps à l'usine et dans le métro.

Aussi je vais essayer de démontrer que M. Ellul se trompe dans sa critique en reprenant ses trois problèmes fondamentaux.

1) *Les rapports Nord-Sud.* — Il faudrait produire autant pour consommer moins et donner les « restes » au tiers-monde ! Qui serait touché par cette réduction de consommation, alors que certains ne disposent pas toujours du strict minimum (on peut encore voir certaines personnes âgées *acheter pour se nourrir du Ron-Ron* ou du Canigou parce que c'est moins cher que le bœuf en boîte) ?

En supposant que nous réduisions notre consommation, nous allons la réduire sur le superflu mais pas sur l'essentiel ; dans ce cas à quoi servirait d'exporter nos produits non consommés vers le tiers-monde ?

De plus il faut à tout prix éviter à ces pays une évolution trop *rapide* ; ils ont d'ailleurs plus besoin de conseils, d'enseignants, de formateurs que de technologie ou d'usines clefs en main.

Mais pour envoyer des enseignants, il faut pouvoir en disposer, et les propos de M. Ellul sur le rôle envahissant de l'Etat laissent peu de doute de ce côté.

2) *L'étatisme croissant.* — L'honorable professeur parle des idées généreuses sur la régionalisation et la décentralisation, mais n'a-t-il jamais lu le projet socialiste ou feu le programme commun ? N'a-t-il jamais entendu parler d'assemblée régionale élue au suffrage universel ? Ceux qui aujourd'hui commencent à parler de l'écrasante tutelle ministérielle, d'autonomie des universités, di*saient-ils la même chose en 1968* ou du temps béni de Mme Saunier-Seïté ?

La seule autonomie à rejeter, *selon moi*, est la régionalisation fiscale intégrale, sauf si elle était assortie d'une péréquation des recettes au niveau national.

En quoi est-il contradictoire de vouloir recruter des fonctionnaires et de vouloir la décentralisation ? Est-ce irréaliste de recruter du *personnel pour les P.T.T.* alors que, faute d'effectifs suffisants, une lettre met deux jours pour aller de Poitiers (Vienne) à La Roche-sur-Yon (Vendée). Sont-ils si bureaucratiques, ces bureaux de poste ouverts de 8 h à 19 h et même le samedi matin ? Est-ce accroître la bureaucratie que de vouloir assurer la continuité d'un service public de qualité auquel les Français sont très attachés ?

3) *La croissance.* — Pour M. Ellul, la qualité de la vie serait intrinsèquement contradic*toire avec un accroissement de* production. Qualité de la vie suppose que l'on ait les moyens de cette qualité, et si l'accroissement de production peut permettre au producteur de disposer de plus de temps libre en diminuant son temps de travail (diminution compensée par des gains de productivité dont les travailleurs n'ont guère bénéficié jusqu'ici), comment dans ces conditions être contre l'accroissement de production ?

Quant au programme nucléaire, deux choses sont sûres : ce qui est en chantier sera terminé, ce qui est en projet se fera si la population le veut. Quant au manque d'énergie venant des centrales non construites, il pourra toujours être comblé grâce au *charbon encore disponible dans* les mines que le précédent gouvernement avait fait fermer, tout cela en attendant le renfort significatif des énergies nouvelles.

M. Ellul ne doit pas aimer la relance par la consommation, il préfère sans doute la relance par l'investissement, qui a été mené avec le succès que l'on sait depuis 1974.

Bien entendu, il y aura deux conséquences immédiates à cette politique : la première sera une augmentation de la production, et non des prix (en raison de l'importance du secteur public et de la socialisation du crédit) ; la seconde (dès le moteur réamorcé) sera la diminution du nombre des demandeurs d'emploi. Les entreprises embaucheront comme elles *l'ont fait en 1968. Oserai-je* rappeler qu'à l'époque l'augmentation considérable du SMIC n'avait pas entraîné un dérapage des prix ?

J'estime donc qu'il n'y a pas lieu d'essayer de démolir toute une politique avant qu'elle ait pu donner des résultats. S'il ne s'est vraiment rien passé le 10 mai, il n'y a pas de quoi en faire un drame !

Cependant un espoir est né avec l'élection de François Mitterrand, souhaitons qu'il soit confirmé et amplifié avec les législatives, mais aussi par la suite, dans la vie de tous les jours, pour que « changer la vie » ne soit pas qu'un slogan.

Pendant la campagne, François Mitterrand avait déclaré : « *Ils veulent conserver le pouvoir ; mon objectif : vous le rendre* », alors prenez-le, prenons-le.

L'arrosoir et la fraternité

par GABRIEL MATZNEFF

QUE l'on ait dix-sept ou soixante-dix-sept ans, il faut se méfier des mots plus gros que le cœur, singulièrement de ces mots qui appartiennent au langage des politiciens et des curés, et dont nos oreilles sont, depuis l'âge du catéchisme, inlassablement bercées : la fraternité, la justice, la communion, l'amour. A la fin de sa vie, saint Séraphim de Sarov accueillait chaque visiteur par ces mots : « Ma joie, Christ est ressuscité ! » *Seuls les sots peuvent croire qu'il est facile d'appeler son prochain « ma joie ». Une telle transparence à autrui suppose trente années d'ascèse, de tension agonique, et de désespoir surmonté. Dans l'autobus, dans la rue, à la piscine, rares sont les gens à qui j'ai envie de sourire. Les gens s'aiment, me dites-vous. Non, ce n'est pas vrai, les gens ne s'aiment pas. C'est profaner le mot « amour » que de le mettre ainsi à toutes les sauces.*

Je songeais à cela en lisant la dernière livraison de l'Arrosoir (1), le sympathique journal des lycéennes et des lycéens socialistes. Dans ce numéro, l'Arrosoir publie un chant révolutionnaire destiné, je suppose, à l'éducation politique des jeunes militants. On y lit, entre autres, ceci : « Nous ne voulons plus de guerre, car nous aimons l'humanité. Tous les hommes sont frères. Nous clamons la fraternité, la république universelle. Empereurs et rois, tous au tombeau. »

Il est inquiétant de voir des filles et des garçons de dix-sept ans — tel est l'âge des rédactrices et des rédacteurs de l'Arrosoir — ressortir de pareilles vieilleries. L'amour de l'humanité est une chimère. Aimer sa petite amie, aimer son chien, aimer sa voisine de palier, oui, cela a un sens. Mais aimer l'humanité ? Nous pouvons aussi bien prétendre que nous débordons d'amour pour les Martiens. Cet amour soldé à bas prix ne nous compromet guère.

Que tous les hommes sont frères est un bruit qui court depuis longtemps, et nous avons déjà lu ça quelque part. Franchement, je préfère Hobbes nous enseignant, au contraire, que l'homme est un loup pour l'homme. Il n'est que d'ouvrir les yeux autour de soi pour comprendre que Jésus prenait ses désirs pour des réalités, et que c'est Hobbes qui a raison : partout, autour de nous, ce n'est pas le spectacle de l'amour qui nous est donné, mais celui de la brigue, de la jalousie et de la méchanceté.

Les gens qui, pour « arriver » (comme on dit), sont prêts à passer sur le corps de leur prochain, sont assurément plus nombreux que ceux qu'anime un esprit de bienveillance et de sacrifice. En outre, si l'on proclame la fraternité universelle, il est abusif d'en exclure les empereurs et les rois. Ou bien l'on n'aime que ses amis, ce qui est mon cas, ou bien on pratique l'amour planétaire, et alors il faut aimer autant le financier que le savetier, le maître que le serviteur, le riche que le pauvre, et les rois que les sujets.

Comme dirait M. de La Palice, le propre de l'universalité est d'être universelle ou de n'être pas.

(1) 31, rue Ballu, 75009 Paris.

AFRIQUE

LA CONFÉRENCE DE L'O.U.A. A NAIROBI

Le gouvernement kényan compte sur le sommet pour rehausser son prestige en une période difficile

Les travaux de la conférence ministérielle chargée de préparer le sommet annuel de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), lequel se tiendra du 24 au 27 juin à Nairobi, ont été dominés, jeudi 18 juin, par la « normalisation » des relations entre le Maroc et la Libye (« le Monde » du 19 juin). De nombreux délégués ont été intrigués par ce développement, qui pourrait profondément modifier le climat du sommet, surtout si le monarque chérifien y participait, après l'avoir boudé pendant plusieurs années.

Le pays hôte, le Kenya, dont le chef d'Etat, M. Arap Moi, assurera pendant un an la présidence de l'organisation panafricaine, est aux prises avec une série de difficultés, comme le rapporte notre correspondant.

De notre correspondant

Nairobi. — O.U.A. oblige, la capitale kényane fait toilette. Rien n'échappe à l'ardeur des brigades de nettoyage. Vestiges coloniaux dans une métropole moderne, quelques vieux immeubles, pourtant promis à une démolition prochaine, ont même eu droit à un ultime décrassage. Des policiers, mitraillette en main, font cercle autour des grands hôtels. A l'entrée du centre de conférences Kenyatta, les mesures de sécurité sont draconiennes. Le souvenir de l'attentat — resté impuni — qui fit quinze morts dans les salons de l'hôtel Norfolk n'est pas si lointain. Les étudiants trop turbulents ont été éloignés dans leur village. La grande réunion continentale, qui flatte l'orgueil du pays hôte, vient à point nommé rehausser le prestige d'un gouvernement en proie depuis plusieurs mois à des difficultés de tous ordres.

Président élu pour cinq ans en octobre 1978, M. Daniel Arap Moi se trouve à mi-mandat. Jusqu'au début de 1981, les réussites de son régime l'emportaient nettement sur les échecs : une succession conduite sans heurt, un style de gouvernement plus ouvert et plus populiste, une décrispation sensible de la vie publique, un rééquilibrage ethnique de l'équipe dirigeante, une diplomatie plus dynamique. Aujourd'hui, le tableau est moins brillant. Au fil des mois, les épreuves se sont multipliées, mettant souvent à jour la nervosité d'un pouvoir aux assises encore fragiles.

En mars, on apprit l'existence et l'échec d'un « *complot* » ourdi contre le président Moi. Un homme d'affaires de Nairobi et son obscur complice — un jeune chômeur — furent accusés d'avoir tenté d'acquérir illégalement armes et munitions. Au terme d'un procès conduit avec une minutie exemplaire, la justice les acquitta. Pourtant cette affaire n'a pas livré tous ses secrets. N'était-ce qu'une machine de guerre contre le ministre de l'intérieur, M. Charles Njonjo, dont le nom fut « *lâché* » dès le début de l'enquête ? Personnage-clé du régime, incarnant la permanence, celui-ci confondit aisément ses accusateurs. Le garde des sceaux imprudent dut même remettre sa démission.

Les rivalités dont témoigne cette affaire sont particulièrement intenses au sein de l'ethnie des Kikouyous, privée de la magistrature suprême depuis la mort de Jomo Kenyatta (l'actuel président appartient à une petite tribu de la vallée du Rift, les Tugen, branche de la famille des Kalenjin). Tout porte à croire qu'elles s'aviveront peu à peu à l'approche de l'élection présidentielle. Grâce à sa compétence et à sa solide implantation régionale, le vice-président et ministre des finances, M. Mwai Kibaki, s'est imposé comme le chef de file des Kikouyous, en partie au détriment de M. Njonjo. L'un et l'autre proclament régulièrement leur loyauté au chef de l'Etat. Jusqu'à preuve du contraire, le triumvirat qu'ils forment avec M. Moi constitue toujours le « *premier cercle* » du pouvoir.

M. Moi proclame son souci de renforcer l'unité nationale. Dans cette optique, il a ordonné le démantèlement de toutes les associations tribales et multiplié les gestes apaisants envers l'autre grande ethnie du Kenya, celle des Luos.

Le gouvernement a dû contenir, en mai, une poussée de fièvre sociale. Les six cents médecins du secteur public hospitalier se sont mis en grève pour protester contre la non-satisfaction de leurs revendications salariales. La ferme réplique du pouvoir lui permit, au nom de l'intérêt national, de réduire un mouvement qui n'avait guère trouvé d'écho populaire. S'affirmant solidaire des médecins et de M. Odinga, plusieurs centaines d'étudiants, luos pour une bonne part, affrontèrent la police dans la rue. Une nouvelle fois, l'université de Nairobi fut fermée *sine die*. Ses quinze mille étudiants, en vacances forcées, doivent se présenter deux fois par semaine aux autorités administratives de leur lieu de résidence.

Le raidissement du régime n'a pas épargné la presse, enhardie depuis deux ans par un climat de plus grande liberté. Saisissant un prétexte futile, le pouvoir a arrêté et détenu pendant trois jours cinq journalistes du *Nation*. Ce quotidien, le meilleur de Nairobi, appartient à l'Aga Khan. Epilogue de plusieurs mises en garde, cette pression peu discrète sur la presse nationale a sensiblement terni l'image du régime. Depuis cet incident, plusieurs dirigeants ont réaffirmé leur respect sourcilleux de la liberté d'expression sans convaincre tout à fait. D'autant moins que le *Standard*, second journal de Nairobi, se signale par un zèle progouvernemental plutôt suspect, et a récupéré, aux dépens du *Nation*, le monopole de la publicité administrative. Le président Moi reproche à ce dernier quotidien de jouer le « *rôle d'un parti d'opposition* » (dans un pays soumis au système du parti unique de fait). Animé par une susceptibilité nouvelle, le pouvoir assimile la moindre critique à une offense intolérable.

Violence dans le Nord-Est

La politique étrangère kényane souffre des hésitations de l'équipe dirigeante. Deux « lignes », par exemple, semblent s'opposer à propos d'une éventuelle réconciliation avec la Somalie, pro-occidentale et hostile comme le Kenya, aux interventions soviétiques en Afrique. D'un côté, les partisans d'une ligne « dure », anti-arabe et pro-éthiopienne, refusent de faire confiance au gouvernement de Mogadiscio lorsque celui-ci assure avoir abandonné toute prétention territoriale sur le nord-est du Kenya (1). Le ministère kényan des affaires étrangères campe sur cette position intransigeante. En revanche, le président Moi semble plus favorable à une normalisation avec le voisin du Nord.

La province kényane du Nord-Est, peuplée de Somalis en majorité nomades, fut le théâtre, les 8 et 9 novembre 1980, de troubles sanglants au sujet desquels des bribes d'information n'ont filtré peu à peu qu'au cours des deux derniers mois. Sans être officiellement interdits dans cette région, les journalistes ne peuvent s'y rendre qu'en possession d'un laissez-passer, en pratique impossible à obtenir. Un infirmier de vingt-cinq ans, rencontré début juin à Mogadiscio, nous a relaté par le menu comment la police et les militaires en garnison dans la ville de Garissa avaient incendié quelque deux cents maisons en une nuit. Selon ce témoin du drame, au moins deux cents personnes sont mortes cette nuit-là, soit abattues par les forces de l'ordre, soit brûlées vives dans leur maison.

Ce déferlement de violence, à la lueur des torches, constituait une action de représailles après le meurtre, quelques heures plus tôt, de quatre fonctionnaires, par les « *shiftas* » (bandits). Depuis plusieurs mois, ces derniers avaient multiplié les raids dans la région. Le gouvernement kényan a toujours suspecté la Somalie de manipuler ces bandes de « *shiftas* », mi-brigands mi-rebelles, et d'entretenir ainsi un foyer d'agitation dans une province mal contrôlée par Nairobi. Les autorités locales ont-elles voulu, en frappant la population somalie par l'entremise de militaires originaires d'autres ethnies — Kikouyous notamment — mater toute velléité subversive ?

La responsabilité directe du gouvernement dans cet épisode n'est toutefois pas prouvée. Le régime kényan reste l'un des moins répressifs d'Afrique. Les prisons n'abritent plus aucun détenu politique depuis deux ans. Le Parlement est l'un des plus animés du continent. La justice jouit d'une grande indépendance. Les relations interraciales sont, dans l'ensemble, harmonieuses. En dépit des remontrances du pouvoir, la presse n'a pas perdu tout regard critique.

Confronté à de sérieux problèmes économiques et sociaux — insuffisance des terres arables, absence de richesses minières, fardeau de la facture pétrolière, déficit alimentaire, chômage urbain, montée de la criminalité — qu'aggrave une fantastique progression démographique (la plus forte du monde), le gouvernement tente de les surmonter en mettant l'accent sur les cultures d'exportation. Son orientation résolument capitaliste, favorisant la libre entreprise, et sa rigueur financière lui ont conservé la confiance des milieux d'affaires occidentaux. Peu de pays de l'O.U.A. sont en mesure de présenter un bilan aussi « *globalement positif* ».

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(1) Parmi ces « durs » figurent aussi les nostalgiques de l'alliance privilégiée avec Israël, dont M. Njonjo. La Somalie, il est vrai, entretient de bons rapports avec les pays modérés arabes du Golfe.

A travers le monde

Honduras

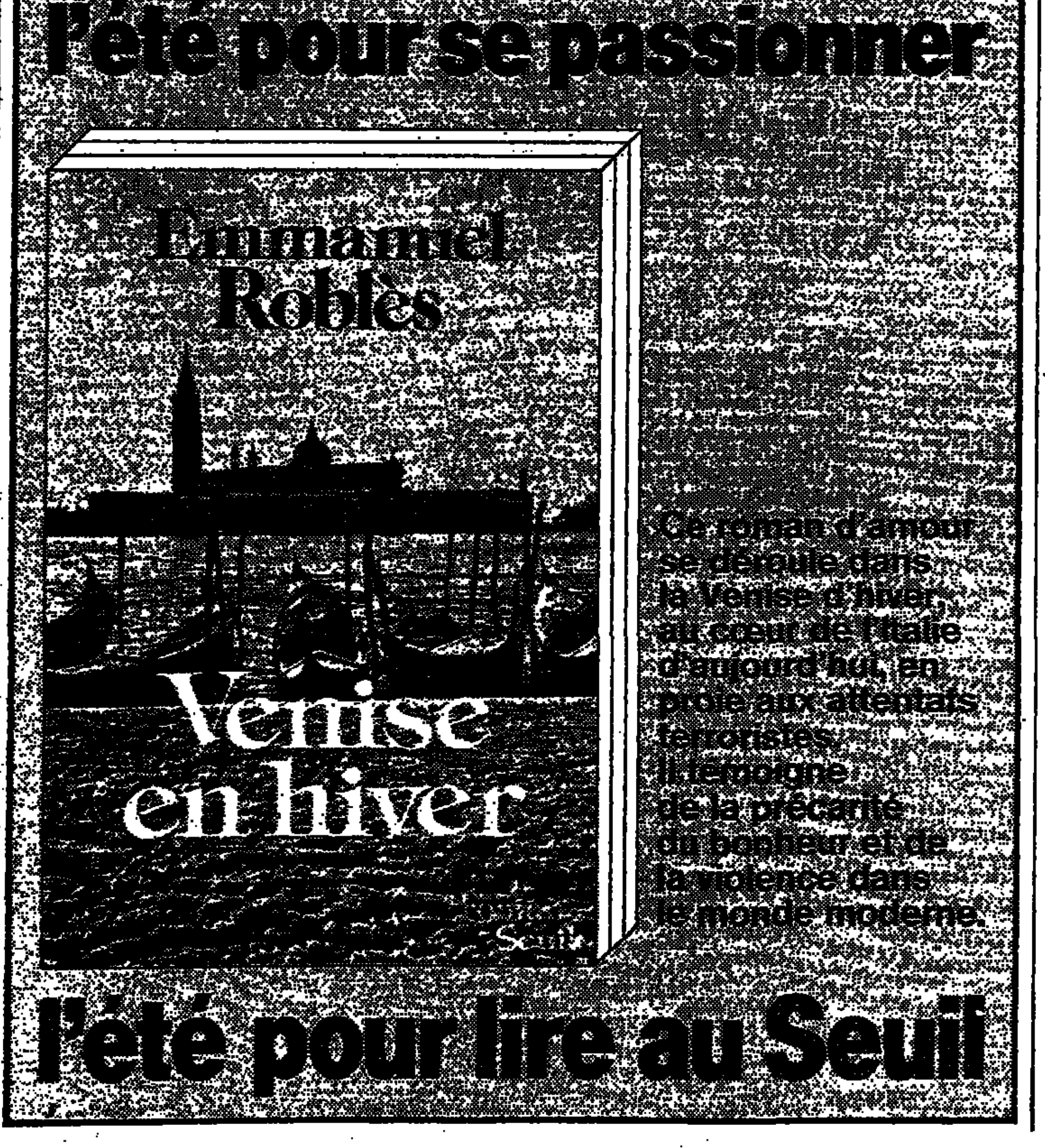
● ASSASSINAT DE DEUX DIRIGEANTS DE GAUCHE. — Les cadavres de deux dirigeants du parti Union révolutionnaire du peuple (URP-gauche), MM. Fidel Martinez et Tomas Nativi, qui avaient été enlevés le 9 juin, ont été retrouvés jeudi 18 juin au sud de Tegucigalpa. — *(A.F.P.)*

Sénégal

● RECONNAISSANCE D'UN NOUVEAU PARTI. — Le multipartisme sans limitation, institué au Sénégal par le président Abdou Diouf, depuis son entrée en fonctions, le 1er janvier dernier, a trouvé, jeudi 18 juin, sa première illustration avec la reconnaissance du Rassemblement national démocratique (R.N.D.), dont le secrétaire général est M. Cheikh Anta Diop. M. Medoune Fall, ministre de l'intérieur, a signé, jeudi, le document accordant à cette formation son statut de parti politique. — *(A.F.P.)*

Zaïre

● LE GENERAL MOBUTU s'est rendu, jeudi 18 juin, à Kolwezi, dans la province du Shaba, pour assister aux manœuvres qui s'y déroulent sous le nom de code de « Nkoy 81 » (Léopard 81). Ces manœuvres, qui ont commencé dimanche, ont pour objectif de permettre aux forces armées zaïroises d'éprouver leurs capacités au combat « face à une menace intérieure ou à une agression extérieure ». Près de six mille hommes représentant les trois armes et la gendarmerie y participent. — *(A.F.P.)*



EUROPE

R.F.A.

Le chancelier Schmidt conteste aux pacifistes le droit exclusif d'invoquer l'Évangile

De notre correspondant

Bonn. — En se rendant, jeudi, à Hambourg, où se tiennent les « Journées de l'Eglise évangélique », le chancelier Schmidt avait, somme toute, résolu de mettre sa tête dans la gueule du lion. Après des semaines d'apparent abattement, il a récemment retrouvé son dynamisme et sa combativité. Il vient d'en fournir une nouvelle preuve en ne craignant pas d'affronter les pacifistes et contestataires de toutes nuances qui donnent le ton au grand rassemblement de Hambourg.

Personne n'a été surpris lorsque le chef du gouvernement a défendu, une fois de plus, la double résolution de l'OTAN (réarmement nucléaire et négociations avec l'U.R.S.S.) et réaffirmé, face à de nombreux objecteurs, le besoin pour l'Occident d'assurer sa sécurité. « *Celui qui est incapable de se défendre*, s'est-il écrié, *subira le même sort que les Afghans.* » Plus généralement, M. Schmidt a soutenu qu'il continuera de presser les Américains comme les Russes pour qu'ils s'engagent dans des négociations sérieuses en vue de limiter les armements.

L'un des thèmes de discussion portait sur le degré d'intervention des Eglises dans le domaine politique. A diverses reprises en effet, le chancelier a récemment critiqué les prêtres et les théologiens qui abuseraient de leurs fonctions ou autorité pour défendre des thèses plus politiques que religieuses. Jeudi à Hambourg, il a cependant reconnu sans peine que l'Eglise devrait exprimer les inquiétudes des citoyens dans tous les domaines. Face aux problèmes contemporains, M. Schmidt estime cependant que « *diverses réponses chrétiennes sont possibles* ».

Avec beaucoup de véhémence, le chancelier a donc contesté qu'il suffise d'invoquer le *Sermon sur la montagne* (1) pour trouver la solution du problème de la paix. A cet égard, M. Schmidt a cité le cas des conjurés du 20 juillet 1944 qui tentèrent d'éliminer Hitler. Selon lui, les auteurs de cet attentat avaient « moralement raison », bien qu'ils aient violé les enseignements du *Sermon sur la montagne*. De même, les peuples soviétiques qui ont résisté à Hitler ont bien fait de ne pas prendre à la lettre certains préceptes religieux. Le choix de ces deux exemples n'était certainement pas fortuit. Il s'agissait pour M. Schmidt de répondre à ceux des contestataires qui accusent le gouvernement de se lancer sur la voie du militarisme et du fascisme.

Alors qu'aucune des questions posées n'est finalement parvenue à le désarçonner, il est lui-même passé à la contre-attaque. Selon lui, les Eglises devraient veiller à ne pas succomber aux pressions d'un « *mouvement de la paix* ». Rappelant que les soldats du Reich portaient sur leur ceinturon la devise « Dieu avec nous », M. Schmidt a mis en garde contre une attitude analogue chez beaucoup de prêtres pacifistes enclins à s'imaginer que leur politique serait « *la seule à être justifiée par l'autorité divine* ».

JEAN WETZ.

(1) Il s'agit du texte de l'Evangile, dit « des Béatitudes » : « *Bienheureux les pacifiques, parce que le royaume de Dieu est à eux.* »

U.R.S.S.

Animateur du séminaire des « exclus de la science »

M. Braïlosvky est condamné à cinq ans de relégation

De notre correspondant

Moscou. — Après deux jours de procès, le mathématicien juif Victor Braïlovsky a été condamné, jeudi 18 juin, à une peine de cinq ans d'exil intérieur, pour diffamation de l'Etat soviétique. Seuls sa femme et son fils ont pu assister aux audiences, la salle étant remplie de « représentants de l'opinion publique » triés sur le volet et de policiers en civil.

Inculpé en vertu de l'article 190 du code pénal de la Fédération de Russie, M. Braïlovsky risquait trois ans de prison, mais le procureur n'a pas demandé la peine maximale étant donné que l'accusé n'avait jamais été condamné auparavant. Arrêté en novembre 1980, M. Braïlovsky a déjà passé en prison sept mois, qui viendront en déduction de sa peine de relégation à raison de trois mois d'exil pour un mois de prison.

L'accusation reprochait au mathématicien d'avoir écrit, en 1976, deux lettres adressées au gouvernement des Etats-Unis, où il envisageait la possibilité du départ vers Israël d'un certain nombre de juifs soviétiques et indiquait que la pratique des autorités, en la matière, était « arbitraire ». Il lui a été également reproché d'avoir participé, jusqu'en 1979, à la rédaction d'un samizdat : *Les juifs en U.R.S.S.*

Il semble en fait que le pouvoir soviétique ait voulu surtout empêcher M. Braïlovsky de continuer à organiser chez lui des séminaires scientifiques où se rassemblaient des mathématiciens et des physiciens d'origine juive, interdits d'émigration et de travail en U.R.S.S. Une fois par an, des scientifiques occidentaux participaient à ces travaux qui permettaient aux « otkazniki » (personnes auxquelles on a refusé le droit d'émigrer) d'avoir des contacts avec leurs collègues étrangers.

Spécialiste de cybernétique, M. Braïlovsky avait demandé, en 1972, l'autorisation d'émigrer en Israël avec sa femme, sa mère et ses deux enfants. En 1976, il avait refusé de partir sans sa femme, elle-même mathématicienne, qui ne pouvait recevoir de visa sous prétexte qu'en tant que professeur à l'université de Moscou elle aurait pu détenir des « secrets d'Etat ».

DANIEL VERNET.

Pologne

LE GÉNÉRAL MOCZAR EST ÉLU DÉLÉGUÉ AU CONGRÈS DU PARTI

Le général Mieczyslaw Moczar, membre du bureau politique, a été élu, jeudi 18 juin, délégué au neuvième congrès extraordinaire du parti ouvrier unifié polonais par la conférence de l'organisation du parti de Kielce.

Homme d'ordre, président de l'association d'anciens combattants Zbowid, président de la Chambre suprême de contrôle Nik (équivalent de la Cour des comptes), le général Moczar semble avoir nettement appuyé, ces derniers temps, l'équipe Kania-Jaruzelski.

En Bulgarie, *Narodna Armiya*, organe du ministère de la défense, écrivait jeudi 18 juin que les événements de Pologne ont atteint « *une phase critique* » pour « *la communauté socialiste tout entière* ». La farouche lutte de classes qui se déroule en Pologne ne pourrait se terminer que de deux manières, à savoir un retour au « *socialisme véritable* » ou l'abandon total du système communiste, ajoute-t-il. Il déplorait en outre que les mesures prises pour stabiliser la situation « *ne soient pas efficaces* » bien que « *des forces vives et saines* » au sein du parti et de l'armée aient lancé « *une offensive décisive pour sauvegarder et raffermir les conquêtes socialistes du peuple polonais* ».

A Moscou, l'agence Tass a cité jeudi un sévère réquisitoire de *Rude Pravo*. L'organe du P.C. tchécoslovaque affirme que « *les forces contre-révolutionnaires adoptent en Pologne une tactique et des objectifs similaires à ceux d'il y a treize ans en Tchécoslovaquie* ». Le journal se réfère à l'« *expérience* » tirée de ces événements et prodigue quelques conseils au POUP : « *Ne pas céder* », ni « *être opportuniste* », résister résolument aux éléments contre-révolutionnaires et garantir « *le rôle directeur joué par le parti* ». — *(A.F.P., Reuter.)*

● *Le collectif national de liaison « Solidarité avec Solidarnosc »* (1) organise une soirée d'information vendredi 19 juin à partir de 20 heures à la paroisse Saint-Hippolyte, 27, avenue de Choisy, Paris 13e.

(1) 14, rue de Nanteuil, Paris 15e, tél. : 531-43-38.

EUROPE

Italie

CONSÉQUENCE DU SCANDALE DE LA LOGE P. 2

M. Alberto Cavallari remplace M. Franco di Bella à la direction du « Corriere della Sera »

C'est un événement politique bien plus qu'une affaire interne *au monde de la presse, que représente* la nomination d'un nouveau directeur au *Corriere della Sera*, le plus ancien et le plus connu des quotidiens italiens. Un scrutin secret de la société des rédacteurs a, en effet, approuvé la désignation à ce poste, le 18 juin, de M. Alberto Cavallari, jusqu'alors correspondant du *journal à Paris, en remplacement* de M. Franco di Bella, qui avait, au début du mois, pris un congé de convalescence puis donné sa démission. M. Gaspare Barbiellini-Amidei, directeur adjoint, qui avait assuré l'intérim, demeure en *fonctions*.

Ce changement est destiné à permettre, dans un premier stade, *la restauration de l'autorité du* journal et du rôle qu'il tient dans la vie politique italienne, en le dégageant de l'emprise des amitiés de Licio Gelli, manipulateur de la loge P. 2. La consternation avait été *totale*, voilà quelques semaines, lorsque les noms de MM. Franco di Bella, directeur, Roberto Gervasio, collaborateur du *journal*, et d'autres *journalistes* du groupe Rizzoli (1), apparurent sur la liste des membres de la *loge, à côté de ceux de M. Angelo* Rizzoli, président du groupe, et de M. Bruno Tassan Din, directeur général.

Si les rédacteurs et le personnel se trouvaient relativement impuissants à réagir vis-à-vis de ces deux derniers, l'un propriétaire, l'autre gestionnaire, ils firent rapidement comprendre à *M. di Bella le caractère intenable* d'une situation qui jetait la suspicion sur certaines prises de position politique du journal et le faisait passer pour un instrument du pouvoir occulte de M. Gelli, impliqué dans nombre d'opérations délictueuses, sinon criminelles.

Le choix d'un successeur n'en incombait pas moins à M. Angelo Rizzoli. Pour gage de ses intentions, celui-ci sollicita une per*sonnalité juridique et morale una*nimement respectée de donner sa caution. Le professeur Giuseppe Branca, sénateur de la gauche indépendante, ancien président de la Cour constitutionnelle, accepta cette mission de « garant » et donna son approbation sans réserves à la désignation de M. Alberto Cavallari.

Agé de cinquante-trois ans, originaire de Plaisance, celui-ci a toujours appartenu au *Corriere della Sera* et fait la transition entre la vieille génération de journalistes libéraux, dont M. Dino Buzzati (2) était une illustration, et les jeunes rédacteurs qui, venus des mouvements du « ma irampant » d'après 1968, et de la gauche, demeurent encore proches des positions d'une utopie moralisante.

Envoyé spécial du journal, notamment en Chine et en Union *soviétique, rarement impliqué dans* la politique intérieure, auteur d'ouvrages sur la Chine et la France (dont il avait prévu l'actuel tournant), M. Alberto Cavallari s'inscrit dans une dimension internationale du journalisme italien qui, sans méconnaître la force des enracinements régionaux, interprète l'Italie dans le cadre de l'Europe. Ce qui ne l'a pas toujours fait apprécier des représentants d'une politique privilégiant le provincialisme et l'appartenance au monde méditerranéen.

Homme d'un caractère entier, il a été choisi pour rendre au *Corriere della Sera* son autorité et son indépendance politique. *Mais ce professionnel rigoureux* aura aussi à négocier avec un groupe propriétaire dont l'ensemble des publications accumule un déficit que comblent en partie les bénéfices du *Corriere*. Les participations, les augmentations de capital, les fraudes fiscales pour lesquelles sont poursuivies certaines personnalités participant au capital, ont des implications qui relèvent des partis. La tâche dévolue à M. Alberto Caval*lari suppose qu'ils accepte*nt — et surtout les socialistes — que la vigilance critique l'emporte sur l'échange de bons procédés.

Le sauvetage du *Corriere della Sera* et de son indépendance serait aisé sur le plan professionnel, si les bailleurs de fonds étaient plus libres vis-à-vis du *pouvoir politique. Il reste que l'en*trée en fonctions de M. Cavallari se situe dans la ligne du changement amorcé avec l'élection, en 1978, de M. Sandro Pertini à la présidence de la République et manifesté par le madat donné au sénateur Spadolini de former le nouveau gouvernement.

JACQUES NOBÉCOURT.

(1) Héritier d'une grande maison d'édition, qui contrôlait des hebdomadaires, une compagnie de production de films, une chaîne d'hôtels, une série de librairies internationales, M. Angelo Rizzoli a acquis, en 1974, la majorité des actions du *Corriere della Sera* et des publications annexes, puis, ultérieurement, d'autres journaux politiques ou populaires, dont *Il Mattino*, de Naples. Acculé par de graves difficultés financières, il a dû, en avril, céder 40 % de ses parts à la Banque centrale contrôlée par M. Roberto Calvi, personnalité très discutée du monde *financier italien. Mais M. Rizzoli* a encore 50,2 % des actions du groupe (*le Monde* du 25 avril).

(2) L'écrivain Dino Buzzati (1906-1972), très connu pour son roman *le Désert des Tartares*, fut secrétaire de rédaction au *Corriere della Sera*, ainsi que peintre et dessinateur. La majeure partie de son œuvre a été traduite en France chez Robert Laffont.

M. Giovanni Spadolini accepte de former le nouveau gouvernement

De notre correspondant

Rome. — M. Giovanni Spadolini, secrétaire du parti républicain, pressenti le 11 juin dernier pour tenter de former le gouvernement, s'est rendu le 18 juin en fin d'après-midi auprès du pré*sident de la République afin de* « lever la réserve ». Cette expression classique signifie qu'il estime, après une semaine de consultations avec les différentes forces politiques, être en mesure de former un cabinet, le premier depuis 1945 qui ne soit pas présidé par un démocrate-chrétien.

Par deux fois en 1979, de telles tentatives — celles de MM. Ugo La Malfa, alors président du parti républicain, et Bettino Craxi, secrétaire du P.S.I. — avaient échoué devant les veto de fait de la démocratie chrétienne. Un prudent optimisme semble désormais régner dans le monde politique italien autour de la tentative de M. Spadolini, qui souhaite ajouter le *parti libéral* à la coalition sortante de M. Forlani (démocratie chrétienne, parti socialiste, parti républicain, parti social-démocrate).

Les véritables négociations pour *la composition du cabinet ne* commenceront que la semaine prochaine et seront conditionnées par les résultats des élections administratives partielles des 21 et 22 juin (cent quatre-vingt-treize municipalités, deux conseils provinciaux et l'assemblée régionale de Sicile) qui concernent près de neuf millions d'électeurs. Ce test politique sera d'autant plus significatif que l'on votera aussi bien dans une ville industrielle du Nord comme Gênes, où la municipalité de gauche est bien implantée, qu'à Rome, où pour la première fois, en 1976, s'était installée au Capitole un maire proche des communistes, *M. Argan (professeur d'histoire de l'art)*, remplacé l'an dernier par M. Petroselli.

Dans le Sud en revanche, à Bari et Foggia, les électeurs seront appelés à reconduire des municipalités centre gauche. La Sicile, avec quatre millions d'électeurs, votera pour sa part pour son assemblée régionale. Les socialistes et la démocratie chrétienne sont en rivalité directe pour la présidence de cette assemblée et celle du gouvernement régional.

MARC SEMO.



PROCHE-ORIENT

Israël

LE RASSEMBLEMENT DES SURVIVANTS JUIFS DE L'HOLOCAUSTE

TÉMOINS DE L'HORREUR ET DE L'ESPOIR...

De notre correspondant

Jérusalem. — Près de dix mille personnes ont assisté, dans la soirée du 18 juin, devant le mur des Lamentations, à une impressionnante cérémonie qui *marquait la clôture* de la réunion mondiale des survivants juifs de l'holocauste (« le Monde » du 16 juin), et au cours de *laquelle a été lu un « testament »* rédigé en dix langues. Ce texte, signé par tous les participants, demande que se transmette « de génération en génération » la *mémoire des « six millions de victimes »* et ajoute : « Rappelez-vous ce que les assassins allemands et leurs complices ont *commis contre le peuple juif*. Rappelez-vous ce qu'un monde indifférent nous a fait subir. » En conclusion, les rescapés saluent « le miracle du renouveau sur la *terre des ancêtres devenue l'État d'Israël* ». Le premier ministre, M. Menahem Begin, a lancé un vibrant appel à l'immigration *et a fait* allusion au raid israélien contre le centre nucléaire de Tamuz, en déclarant : « Israël ne permettra jamais à un *ennemi de produire* des armes de destruction massive qui puissent être utilisées contre le peuple juif : plus jamais. »

En tenue de vacances, appareil de photo en bandoulière, accompagnés de leurs familles, ils ressemblent à tous ces touristes ou congressistes qui envahissent sans cesse Jérusalem. Mais si tous n'arborent pas de badge de *« la réunion mondiale des survivants juifs de l'holocauste »*, la plupart portent sur l'avant-bras gauche la marque indélébile d'un numéro matricule. En dépit des apparences, ce ne sont pas des visiteurs comme les autres, car tous ont fait, il y a quelque quarante ans, le voyage vers Maïdanek, Sobibor, Treblinka, Matthausen, Bergen-Belsen ou bien Auschwitz.

« Durant les différentes cérémonies rassemblés côte à côte, je nous ai revus à l'appel sur le terre-plein du camp, nous a déclaré l'un d'eux. *Et puis maintenant, nous voilà une nouvelle fois regroupés. Mais nous avons l'air prospère et un peu empâté. Nous portons des jeans ou des robes à fleurs. Cela m'a d'abord paru dérisoire. Mais c'est que des millions sont morts, que les plus meurtris d'entre nous, les rescapés, n'ont pas pu venir. Cette réunion prouve que nous sommes vivants. Il faut que nous soyons non seulement les témoins de l'horreur, mais aussi de l'espoir* »

Etrange atmosphère au Palais des nations de Jérusalem, lieu central du congrès. Manifestement, le passé même le plus affreux, le plus lourd, ne peut être reconstitué pour ceux qui ne l'ont pas connu. *« Cela me gêne »*, dit une vieille dame venue de Philadelphie. En regardant ses petits-enfants, elle ajoute à mi-voix : *« Ce n'est pas ici non plus qu'ils pourront s'imaginer ce qui s'est réellement passé. Quel décalage ! C'est intransmissible. »*

Et pourtant, il s'est produit quelque chose à Jérusalem. Quelques réflexions le montrent : *« Toutes mes blessures se sont rouvertes. Moi aussi je croyais avoir oublié... »*; *« Hier soir à l'hôtel, grand-mère a raconté ce qu'elle n'avait jamais dit : si nous n'étions pas venus ici, nous ne l'aurions pas su. »* Il y avait aussi ceux qui ne disaient rien, mais témoignaient bien plus qu'ils ne le pensaient. Par exemple, cette femme impassible dans le brouhaha général : *« Ce que je ressens ? Oh ! Je suis tellement devenue indifférente à tout »*, dit-elle avant de lancer, sur un ton presque violent : *« Plus rien ne m'intéresse, à l'exception de mes petits-enfants. »*

Malgré ses réticences, elle devait évoquer quelques souvenirs : *« J'aurai tout dit quand vous saurez que j'ai travaillé dans une salle où se trouvaient les fours crématoires. L'officier allemand qui nous commandait se saoulait à l'arrivée de chaque convoi en disant qu'il ne pouvait plus voir ça... »*

Le congrès aura donné lieu à d'incroyables retrouvailles. Dans un restaurant, un écrivain a retrouvé l'héroïne de son livre de souvenirs, la femme qui, à Auschwitz, lui avait sauvé la vie. Déporté à treize ans, l'un des plus jeunes survivants, M. Samuel Pisar, avocat international et défenseur du rapprochement Est-Ouest (1) craignait un peu qu'une trop grande *« émotivité »* ne l'emporte, dans cette réunion, et que le poids du passé n'empêche de *« se tourner résolument vers l'avenir »*. Il a été bouleversé lorsqu'un inconnu est venu l'interpeller à la tribune officielle ! C'était un *camarade qu'il croyait disparu* depuis trente-huit ans. Pour sa part, Mme Simone Veil, présidente de l'assemblée des Communautés européennes, a réuni, dans l'intimité, chez des amis israéliens, plusieurs de ses compagnes d'Auschwitz.

La fierté des participants

Au Palais des nations, et dans les journaux, de multiples avis de recherche ont été publiés. Afin de faciliter les rencontres, de jeunes Israéliens ont utilisé un ordinateur. Des magnétophones étaient mis à la disposition des congressistes pour qu'ils puissent raconter leurs expériences et *augmenter ainsi les archives de* l'institut Yad Vashem, principal centre de documentation sur l'holocauste. Un magistrat américain chargé des poursuites actuellement engagées aux Etats-Unis contre les criminels de guerre réfugiés dans ce pays, a lancé un appel pour recueillir des témoignages supplémentaires et *compléter ses dossiers*.

Après avoir visité Jérusalem et ses environs, et notamment les kibboutz fondés par les rescapés citoyens de l'Etat juif, beaucoup de congressistes ont manifesté leur fierté devant le spectacle qu'offre Israël, soulignant que le peuple juif massacré, humilié et avili, avait apporté dans ce pays la preuve de sa réhabilitation.

Toutefois, des voix discordantes *se sont aussi fait entendre*. Ainsi, M. Samuel Pisard a-t-il déclaré, dans un discours à la Knesset : *« Quand Israël voit dans chaque installation nucléaire une nouvelle chambre à gaz, dans chaque livraison d'armes à ses adversaires une nouvelle entreprise d'extermination, il manifeste une très compréhensible psychose de sécurité (...). Mais la psychose peut devenir paranoïa suicidaire si tout danger ou menace, réel ou supposé, devient le prétexte automatique d'une intervention militaire. »* M. Pisar s'est félicité de la transformation radicale de l'image du peuple juif en l'espace d'une génération. Il a toutefois regretté que cette image soit *« teintée de vertus quasi prussiennes »*, préférant admirer un Israël à l'avant-garde de la recherche scientifique et du progrès technique, notamment dans l'agriculture et l'industrie.

FRANCIS CORNU.

(1) Auteur de *les Armes de la paix* (Denoël), et d'une biographie, *le Sang de l'espoir* (Lafont).

La mémoire des juifs de France gravée dans le marbre

De notre correspondant

Jérusalem. — Sur une colline de Judée, au-dessus de la vallée des Térébinthes, où David affronta Goliath, s'élève le mémorial de la déportation des juifs de France. Sur un mur de pierre blanche s'étale une sombre frise de 35 mètres de long portant les noms, prénoms, date et lieu de naissance de quatre-vingt mille *juifs déportés, internés ou fusillés*. Les photocopies des pages du répertoire constitué par *Mᵉ Serge Klarsfeld (1) — c'est* lui qui, avec l'Association des fils et filles de déportés, a eu l'initiative de ce monument — sont désormais gravées dans le marbre.

En présence de quelque trois cents délégués français participant à la réunion mondiale des survivants de l'holocauste, à Jérusalem, le mur a été inauguré *le jeudi 18 juin*. M. René Samuel Sirat, grand rabbin de France, M. Marc Bonnefous, ambassadeur de France en Israël, M. Eliahou Ben Elissar, représentant le gouvernement israélien, ont rappelé au cours de la cérémonie combien était symbolique le choix de cette date, celle de l'appel à la résistance de la *« France de l'honneur »*, celle de la *« déclaration de guerre au racisme et à l'horreur »*.

M. Sirat a annoncé l'organisation l'an prochain d'un pèlerinage à Auschwitz, où les survivants de France devront transmettre leur *« message »* à des représentants des nouvelles générations, qui, a-t-il dit, ne peu*vent apprendre « dans les livres d'histoire tels qu'ils sont conçus »* le souvenir de l'holo*causte. Il a rappelé la nécessité* du témoignage dans un monde qui *« voudrait oublier »* et où le racisme se manifeste à nouveau.

Pourquoi ce monument en Israël ? Entre autres raisons, à la fin de la cérémonie, un an*cien déporté citait celle-ci* avec amertume : *« Ici, au moins, ce monument ne sera-t-il pas souillé par des graffiti antisémites ou des croix gammées. »* — F. C.

(1) Mémorial de la déportation des juifs de France.

LES SUITES DU RAID ISRAÉLIEN SUR TAMUZ

Le raid israélien contre le réacteur irakien de Tamuz fait l'objet de débats au Conseil de sécurité de l'ONU, mais aussi dans d'autres instances internationales. A l'Assemblée européenne, qui tient une session plénière à Strasbourg, une séance houleuse a été consacrée à l'affaire dans la nuit du jeudi 18 au vendredi 19 juin. Après le *retrait d'un projet de résolution communiste*, deux textes sont en concurrence, l'un soutenu par les démocrates-chrétiens, les conservateurs et les gaullistes, l'autre par les socialistes. *Tous deux condamnent le raid israélien, mais le projet* socialiste enjoint à Israël de payer les dégâts et recommande l'institution d'une zone dénucléarisée au Proche-Orient. Le vote *a été renvoyé à une nouvelle séance* vendredi.

De même, le conseil ministériel de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), qui tient une session à Nairobi sur le Proche-*Orient et la Palestine, a évoqué le raid* de Tamuz. *« De nombreux* délégués ont déclaré que le moment est venu de prendre une décision concernant des sanctions contre Israël », a indiqué un *porte-parole*.

LES DÉBATS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Les États-Unis s'entendent avec l'Irak sur un projet de résolution condamnant Jérusalem

De notre correspondant

Washington. — Les Etats-Unis ont réussi à s'entendre à l'ONU avec l'Irak, le jeudi 18 juin, sur un projet de résolution condamnant le raid israélien contre le centre de recherches nucléaires de Tamuz. Ce texte devait être voté vendredi, probablement à l'unanimité, par le Conseil de sécurité.

C'est un succès personnel pour le nouvel ambassadeur américain, Mme Jeane Kirkpatrick, qui affrontait aux Nations unies sa première crise internationale. Tout le monde a noté son habileté. La délégation soviétique en revanche *ne peut crier victoire : elle préférait* visiblement isoler les Etats-Unis par un texte plus dur qui aurait entraîné leur veto.

Le projet de résolution a été négocié mot à mot par Mme Kirkpatrick et le ministre irakien des affaires étrangères, M. Saadoun Hammadi. Il propose au Conseil de sécurité de *« condamner fermement l'attaque militaire d'Israël »* qui est *« une claire violation de la charte des Nations unies et des normes de conduite internationales »*. Le gouvernement de Jérusalem est invité à ne plus commettre d'actes de ce genre et à *« placer de manière urgente ses installations nucléaires sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique »*. Selon les auteurs du texte, *l'attaque du 7 juin « constitue une sérieuse menace »* pour l'Agence elle-même, qui est *« le fondement du traité de non-prolifération nucléaire »*.

Aucune sanction n'est requise. La délégation américaine a obtenu qu'on s'en tienne à un paragraphe très vague qui dit ceci : *« Le Conseil de sécurité considère que l'Irak est autorisé à des réparations appropriées pour la destruction dont il a souffert et pour laquelle Israël a reconnu sa responsabilité. »*

M. Hammadi a fait accepter quant à lui le principe suivant : *« Le Conseil de sécurité reconnaît le droit inaliénable de l'Irak et de tous les autres Etats, spécialement les nations en développement, d'établir des programmes technologiques et nucléaires pour développer leur économie et leur industrie à des fins pacifiques, en accord avec leurs besoins présents et futurs et en cohérence avec les objectifs internationalement acceptés de prévenir la prolifération des armes nucléaires. »*

Les Etats-Unis n'étaient sans doute jamais allés aussi loin, à l'ONU, dans une condamnation d'Israël.

Dans cette affaire qui l'embarrassait énormément, Washington a fait tout son possible pour ne pas se couper des gouvernements arabes. La résolution du Conseil de sécurité lui permet non seulement d'atteindre cet objectif mais de renouer avec l'Irak. Jusqu'au raid du 7 juin, les deux pays étaient en train de normaliser progressivement leurs relations diplomatiques, rompues en 1967 à cause de la guerre de six jours. Ils avaient conclu au cours des derniers mois plus d'accords économiques avec Bagdad que pendant les treize années précédentes.

ROBERT SOLÉ.

M. Begin évite de réagir aux critiques de Paris et de Washington

De notre correspondant

Jérusalem. — Les propos de M. Mitterrand, puis de M. Cheys*son, de même que l'élaboration* par les Etats-Unis d'une résolution pour condamner Israël au Conseil de sécurité, n'avaient jusqu'à ce vendredi matin 19 juin, provoqué à Jérusalem aucun commentaire. Seule réaction : *alors qu'il était question*, à Paris et à New-York, de réparations qu'Israël devrait verser à l'Irak, *le gouvernement israélien a fait* savoir, dans un bref communiqué, en fin de matinée ce vendredi 1ᵉʳ juin, qu'il était près à verser des indemnités à la famille de M. Damien Chaussepied, technicien français tué lors du raid.

Le gouvernement, en réalité, fait le gros dos. Selon divers observateurs politiques israéliens, il ne fait pas de doute que le premier ministre ne veut pas perdre tout ou partie du crédit qu'il pense avoir gagné en manifestant sa « fermeté » dans la crise avec la Syrie, et surtout *dans le bombardement* de Tamuz. Aussi ne souhaite-t-il pas relever les critiques — ou espère-t-il retarder le moment le plus possible — afin de ne pas fournir des armes à l'opposition travailliste, dont les objections ont été, en fait, reprises par les gouvernements français et américain.

Les condamnations de Paris et de Washington visent avant tout M. Begin, et l'on n'ignore pas à Jérusalem que, dans ces deux capitales, la victoire du premier ministre, le 30 juin prochain, serait accueillie avec déplaisir. Jusqu'à présent le gouvernement s'était évertué à souligner que les premières réactions américaines étaient *« relativement modérées »*. Mais il apparaît que ce n'était qu'un écran de fumée.

De nombreuses indications en provenance de Washington permettent, en effet, de croire que l'irritation dans les milieux gouvernementaux est très grande à l'égard de M. Begin. Même si personne n'envisage une profonde remise en cause des relations avec Israël. Pour le moment, le pre*mier ministre essaie donc de ne* pas faire remarquer que les Etats-Unis se sont engagés dans une singulière initiative en organisant des consultations avec l'Irak sur une résolution qui puisse être adoptée par l'ensemble du Conseil de sécurité.

Curieusement, les dirigeants travaillistes n'ont pas, pour l'instant, profité de cette aide extérieure, mais c'est peut-être parce qu'ils ne veulent pas donner l'im*pression d'avoir partie liée avec* ceux qui dénigrent le gouvernement israélien. A Jérusalem, le soupçon de *« trahison »* est particulièrement dangereux et fréquemment utilisé par la majorité. Selon des militants travaillistes, M. Shimon Pérès espère que la réprobation internationale, dans la mesure où elle est partagée par le parti, suffira à discréditer M. Begin.

Le Conseil de sécurité ne devant pas voter la résolution avant vendredi soir, il paraît impossible que le gouvernement israélien *réagisse dans l'immédiat* étant données les règles du repos sabbatique. Le silence ne serait vraisemblablement rompu qu'après le conseil des ministres hebdomadaire qui se tient le dimanche. — F. C.

هكذا من الاصل

LA JORDANIE DU REFUS

I. – La Nouvelle Pétra

De notre envoyé spécial
JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ

Kérak. — C'est une grosse bourgade bédouine de vingt mille âmes, à la fois farouche et bon enfant, à 125 kilomètres au sud d'Amman. Ecrasée par les ruines géantes de son château croisé, oubliée sur son piton rocheux depuis qu'au douzième siècle *« la dame du crac »*, Etiennette de Châtillon, vaincue, avait dû la remettre à Saladin, sultan des musulmans, la petite cité paraissait il y a peu de temps encore endormie à jamais.

Un beau jour, dans cette région escarpée où l'on n'avait plus vu séjourner un étranger depuis Lawrence d'Arabie (1) ou Glubb pacha (2), firent leur apparition les turbans rouges ou verts de techniciens sikhs, puis ce furent des fellahs égyptiens en galabiehs roses ou bleu ciel, suivis d'ouvriers pakistanais en pantalons bouffants. Enfin un soir au crépuscule tous les keffiehs papotant devant la mosquée se tournèrent comme un seul homme vers un minibus d'où descendaient, en jean moulant et maquillées comme des actrices 1935, des jeunes Philippines en groupe.

Cette nuit-là Kérak dormit mal, mais elle avait senti qu'une ère nouvelle, qu'elle le veuille ou non, avait commencé pour elle. S'agirait-il de ce *« temps du progrès et de la prospérité »* promis depuis des années par Radio-Amman.

Les ingénieurs indiens, les paysans nilotiques et aussi les jolies Asiatiques ont travaillé dur. Des routes ont été revêtues, des champs dépierrés ; les équipements publics ont été développés ou modernisés et des petites industries de transformation créées dans la vallée ; des touristes ont été amenés ; le claquement mou des portières des Mercedes officielles est devenu un bruit familier. Kérak a eu ses statistiques. Kérak a été saisie par le siècle. Pour le moment elle en est fière, mais toute cette agitation, toutes ces réalisations, ont-elles pour autant apporté une amélioration en profondeur du sort de ses habitants ?

Une réussite capitaliste

On peut en douter quand on voit des adolescents fumer deux paquets de cigarettes par jour pour se donner l'air conquérant des publicités d'outre-Atlantique ; lorsqu'on s'aperçoit que les nomades de la province ne se nourrissent plus que de conserves qu'ils incurgitent sans même les réchauffer ; quand on rencontre Abdallah, jeune berger, propriétaire d'une centaine de chèvres et de moutons, qui vit avec un transistor en guise d'oreiller.

Bien que tardifs et atténués, les phénomènes constatés à Kérak font bien de ce modeste chef-lieu de district un microcosme de cette *« Jordanie du refus »* — ainsi que le raïs du Caire appelle le royaume hachémite depuis que le roi Hussein a refusé de participer au processus de paix de Camp David même, et récemment encore, par le biais d'une hypothétique *« option jordanienne »*, qui consisterait à remettre à Amman, au moins transitoirement, la Cisjordanie occupée par Israël.

La Jordanie du refus, c'est aussi un pays qui, « débarrassé », au lendemain de la meurtrière confrontation de 1970, de ses éléments armés palestiniens, aujourd'hui repliés au Liban (3), mais ayant conservé ses citoyens d'origine palestinienne — ils représentent approximativement 60 % de sa population totale et 80 % de celle de sa capitale — adonnés avec talent au commerce, à l'industrie et à la finance, est devenu en moins de deux lustres un exemple de réussite capitaliste. Exemple d'autant plus remarquable que, en 1967, après la perte de la Cisjordanie, qui contribuait pour près de 50 % au revenu national, on ne donnait pas cher de la survie économique d'une Jordanie réduite à la rive orientale du Jourdain. Habitué au stéréotype du Palestinien de Beyrouth avec sa mitraillette et sa dialectique, l'observateur découvre aujourd'hui à Amman son cousin inattendu, fumeur de gros cigares, lecteur de journaux boursiers et principal pivot des succès économiques du pays.

Quasiment, tout marche bien en Jordanie. A commencer par les affaires. Toute bruissante d'activités commerciales ou financières, atteignant avec sa périphérie un million d'habitants (la population globale du royaume est de deux millions deux cent mille âmes, non compris la rive occidentale du Jourdain occupée par les Israéliens depuis 1967), Amman, qui était en 1946 un bourg besogneux de quarante-six mille résidents, est en 1981 une grande ville éclatante de santé. Nouvelle Pétra — cette petite cité arabe nabatéenne du sud de la Jordanie actuelle qui, à la fin de l'Antiquité, parvint à contrôler une bonne partie du négoce oriental — elle a su, à la faveur de l'affaiblissement de Beyrouth et de l'incapacité égyptienne, devenir la nouvelle plaque tournante du Proche-Orient. Son revenu intérieur brut provenait pour 63 %, en 1980, du secteur des services.

Amman a ouvert en un an et demi cinq nouveaux grands hôtels, aussitôt bourdonnants d'hommes d'affaires de tous les coins du monde, y compris de la Corée du Sud et de Singapour. Elle s'est offert un boulevard périphérique de 60 kilomètres que déjà déborde la frénésie immobilière. Elle se construit un second aéroport international qui perpétuera le souvenir de la reine Alia, tuée en 1977 dans un accident d'hélicoptère.

Vouée aux gémonies depuis l'an passé par le régime baasiste de l'indigente Syrie (4), la monarchie hachémite est, en contrepartie, choyée depuis lors par le régime baasiste du riche Irak, sans parler des bienfaits que lui prodiguent de longue date les dynastes pétroliers de la péninsule Arabique. En 1980, la « pension » versée à Amman, en trois parts à peu près égales, par Bagdad, Ryad et les principautés du naphte, a globalement représenté 6 milliards de francs. Cette somme, ajoutée à l'aide occidentale, surtout américaine, de 1 milliard de francs, bien gérée et pas trop mal distribuée, a fait qu'en 1980 une nation dont les exportations (notamment des phosphates) ne couvrent que 15 % des importations a pu, comme les années précédentes, se donner le luxe d'une balance des paiements confortablement excédentaire. Amman a en caisse, en devises, la valeur d'au moins une année d'importations. Le dinar jordanien, totalement convertible, est l'une des monnaies les plus fortes du monde arabe. Le taux actuel de croissance économique est de 9 %, alors que celui de l'inflation ne dépasse pas 10 %.

Cent mille immigrés

Si la Jordanie a été le seul Etat arabe non pétrolier (avec le Liban) à devoir, à l'heure de la prospérité, attirer chez lui une main-d'œuvre étrangère — plus de cent mille personnes originaires du tiers-monde en 1981 — c'est qu'à l'époque des vaches maigres plus de quatre cent mille membres (dans leur grande majorité il s'agit de Jordaniens d'origine palestinienne) de sa population active étaient allés travailler dans la péninsule Arabique et qu'ils y sont encore. Pour le moment, plutôt que de rentrer en Jordanie, ils préfèrent y investir — spécialement dans le bâtiment — et en 1979 ils ont transféré dans leur patrie d'adoption l'équivalent de plus de 2,5 milliards de francs. Aussi bien les expatriés figurent-ils en bonne place parmi les artisans d'une expansion qui, d'après les chiffres des Nations unies, a signifié un doublement en trois ans du revenu annuel *per capita* jordanien, lequel a dépassé 5 500 francs en 1979.

Afin d'atténuer le caractère importé, artificiel, de ses succès la Jordanie s'est lancée depuis 1975 dans une politique acharnée de mise en valeur de ses ressources, au demeurant fort limitées, agricoles et industrielles. La part de ces deux secteurs a ainsi grimpé en cinq ans de 15 à 37 % dans le revenu intérieur brut. Fruits et légumes du Jourdain, y compris, il est vrai, ceux de la rive occupée, approvisionnent l'Arabie Saoudite. Akaba, lucarne jordanienne sur la mer Rouge, déjà vouée au tourisme et au trafic portuaire (5) (notamment pour le compte de l'Irak, surtout depuis la guerre avec l'Iran) est en train, avec le concours de la société française Spie-Batignolles, de caser, sur ses 25 kilomètres de côte, un vaste complexe d'engrais chimiques. Sur la mer Morte se prépare à une grande échelle l'extraction de la potasse du Lissan (avec 2 milliards de tonnes, les gisements, découverts en 1972, constituent la plus vaste réserve mondiale de ce produit), et plus au sud celle du cuivre de Finan.

Même s'il est vrai que *« le pouvoir jordanien (après) avoir montré une grande efficacité dans la gestion (...) d'un système économique (...) basé sur l'aide extérieure, (...) semble aujourd'hui déployer un même talent pour la transformation de ce système (6) »*, il n'en demeure pas moins que le *« miracle jordanien »* reste fragile, dépendant qu'il est pour une bonne part des changements d'humeur (ou de régime) pouvant se produire à Bagdad ou à Ryad et de la fausse paix qui règne dans la région.

Prochain article :

L'OMBRE DES FRÈRES MUSULMANS

(1) Officier et écrivain britannique (1888-1935), qui fut l'un des artisans de la révolte arabe — appelée « révolution » par les Arabes — contre les Ottomans en 1916-1918.

(2) Commandant britannique de la Légion arabe de 1939 à 1956, date à laquelle cette formation devint l'armée jordanienne.

(3) En mars 1981, il n'y avait plus qu'une centaine de Palestiniens emprisonnés en Jordanie pour des raisons politiques et aucun condamné à mort, selon la section locale de la Ligue internationale des droits de l'homme.

(4) En février, un commando syrien, arrêté à Soualleh, près d'Amman, aurait eu pour mission d'assassiner le président du conseil jordanien, M. Moudar Badrane.

(5) Le trafic total d'Akaba est passé de 1,5 million de tonnes en 1974 à plus de 5 millions de tonnes en 1979.

(6) François Rivier, *Croissance industrielle dans une économie assistée : le cas jordanien*. Centre français d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain. Beyrouth, 1981. 227 pages.

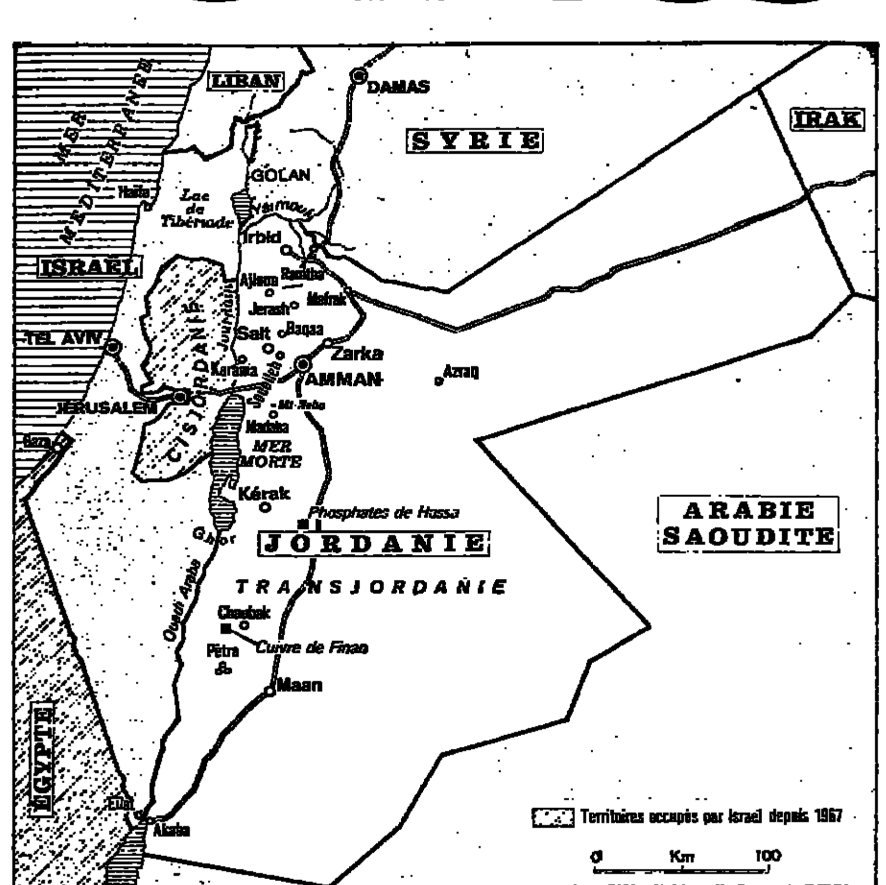
La percée culturelle française

« Dans le domaine culturel, en Jordanie, on entend parler avant tout de la France. Les autres grands pays ne font guère d'efforts. » C'est le peintre Ali Jabri, de formation surtout anglo-américaine, qui le constate lui-même. Avec sa petite enveloppe annuelle de 3,5 millions de francs pour la coopération culturelle et technique, l'ambassade de France soutenue, il faut le dire, par une active collaboration jordanienne, fait des merveilles : relèvement du palais hellénistique d'Irak El-Amir, grande exposition d'art moderne français, en mars 1981, une heure trente de télévision en français par jour (très suivie aussi par les 600 000 Israéliens francophones), etc.

Partie de zéro ou presque, la francophonie a beaucoup progressé depuis 1967 grâce à la venue de nombreux Palestiniens de Jérusalem. Originaire de Haïfa, le philosophe Fahmi Jaddane, sera à l'automne 1981 le premier citoyen jordanien à devenir professeur associé dans une université française (Paris-III). Parmi les Jordaniens de souche on note que s'expriment volontiers en français le prince héritier Hassan, le grand archéologue spécialiste de Pétra, Faouzi Zayédine, et même le président de l'Académie de langue arabe, M. Abdul Karim Khalifeh.

Une trentaine seulement de coopérants techniques ou culturels français servent dans le royaume, mais les deux d'entre eux qui sont détachés à l'université d'Amman ont réussi à faire passer de sept à cent dix, en quatre ans, le nombre des étudiants de la section de français (il y a cinq cents étudiants dans le département d'anglais et six cents dans celui de langue arabe). Au sein de l'enseignement secondaire, surtout celui dispensé par les congrégations chrétiennes, mais que suivent de nombreux musulmans, près de quinze mille enfants apprennent le français en 1981. Quant aux adultes inscrits aux cours du centre culturel français d'Amman, leur nombre a doublé en deux ans, dépassant les deux mille personnes, dont beaucoup « veulent profiter des programmes français à la télévision ».

J.-P. P.-H.



PROCHE-ORIENT

Iran

ALERTE AUX FRONTIÈRES A LA SUITE DE LA « DISPARITION » DE M. BANI SADR

Les postes-frontières et aéroports iraniens ont été mis, jeudi 18 juin, en état d'alerte à la suite de la « disparition » de M. Bani Sadr. M. Ladjeverdi, procureur de la révolution à Téhéran, a annoncé que la justice iranienne avait perdu mardi la trace du président, dont l'« incompétence politique » pourrait être proclamée par le Parlement samedi (« le Monde » du 19 juin).

D'autre part, M. Bazargan, ancien premier ministre, a affirmé jeudi que ses partisans poursuivraient le boycottage des débats parlementaires « tant que nous n'aurons pas obtenu la liberté d'expression et de communication avec le public ».

Enfin, l'imam Khomeiny a déclaré jeudi, à l'occasion de la célébration de la naissance du douzième imam, que l'Iran « était sur le point de réaliser la révolution du peuple en mettant en échec les tendances anti-islamiques ». — (A.F.P., A.P.)

Egypte

DES RIXES ENTRE COPTES ET MUSULMANS FONT DEUX MORTS ET TRENTE ET UN BLESSÉS AU CAIRE

(De notre correspondant.)

Le Caire. — Alors que, traditionnellement, le ministère égyptien de l'intérieur attend, pour annoncer les mauvaises nouvelles, qu'elles aient été diffusées par les radios ou la presse étrangères, il a publié jeudi 18 juin, avant tout le monde, un communiqué faisant état de *« violents incidents » confessionnels* survenus la veille au soir dans un quartier populaire du Caire et ayant fait deux morts et trente et un blessés.

Cette célérité s'explique, sans doute, par la gravité de ces événements, premiers du genre, à notre connaissance, à se dérouler dans la capitale depuis l'accession au pouvoir de M. Sadate, il y a douze ans.

Selon un schéma devenu habituel ces dernières années en Egypte, une dispute *« personnelle »* entre un copte et un musulman a dégénéré, mercredi 17 juin à Zaquia-el-Hamra (secteur très pauvre situé en bordure de Choubra, principal quartier bi-confessionnel du Caire), en bagarre rangée entre habitants du quartier, chaque communauté prenant parti pour son coreligionnaire.

La police est intervenue, relevant deux morts sur les lieux et constatant les dégâts causés à plusieurs magasins. Quarante-deux personnes ont été arrêtées et quatre armes à feu saisies. Vingt-quatre heures après, la tension reste vive dans le quartier.

Les derniers incidents confessionnels connus remontaient au 23 mai, à Alexandrie (*le Monde* du 28 mai), où la correction infligée par un boulanger copte à son mitron musulman (et non pas à l'un de ses clients comme nous l'avons alors écrit par erreur) avait provoqué la mort de celui-ci. Les fondamentalistes islamiques avaient suscité une expédition punitive anti-chrétienne.

Au cours du lustre écoulé, notamment dans les provinces à population mixte de Haute-Egypte, une dizaine de coptes, dont un prêtre, ont été assassinés par des Frères musulmans ou assimilés au cours d'*« incidents personnels »*, et il ne s'est pas passé six mois sans qu'une église *soit saccagée ou détruite*.

Il y a quelques mois, l'administration, pour la première fois semble-t-il depuis la révolution de 1952, a appliqué un vieux firman ottoman, toujours en vigueur, en faisant démolir une église construite sans autorisation du gouvernement dans le faubourg populaire de Bassatine, au Caire.

Cette affaire avait frappé l'imagination des chrétiens, de plus en plus nombreux à estimer que *« l'indulgence du pouvoir à l'égard des revendications intégristes islamiques encourage ces extrémistes à se montrer de plus en plus agressifs à l'égard des coptes »*.

La brouille persistante, depuis mai 1980, entre le raïs et Chenouda III, patriarche des coptes orthodoxes, n'est pas de nature à calmer les esprits au sein de la minorité chrétienne, pas plus que cette récente confession de M. Sadate à un hebdomadaire cairote, selon laquelle, dans sa jeunesse, il *« aimait et admirait »* Hassan El-Banna, fondateur en 1928 de la confrérie des Frères musulmans.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

DIPLOMATIE

DEVANT LA PRESSE DIPLOMATIQUE

M. Cheysson a justifié la politique française au Proche-Orient

C'est à un vaste tour d'horizon international qu'a procédé M. Claude Cheysson, jeudi 18 juin, au cours de son premier déjeuner avec l'Association de la presse diplomatique française depuis qu'il a été nommé ministre des relations extérieures. Sur un certain nombre de sujets comme l'Afghanistan, la Pologne, le dialogue Nord-Sud, la nécessité pour la France d'honorer les contrats qu'elle a signés, M. Cheysson n'a pu que réaffirmer ce qu'il a déjà dit en d'autres circonstances, en particulier dans une interview au *Monde* (nos éditions du 28 mai). Mais il a également apporté des réponses souvent précises, formulées parfois avec vivacité, parfois avec passion, sur nombre d'autres points.

La première question a été de savoir pourquoi le point de vue de la France sur le Proche-Orient avait été exposé dans un quotidien étranger, en l'occurrence le *Washington Post* (*le Monde* du 19 juin). Avec une irritation teintée d'ironie, M. Cheysson a fait observer que le premier ministre avait commenté le raid israélien contre la centrale nucléaire irakienne devant Europe 1, et qu'il y avait eu le lendemain un communiqué du Quai d'Orsay. Cela étant, et tout en précisant qu'il avait été consulté et avait lu le texte de l'interview, il a expliqué que le chef de l'Etat n'avait pas voulu donner l'impression d'utiliser — comme ses prédécesseurs — un média français pendant la campagne électorale. *« S'il avait cru pouvoir attendre une semaine de plus, il se serait adressé à un journal français »*, a-t-il dit.

Le ministre a repoussé l'argument selon lequel en établissant une distinction entre Israël et son premier ministre, M. Begin, qu'il a vivement critiqué, le président Mitterrand s'était immiscé dans la campagne électorale israélienne. *« Nous avons condamné*, a-t-il dit, *une action militaire, et il se trouve que celui qui l'a revendiquée et y a ajouté des commentaires était le premier ministre. »*

Une fois réglés les problèmes du raid israélien et de la centrale nucléaire irakienne au sujet desquels il a repris l'argumentation du chef de l'Etat (*le Monde* du 19 juin), M. Cheysson est passé aux autres points :

● *Proche-Orient.* — *« La France est totalement liée par l'initiative européenne qui exprime une volonté commune. Il était bon que la déclaration des Dix sur le Proche-Orient exprime quelques principes fondamentaux. Le gouvernement actuel sera encore plus clair que le précédent sur ces grands principes qui doivent être réaffirmés et respectés. »* Ces principes concernent le droit de tous les pays de la région, y compris Israël, à la sécurité, le droit du peuple palestinien à s'autodéterminer et à avoir un avenir.

« Je suis fier que la France ait été derrière la création de l'Etat d'Israël et ait participé à la réparation des souffrances endurées par les juifs. C'est pour les mêmes raisons qu'elle est pour le respect des droits du peuple palestinien », a-t-il dit.

● *Un bureau de l'O.L.P. à Paris.* — La C.E.E. a reconnu que l'O.L.P. est représentative, mais pas comme unique représentant du peuple palestinien. Dans cet esprit, un bureau de l'O.L.P. serait normal à Paris, mais *« pas question de recevoir un représentant de l'O.L.P. comme s'il représentait un Etat »*. A propos d'une éventuelle visite de M. Arafat en France, M. Cheysson a dit : *« Ceux qui annoncent qu'ils veulent détruire Israël ne peuvent être des interlocuteurs de la paix, à moins qu'ils ne changent de position. »*

● *Jérusalem.* — La décision du gouvernement israélien de faire de Jérusalem la capitale d'Israël est *« unilatérale »*. *« Il y a continuité dans la politique de la France, de la C.E.E. et de la communauté internationale pour défendre le droit, qui ne permet pas de modifier unilatéralement le statut de Jérusalem. En outre, les Lieux saints sont un problème qui intéresse les Israéliens, mais aussi les Jordaniens, les Palestiniens, trois cultures, trois religions... Comment pourrait-on admettre que soient prises à leur sujet des décisions unilatérales ? »*

● *Liban.* — Après avoir réaffirmé l'attachement de la France à ce *« malheureux pays »*, le ministre a souligné le désir de Paris d'apporter son concours à une solution. En attendant, a-t-il ajouté, *« nous avons des conversations avec les autorités pour des livraisons de pièces détachées et éventuellement d'armements destinés aux forces de sécurité libanaises »*.

● *Afrique du Sud.* — *« Pas un obus, par une cartouche, par un tournevis militaire, pas un boulon, rien de militaire ou d'origine militaire ne sera livré à l'Afrique du Sud. C'est catégorique. »* Pour le reste, a expliqué M. Cheysson, la France sort d'une période où *« les positions étaient ambiguës... Là où l'ambiguïté était grande, cela nous a mis dans une situation embarrassante. Nous héritons de contrats embarrassants. »*

● *Les ventes d'armes.* — En dehors de l'Afrique du Sud, *« il y aura des contrats d'armements, mais il y aura aussi certains types d'armes que le gouvernement français ne laissera pas partir en direction de certains pays où leur utilisation poserait des problèmes graves »*.

● *Le problème des réfugiés politiques.* — Le ministre rappelle que les Basques sont une poignée parmi des dizaines de milliers de réfugiés politiques en France, dont cent cinquante mille d'Extrême-Orient. *« La patrie des droits de l'homme ne livrera pas, quoi qu'il arrive, un réfugié politique, que ce soit M. Bani Sadr ou tout autre... La France ne va pas, parce qu'elle a une fraternité totale avec l'Espagne par la langue, par la volonté de démocratie et la détermination de lutter contre le terrorisme — et elle va le montrer clairement chez elle, — elle ne va pas renoncer à ce qui fait une partie de sa grandeur et qui est d'être une terre d'asile. »*

● *Les communistes au gouvernement.* — A la question de savoir si la présence éventuelle de ministres communistes au gouvernement ne gênera pas son action diplomatique, M. Cheysson a répondu : *« Ce qui compte, c'est la politique que font la France et les hommes qui en sont les principaux responsables. M. Mitterrand a été d'une clarté presque provoquante dans la définition des grands principes. Dès lors qu'un ministre s'appelle Dupont ou Durand a beaucoup moins d'importance. Il n'y aura pas un seul ministre qui ne soit pas totalement d'accord sur la politique du gouvernement. Il n'y aura pas de coalition douteuse, comme avec l'ancienne majorité. »*

● *Rapports avec l'U.R.S.S.* — *« Nous aurions souhaité avoir avec l'Union soviétique des rapports d'une certaine intimité comme par le passé. Mais il n'est pas possible d'avoir avec les Soviétiques le même genre de rapports si leurs troupes restent en Afghanistan. »*

● *La conférence de Madrid.* — A propos de la conférence sur la sécurité et la coopération, M. Cheysson a exprimé l'espoir qu'un rendez-vous puisse être pris *« pour une conférence sur le désarmement en Europe, ce qui serait rassurant. Les Russes savent que toute possibilité de dialogue, d'échanges, serait cassée net s'il y avait la moindre interférence en Pologne. En prenant des rendez-vous, par exemple pour la fin de l'année, cela permettrait de passer le cap dangereux du mois de juillet. »*

● *Le conflit du Sahara occidental.* — *« Les grands principes seront réaffirmés. Comment s'exprimeront-ils mot par mot ? On en parlera dans quelques semaines, parce que je trouve courageux de la part du roi du Maroc d'aller à Nairobi voir ses pairs qui ne partagent pas tous son point de vue. Il serait indécent de tenter d'adopter une position précise pendant que les Africains discutent. »* — P. B.

Le rapprochement entre les États-Unis et la Chine après la visite de M. Haig

MOSCOU : un nouveau pas a été franchi

De notre correspondant

Moscou. — Le tournant tant redouté par l'U.R.S.S. a-t-il été pris dans les relations sino-américaines ? Les commentateurs soviétiques ne répondent pas encore à cette question, mais ils la posent ouvertement, après la visite de M. Alexander Haig à Pékin et la décision de M. Reagan de vendre des armes offensives à la Chine. Depuis leur rupture avec Mao, les Soviétiques craignent par dessus tout d'être pris en tenaille entre l'OTAN à l'ouest et la Chine à l'est, et de devoir ainsi se battre sur deux fronts. Pendant de longues années, les mauvaises relations entre Washington et Pékin, entretenues par la querelle de Taïwan et aggravées par le conflit vietnamien puis par les développements de la détente Est-Ouest avaient paru les mettre à l'abri des mauvaises surprises.

Leur inquiétude a crû lorsqu'ils ont soupçonné M. Brzezinski, le conseiller spécial de l'ancien président Carter, de vouloir jouer la « carte chinoise ». Moscou n'a pas ménagé ses avertissements. Il est impossible, disait-on ici, de jouer la « carte chinoise » sans mettre en péril la cause de la paix. *« L'alliance* (des Etats-Unis avec la Chine) *sur la plate-forme antisoviétique exclurait la coopération avec l'U.R.S.S. »*, écrivait la *Pravda* dès 1978, dans un article autorisé.

L'établissement de relations diplomatiques entre Washington et Pékin, à partir du 1er janvier 1979, a constitué pour les Soviétiques le premier signal d'alarme. Ils ne pouvaient ouvertement reprocher à deux puissances d'entretenir des rapports d'Etat alors qu'eux-mêmes cherchaient une normalisation avec la Chine, mais ils s'indignaient chaque fois qu'un gouvernement occidental envisageait de vendre aux Chinois du matériel militaire ou une technologie de pointe. M. Arbatov, directeur de l'Institut des Etats-Unis et du Canada à Moscou, avait très précisément défini la position de l'U.R.S.S. : si la Chine devient *« une sorte d'allié militaire de l'Ouest, un allié informel peut-être*, disait-il, *mais un allié dans le sens militaire, la situation dans son ensemble apparaîtra alors sous un jour différent. Nous devrions reconsidérer nos relations avec l'Occident. Si un tel axe était créé sur une base antisoviétique, c'en serait fini de la détente »*.

Le Kremlin risque maintenant de regretter la retenue que l'ancien président Carter avait imposée dans les ventes de matériel militaire à la Chine. *La Pravda*, qui revient ce vendredi 19 juin sur la visite du secrétaire d'Etat américain à Pékin, n'en est pas encore à la menace directe, mais elle n'en note pas moins qu'*« un nouveau pas a été franchi dans la voie du rapprochement sino-américain, militaire et stratégique, dans les tentatives de profiter des tendances antisoviétiques* (de la direction chinoise), *dans le jeu risqué visant à compromettre la détente »*. Dans ces conditions l'U.R.S.S. *« ne peut rester indifférente au projet de vente à la Chine d'armes, de matériel et de technologie de guerre américains »*.

La *Pravda* énumère tous les dangers pesant désormais sur les voisins de la Chine mais elle ne dit rien des conséquences politiques que les dirigeants soviétiques pourraient tirer de la décision américaine. La menace n'est pas immédiate et ils peuvent chercher à conjurer le danger en renouant le dialogue avec Washington. Les relations avec les Etats-Unis restent l'obsession du Kremlin. Encore faudrait-il que l'administration républicaine se prête au jeu, ce qui ne semble pas être le cas actuellement.

A un moment où les contacts soviéto-américains sont pratiquement rompus, la nouvelle politique chinoise de Washington augmente les risques de malentendus et de tensions internationales. Elle ne peut que renforcer certains dirigeants de Moscou dans la conviction qu'il n'y a décidément rien à attendre de M. Reagan. Si elle s'imposait, une telle conclusion pourrait être lourde de conséquences sur l'action de l'U.R.S.S. dans d'autres parties du monde, en Pologne par exemple.

DANIEL VERNET.

Pékin : un porte-parole déclare « n'avoir jamais entendu parler » de stations d'écoute sino-américaines

Pékin a démenti les informations en provenance de Washington selon lesquelles deux bases d'écoute sino-américaines chargées d'observer les essais de fusées soviétiques avaient été construites en territoire chinois (*le Monde* du 19 juin). *« Nous n'avons jamais entendu parler de cela »*, a déclaré ce vendredi 19 juin un porte-parole gouvernemental.

Aux Etats-Unis, bien que la Maison Blanche et le département d'Etat se contentent du traditionnel *« pas de commentaire »*, des sources gouvernementales ont confirmé l'existence de ces radars d'écoute qui surveillent la trajectoire des fusées soviétiques entre leur base de lancement de Tyuratam (Asie centrale) et la péninsule du Kamtchatka. Ces stations, situées au Xinjiang (Sinkiang) ne sont pas aussi pratiques, précise-t-on, que celles d'Iran, abandonnées après la chute du chah : *« Leur position ne leur permet pas de regarder au fond des pas de tir. »*

Selon le *Washington Post*, M. Deng Xiaoping avait mis, en 1979, comme condition à l'installation de ces stations qu'elles soient aux mains de techniciens chinois et que Pékin ait accès aux informations obtenues. Le journal ajoute que l'augmentation des échanges américano-chinois dans le domaine du renseignement aurait été l'un des thèmes des entretiens du secrétaire d'Etat, M. Haig, à Pékin.

Cette visite de M. Haig a pourtant été commentée durement jeudi par l'agence Chine nouvelle : *« Si les Etats-Unis se bornent à prêter attention aux pressions de certains milieux pro-taïwanais et ignorent les sentiments du peuple chinois, les relations sino-américaines ne pourront même pas être maintenues en l'état, sans parler de leur développement. » « En ce qui concerne les milieux qui, aux Etats-Unis, affirment que la Chine, ayant besoin de l'appui américain pour combattre l'hégémonisme soviétique, aura à avaler leur « pilule »* (le soutien américain à Taïwan et la vente d'armes à ce régime), *ce n'est pas seulement un faux calcul, mais cela dénote leur ignorance de l'histoire »*, ajoute l'agence, qui rappelle que la Chine *« n'avait pas hésité à supporter les conséquences d'une rupture avec l'Union soviétique »* au début des années 60. — *(A.F.P., Reuter, U.P.I.)*

[L'accord signé le 31 janvier 1979 entre le président Carter et M. Deng Xiaoping prévoyait la vente à la Chine d'un satellite de communications et d'une station de réception pour les images du satellite de détection des ressources terrestres Landsat. En mai de la même année, une délégation de la NASA s'était rendue en Chine. — (N.D.L.R.)]

● LES PRETENTIONS DU VENEZUELA SUR UNE PARTIE DE LA GUYANA. — Le Venezuela a l'intention de s'opposer au prêt que la Banque mondiale envisage d'accorder à la Guyana pour la construction d'un barrage hydroélectrique du Haut-Mazaruni, indique le *Financial Times*, ce vendredi 19 juin. Ce fleuve est situé dans la province de l'Essequibo que Caracas réclame à la Guyana (*le Monde* du 16 juin). Dans le projet du gouvernement guyanais, une partie de l'électricité produite par le barrage devrait être achetée par le Venezuela.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU NICARAGUA EN VISITE A PARIS

Le Père Miguel d'Escoto, ministre des affaires étrangères du Nicaragua, est arrivé, jeudi 18 juin, à Paris, pour une visite de travail de deux jours, au cours de laquelle il devait être reçu, notamment par MM. François Mitterrand et Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Le chef de la diplomatie nicaraguayenne qui effectue une tournée en Europe, s'entretiendra également avec M. Lionel Jospin, premier secrétaire du parti socialiste et rencontrera, à titre privé, M. Michel Rocard, ministre d'Etat chargé du plan et de l'aménagement du territoire. Comme M. François Mitterrand, M. Michel Rocard est membre du Comité de défense de la révolution sandiniste.

Initialement prévue pour la fin de la semaine dernière, cette visite avait dû être reportée, le Père d'Escoto étant *« bloqué à Bagdad, en raison de problèmes de liaisons aériennes »*, avait-on indiqué à l'ambassade du Nicaragua, à Paris. Les entretiens franco-nicaraguayens devraient permettre de préciser la politique du nouveau gouvernement français à l'égard du Nicaragua et de l'Amérique centrale. La France pourrait accroître, en particulier, son aide au Nicaragua sur le plan alimentaire.

● *M. Pierre-Elliot Trudeau*, premier ministre du Canada, sera reçu le 26 juin à l'Elysée par M. Mitterrand.

ASIE

LA CRISE CAMBODGIENNE

Les pays de l'ASEAN, réunis à Manille, ont réaffirmé des positions aussi intransigeantes que celles de Hanoï

De notre envoyé spécial

Manille. — Quarante-huit heures après l'annonce d'une quasi-alliance sino-américaine de nature à affecter profondément le rapport de forces mondial, et particulièrement asiatique, les ministres des affaires étrangères des pays de l'ASEAN (1), réunis à Manille, ont réaffirmé, jeudi 18 juin, dans un communiqué conjoint, leurs positions de principe dans l'affaire cambodgienne. En accord avec les résolutions adoptées depuis deux ans par l'Assemblée générale des Nations unies, et *« dans le but de parvenir à un règlement politique satisfaisant au Cambodge »*, les cinq pays proposent, dans un premier temps : 1) L'envoi d'une force de maintien de la paix des Nations unies au Cambodge ; 2) Le retrait de toutes les forces étrangères dans les délais les plus brefs et sous la supervision des « casques bleus » ; 3) Le désarmement de toutes les factions khmères immédiatement après le retrait des troupes d'occupation. L'ASEAN estime que les *« prétendues élections »* de mars dernier, *« tenues à l'ombre de deux cent mille soldats vietnamiens »*, ont un caractère *« frauduleux »* et *« constituent une tentative désespérée pour conférer une légitimité au régime de Heng Samrin installé par les Vietnamiens »*.

Les signataires *« réaffirment qu'ils continuent à reconnaître le gouvernement du Kampuchea démocratique* (Khmers rouges) *et à soutenir sa représentativité au sein des Nations unies »*. Ils *« accueillent favorablement les consultations en cours entre les nationalistes cambodgiens en vue de la formation d'un front uni »* pour la libération du Cambodge *et réaffirment leur soutien et* leur solidarité avec la Thaïlande, pays de la « ligne de front ». Les Cinq donnent également leur caution *« au programme de rapatriement volontaire des déplacées et réfugiés cambodgiens entrepris par le gouvernement thaïlandais en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés »*.

Enfin, après avoir pris note de la proposition vietnamienne d'une conférence régionale entre les gouvernements de l'ASEAN et de l'Indochine, les cinq ministres estiment que l'internationalisation du conflit cambodgien, par le biais de puissances extérieures au Sud-Est asiatique, requiert que le débat ait lieu au sein d'un forum international. Ils appellent donc le Vietnam à participer à la conférence sur le Cambodge qui doit se tenir le mois prochain à New-York sous les auspices de l'ONU. Hanoï, Moscou et leurs alliés ont fait connaître leur décision de boycotter cette réunion.

Pas de compromis régional

Ce texte, fondé sur un consensus international que le Vietnam récuse — notamment dans la mesure où il perpétue la légitimité du régime déchu des Khmers rouges, — apparaît d'abord comme un reflet des positions intransigeantes de la Chine et comme une victoire des gouvernements (thaïlandais, singapourien et philippin), qui, au sein de l'ASEAN, militent en faveur de ses thèses jusqu'auboutistes. Il devait recevoir ce vendredi l'approbation des partenaires et alliés de l'Association représentés ici par leurs ministres des affaires étrangères : Etats-Unis, Japon, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande. M. Van Der Klaauw, chef de la diplomatie néerlandaise, participe à cette réunion au nom de la C.E.E. Il est difficile d'imaginer que ces réunions, les communiqués qu'elles produisent et les propositions qu'elles entendent formuler le mois prochain à New-York, puissent aujourd'hui plus qu'hier produire un assouplissement de la politique intransigeante de Hanoï.

Tous ces exercices, d'un côté comme de l'autre, apparaissent désormais comme secondaires, formels et sans conviction. Après la décision prise par Pékin et Washington de *« coopérer dans tous les domaines »* et à l'échelle planétaire pour faire contrepoids à l'Union soviétique et à ses alliés, l'heure ne paraît plus être aux tentatives de compromis régionales, ni l'initiative aux mains des puissances mineures. Les Grands paraissent, en effet, décidés à mener la danse. L'ASEAN, comme l'Indochine, se trouve entraînée dans la stratégie de la tension, dans la dynamique de la confrontation et de la polarisation. On voit mal dans ces conditions comment poursuivre le dialogue en vue d'un règlement politique et pacifique du problème cambodgien — ce dont la Chine, attachée à punir Hanoï et à faire payer Moscou, ne veut à aucun prix. Une fois de plus, derrière le paravent de déclarations de principe ou de propagande, l'engrenage de la confrontation se remet en marche.

R.-P. PARINGAUX.

(1) Association des nations d'Asie du Sud-Est : Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande.

هكذا من الأمل

Libres opinions

Le partage et le don

par FRANÇOIS DE RAVIGNAN (*)

PARLER du tiers-monde aujourd'hui, c'est généralement parler d'aide. De l'aide que nous lui apportons bien sûr, et non point de celle qu'il nous apporte : les Hollandais ou les Belges sont « dix fois plus généreux que nous », écrivait dans ces colonnes Charles Condamines (1), oubliant sans doute que les vaches hollandaises se nourrissent à vil prix de manioc produit par les travailleurs de Thaïlande et de soja du Brésil, tandis que la faim gagne du terrain à grands pas dans ces pays (2).

Nul doute, certes, que l'aide (celle que nous apportons) soit de nature à favoriser une relance de la croissance de nos économies productivistes, comme l'a rappelé Claude Cheysson (3). Nul doute non plus que le « new deal » qu'il préconise n'aille dans le sens des attentes des gouvernements de la plupart des pays du Sud. Mais s'il est un mythe tiers-mondiste qui a la vie dure, c'est bien celui qui assimile les exigences des gouvernements aux besoins de leurs peuples. Aucun habitant du tiers-monde n'aurait la maladresse d'assimiler les options du peuple français tout entier aux propos de ses présidents successifs. C'est pourtant à un exercice de ce style que se livrent la plupart de nos hommes politiques lorsqu'ils rapportent ce que « le tiers-monde dit », ce que « le tiers-monde pense », ce que « le tiers-monde réclame », en citant les propos de ses gouvernants.

Les aides que ceux-ci réclament, alimentaire, technologique, militaire, sont capables en effet de créer les enclaves modernisées dont ces gouvernements ont besoin pour se maintenir au pouvoir et participer à ce concert des nations où il est malséant de devoir demander le prix des places. Elles sont incapables de créer le travail de tous et de résoudre le problème de la faim des pauvres. Bien pis, elles l'aggravent.

Les grands périmètres agricoles, les implantations industrielles se paient d'une accentuation de l'exportation des matières premières industrielles et agricoles. La rentabilité des entreprises créées sur capitaux étrangers exige qu'on n'y crée qu'un nombre limité d'emplois ; et, de toute façon, leur technologie sophistiquée est-elle celle qu'il faut employer pour faire face à la demande de travail issue d'une démographie galopante ? Mais qui s'en soucie, dès lors que ces objections vont contre l'intérêt immédiat ? Qui entend par exemple le cri d'alarme poussé par l'Union générale des travailleurs sénégalais en France (4), dénonçant le grand projet technocratique de « mise en valeur » du fleuve Sénégal, qui s'apprête à conduire à la faim et au désespoir une population de sept cent mille personnes, dont on n'a consulté aucune avant de décider ? La vraie clameur des peuples, c'est là qu'elle est, et non pas dans les demandes des gouvernements, qui réclament de l'aide, entre autres pour de tels projets, et l'obtiennent.

L'autre voie, la seule capable de créer le travailler-manger de tous, c'est celle qui met au travail le maximum de bras, les bras de tous, pour produire l'alimentation de tous, et satisfaire d'abord les besoins essentiels. Ce n'est pas une question de technique occidentale, ni d'argent ni d'aide, mais de volonté politique, comme quelques rares exemples de par le monde l'ont montré. Cette voie-là postulerait évidemment une réduction de nos échanges avec les pays du tiers-monde qui ne produiraient plus par priorité ce qui est nécessaire aux pays du Nord. Elle obligerait nos pays à remettre en question profondément un mode de production et une croissance économique qui se paient de la faim des autres, comme, seul des candidats à l'élection présidentielle, celui des écologistes l'a proposé. « A quoi servent les verts ? », se demandait dans ces colonnes une personnalité du monde scientifique (5). Eh bien ! entre autres choses, à ceci : rappeler la nécessité, pour la paix du monde, de partager, et non point de donner ou d'aider. Car le partage, ce n'est pas le don, c'est même juste le contraire. On ne donne que de son surplus — en somme de ce qu'on a plus ou moins justement accumulé. On ne partage que soi-même.

(*) Agronome.

(1) *Le Monde* du 25 avril 1981.

(2) Jacques Berthelot et François de Ravignan, *les Sillons de la faim*, éd. l'Harmattan, Paris, 1981.

(3) *Le Monde* du 30 avril 1981.

(4) U.G.T.S.F., 63, quai National, Bât. 2, 92800 Puteaux.

(5) *Le Monde* du 29 avril 1981.

UN COLLOQUE DU GRAND-ORIENT DE FRANCE

L'émergence des pays pauvres provoquera une remise en cause de notre mode de vie

« Rien dans la crise révolutionnaire que nous vivons ne sera résolu si l'on ne prend en compte l'émergence du tiers-monde... Il faut, désormais, penser autrement. » Sur cette ardente détermination, le grand maître R. Leray a ouvert, samedi 13 juin, au siège du Grand-Orient de France, un colloque sur le thème « Emergence du tiers-monde ».

« Les chiffres n'ont pas de signification réelle », pour prendre la mesure du phénomène, devait paradoxalement dire M. R. Razakaboana, ministre des finances du gouvernement de Madagascar. *« Il faut une approche globale, intégrant les variables d'ordre culturel et de civilisation. »* Puis le ministre a dénoncé deux *« mythes »* — *« dans lesquels semblent parfois s'enfermer les marxistes »* — celui de l'intervention de l'Etat, qui est souvent bureaucratisation, celui de *« l'industrialisation pour l'industrialisation »* rejetant au second plan l'agriculture. Cette dernière approche explique en partie la permanence de problèmes alimentaires dont la solution est pourtant la clef du développement et peut-être de l'émergence du tiers-monde. M. Razakaboana estime, en outre, que la *« conjoncture extérieure »* n'est pas favorable aux jeunes nations non pétrolières (diminution du volume global des échanges entre pays industrialisés et pays en développement ; système monétaire désavantageux, comme en témoigne la hausse du dollar, etc.). Face à ces problèmes, déclare-t-il, *« l'Occident hésite à apporter des solutions adéquates ; les pays de l'Est tâtonnent de façon navrante ; la coopération Sud-Sud n'est qu'embryonnaire »*.

« Y a-t-il vraiment émergence ? » se demande à son tour M. P. Adossama, représentant du B.I.T. auprès des Nations unies. Pas, en tout cas, assure-t-il, pour tous les pays puisque certains *« s'enfoncent dans la misère et sont en voie de sous-développement »*. Pour *« éviter la catastrophe »*, l'ancien ministre togolais souhaite, quant à lui, que chaque pays définisse une politique nationale de l'emploi — dont il trace les grandes lignes — et démocratise sa vie politique. Il déclare : *« L'émergence implique la recherche de solutions globales, des complémentarités... Les populations concernées doivent être consultées sur les décisions socio-économiques, pour faire contrepoids au rôle prédominant des élites. Cela suppose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. »*

N'est-ce pas aussi un droit essentiel que la satisfaction des besoins alimentaires vitaux des 450 millions de personnes sous-alimentées ? devait demander M. Gérard Weill, délégué général du Comité français de la campagne mondiale contre la faim.

Evoquant d'autre part la situation spécifique des femmes, Mme Cécile Goldet, présidente de la commission sénatoriale chargée des problèmes des déshérités et du quart-monde, estime qu'il est *« temps que leur place devienne une préoccupation constante »*. Dans cet esprit, *« la culture ne doit-elle pas être placée au premier plan » ? « Ce qui émerge du tiers-monde, c'est la progression de l'islam »*, répond M. Bruno Etienne, spécialiste du Maghreb, qui constate les *« dégâts causés par les Frères musulmans »* dans le monde islamique, mais aussi parmi les immigrés. Les nations du tiers-monde sont également exposées aux conséquences nouvelles et immenses de l'informatique, de la télécommunication et de la télématique, pense pour sa part M. Bokonga, ancien ambassadeur du Zaïre en France.

C'est plus contre l'insuffisance de la science économique que le professeur François Perroux a voulu mettre en garde l'auditoire. *« La logique des multinationales cherchant à porter au maximum leur profit est incompatible avec le développement »*, a-t-il dit. De surcroît, *« le développement des pays pauvres ne se fera que si on met l'industrie au service de l'agriculture »*. Or, dans certains pays, c'est encore l'inverse qui se produit.

Chargé de faire la synthèse des débats, M. Claude Julien, gérant du *Monde* et rédacteur en chef du *Monde diplomatique*, s'est livré à une large réflexion sur la complexité des problèmes du tiers-monde. Ceux-ci *« sont les nôtres »*, devait-il déclarer, précisant : *« Les relations entre pays en développement et pays industrialisés ne relèvent pas seulement des échanges économiques mais aussi des cultures. Nos sociétés sont marquées par le tiers-monde même quand elles préfèrent l'ignorer. »* Si l'espèce de désintérêt qui se manifeste actuellement devait se perpétuer, *« le réveil pourrait être amer »*. *« Nous sommes marqués (...) parce que nos cultures, nos systèmes de pensée, ont reçu l'apport de civilisations anciennes (...), parce que nous sommes imbriqués dans des rapports économiques parfois conflictuels avec le tiers-monde. »*

Selon M. Claude Julien, les techniques que nous lui offrons ne sont pas neutres mais porteuses d'idées, de cultures. Les concepts venant des pays industrialisés ne sont, d'autre part, guère applicables à des sociétés encore largement rurales. Les *« transferts de technologie »* peuvent se traduire par un viol des cultures traditionnelles. *« Notre culture est beaucoup moins universaliste et beaucoup plus européocentriste »* qu'il n'y paraît.

D'autre part, la prospérité et les libertés dans les pays riches semblent être le *« bon côté »* d'une médaille dont le revers est la misère et les dictatures dans un grand nombre de jeunes Etats. Or, estime encore M. Claude Julien, nos choix politiques et économiques menacent nos propres libertés. *« Nous avons hypothéqué notre liberté pour le pétrole, avant et après les fortes hausses, ou par les livraisons d'armes à des régimes révoltants. Serons-nous capables de sacrifices économiques pour retrouver ces libertés ? Qu'est-ce qui est prioritaire : les droits de l'homme — qu'invoquent non sans quelque hypocrisie certains Occidentaux — ou la notion de droit des peuples ? »* Et dans ce dernier cas, encore faudrait-il que les élites généralement coupées des masses et se comportant en *« relais naturels »* du Nord retrouvent leur authenticité.

Pour M. Claude Julien, l'émergence du tiers-monde remettrait en cause notre mode de vie, résultat de notre ingéniosité mais aussi de l'exploitation de ressources ne nous appartenant pas *(« le gaspillage chez nous est lié au pillage ailleurs »)*, atteindrait nos cultures, pourrait créer des conditions sociales insoutenables. En somme, le maintien de notre mode de vie suppose, dans une large mesure, la non-émergence du tiers-monde. *« Sommes-nous prêts à changer notre mode de croissance pour assurer notre liberté ? N'a-t-elle pas plus de prix que tout ce que nous consommons ? »*

La conclusion du grand maître Roger Leray devait aller dans le même sens. Lui aussi estime qu'aucun progrès n'est à attendre si nous ne cherchons pas à respecter les cultures des pays en développement, *« si nous n'avançons pas vers une humanité juste et fraternelle, avec une redistribution des acquis, le destin de tous étant lié à l'émergence du tiers-monde. »*.

GÉRARD VIRATELLE.

Le Monde

politique

La campagne officielle à la radio et à la télévision

Envol

Mieux vaut tard... La campagne électorale se termine ce soir. A la veille du deuxième et dernier tour, nos politiciens ont tenu à prouver qu'ils savaient enfin se servir de la télé. Ils ont mis le temps, mais ça y est, ils ont enfin compris le mode d'emploi de cet instrument difficile à manier. Prenez, par exemple, le rôle dévolu aux journalistes de service. Il s'est nettement modifié au cours des semaines. Les témoignages de satisfaction et d'admiration qu'ils décernaient à leur candidat sont devenus beaucoup plus rares et les points d'interrogation ont remplacé les points d'exclamation. Les questions se sont affûtées, précisées. Elles traduisent assez bien celles que se pose l'opinion. Vous critiquez tout, vous ne proposez rien, vous êtes hostile à tout effort de solidarité et de justice sociale... Ces balles lancées à Alain Juppé par une jeune femme au visage fermé passaient au ras du filet. Pas de fioritures, pas d'amortis. Du coup, son jeu à lui prenait du punch, il répondait du tac au tac et on suivait la partie avec un regain d'intérêt.

Autre point frappant, la totale transformation de l'image de marque des communistes. Ils sont méconnaissables. On nous présente des maires, des conseillers généraux, des députés en ballottage favorable, des Ducoloné, des Jacques Rimbault, gens d'un certain âge, habillés de bleu sombre, genre homme d'affaires ou grand commis de l'Etat. Rien en apparence ne les distingue de leurs adversaires de l'U.N.M. Et leurs propos sont tout ce qu'il y a de plus conciliant. Ils prônent l'union la plus large, la concertation, le respect des différences et le bon usage, pondéré, responsable, de la démocratie.

Enfin, il n'y a plus que des socialistes heureux. Emportés par l'élan de la victoire, ils décollent, ils planent, ils flottent en état de souriante apesanteur. Ils veulent nous réapprendre le goût de la vie et des voyages, le sens du bonheur, le désir de connaissance, l'art de la fête. Edwige Avice — elle est ministre de la jeunesse et des sports — se lançait, pas gênée, dans des promesses aussi vagues que généreuses. Au début, ça m'a agacée, et puis je me suis dit que, au fond, c'est par cette porte ouverte au rêve que s'est engouffrée la gauche malgré le formidable tir de barrage d'un pessimisme calculé au centime près par l'ancienne majorité.

CLAUDE SARRAUTE.

LA CAMPAGNE OFFICIELLE

VENDREDI 19 JUIN

— France-Inter, TF 1, Antenne 2 et FR 3, à 20 h. 10 : M. Lionel Jospin, P.S., huit minutes ; M. Georges Marchais, P.C., quatre minutes ; MM. Henri Colombier, Michel d'Ornano et José Rossi, U.D.F., cinq minutes ; M. Jacques Chirac, R.P.R., sept minutes.

Tribunes et débats

VENDREDI 19 JUIN

— M. *Georges Sarre*, député (P.S.) à l'Assemblée européenne, est l'invité du journal de R.T.L., à 18 heures.



(Dessin de KONK.)

Chez les rapatriés

LE RECOURS MÈNE CAMPAGNE POUR LE P.S. A TOULOUSE

(De notre correspondant)

Toulouse. — Les dirigeants du mouvement du RECOURS (Rassemblement et coordination unitaire des rapatriés et spoliés d'outre-mer), MM. Guy Forzy, Claude Laquière et Jacques Roseau, sont venus mener campagne à Toulouse, mercredi 17 juin, en faveur de MM. Gérard Bapt, député socialiste sortant de la deuxième circonscription de la Haute-Garonne (Toulouse-Centre), et Louis Larreng, candidat du P.S. dans la troisième circonscription (Toulouse-Sud), suppléant du député sortant, M. Maurice Andrieu, qui ne se représente pas.

A bord de voitures équipées de haut-parleurs, ils ont sillonné plusieurs quartiers de la ville, comme ils l'avaient fait dans d'autres communes du Midi, pour appeler les rapatriés d'Afrique du Nord à soutenir la politique que M. Mitterrand veut mettre en œuvre.

Au cours d'une conférence de presse organisée en présence des deux candidats socialistes et de M. Jean-Michel Baylet (M.R.G.), député sortant de la deuxième circonscription du Tarn-et-Garonne, M. Roseau, porte-parole du RECOURS, a notamment déclaré que les rapatriés avaient « *su faire preuve de réalisme politique en apportant leur soutien, dès le premier tour, aux candidats du président de la République, dont les engagements précis sont, d'ores et déjà, en cours de réalisation, notamment avec l'annonce d'une loi d'amnistie définitive* ».

A Massy

LE MEETING DE M. GERMON DÉSERTÉ PAR LES MILITANTS COMMUNISTES

La plupart des militants communistes présents jeudi soir 18 juin, à Massy (Essonne) au meeting d'union organisé par le P.S., le P.C., le M.R.G. et le P.S.U., pour soutenir M. Claude Germon, candidat socialiste dans la troisième circonscription de l'Essonne, ont quitté la salle au moment où ce dernier prenait la parole. Le secrétaire national du P.S. succédait à la tribune à M. Pierre Juquin, candidat communiste distancé au premier tour des élections législatives, le 14 juin dernier.

« *C'est avec clarté*, a expliqué M. Juquin, *que je confirme mon désistement en faveur de Claude Germont* », précisant qu'il est conscient « *de ce qu'une telle décision peut coûter aux militants et aux électeurs communistes* ». Mais, a-t-il ajouté, « *ce désistement correspond à notre loyauté et à notre conception de la politique* ».

Pour sa part M. Germon a rappelé qu'en 1978, battu au premier tour des élections législatives par M. Juquin, il avait demandé à ses électeurs de voter pour le candidat communiste arrivé en tête.

Le 14 juin dernier, les résultats de cette circonscription ont été les suivants :

Abst., 32,17 % (suff. ex., 125 718).

MM. C. Germon, 43 640 ; P. Juquin, 32 962.

En 1978, M. Juquin avait obtenu 42 860 voix (pour 146 458 suffrages exprimés, le maire de Massy obtenant 32 982 voix.

Situations électorales

DANS LE CALVADOS

Des ministres en rangs serrés... contre M. d'Ornano

De notre envoyé spécial

Deauville. — « *Quand il pleut sur le curé, il dégoutte sur le vicaire.* » M. Jean Besse, le candidat socialiste dans la troisième circonscription du Calvados, n'oublie pas de citer ce vieux proverbe normand à chacune de ses réunions électorales. Pas besoin d'en dire plus pour que ses auditeurs comprennent : M. Michel d'Ornano est atteint par la défaite de M. Valéry Giscard d'Estaing. Il veut y croire, M. Jean Besse, lui, le fils d'instituteurs du bocage normand, peut devenir le tombeur de l'ami du président déchu. Ce qui n'était qu'un rêve naguère encore prend, aujourd'hui, des formes plus précises. M. Michel d'Ornano a été mis en ballottage. De peu, certes — 154 voix, — mais en ballottage quand même. Et, sur le papier, ses seules réserves sont chez les abstentionnistes...

Curieuse circonscription que celle-ci : un triangle qui a pour sommets l'hôtel de ville de Lisieux, la banlieue ouvrière de Caen et Honfleur ; un triangle qui englobe aussi les planches de Deauville, les collines du pays d'Auge, les souvenirs de Cabourg et Dives, la plus vieille cité industrielle du Calvados. La mer et la ville, la campagne et l'industrie, une circonscription « complète » détenue par M. d'Ornano depuis 1967 au prix de dures luttes. Le député giscardien, pour ce faire, a dû batailler ferme : il a dû s'imposer face aux centristes d'abord, aux réformateurs ensuite. Il lui faut aujourd'hui se battre contre les socialistes, qui ont bouté les communistes hors de ce qui fut longtemps leur fief (le 14 juin, le candidat du P.S. a devancé celui du P.C. dans toutes les communes des deux cantons du Calvados, Troarn et Dozulé, seuls, à avoir encore un conseiller général communiste).

M. d'Ornano connaît bien son terroir. Cette fois encore, au volant d'une R-18 grise, il l'a sillonné dans tous les sens, s'arrêtant dans les cent quarante-huit communes, descendant dans les marchés, allant de ferme en ferme. (M. Chirac y a fait de bons scores), visitant les ateliers et les usines. Tel le marquis de Carabas, il montre d'une main la pharmacie dont il a arraché le droit d'ouverture, l'école qu'il a pu maintenir ouverte, l'entreprise pour laquelle il a obtenu des commandes. Les usines surtout : « *Pour toutes, j'ai fait quelque chose.* » Il est vrai que, grâce à l'instrument dont il avait su se doter, le Cebanor (le Comité régional d'expansion), il a réussi à faire venir des entreprises et à sauver des emplois, à Lisieux comme à Caen, à Honfleur comme à Cherbourg. Peut-être aujourd'hui regrette-t-il de ne s'être pas contenté, comme certains de ses « voisins », de distribuer des décorations et de présider des banquets.

Ce libéral pragmatique retrouve en face de lui, comme en 1978, un socialiste qui n'est jamais aussi heureux que lorsqu'il débat de l'idéologie du mouvement ouvrier et révolutionnaire. Mais M. Jean Besse, cet ancien professeur au centre régional d'éducation physique et sportif d'Houlgate, a bien évolué. Il n'est plus tout à fait le Savonarole de ses débuts. Des années de militantisme pour implanter son parti dans les usines du Calvados, une nouvelle campagne pour faire passer le message socialiste dans le milieu rural traditionnel, deux ans à Paris aux côtés de M. Jean-Pierre Chevènement pour coordonner les études du P.S., l'ont contraint à confronter ses théories aux réalités.

M. d'Ornano sent bien que ce militant du CERES n'est pas rejeté par l'électorat comme il y a trois ans. En quatorze ans de règne sans partage, lui-même ne s'est pas fait que des amis : tous ceux qui ont eu à pâtir des décisions qu'il a fallu prendre, tous ceux qui ont trouvé la tutelle un peu lourde, les « centristes » déçus du peu de place qui leur a été faite, les gaullistes à qui le leader giscardien n'a jamais fait de cadeau, bien au contraire, et même les républicains indépendants qui parfois auraient bien voulu exister en dehors du « ministre ». Et que faire devant l'urbanisation qui s'étend dans cette circonscription qui se « banlieurise », s'« ouvriérise » de plus en plus ; Troarn, le canton le plus proche de Caen, représente maintenant 30 % des électeurs.

M. d'Ornano se veut confiant : sauf en 1968, c'est toujours au second tour qu'il a été élu. Dans sa circonscription, M. Giscard d'Estaing a devancé M. Mitterrand le 10 mai. Justement, ce 10 mai, il faut le faire oublier. Pour M. d'Ornano, ce ne fut pas seulement la défaite de son chef politique, mais surtout celle de son ami. Il veut montrer que l'on peut gagner en restant fidèle à V.G.E. Pour lui, ce sera un symbole.

En face, « *battre d'Ornano* » serait aussi un symbole qui couronnerait toutes les autres victoires. Alors, on ne lésine pas. Les reproches tombent : L'« *électronique française bradée aux américains* ». Le chômage qui a augmenté « *même à Deauville* ». L'agriculture qui s'est appauvrie. Les emplois qui ne sont pas venus autant que promis, l'avenir de la société métallurgique de Normandie et de ses cinq mille salariés toujours menacé. L'eau de Seine qui n'a pas retrouvé sa pureté d'avant l'industrie « Port-Deauville » qui bafoue les circulaires de M. d'Ornano, ministre de l'environnement. Pour aider M. Besse, les ministres sont venus en rangs serrés : MM. Michel Jobert, Alain Bombard, Jean-Pierre Chevènement, Joseph Franceschi, Mme Nicole Questiaux.

Mercredi soir, M. d'Ornano, devant un millier de personnes à Port-l'Evêque, n'avait, pour le soutenir, que les leaders locaux du R.P.R. et M. Olivier Stirn, un « *ancien ministre* » comme lui. Au même moment, M. Besse, à Dives, n'avait réuni que cent cinquante personnes et les responsables communistes. Mais il y avait à ses côtés M. Louis Mexandeau paré des attributs de sa fonction ministérielle. Le monde à l'envers. Les Normands, si pragmatiques, peuvent y être sensibles.

TH. B.

RÉSULTATS DU PREMIER TOUR

3e circ. (Honfleur, Lisieux I)

Inscr., 78 425 ; vot., 58 316 ; abst., 26,31 % ; suff. expr., 55 737.

MM. M. d'Ornano, U.N.M.-P.R., 27 705 ; J. Besse, P.S., 19 828 ; J.-L. Fouque, P.C., 6 120 ; C. Hodiesne, A.E., 2 084.

EN CHARENTE

Un critère, la taxe sur le cognac

De notre correspondant

Angoulême. — On se souviendra longtemps des législatives de 1981 dans le Cognaçais. Qu'elles mettent fin ou non au mandat du maire R.P.R. de Cognac, M. Francis Hardy, qu'elles consacrent *ou non l'ascension du* conseiller général socialiste M. Bernard Villette, elles auront eu en fin de compte pour fils conducteurs les comportements des hommes politiques locaux vis-à-vis des taxes sur le cognac.

M. Francis Hardy, le député sortant, est de la famille. Une maison de cognac porte son nom. Il connaît le dossier. La fronde contre les taxes imposées par le gouvernement, c'est lui qui l'a conduite à l'Assemblée nationale. Sans obtenir réellement gain de cause : ce qui l'a desservi, *concède-t-il en ajoutant* que l'attitude ambiguë des socialistes à l'époque n'a pas facilité son combat.

Si le député sortant ne mène pas une campagne tonitruante pour le second tour, ce n'est pas qu'il ait baissé pavillon : « *J'ai fait aussi bien qu'au premier tour de 1978 et la gauche, elle, a perdu du terrain.* » En réalité, si le total des voix de gauche est bien d'un point inférieur à ce qu'il a été, le score de M. Hardy l'est aussi, puisque le candidat du Parti des forces nouvelles a pris la différence. Mais, c'est sûr, M. Francis Hardy a échappé à l'effondrement de l'ancienne majorité grâce à sa parfaite implantation locale, à son travail, incontesté même de ses adversaires, et à sa position de maire de la ville.

A gauche, un professeur de collège, fils d'agriculteur, M. Bernard Villette, tente de convaincre les exploitants que l'Office des vins qui leur fait si peur ne concernera pas le cognac. Il fait valoir aussi qu'on exagère la volonté collectiviste de son parti et que les socialistes veulent simplement démocratiser certaines institutions : comme par exemple le Bureau national interprofessionnel du cognac où la cooptation, héritage des lois de Vichy, doit céder le pas à l'élection. M. Villette a obtenu le 14 juin 4 ou 5 points de pourcentage de plus qu'il n'en espérait. « *C'est logique finalement, car la gauche est majoritaire dans la circonscription depuis 1974, à l'exception de la législative de 1978 gagnée par M. Hardy face à la division de la gauche non communiste et contre le candidat communiste au second tour.* »

Cette fois l'adversaire est socialiste. Le désistement à gauche fut net, la vague rose plus puissante. Mais que feront les onze *mille électeurs disparus* entre les rangs des vignes du 10 mai au 14 juin ?

LOIC HERVOUËT.

RÉSULTATS DU PREMIER TOUR

2e circonscription (Cognac)

Inscr., 71 599 ; votants, 51 827 ; abst., 27,61 % ; suff. ex., 50 769.

MM. Hardy, U.N.M.-R.P.R., 23 666 ; Villette, P.S., 20 063 ; M. Tiracci, P.C., 6 143 ; S. Bulan, P.F.N., 897.

EN CHARENTE-MARITIME

Pour une poignée de bulletins nuls...

De notre envoyé spécial

Royan. — M. Jean-Noël de Lipkowski, député sortant (U.N.M.-R.P.R.) de la cinquième circonscription de la Charente-Maritime, estime qu'il est un cas unique. Il prétend qu'il a été virtuellement réélu lors du premier tour de l'élection législative, alors qu'il va avoir à affronter, le 21 juin, son rival socialiste, M. Henri-Georges Dubois, dans *un scrutin dont l'issue est très incertaine.* Sûr de son bon droit, le délégué national du R.P.R. aux relations internationales a déposé le 16 juin, devant le Conseil constitutionnel, un recours visant à annuler la proclamation des résultats.

Il affirme, en se fondant sur le règlement des élections, que les sept cent soixante-six bulletins du candidat inscrit sans étiquette à la préfecture, et revendiquant être « *écologiste de gauche* », M. Gilles Goinadel, doivent être « *tenus pour nuls et par suite ne pas être décomptés comme suffrages exprimés* ». Le motif invoqué : le nom du suppléant de M. Goinadel était inscrit dans les mêmes caractères que ceux du candidat. Or la commission de recensement a estimé que seuls étaient nuls les bulletins recensés comme tels par les bureaux de vote ou pour lesquels des réclamations avaient été déposées. Tous les autres, *qui n'ont pas fait l'objet* de réserves dans la plupart des bureaux de vote, ont donc été validés. Une décision que M. de Lipkowski considère comme un « *déni de justice* », d'autant, *précise-t-il*, que la préfecture et la commission de propagande chargées de contrôler la régularité des bulletins ont été alertées deux jours avant la date du scrutin. Le candidat sortant trouve cela d'autant plus fâcheux qu'il a raté, *selon les résultats officiels*, sa réélection de 119 voix (1).

Un mystérieux parachuté

Son adversaire, M. Dubois, s'étonne non seulement qu'une erreur aussi grossière n'ait pas été décelée par la commission de propagande, mais que l'imprimeur ait pu réaliser des documents non conformes. Le candidat socialiste n'hésite pas à parler de « *magouille* » et, en fin de compte, pense que « *ce n'est pas le citoyen qui est fautif et qu'on ne peut le pénaliser en kidnappant des suffrages qui sont des actes volontaires et conscients* ». Le Conseil constitutionnel tranchera. Quoi qu'il en soit, une *lourde hypothèque pèse sur le scrutin* de dimanche prochain.

Cette contestation n'est, en tout cas, pas faite pour arranger les choses. L'inscription, le dernier jour de l'ouverture des listes de candidats, *de M. Goinadel, un avocat parisien*, avait déjà suscité bien des interrogations. Chacun se demandait de qui ce mystérieux parachuté de dernière minute pouvait-il bien être le sous-marin. De M. Papeau du parti communiste ou de M. de Lipkowski ?

Ce dernier reconnaît que les deux hypothèses sont envisageables, mais qu'en ce qui le concerne « *il n'a pas l'imagination assez déliée pour cela* ». Ce qui est sûr, c'est que la campagne de M. Goinadel, axée sur « *des idées écologistes et proches de la gauche* », a pénalisé le candidat socialiste *à tel point* que M. de Lipkowski reconnaît que les trois quarts des suffrages de M. Goinadel iront à son adversaire. Les passions montent et la polémique est loin d'être close.

Aujourd'hui le siège de M. de Lipkowski peut revenir à son adversaire socialiste. Les résultats seront vraisemblablement très serrés puisqu'il manque 529 voix à M. Dubois, en additionnant les voix de gauche et cela sans les suffrages de M. Goinadel, *pour égaler le score de son* rival, candidat unique de l'ancienne majorité. Là encore, la participation des abstentionnistes sera décisive et, sur ce point, le député sortant est confiant, car le beau temps lui a, dit-il, coûté cher. Il en veut pour preuve les trois cars de « *vieux* » *qui sont* partis en promenade le 14 juin. « *Vous voulez que je vous dise, lance-t-il, je suis sûr de gagner et avec 2 000 voix d'avance.* » Pour ce faire, il n'a pas hésité à mettre, selon son expression, « *le pied au plancher* » entre les deux tours, accentuant sa campagne, dénonçant « *la hargne, la violence* » de son adversaire, qui ose dire qu'il n'a rien fait alors que, à Royan, « *il a tout fait* », *énumérant* une à une ses réalisations.

Manifestement, M. de Lipkowski ne porte pas M. Dubois dans son cœur. Ce *médecin* âgé de trente-*neuf ans*, issu d'*une famille modeste*, maire de Saujon depuis 1977, pour qui « *le résultat est acquis, que l'on soit battu ou gagnant, puisque enfin le parti socialiste aura sa vraie place dans cette circonscription à l'issue de la campagne* ». La seule de Charente-Maritime où M. Giscard d'Estaing a devancé M. Mitterrand lors de l'élection présidentielle. Si ce *self made man*, qui adhéra au parti en 1976, s'est lancé dans la bataille, « *c'est*, dit-il, *pour créer un courant socialiste dans une région et pour être le porte-parole de tous ceux qui n'ont pas eu sa chance dans la vie. Mais je ne suis pas partant pour faire carrière dans la politique*, ajoute-t-il, *mais pour construire quelque chose.* »

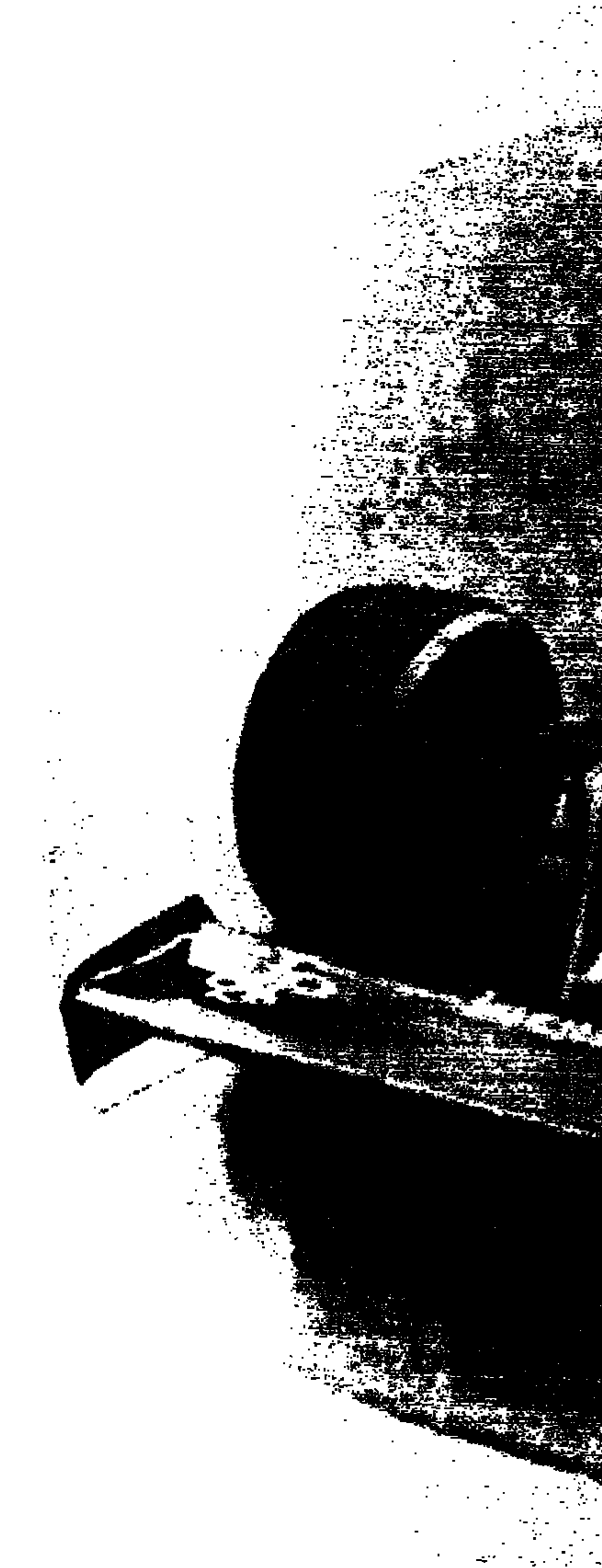
Si demain le département de Charente-Maritime a cinq députés de gauche, pour lui un pas aura été franchi. La circonscription de Royan est sans doute la plus difficilement « *gagnable* ». M. de *Lipkowski* est un vieux routier de la politique. Lui un benjamin. Mais cela lui plaît énormément !

MICHEL BOLE-RICHARD.

(1) Après examen de la commission de recrutement, les résultats de la cinquième circonscription s'établissent comme suit : inscrits, 84 502 ; votants, 58 039 ; exprimés, 56 305. J. de Lipkowski (U.N.M.-R.P.R.), 28 084 ; H.-G. Dubois (P.S.), 18 414 ; J. Papeau (P.C.), 9 091 ; G. Goinadel (écol.), 778. 404 bulletins de M. Goinadel ont été déclarés nuls.

MAUVAISES

WILLIAMS



هكذا من الاصل

POLITIQUE

Situations électorales

DANS LE CHER

Le maire communiste de Bourges est optimiste, mais sans excès

De notre envoyée spéciale

Bourges. — Un avant-bras bandé à cause d'une déchirure musculaire qui ne veut pas guérir, épuisé par deux campagnes électorales successives, choqué par le double échec national de l'ancienne majorité, M. Jean-François Deniau, ancien ministre, chef d'orchestre de la campagne électorale de M. Giscard d'Estaing, n'a pas perdu de sa superbe. Il se bat comme un lion pour conserver son siège de député de la première circonscription du Cher (Bourges).

« On me donnait perdant dès le premier tour, et vous voyez on a bien résisté », dit-il en examinant les résultats. En effet, s'il n'a réuni, dimanche dernier, que 42,91 % des suffrages exprimés, il n'en avait pas obtenu plus de 43,89 % au premier tour de 1978. Il y a trois ans, dans les trois circonscriptions du Cher, la droite, perdante sur le papier au premier tour, avait finalement emporté la totalité des sièges. Mais l'histoire ne bégaie pas tout à fait. Si dans sa circonscription M. Deniau se trouve de nouveau en présence du candidat du P.C.F., M. Jacques Rimbault, maire de Bourges, les duels se livrent cette fois, dans la deuxième et la troisième circonscription, avec les candidats du parti socialiste.

Le parti communiste, implanté fortement depuis longtemps dans ce département, y a, en effet, accusé, le week-end dernier, une importante chute en n'obtenant que 25,53 % des voix contre 33 % en 1978, soit 7,47 points d'écart. Le maire de Bourges s'en est le mieux sorti avec une baisse de 5,62 points.

« On retrouve ici ce qu'il s'est passé sur le plan national atténué par la personnalité de chacun », commente M. Deniau. En ce qui le concerne, s'il a pu résister c'est grâce à son action de conseiller général. *« En tant que conseiller général, j'ai aidé tous ceux, particuliers ou communes, qui sont venus me trouver et cela sans leur demander leur couleur politique. »*

Multipliant les contacts personnels, il essaie de convaincre les abstentionnistes et... des électeurs du parti socialiste de voter pour lui, son principal argument étant la lutte contre le communisme. *« Je suis un homme libre contre un parti, une machine, un appareil, car M. Rimbault est membre du comité central du P.C.F... ; 70 % des gens dans la circonscription sont sous maire communiste, ils savent ce que c'est que l'emprise du parti... Ils savent aussi que Deniau, c'est un esprit indépendant. »*

Éviter les « retombées »

Il est bien bon enfant, cet homme d'appareil, et s'il ne nous reçoit pas les pieds sur le bureau comme M. Deniau, il n'en est pas moins accueillant, chaleureux même. Des traits de caractère qui ne devraient pas être dédaignés dimanche prochain. Optimiste mais sans excès, M. Rimbault espère que ses quatre années passées à la tête de la mairie de Bourges vont l'aider. *« On ne peut pas reprocher à cette municipalité le sectarisme ou l'opportunisme. Il y a seize communistes, quinze socialistes, un gaulliste et cinq autres démocrates. Notre principe est de faire un maximum de travail collectif et d'équipe. On ne regarde pas les étiquettes. Dans la gestion de la ville, nous avons pris en compte ce que représente une ville comme Bourges avec son passé, la présence d'une petite et moyenne bourgeoisie et... l'église qui domine la place de mairie. Nous avons fait une politique de gauche, bien sûr, en nous préoccupant des travailleurs et des plus défavorisés, des écoles, mais nous n'avons pas négligé la vieille ville, le fleurissement de la commune, etc. Nous ne poursuivons pas un projet sans avoir recours à la concertation et à la participation. »*

Lucide, il explique : *« Je ne pense pas être sûr des voix socialistes, mais il y a trois candidats de la gauche dans le département — un communiste, deux socialistes, si on ne fait pas cause commune, il y aura des retombées dans l'une ou l'autre des circonscriptions... »*

Socialistes et communistes ont donc décidé de travailler ensemble. M. Rimbault se déplace rarement sans le candidat socialiste ou son suppléant. Jeudi soir, il y a eu, à Bourges, un grand meeting commun auquel a participé M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T., venu soutenir M. Rimbault. Vendredi soir les communistes étaient attendus dans la troisième circonscription où le premier ministre, M. Pierre Mauroy, devait présider un meeting pour la candidate socialiste, Mme Berthe Fiévet. Celle-ci a recueilli, le 14 juin, 29,37 % des voix, la communiste, Mme Marguerite Renaudat, adjointe au maire de Bourges, en obtenant 21,08 %. Mme Fievet se trouve face à M. Serge Vinçon (U.N.M.-R.P.R.), qui devait être le suppléant de M. Maurice Papon. L'ancien ministre et député sortant, que l'on accuse d'avoir participé à la déportation de mille six cent quatre-vingt-dix juifs pendant l'occupation, alors qu'il était secrétaire général de la préfecture de la Gironde, a dû accepter de laisser la place à M. Serge Vinçon et de n'être que son suppléant pour obtenir l'investiture de l'U.N.M., l'équipe n'a eu que 29,09 % des suffrages. Elle était concurrencée par *M. Pierre Caldi (15,90 % des suffrages)* qui avait comme suppléante la fille de M. René Dubreuil, lequel siégeait à *l'Assemblée nationale* en tant que suppléant de M. Papon. La bataille du deuxième tour sera donc *serrée.*

Le candidat socialiste de la deuxième circonscription, M. Jean *Rousseau, est beaucoup plus* décontracté. Au premier tour, il a atteint 27,51 % des suffrages, le *candidat communiste*, M. Fernand Micouraud, en recueillant 25,72 %, et il peut espérer une partie des voix des écologistes et celles de Lutte ouvrière.

Son avance étant importante sur M. Boinvilliers, député sortant U.N.M.-R.P.R. (36 % des suffrages), il a été accueilli, mercredi soir, à une réunion publique qui se tenait à Aubigny-sur-Nère comme le futur député de la circonscription et il lui a fallu freiner les ardeurs : *« Rien n'est encore fait,* disait-il, *mais si vous voulez m'offrir un beau cadeau le 21 juin, élisez-moi, c'est mon anniversaire ! »*

CHRISTIANE CHOMBEAU.

DANS L'ISÈRE

Mᵉ Gisèle Halimi : convaincre les socialistes indisciplinés

De notre correspondant

Grenoble. — Trois semaines seulement de présence sur le terrain d'une circonscription qu'elle découvrait, un contact plutôt difficile au départ avec une population mi-rurale, mi-urbaine, une campagne improvisée, des électeurs socialistes choqués par la mort du député sortant, Jacques-Antoine Gau (P.S.) quelques heures seulement avant l'ouverture officielle de la campagne, enfin « l'émotion » provoquée parmi les militants et sympathisants socialistes par le « parachutage » inopiné de la présidente du mouvement Choisir : le nouveau combat qu'engageait dans la quatrième circonscription de l'Isère Mᵉ Gisèle Halimi apparaissait bien malaisé.

Parcourant inlassablement la circonscription et ses soixante-dix-neuf communes, la candidate soutenue par le parti socialiste a fait une campagne-marathon, qui s'est transformée en épreuve physique redoutable pour cette femme à l'aspect fragile, mais qui, dès les premières paroles qu'elle prononce, impose à son auditoire sa force et sa détermination. Après les inévitables mouvements de curiosité provoqués par l'avocate parisienne dans cette terre dauphinoise qui lui valurent un public nombreux dès ses premières réunions, Mme Gisèle Halimi semble avoir surmonté deux obstacles difficiles qui rendaient au départ son combat incertain : être femme et militante féministe.

Pour l'aider dans sa campagne, Mme Gisèle Halimi déplaça plusieurs ministres — son voisin de circonscription, M. Louis Mermaz, MM. Pierre Joxe, Michel Crépeau, Michel Jobert, qui devait être à Voiron vendredi, tandis que d'autres se faisaient excuser, comme MM. Michel Rocard et Jean-Pierre Cot.

Alors que le mouvement en faveur de Mme Halimi s'amplifiait, les militants socialistes de la circonscription tardaient à le rejoindre. Son résultat lors du premier tour des élections législatives (33,21 %) a convaincu certains de venir l'épauler. *« On votera pour elle au second tour, mais sans plaisir »*, affirme un adhérent socialiste qui a donné sa voix le 14 juin au candidat communiste, M. Robert Veyret.

La présidente du mouvement Choisir devrait cependant être élue sans trop de difficultés. Il lui restera alors à prouver qu'elle peut, sans être enracinée dans le sol dauphinois, devenir une bonne avocate dans cette circonscription.

CLAUDE FRANCILLON.

RÉSULTATS DU PREMIER TOUR

Inscr., 75 474 ; vot., 50 870 ; suff. expr., 50 048.

Mme Halimi, 16 625 ; MM. Hannoun, U.N.M.-R.P.R., 14 036 ; Veyret, P.C., 9 473 ; Rodet, U.N.M.-C.D.S., 7 721 ; Commandeur, écol., 1 542 ; Comparat, Alt. 81, 651.

DANS LES HAUTES-ALPES

Force brutale à Briançon et force tranquille à Gap

De notre envoyé spécial

Briançon. — *Un vent mauvais* souffle sur les esprits. Et l'atmosphère délétère qui plane à Briançon sur la campagne électorale amène les candidats de la deuxième circonscription des Hautes-Alpes à des extrémités verbales *et physiques peu dignes de la* sérénité apparente du site. La *vieille* cité de Vauban se fait l'écho des querelles personnelles de deux hommes, MM. Paul Dijoud et Robert de Caumont. Le premier se plaint amèrement de *l'arrivée du second, en 1976*, à Briançon. Avant, souligne-t-il dans ses réunions publiques, *« nous vivions paisiblement »*.

L'intéressé ne nie pas que le combat politique qu'il mène comme candidat socialiste a aussi un *aspect moral, dès lors* qu'il s'attaque à un *« chef de bande »*. Dans sa maison transformée en quartier *général* de campagne — et la connotation militaire de ce terme n'est pas superflue, — M. de Caumont dresse avec complaisance la liste de ce qu'il affirme être les exactions des *« hommes de main »* de son adversaire. Deux fois agressé, le candidat socialiste insiste sur les dernières violences dont il a été victime. La veille du second tour de l'élection présidentielle, un employé municipal, colleur d'affiches de M. Dijoud, à ses heures de loisir, l'a frappé au visage à l'aide *« d'un coup de poing américain »*. La première fois, indique-t-il, c'était en pleine séance du conseil municipal (les agresseurs ont, en effet, été condamnés le 4 novembre 1980, pour *« voie de fait et violences légères »*). La troisième fois, insiste-t-il, *« ils »* se sont attaqués à mon fils... Le fils de M. de Caumont entre dans la pièce, l'œil auréolé de couleurs jaunes, violettes... et le téléphone qui carillonne toutes les cinq minutes, *annonce une « descente »* des *« nervis »* chez un ami politique du candidat socialiste.

Dans le bureau paisible de sa mairie qui domine la ville, M. Dijoud affirme que la campagne électorale est calme. Il se refuse *à toute déclaration, sinon pour dénoncer* l'*« exploitation politique »* d'incidents au niveau des colleurs d'affiches.

Le maire de Briançon, ancien secrétaire d'État aux DOM-TOM, affirme qu'il n'attaque pas son adversaire, qu'il ne fait que se défendre. L'abondante littérature sous forme de tracts et de journaux électoraux circulant dans la ville envenime chaque jour un peu plus le contentieux entre les deux hommes.

M. de Caumont, qui a été l'un des fondateurs des GAM (groupes d'action municipaux), dénonce les dix zones d'aménagement concerté (ZAC) réalisées par M. Dijoud, alors que le logement social connaît *« une crise très grave »* ; et celui-ci répond qu'il a doublé le nombre des H.L.M. de Briançon et qu'il a contribué à la création de cinq stations de sports d'hiver. Chaque attaque trouve donc sa contre-attaque, et les Hauts-Alpins assistent, un peu *effarés, à ce déballage* peu reluisant. Parallèlement, chacun essaie d'exposer la politique qu'il souhaite voir mise en œuvre.

Jeudi soir 18 juin, à l'occasion d'une réunion publique, M. Dijoud a tenté — à sa manière — de mettre un terme à l'escalade des tensions : *« Je supplie humblement M. de Caumont de ne pas faire sortir un journal où il m'injurie encore ; je m'engage de mon côté à ne plus prononcer son nom dans mes journaux. Il faut que nous apaisions cette ville. (...) C'est l'appel d'un maire qui, avec humilité, reconnaît qu'il n'a pas réussi à apaiser les passions. »*

Les raisons de cet antagonisme virulent apparaissent dans le résultat du premier tour des élections législatives. L'addition des voix obtenues au premier tour par M. de Caumont (9 117) et le candidat du P.C.F., M. Wurstelsen (2 953) *donne un avantage* — en théorie — de près de mille voix au candidat socialiste contre le sortant, qui a obtenu 11 117 voix. Tout repose donc ici sur la mobilisation ou non, le 21 juin, des 29,58 % d'abstentionnistes du premier *tour*.

A la terrasse de l'hôtel du Globe, à Laragne-Montéglin, M. Pierre Bernard-Reymond, député sortant (U.N.M.-C.D.S.) de la première circonscription des *Hautes-Alpes, raconte comment,* le 13 mai 1958, dans la cour de récréation du lycée, Dominique Villars, à Gap, un « grand » de classe de première lui ayant appris qu'un général parlait aux Français de remettre de l'ordre dans les mœurs de la IVᵉ République, il est devenu gaulliste *(« de cadre gaulliste et de contenu centriste »)*.

A quelques mètres de lui, M. Daniel Chevallier, candidat du P.S., poursuit sa distribution de *tracts*, entouré de plusieurs militants. Les deux hommes ne se parleront pas. Tous les deux ont pourtant parcouru le marché dans la matinée, mais à une heure d'intervalle.

M. Bernard-Reymond joue son va-tout

M. Bernard-Reymond, député depuis 1971, ancien secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, joue son va-tout. S'il est battu dimanche soir, il devient *« chômeur » : « Je n'ai aucune idée de ce que je deviendrai... Je chercherai du boulot à Gap ou à Paris. Si je suis battu, cela se fera dans un contexte d'ingratitude. J'ai sacrifié toute ma vie professionnelle... »*

M. Pierre Bernard-Reymond ne se fait aucune illusion, à la fois sur l'aide que lui apporteront, dans ce cas de figure, ses amis politiques, et sur la reconnaissance, pour le travail accompli, de ses électeurs. Que peut-on contre un *« raz de marée »* (socialiste) ? Pourtant, il se bat avec énergie. Sa chance, la seule, ce sont les *« pêcheurs à la ligne »*. Avec un taux d'abstention de 25,41 % au premier tour des élections législatives, un adversaire qui espère bien réunir sur son nom au second tour les 52,76 % d'électeurs qui ont voté pour un candidat de *gauche* au *premier tour* (P.S. : *37,77 %* ; P.C. : 14,9 %), M. Bernard-Reymond, seul candidat de la majorité sortante le 14 juin (46,60 %), n'a pas deux stratégies possibles : il doit mener une campagne de mobilisation des *abstentionnistes* et il a écrit à chacun d'eux.

Délaissant les grands thèmes nationaux — d'ailleurs, les gens *« n'ont plus peur des ministres communistes ; ils n'ont plus peur de rien ! »*, — M. Bernard-Reymond met l'accent sur ses réalisations, rappelle la manne de subventions qu'il a apportée à toutes les communes.

Méthodiquement, l'équipe socialiste réfute le bilan de son adversaire. L'« équipe », en effet, *puisque MM.* Daniel Chevallier, enseignant, chercheur à l'université scientifique et médicale de Grenoble, conseiller général du canton de Veynes — où il est né — depuis 1979, et Jean-Louis Silvestre (suppléant) né à Gap, ingénieur des travaux ruraux, sont étroitement associés dans cette campagne électorale. Le « style socialiste » se veut chaleureux et décontracté. Le contact avec la population est à l'évidence plus direct. En apparence plus *serein que son adversaire, M.* Chevallier conteste l'analyse du candidat U.N.M. quant aux motivations des abstentionnistes. Si ceux-ci se dérangent pour aller voter le 21 juin, explique-t-il, ils se partageront à égalité entre les deux candidats. Quant aux risques d'un mauvais report de l'électorat communiste au second tour, *M.* Chevallier estime qu'il se limitera à un déchet de 5 à 10 %. Il est vrai qu'en ravissant le mandat de conseiller général de Veynes au candidat communiste, M. Ferrero, M. Chevallier ne s'est pas attiré les sympathies du « noyau dur » *du P.C.* et que cela peut *laisser* quelques traces.

Dans leur campagne, les socialistes soulignent le « culot » de l'ex-ministre qui *« somme les nouveaux ministres de faire dans les huit jours ce qu'il n'a pas fait depuis dix ans »*, et insiste sur le fait que M. Bernard-Reymond a impliqué dans les négociations communautaires sur le prix du mouton. Mais ces critiques, aussi vives qu'elles soient, sont, ici, dénuées d'attaques personnelles.

LAURENT ZECCHINI.

POLITIQUE

Situations électorales

EN COTE-D'OR

« Fanfan la rose » contre un « baron »

De notre envoyé spécial

Beaune. — M. François Patriat, socialiste en rupture de ban avec la direction de son parti, et M. Jean-Philippe Lecat, gaullo-pompidolien devenu giscardien, s'affrontent pour la première fois. Mais leur combat est plus ancien qu'il y paraît. En 1968, pendant que le premier participait aux nuits de mai au quartier Latin, le second s'apprêtait à conquérir la troisième circonscription de la Côte-d'Or (Beaune), dont il est aujourd'hui le député sortant. En somme, l'étudiant Patriat, tout juste sorti de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort, faisait peur aux futurs électeurs de M. Lecat, et, de loin, sans y penser, contribuait à sa victoire sur le radical sortant, M. Pierre Charles, qui se présentait sous l'étiquette F.G.D.S. (Fédération de la gauche démocrate et socialiste).

« *C'était un agitateur très connu* », dit encore aujourd'hui M. Lecat. Pourtant, M. François Patriat, trente-huit ans, dit « Fanfan la rose », « soixante-huitard » rangé des barricades, devenu vétérinaire et, depuis 1976, conseiller général dans son pays d'origine, ne fait plus peur à personne. Heureusement pour lui, car il s'agit de récupérer au second tour les voix — modérées, personnelles et de fidélité — de celui qu'il a devancé au premier, M. Pierre Charles, radical de gauche, officiellement investi par le P.S.

M. Charles s'est retiré de la compétition. Son maintien au second tour aurait permis, à coup sûr, la réélection de M. Lecat à la faveur d'une « triangulaire ». Certes, M. Patriat, soutenu par les militants socialistes locaux, avait « piraté » sa candidature en refusant de respecter le choix de la direction du P.S. ratifié par la convention nationale de ce parti. Mais, ainsi que l'a déclaré la fédération départementale du M.R.G., « *il convient malgré tout de barrer la route aux candidats de droite et de voter pour le candidat de gauche le mieux placé* ».

Au premier tour, M. Lecat, candidat unique de l'Union pour la nouvelle majorité, a réuni 46,70 % des suffrages exprimés. La gauche totalise le reste : 24,47 % pour M. Patriat, 22,04 % pour M. Charles et 6,71 % pour le candidat du P.C.F., M. Veillet, qui appelle clairement ses électeurs à reporter leurs suffrages sur le candidat de gauche placé en tête. Arithmétiquement, M. Patriat dispose de 2 786 voix d'avance sur le député sortant. Mais il faut compter sur les abstentionnistes du premier tour (28,31 %) et sur le report des voix de M. Charles.

Le plan de campagne établi, dès le 15 juin, par M. Lecat est significatif à cet égard. L'ancien ministre de la culture et de la communication a collé sur les murs de son bureau, entre les portraits de Charles de Gaulle, de Georges Pompidou — dédicacé, celui-là — et de M. Valéry Giscard d'Estaing, une carte de sa circonscription sur laquelle il a inscrit, pour chaque canton, en noir, le nombre de voix recueillies par M. Charles et en rouge le nombre d'abstentionnistes supplémentaires par rapport au second tour de l'élection présidentielle. Dans chaque commune, un représentant du député sortant s'efforce de mobiliser ceux qui n'ont pas voté le 14 juin. Quant aux électeurs de M. Charles, M. Lecat ne cherche pas à leur forcer la main. Une opération outrancière de séduction risquerait de provoquer des mouvements de rejet.

M. Patriat, à l'inverse, leur fait des risettes. Il est vrai qu'il a beaucoup à se faire pardonner, ce jeune homme qui a eu l'impertinence d'enfreindre les règles et d'affronter au premier tour, sans soutien national, un notable élu en 1967, battu en 1968 et en 1973, élu en 1974 à la faveur d'une élection partielle puis de nouveau battu en 1978. M. Patriat prétend que, s'il avait laissé faire, M. Pierre Charles aurait subi un nouvel échec le 21 juin. M. Lecat affirme le contraire : M. Charles, selon lui, aurait gagné, et M. Patriat échouera peut-être.

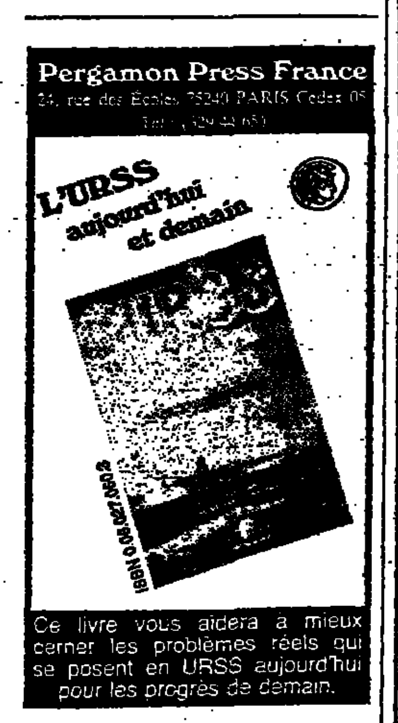
Le « *pur produit de mai 68* », comme dit M. Lecat, s'est efforcé, entre les deux tours, d'atténuer les rancœurs qu'a pu éprouver une partie de l'électorat de M. Charles, et de démontrer que le dynamisme de sa jeunesse vaut bien l'expérience dont se prévaut son adversaire.

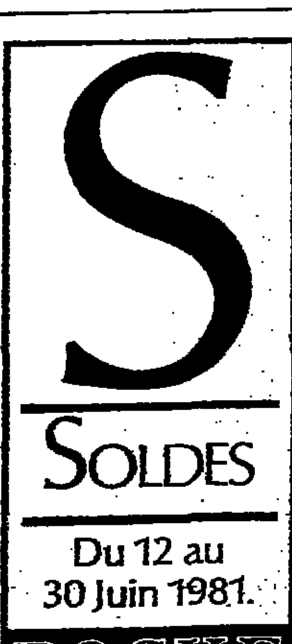
M. Patriat ne fait pas dans la dentelle. Il ne va pas jusqu'à dire qu'il faut voter pour lui parce que, socialiste, il est « *du bon côté du manche* », mais il le laisse entendre. Il mène, en quelque sorte, une campagne « à la chiraquienne » qui peut être résumée en une formule : « *Un député efficace, c'est un député de la majorité* ».

Hier puissant et sûr de lui, M. Lecat est sur la défensive, face à un jeune homme qui a dû combattre sur plusieurs fronts à la fois : contre le député sortant, contre la direction du parti socialiste et contre le temps. Les instances nationales du P.S., après avoir tiré les oreilles du trublion, l'ignorent. M. Patriat, qui a « fait » la campagne présidentielle de M. Michel Rocard en 1969 et signé la motion présentée par ce dernier au congrès de Metz en 1979, a tout de même obtenu de l'actuel ministre du plan et de l'aménagement du territoire un télégramme de soutien de dernière minute. Seul M. Jean-Pierre Cot, ministre de la coopération, proche de M. Rocard, est venu le soutenir publiquement dans la troisième circonscription.

M. Lecat, depuis la victoire de M. Mitterrand, a du temps de libre. M. Patriat n'en a pas. Le vétérinaire court la campagne en jean et bottes de caoutchouc, la nuit parfois et tous les matins — une césarienne à gauche, une patte cassée à droite — et fait de la politique l'après-midi. « *On veut un député actif, qui se défonce* », dit-il. M. Patriat reconnaît que son adversaire l'a été. Mais à quoi cela sert-il, ajoute-t-il, de se « défoncer » quand on est un « *baron du giscardisme* » et que l'on a perdu le pouvoir ?

JEAN-YVES LHOMEAU.









POLITIQUE

La préparation des élections législatives

631 candidats sont en lice pour les 320 sièges métropolitains qui restent à pourvoir

Le système uninominal majoritaire à deux tours par circonscriptions favorise, pour ne pas dire condamne, les composantes des deux grands courants politiques à s'entendre. L'effet de ce type de scrutin est encore accentué par l'application de la règle des 12,5 % qui interdit à tout candidat du premier tour n'étant pas arrivé en première ou *seconde position, et n'ayant pas recueilli un nombre de voix au moins* égal au huitième des inscrits, de se présenter au second tour. Ajoutée aux désistements, cette règle aboutit à ce qu'il n'y ait qu'un seul candidat dans dix des trois cent vingt circonscriptions de métropole où le siège reste à pourvoir.

Peuvent donc être logiquement considérés comme élus six socialistes (MM. Mas, dans la première circonscription des Ardennes ; Masse, dans la huitième des Bouches-du-Rhône : Battist, dans la vingt-deuxième du Nord ; Bourguignon, dans la troisième de Seine-Maritime ; Rodet et Mocœur, respectivement dans les première et troisième de la Haute-*Vienne) ; trois communistes (M.* Marchais, dans la première circonscription du Val-de-Marne ; Mme Fraysse-Cazalis, dans la septième des Hauts-de-Seine, et M. Zarka, dans la deuxième de la Seine-Saint-Denis), et un radical de gauche (M. Jean-Michel Baylet, dans la deuxième du Tarn-et-Garonne).

On relève une seule « triangulaire », qui oppose, dans la quatrième circonscription du Bas-Rhin, le député sortant M. Gengenwin (U.N.M.-*C.D.S.) à MM. Sautter, qui s'est mis en congé de son parti,* le R.P.R., et Boltz (P.S.).

Dans les trois cent neuf autres circonscriptions, il s'agit de duels entre des candidats de la majorité sortante, bénéficiant de l'investiture ou du soutien de l'U.N.M., et des représentants de la gauche. Pour ces derniers, la répartition politique est nettement favorable au P.S., qui aligne deux cent soixante et un des siens, dont deux (M. Giovannelli, dans la sixième circonscription du Morbihan, et M. Patriat, dans la troisième de la Côte-d'Or) avaient été investis par leur fédération départementale, alors que les instances nationales du P.S. soutenaient deux autres candidats. En outre, le P.S. avait laissé défendre ses couleurs à M. Dabezies (F.R.P., gaullistes de gauche), dans la deuxième *circonscription de Paris,* et à Mme Halimi (Choisir), dans la quatrième de l'Isère, qui, tous deux, restent en lice.

Le parti communiste — dont sept des quatre-vingt-six sortants l'ont emporté le 14 juin, tandis que quarante-six étaient devancés par leurs concurrents socialistes — présente trente-sept candidats (trois sont d'ores et déjà élus, comme on vient de le voir, trente sont des sortants et quatre des nouveaux venus : MM. Vanco (Alpes-Maritimes, 4e), Rim-*bault (Cher, 1re), Combasteil (Corrèze, 1re) et Chomat (Loire, 1re).*

Le Mouvement des radicaux de gauche — dont un des dix sortants (M. Maurice Faure, Lot 1re) a été réélu au premier tour — représente la gauche face à un candidat de l'ancienne majorité dans huit circonscriptions, qu'il détient déjà, et espère gagner quatre sièges : deux en Haute-Corse (avec MM. Zuccarelli et Luisi), celui de la première circonscription de la Corse du Sud (avec M. Alfonsi) et de la troisième de l'Eure (avec *M. Loncle).*

Trois députés sortants appartenant à l'ex-majorité sont d'ores et déjà évincés : MM. Roux (R.P.R., Paris, 19e), Bozzi (R.P.R., Corse-du-Sud, 1re) et *Muller (M.D.S., Haut-Rhin, 4e).*

Au vu des chiffres du premier tour, la compétition s'annonce serrée dans une douzaine de circonscriptions où ni le potentiel des voix de gauche ni celui des candidats modérés n'atteint la barre des 50 %. Dans ces circonscriptions, l'issue du scrutin dépend des électeurs qui, le 14 juin, avaient apporté leurs suffrages aux candidats écologistes, sans étiquette ou indépendants, et d'extrême droite.

Dans sept de ces circonscriptions, le potentiel de la majorité dépasse celui de la gauche : la troisième du Calvados (M. Michel d'Ornano, U.N.M.-P.R.), la cinquième de la Charente-Maritime *(M. Jean de Lipkowski,* U.N.M.-R.P.R.), les première et neuvième du Nord (MM. Georges Delfosse, U.N.M.-C.D.S., et Serge Charles, U.N.M.-R.P.R.), la deuxième du Bas-Rhin (M. André Bord, U.N.M.-R.P.R.), la première des Vosges (M. Philippe Seguin, U.N.M.-R.P.R.) et la septième du Val-de-Marne (M. Robert-André Vivien, U.N.M.-R.P.R.).

Dans les cinq autres, la gauche, qui sera représentée par un candidat socialiste, est en position dominante sans toutefois être majoritaire. C'est le cas de MM. Dangoumeau (Gironde, 1re), Sueur (Loiret, 1re), Bladt (Moselle, 6e), Estier (Paris, 25e) et Mme Lecuir (Val-d'Oise, 4e).

Nous publions ci-dessous la liste des candidats du deuxième tour pour l'ensemble des circonscriptions de Paris et des sept départements de la région parisienne (à l'exception des trois circonscriptions où il n'y a plus qu'un seul candidat en lice). On compte ainsi cinquante-trois duels en Ile-de-France. Pour les circonscriptions restant en ballottage dans les autres départements de la métropole, nous n'avons retenu que les circonscriptions dont les sièges étaient détenus par l'an*cienne majorité et où ses candidats disposent d'un potentiel de voix* inférieur à 50 % et celles où le sortant, appartenant à cette majorité, n'est plus en lice.

Le nom des députés sortants ou, à défaut, celui des élus de 1978, qui ont participé aux gouvernements de M. Barre, apparaît en italique. Pour chacune des circonscriptions citées figure le pourcentage des abstentions du premier tour. Le premier candidat cité est celui arrivé en tête du *ballottage. Son nom et son étiquette sont suivis du pourcentage des voix* qu'il peut escompter, compte tenu des résultats du 14 juin.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Cinquante-trois duels en Ile-de-France

PARIS

2e circ. (37,81) : MM. *Dominati,* U.N.M.-P.R. (44,86) ; Dabezies, F.R.P. — *9e circ. (31,75) : MM. Devaquet,* U.N.M.-R.P.R. (44,82) ; Sarre, P.S. — 10e circ. (31,83) : M. *Martin,* U.N.M.-R.P.R. (43,07); Mme Toutain, P.S. — *11e circ.* (30,28) : MM. *Pernin,* U.N.M.-C.D.S. (53,32) ; Richard, P.S. — 12e circ. (31,39) : MM. *de Bénouville,* U.N.M.-R.P.R. (46,48) ; Farandjis, P.S.

13e circ. (32,44) : Mme Questiaux, P.S. (63,15) ; M. Méraud, U.N.M.-R.P.R. — 14e circ. (28,98) : MM. *Quilès,* P.S. (56,81) ; Ferrus, U.N.M.-R.P.R. — 16e circ. (35,28) : Mme *Avice,* P.S. (55,16); M. de La Malène, U.N.M.-R.P.R. — 19e circ. (32,38) : MM. Toubon, U.N.M.-R.P.R. (55,85); Rocque. — 24e circ. (35,82) : Mmes *Missoffe,* U.N.M.-R.P.R. (48,32) ; Kahn, P.S. — 25e circ. (34,82) : MM. *Chinaud* (45,85) ; Estier, P.S.

26e circ. (37,06) : MM. Delanoë, P.S. (51,03) ; *Le Tac,* sout. R.P.R. — 27e circ. (36,54) : MM. Jospin, P.S. (55,67); *Pierre-Bloch,* U.N.M.-rad. — *28e circ. (32,62) ; MM. Féron,* U.N.M.-R.P.R. (39,12) ; Escutta, P.S. — 29e circ. (32,63) : M. Billon, P.S. (59,86); Mme Chouraqui, *U.N.M.-R.P.R. — 30e circ.* (33,56) : MM. *Bariani,* U.N.M.-rad. (38,64) ; Charzat, P.S. — 31e circ. (33,93) : MM. Planchou, P.S. *(60,47) ;* Guastavino, *U.N.M.-R.P.R.*

SEINE-ET-MARNE

1re circ. (30,68) : MM. *A. Vivien,* P.S. (61,22) ; Maziol, U.N.M.-R.P.R. — *2e circ. (31,87) :* MM. Fourré, P.S. (59,78) ; Charlet, U.N.M.-R.P.R. — 3e circ. (28,08) : MM. *Héraud,* U.N.M.-P.R. (46,44) ; Le Foll, P.S. — 4e circ. (25,43) : MM. *Peyrefitte,* U.N.M.-R.P.R. (48,02) ; Fromion, P.S.

SEINE-SAINT-DENIS

1re circ. (34,50) : MM. Bonnemaison, P.S. (72,85) ; Terranova, U.N.M.-R.P.R. — 5e circ. (33,79) : Mme Neiertz, P.S. (64,12); M. Calmejane, U.N.M.-R.P.R. — 6e circ. (35,95) : MM. Bartolone, P.S. (70,18) ; Oudot, U.N.M.-R.P.R. — 7e circ. (34,71) : MM. Odru, P.C. (70,50) ; Goetz, U.N.M.-M.D.S. — *8e circ. (35,24) : MM.* Asensi, P.C. (71,35) ; Robert, U.N.M.-R.P.R. — 9e circ. (32,01) : MM. Mahéas, P.S. (61,68) ; Raoult, U.N.M.-R.P.R.

VAL-DE-MARNE

2e circ. (30,59) ; *MM.* Tabanou, P.S. (67,24) ; Macé, U.N.M.-R.P.R. — 4e circ. (30,94) : MM. *Franceschi,* P.S. (55,49) ; *Griotteray, U.N.M.-P.R. — 5e circ.* (31,16) ; MM. *Beaumont,* U.N.M. (43,25) ; Cathala, P.S. — 6e circ. (31,06) : MM. *Nungesser,* U.N.M.-R.P.R. (46,15) ; *Jacquemin, P.S.* — 7e circ. (31,40) : M. *R.-A. Vivien,* U.N.M.-R.P.R. (49,50) ; Mme Gérard, P.S. — 8e circ. (30,78) : M. Poirier, U.N.M.-P.R. (35,15) ; Mme Nevoux, P.S.

ESSONNE

1re circ. (31,61) : MM. S. Dassault, U.N.M (32,74) ; Berson, P.S. — 2e circ. (28,97) : MM. Guyard, P.S. (56,56) ; Robert, U.N.M.-R.P.R. — 3e circ. (32,17) : MM. Germon, P.S. (63,28) ; Tagand, U.N.M.-R.P.R. — 4e circ. (27,58) : MM. Tavernier, P.S. (60,45) ; Chiams, U.N.M.-R.P.R.

VAL-D'OISE

1re circ. (28,53) : MM. *A. Richard,* P.S. (60,01) ; Lachenaud, U.N.M.-U.D.F. — 2e circ. (28,99) : MM. *Delalande,* U.N.M.-R.P.R. (40,63) ; Le Coadic, P.S. — 3e circ. (30,23) : MM. *Montdargent,* P.C. (75,44) ; Bongau, U.N.M.-R.P.R. — 4e circ. (29,33) : M. *Petit,* U.N.M.-C.D.S. (47,23) ; Mme Lecuir, P.S. — 5e circ. (33,78) : MM. Coffineau, P.S. (64,23) ; Lamontagne, U.N.M.

HAUTS-DE-SEINE

2e circ. (32,75) : MM. *Tranchant,* U.N.M.-R.P.R. (49,74) ; Sandrin, P.S. — 3e circ. (30,15) : MM. *Frelaut,* P.C. (55,96); Aubert, U.N.M.-R.P.R. — 4e circ. (31,34) : MM. Balkany, U.N.M.-R.P.R. (40,95) ; *Jans,* P.C. — 9e circ. (29,50) : MM. *Labbé,* U.N.M.-R.P.R. (50,56) ; Neuville, P.S. — 11e circ. (31,68) : MM. Santini, U.N.M.-M.D.S. *(36,87) ; Ducoloné,* P.C. — 12e circ. (29,74): MM. *Fonteneau,* U.N.M.-C.D.S. (39,94) ; Le Baill, P.S. — 13e circ. (31,93) : MM. *Ginoux,* U.N.M.-C.N.I.P. (38,03) ; Bassinet, P.S.

YVELINES

1re circ. (29,38) : MM. *Bourson,* U.N.M.-R.P.R. (48,10) — 3e circ. (31,27) : MM. *Rocard,* P.S. (61,47) ; Mégret, *U.N.M.-R.P.R.* — 7e circ. (28,90) : MM. *Ribes,* U.N.M.-R.P.R. (37,65) ; Schreiner, P.S. — 8e circ. (27,70) : *MM. About, U.N.M.-rad. (44,30) ;* Melandain, P.S.

Cent seize points chauds en province

AIN

1re circ. : (33,33) : MM. *Boyon,* U.N.M.-R.P.R. (48,38) ; Robin, P.S.

AISNE

5e circ. (25,10) : MM. *Rossi,* U.N.M.-rad. (44,39) ; Lefranc, P.S.

ALLIER

1re circ. (24,88) : MM. *Rolland,* U.N.M.-R.P.R. (41,35) ; Desgranges, *P.S. — 4e circ. (29,32)* MM. Belorgey, P.S. (51,94) ; *Péronnet,* U.D.F.-rad.

HAUTES-ALPES

1re circ. (25,41) : MM. *Bernard-Reymond,* U.N.M.-C.D.S. (46,60) ; Chevallier, P.S. ; 2e circ. (29,58) : MM. *Ditoud,* U.N.M.-P.R. (47,94) : de Caumont. P.S.

ALPES-MARITIMES

1re circ. (29,83) : MM. *Ehrmann,* U.N.M.-P.R. (44,26) ; Gallo, P.S. — 3e circ. (30,46) : MM. *Icart,* U.N.M.-P.R. (46,91) ; Colonna, P.S.

ARDECHE

1re circ. (27,43) : MM. Chapuis, P.S. (57,53) ; Michel, U.N.M.-C.D.S. — 3e *circ* (27,12) : MM. *Liogier,* U.N.M.-R.P.R. (47,74) : Alaize P.S.

ARDENNES

3e circ. (24,71) MM *Sourdille,* U.N.M.-R.P.R. (45,60) ; Charpentier, P.S.

AUBE

3e circ. (29,63) : MM. *Granet,* U.N.M.-rad. (44,55) ; Cartelet, P.S.

BOUCHES-DU-RHONE

2e circ. (36,33) : MM. Gaudin, U.N.M.-P.R. (45,66) ; Loo, P.S.

CALVADOS

2e circ. (26) : MM. Delisle, P.S. (56,25) ; Fanton, U.N.M.-R.P.R. — 3e circ (26,31) : MM. *d'Ornano,* U.N.M.-P.R. (49,70) ; Besse, P.S.

CHARENTE

2e circ. (27,61) : MM. *Hardy,* U.N.M.-R.P.R. (46,61) ; Villette, P.S.

CHARENTE-MARITIME

2e circ. (31,54) : MM. *Branger,* U.N.M. (48,99) ; Fort, P.S. — 5e circ. (31,32) : MM. *de Lipkowski,* U.N.M.-R.P.R. (49,43) ; *Dubois, P.S.*

CHER

1re circ. (26,86) : MM. J.-F. *Deniau,* U.N.M.-P.R. (42,91) ; Rimbault, P.C. — 2e circ. (25,66): MM. *Boinvilliers,* U.N.M.-R.P.R. (43,07) ; Rousseau, P.S. — 3e circ. (27,30) : Mme Fievet, P.S. (52,51); Vinçon, U.N.M.-R.P.R.

CORREZE

1re circ. (21,50) : MM. *Bechter,* U.N.M.-R.P.R. (39,25) ; Combasteil, P.C.

CORSE-DU-SUD

1re circ. (36,72) : MM. Rossi, U.N.M.-R.P.R. (48,86) ; Alfonsi, M.R.G.

HAUTE-CORSE

1re circ. (38,79) : MM. *Giacomi,* U.N.M.-R.P.R. (43,14) ; Zuccarelli, M.R.G. — 2e circ. (37,06) : MM. *Pasquini,* U.N.M.-R.P.R. (45,52) ; Luisi, M.R.G.

COTE-D'OR

1re circ. (30,42) : MM. *Poujade,* U.N.M.-R.P.R. (48,93) ; Carraz, P.S. — 2e circ. (31,11) : MM. *Berger,* U.N.M. (46,75) ; Vouillot, P.S. — 3e circ. (28,31) : *MM. Lecat,* U.N.M.-R.P.R. (46,77); Patriat, P.S. — 4e circ. (26,08) : MM. *Mathieu,* U.N.M.-P.R. (48,07); Neugnot, P.S.

COTES-DU-NORD

1re circ. (24,31) : MM. *Couepel,* U.N.M.-C.D.S. (41,09) : Dollo, P.S. — 3e circ (20,85) : MM. Denieul, U.N.M.-R.P.R. (42,60) : Chouat, P.S.

CREUSE

1re circ. (22,50) : MM. *Pasty,* U.N.M.-R.P.R. (46,21) ; Lejeune, P.S.

DORDOGNE

1re circ. (20,86) : MM. *Guéna,* U.N.M.-R.P.R. (41,43) ; *Dumas,* P.S.

DOUBS

1re circ. (32,06) : MM. Pinard, P.S. (51,36) ; *Tourrain,* U.N.M.-R.P.R.

EURE

1re circ. (28,79) : MM *Montrais* U.N.M.-P.R. (44,78) ; Tinseau, P.S — 3e circ. (26,45) : MM. Loncle, M.R.G. (54,75) ; *Pontet,* U.N.M.-P.R. — 4e circ. (34,51) : MM. *Tailleur,* R.P.R. (43,59) ; Deschaux-Beaume, P.S.

EURE-ET-LOIR

2e circ. (27,32) Mme Gaspard, P.S. (50,47) : M. *Taugourdeau,* U.N.M.-R.P.R.

FINISTERE

1re circ. (25,30) : MM. *Gérard,* U.N.M.-R.P.R. (43,40) . Poignant, P.S. — 2e circ. (31,98) MM. *Berest, U.N.M.-P.R. (44,91)* . Gourmelon, P.S. — 6e circ. (25,03) : MM. *Crenn,* U.N.M.-R.P.R. (47,53); Beaufort, P.S.

GIRONDE

1re circ. (38,59) : MM. *Valleix,* U.N.M.-R.P.R. (49,24) ; Dangoumau, P.S. — 7e circ. (26,02) : MM *Lalatiade,* U.N.M.-R.P.R. (47,09) . Haye, P.S. — 9e circ. (25,17) MM *César,* U.N.M.-R.P.R. (46,34) ; G. Mitterrand, P.S.

HERAULT

1re circ. (22,77) : MM. *Delmas,* U.N.M.-P.R. (41,41) ; Frêche, P.S.

ILLE-ET-VILAINE

1re circ. (32,24) : MM. Hervé, P.S. (52,20) ; *Cressard,* U.N.M.-R.P.R. — 2e circ. (32,93) : MM. Boucheron, P.S. (53,42) ; Guillou, U.N.M.-R.P.R. — 6e circ. (26,60) : MM. *Hamelin,* U.N.M.-R.P.R. (49,88) ; Chopier, P.S.

INDRE

1re circ. (25,98) : MM. *Aurillac,* U.N.M.-R.P.R. (43,16) ; Sapin, P.S. — 2e circ. (25,55) : MM. Laignel, P.S. (56,83) ; *Tissandier,* U.N.M.-P.R. — 3e circ. (23,87) : MM. *Mourot,* U.N.M.-R.P.R. (46,12) ; Renault, P.S.

INDRE-ET-LOIRE

1re circ. (33,17) ; MM. *Royer,* U.N.M. (48,61) ; Lusseault, P.S. — *2e circ. (30,13) : MM. Delaneau,* U.N.M.-P.R. (45,45) ; Testu, P.S. — 3e circ. (25,85) : M. *Castagnou,* U.N.M.-R.P.R. (45,04) ; Mme Mora, P.S. — 4e circ. (29,28) : MM. *Voisin,* U.N.M.-R.P.R. (41,47) ; Proveux, P.S.

ISERE

1re circ. (31,58) : M. *Cabanel,* U.N.M.-P.R. (41,55) ; Mme Sicard, P.S. — *7e circ. (30,71) : MM. Cattin-Bazin,* U.N.M.-P.R. (45,21) ; Bally, P.S.

JURA

1re circ. (30,77) : MM. *Feit,* U.N.M.-P.R. (49,89) ; Brune, P.S. — 2e circ. (27,39) : MM. *Barbier,* U.N.M.-rad (44,06) ; Santa-Cruz, P.S.

LOIR-ET-CHER

1re circ. (27,28) : MM. Mortelette, P.S. (53,70) ; Blot, U.N.M.-C.D.S. — 2e circ. (24,21) : MM. *Corrèze,* U.N.M.-R.P.R. *(48,78) ;* Lorjeoux, P.S — 3e circ. (23,77) ; MM. *Desanlis,* U.N.M.-C.D.S. (49,94) ; Girond, P.S.

LOIRE

1re circ. (39,10) : MM. *Durafour,* U.N.M.-rad. (43,82) ; Chomat, P.C. — 2e circ. (39,53) : MM *Neuwirth,* U.N.M.-R.P.R. (45,43) ; Vennin, P.S. — 3e circ. (32,27) : MM. Badet, P.S. (54,72) ; Le Coq, U.N.M.-U.D.F.

LOIRE-ATLANTIQUE

1re circ. (35,42) : MM. *Pervenche,* U.N.M.-R.P.R. (46,17) ; Nattier, P.S.

LOIRET

1re circ. (27,75) : MM. *Douffiagues,* U.N.M.-P.R. (45,54) ; Sueur, P.S. — 2e circ. (26,77) : *MM.* Portheault, P.S. *(53,91) ;* Grard, U.N.M.-R.P.R.

MARNE

1re circ. (30,42) : MM. *Schneiter,* U.N.M.-C.D.S. (44,24) . Colin, P.S. — 2e circ. (31,02) : MM. *Falala,* U.N.M.-R.P.R. (49,94) ; M. Letzgus — *3e circ. (29,05) :* M. *Bernard,* U.N.M.-R.P.R. (47,54) ; Mme Chepy, P.S.

HAUTE-MARNE

1re circ. (27,37) : MM. *Fèvre,* U.N.M.-P.R. (49,60) ; Carrier, P.S. — 2e circ (28,80) : MM. *Delong,* U.N.M.-R.P.R. (45,32) ; Chanfrault, P.S.

MEURTHE-ET-MOSELLE

2e circ. (36,07) ; MM. *Coulais,* U.N.M.-P.R (42,39) . Durupt, P.S.

MEUSE

1re circ. (24,53) . MM. *Longuet,* U.N.M.-P.R (47,39) Bernard, P.S. — 2e circ. (24,66) : MM *Biwer,* U.N.M.-P.R (47,80) ; Dumont P.S.

MORBIHAN

6e circ (22,15) MM *Le Cabellec,* U.N.M.-C.D.S. (44,36) . Giovanelli, P.S.

MOSELLE

4e circ. (31,13) : MM. *Ferretti,* U.N.M.-P.R (46,39) ; Malgras, P.S. — 6e circ. (37,52) . MM. *Bousch,* U.N.M.-R.P.R. (48,45) : Bladt, P.S.

NORD

1re circ. (29,59) : MM. *Delfosse,* U.N.M.-C.D.S (47,30) : Burie, P.S — 3e circ (32,67) : M *Dhinnin,* U.N.M.-R.P.R. (42,79) ; Mme Osselin, P.S. 13 061 — 9e circ (27,42) : MM. *Charles,* U.N.M.-R.P.R (49,68) , Odoux, P.S. — 16e cir. (18,15) : MM. Le Garrec, P.S. (62,47) ; *Legendre,* U.N.M.-R.P.R.

OISE

4e circ. (28,09) : MM. *Dehaine,* U.N.M.-R.P.R. (38,52) ; Anciant, P.S.

PUY-DE-DOME

4e *circ. (26,73) : MM.* Adevah-Pœuf, P.S. (59,82) ; Debatisse, U.N.M.-C.D.S.

PYRENEES-ATLANTIQUES

2e circ. (24,29) : MM. *Cazalet,* U.N.M.-R.P.R. (43,14) ; Prat, P.S. — 4e circ. (28,16) : MM. Destrade, P.S. (50,37) ; *Marie,* U.N.M.-R.P.R.

PYRENEES-ORIENTALES

1re circ. (34,45) : M. *Alduy,* U.N.M.-M.D.S. (40,67); Mme Soum, P.S.

BAS-RHIN

2e circ. (39,76) : MM. Œhler, P.S. (46,00) ; *Bord,* U.N.M.-R.P.R. — 4e circ. (31,42) : MM. *Gengenwin,* U.N.M.-C.D.S. (32,62) ; Sautter, ex-R.P.R. (32,11) ; Boltz, P.S. (30,10).

HAUT-RHIN

4e circ. (42,09) : MM. Bockel, P.S. (40,19) ; Kienzler, ex-U.D.F.

RHONE

1re circ. (36,44) : M. *Caille,* U.N.M.-R.P.R. (45,99) ; Mme Patrat, P.S. — 2e circ. (35,33) : MM. *Fenech,* U.N.M.-U.D.F. (47,21) ; Collomb, P.S. — 18e circ. (30,03) : MM. *Hamelin,* U.N.M.-R.P.R. (47,26) ; Bernard, P.S.

HAUTE-SAONE

1re circ. (24,89) : MM. Bergelin, U.N.M.-R.P.R. (49.59) ; Charpentier, *P.S.* — 2e circ. (21,84) : MM. *Beucler,* U.N.M.-C.D.S. (46,57) ; Michel, P.S.

SAONE-ET-LOIRE

1re circ. (33,56) : MM. *Malaud,* U.N.M.-C.N.I.P. (46,26) ; Worms, P.S. — 4e circ. (29,72) : MM. Lotte, P.S. (60,89) ; *Jarrot,* U.N.M.-R.P.R.

SARTHE

3e circ. (24,98) : MM. *de Maigret,* U.N.M.-P.R. (49,56) ; Chauveau, P.S.

SEINE-MARITIME

1re circ. (30,16) : MM. *Colombier,* U.N.M.-C.D.S. (48,04) ; M. Bérégovoy, P.S. — *5e circ.* (25,01) : MM. Dhaille, P.S. (51,26) ; *Revet,* U.N.M.-P.R. — 6e circ. (28,86) : MM. *Rufenacht,* U.N.M.-R.P.R. (42,00) ; Menga, P.S.

SOMME

2e circ. (20,61): MM. Fleury, P.S. (58,74) ; *Massoubre,* U.N.M.-R.P.R. — 5e circ. (19,03) : MM. *Audinot,* U.N.M. (47,34) ; Blas, P.S.

TARN

2e circ. (20,12) : MM. Gabarrou, P.S. (53,88) ; *Limouzy,* U.N.M.-R.P.R.

TARN-ET-GARONNE

1re circ. (23,84) : *MM. Bonhomme,* U.N.M.-R.P.R. (44,62) ; Gouze, P.S.

VAR

4e *circ.* (32,35) : MM. *Paecht,* U.N.M.-P.R. (43,95) ; Goux, P.S.

VAUCLUSE

2e circ. (25,86) : MM. *Charretier,* U.N.M.-P.R. (42,50) ; Borel P.S.

VENDEE

2e circ. ((23,97) : MM. *Forens,* U.N.M.-R.P.R. (49,81) ; Métais, P.S.

VIENNE

2e circ. (28,80) : Mme Cresson, P.S. (57,60) ; M. *Abelin,* U.D.F.-C.D.S. — 3e circ. (24,69) : M. *Lepercq,* U.N.R.-R.P.R. (45,86).

VOSGES

1re circ. (25,97) : MM. *Seguin,* U.N.M.-R.P.R. (48,86) ; Blanck, P.S. — 3e circ. (26,94) : MM *Braun,* U.N.M.-R.P.R. (47,80) ; Valroff, P.S.

YONNE

1re circ. (26,72) : MM. *Soisson,* U.N.M.-P.R. (49,78) ; Bonhenry, P.S. — 2e circ. (24,82) : MM *Delprat,* U.N.M.-C.N.I.P. (46,97) ; Grezard, P.S. — 3e circ. (27,67) : MM. *Mercier,* U.N.M.-R.P.R. (48,87) ; Lassale, P.S.

QUARANTE-SIX COMMUNISTES SORTANTS « ÉLIMINÉS » PAR DES SOCIALISTES

La règle des *désistements* réciproques prive d'ores et déjà le parti communiste de quarante-six des quatre-vingt-six sièges qu'il *détenait dans l'Assemblée* sortante. Nous donnons ci-dessous la liste des circonscriptions où le candidat socialiste a devancé un *député sortant communiste,* le nom de ce dernier figure entre parenthèses.

ALLIER, 2e *circ.* : M. Chaubard (M. Goldberg).

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, 2e circ. : M. Bellon (M. Girardot).

ARDENNES, 1re circ. : M. Mas (M Léger) ; 2e circ. : M. Istace (M Visse).

BOUCHES-DU-RHONE, 5e circ. : M. Olmeta (M. Lazzarino) , 7e circ M. Léonetti (Mme Porte) , 8e circ. : M. Masse (M. Tassy).

CORREZE, 2e circ. : M. Cassaing (M Chaminade)

COTES-DU-NORD, 4e circ. M *Briand (M Leizour)*

ESSONNE, 1re circ. : M. Berson (M. Combrisson) ; 3e circ. : *M. Germon (M. Juquin) ;* 4e circ. : M. Tavernier (M. Vizet).

GARD, 1re circ. : M. Benedetti *(M. Deschamps) ; 4e circ. :* M. Sournet (M. Millet).

HERAULT, 3e cir. : M. La*combe (Mme Barbera).*

LOT-ET-GARONNE, 2e circ. : M. Gouzes (M Ruffe).

MEURTHE-ET-MOSELLE, 7e circ. : M. Durieux (M. Porcu).

MOSELLE, 8e circ. : M. Drouin (M. Depietri).

NORD, 17e circ. : M. Moreau (M. Wargnies) ; 21e circ. : M. Dehoux (M. Gauthier) ; 22e circ. : M. Battist (M. Maton).

OISE, 3e circ. : M. Braine (M. Maillet).

PARIS, 13e circ. : Mme Questiaux (Mme Moreau) ; 29e circ. M. Billon (M. Laurent) ; 31e *cir.* : M. Planchou (M. Villa).

PAS-DE-CALAIS : 5e circ., M. Lengagne (M. Bardol) ; 10e circ., M. Wacheux (M. Andrieux) ; 11e circ., M. Josèphe (Mme Chavatte).

RHONE : 11e circ., Mme Sublet (M. Houël).

SARTHE : 2e circ., M. Douyère (M. Boulay).

SEINE-MARITIME : 3e circ M. Bourguignon (M. Leroy) 4e *circ.* M. Bateux (Mme Privat) ; 9e circ. M. Beaufils (M. Bourgois).

SEINE-ET-MARNE : 2e circ. M. Fourré (M. Bordu).

SEINE-SAINT-DENIS : 1re circ M. Bonnemaison *(Mme Fost)* 5e circ. Mme Neiertz (M. Gouhier) ; 6e circ. M. Bartolone (Mme Chonavel) ; 9e circ M. Mathéas (Mme Goutmann)

SOMME : 1re circ., M. Dessein (M. Gremetz) ; 4e circ., M. Becq (Mme Leblanc).

VAL-DE-MARNE : 2e circ. M. Tabanou (M. Fiterman) 8e circ., Mme Nevoux (M. Kalinsky).

VAL-D'OISE : 5e circ. M. Coffineau (M. Canacos).

VAUCLUSE : 3e circ. M. Gatel (M. Marin)

HAUTE-VIENNE : 1re circ., M. Rodet (Mme Constans) ; 3e circ., M. Mocœur (M. Jouve).

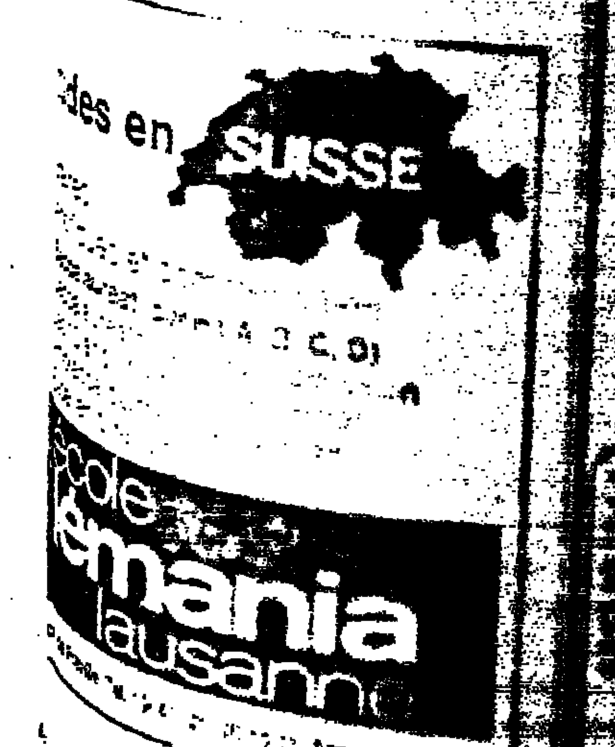
Rectificatifs

● PARIS (26e circ.) — M. Joël Bœuf, que nous avons classé comme candidat « divers gauche », nous demande de préciser qu'il est « chiraquien indépendant », *membre du R.P.R., et qu'il* soutient pour le second tour, M. Joël Le Tac, député sortant. M. Bœuf avait recueilli, le 14 juin, 724 voix, soit 3,38 % des suffrages exprimés.

● SOMME (2e circ.) — M. L'Herbier, qui a obtenu 3 311 voix, soit 6,07 % des suffrages exprimés, le 14 juin, n'est plus « extrême droite » mais membre du parti radical. Il est l'ancien président de l'ARIL, formation née d'une scission avec l'alliance républicaine fondée par M. Tixier-Vignancour. M. L'Herbier n'avait pas reçu l'investiture de l'U.N.M., dont le seul bénéficiaire est le député sortant R.P.R., *M. Massoubre.*

● RHONE (5e circ.). — Les résultats du premier tour sont les suivants : inscrits, *38 926* ; votants, 24 582 ; abst., 36,84 % ; suff. exp., 24 357 MM Pierre-Bernard Cousté, député sortant, U.N.M.-R.P.R., 13 498 voix, REELU ; L. Charbon, P.S., 8 046 ; F Gélin, P.C., 1 998 ; G. Faussurier, *P.F.N.*, 815 ; M. Cousté, qui avait été réélu avec 53,87 % au premier tour de 1978, l'emporte cette fois avec 55,41 % des voix.





PENSER UNE AUTRE ÉCOLE

Le constat est indiscuté. L'école est malade et mal-aimée : sinistrée en de nombreux secteurs — le collège, surtout ; soumise à des pressions contradictoires — ses usagers, les parents d'élèves, n'hésitant pas à contester la parole du maître ; victime d'économies à courte vue — les derniers budgets de l'éducation ont régressé en francs constants...

Que faire ? La réponse dépend du diagnostic. Il est facile de se forger une bonne conscience en se convainquant que le délabrement actuel n'est que la conséquence momentanée d'une politique erronée, en somme, une mauvaise passe que quelques crédits supplémentaires suffiraient à effacer. Non que ces moyens financiers soient inutiles, mais s'il s'y cantonne le renouveau n'ira pas au fond des choses. Car l'école n'est pas seulement malade des politiques qu'elle a dû subir : ses structures mêmes, sa logique et ses normes sont en cause. Les pratiques scolaires, les traditions et les habitudes pédagogiques ne sont pas indifférentes à la sélection par l'échec ; les réactions de rejet des jeunes ne naissent pas « ex nihilo ».

Faire face suppose donc des remises en cause. Il faut renverser l'ordre des priorités : se convaincre que l'inadaptation de nombreux jeunes s'enracine dans l'inadaptation de l'école à leurs diverses personnalités. Le nouveau pouvoir socialiste semble en être conscient : ses textes de référence en la matière — plan socialiste pour l'éducation nationale (1978) et projet socialiste (1981) — posent la question pédagogique. Le premier consacre un développement à la « recherche » et à la « diffusion de l'innovation », réclamant pour celle-ci « un épanouissement sans précédent, dans un esprit de large tolérance et de responsabilité collective » ; le second affirme que « le pluralisme des pédagogies doit être reconnu » et approuve le principe d'une « équipe pédagogique collectivement chargée d'un groupe de classes (...) dont les configurations pourraient varier selon les matières enseignées ».

Il y aura fort à faire, tant le passif est lourd. Après quelques relâchements soixante-huitards, les pesanteurs avaient, en effet, repris leurs droits. Ces dernières années, l'innovation pédagogique était de plus en plus limitée, contrôlée et morcelée. Au sommet, les travaux de chercheurs de l'Institut national de la recherche pédagogique (I.N.R.P.) étaient mal ou peu diffusés et vulgarisés. A la base, l'initiative revenait à d'infimes minorités actives, survivant grâce au volontarisme militant d'enseignants plus soucieux que d'autres des remises en cause.

La seule initiative officielle de ces dernières années fut, en 1979, la création des « Projets d'activités éducatives et culturelles » (PACTE), qui remplacèrent les « 10 % pédagogiques », alors moribonds. Ces activités culturelles pluridisciplinaires, sur un thème précis, prolongeant les programmes d'enseignement, ont sans doute permis de mieux intégrer des connaissances déjà acquises et donné à des élèves mal intégrés l'occasion de s'exprimer. Mais l'initiative n'appartenant que rarement aux élèves eux-mêmes, les « PACTE » n'évitent pas toujours l'apathie et se heurtent aux structures scolaires inchangées (nécessité d'achever le sacro-saint programme, rigidité des emplois du temps, etc.). Le nouveau pouvoir envisage d'ailleurs de les repenser.

Restent les « militants »... On oublie trop souvent que, malgré la lourdeur de notre système éducatif centralisé — ou à cause d'elle, — la France a donné naissance à une des traditions pédagogiques les plus vivaces, désormais répandue hors de nos frontières : celle qui prend appui sur le mouvement coopératif, lancé à la fin des années 20 par Célestin Freinet, instituteur à Bar-sur-Loup. Les méthodes et les outils qui y ont été façonnés — équipe pédagogique, imprimerie et atelier, classe coopérative, correspondance scolaire, etc. — sont aujourd'hui le fonds de référence commun aux diverses « pédagogies de rupture », qu'elles soient fédérées par l'Institut coopératif de l'école moderne (ICEM) ou par d'autres groupements plus faibles, comme le Groupe français d'éducation nouvelle (G.F.E.N.).

Autant de signes de piste, présentés dans ce dossier, qui sont autant d'invites à penser une autre école.

LE MOUVEMENT FREINET : SOIXANTE ANS D'UNE PÉDAGOGIE MODERNE

Au collège de Chamalières

Inventer malgré les contraintes

RIEN ne distingue *a priori* le collège Teilhard-de-Chardin de Chamalières (Puy-de-Dôme). Sept cent quatre-vingts élèves, quarante-huit professeurs et un principal proche de la retraite. Une banlieue résidentielle qui « *vote Giscard* » — son ancien maire — à chaque consultation électorale. Bref, un collège sans histoire, sans « signe particulier ».

Et pourtant, certaines classes n'y sont pas tout à fait « comme les autres ». Prenons par exemple la quatrième D (vingt-quatre élèves, tous germanistes) pendant un « cours » de mathématiques : ici, trois filles font du découpage dans du papier plié ; là, deux garçons dressent un tableau chiffré des probabilités de sortie d'un nombre au jeu de dés ; plus loin, deux filles attablées en tête-à-tête étudient le calcul des puissances à l'aide d'un « *livret autocorrectif* » ; dans une salle adjacente, trois élèves armés de règles, compas et rapporteurs tentent de retracer mathématiquement le profil d'une cruche ; à la table voisine, deux garçons se livrent avec fièvre à des calculs algébriques. « *On fait une recherche à partir de mon idée* », explique Yannick, le visage empourpré sous ses taches de rousseur. Quelle idée ? Une observation de hasard, très simple. Yannick a observé, en pianotant sur sa calculette, que la soustraction de deux nombres formés de deux chiffres successifs et inversés (12 - 21, 45 - 54, etc.) donne toujours — 9. Il a fait part de sa découverte à son professeur de mathématiques, M. Edmond Lèmery, qui l'a aussitôt incité à chercher lui-même, avec des camarades intéressés par le calcul, la règle algébrique expliquant le phénomène.

Une illustration parmi tant d'autres de ce « tâtonnement expérimental » cher à Célestin Freinet et cultivé dans cette quatrième D par trois professeurs (mathématiques, lettres, histoire-géographie) qui travaillent ensemble depuis 1978. Oui, il existe des équipes d'enseignants « Freinet » qui fonctionnent dans des établissements secondaires « normaux ». A Chamalières, l'« équipe » est née il y a vingt ans avec l'arrivée d'un couple fraîchement émoulu de l'école normale, Edmond et Janou Lèmery. C'est Edmond qui, le premier, a rencontré la pédagogie Freinet... pendant son service militaire (il travaillait avec un collègue instituteur dans un service météorologique de l'armée). Après 1968, (« *On a profité de la secousse* »), le couple Lèmery essaye d'« *institutionnaliser une équipe* ». Non sans mal, car l'innovation en milieu traditionnel entraîne parfois de sérieux inconvénients. Ainsi, par exemple, les expériences de « *notation analytique* » des élèves (se substituant au traditionnel classement chiffré) provoquaient des conseils de classe particulièrement longs, jusqu'à trois, quatre heures, parfois !

Aujourd'hui, l'équipe a adopté une ligne de compromis : les élèves sont notés à l'occasion de contrôles — pardon, de « tests ». Jamais de tests-surprises, bien entendu, puisque l'éducation, pour les pédagogues Freinet, ne doit comporter aucun piège ; ce sont les élèves eux-mêmes qui déterminent leur rythme d'apprentissage.

ROGER CANS.

(Lire la suite page 14.)

★ Dessin de PLANTU.

A Vence

Le respect de la nature

Exclu de l'éducation nationale et ne pouvant plus mener à bien ses expériences pédagogiques, Célestin Freinet fonde en 1935, à Vence (Alpes-Maritimes), une école primaire privée. Celle-ci fonctionne toujours, sous la houlette de Mme Elise Freinet, qui en a décrit la recherche dans plusieurs ouvrages, parus aux éditions François Maspero. Mère d'un des élèves de cette école, Mme Lipiansky livre son témoignage de parent sur une démarche pédagogique progressiste, dont son fondateur aurait voulu faire un moyen de transformation de l'école publique. A l'école de Vence, les frais de scolarité, à la charge des familles, sont calculés en fonction des revenus des parents.

« *QUEL bien est plus précieux que l'avenir de l'enfant ?* » questionnait Célestin Freinet. Je n'ai pas senti cette préoccupation lorsque, pour conserver le contact avec mon fils, j'acceptais la fonction de présidente de parents d'élèves d'une école maternelle et primaire à Nice. Au contraire : dans cet endroit sinistre de prétendue culture, on tuait l'originel de l'enfant pour lui substituer du préfabriqué, afin de le réduire à n'être qu'un produit de consommation pour une société de consommation. Les grands oubliés à l'école sont nos propres enfants. Ayant eu le triste privilège d'observer cette destruction, je n'allais pas récidiver. J'abordais donc l'école Freinet de Vence avec l'espoir d'y découvrir la vie tout court.

Il n'y a ni grille ni barrière à la maison des enfants, car, sans aucun doute, c'est *leur* maison. En un éclair, je revois mon fils, dans la petite cour macadamisée de son école, sans arbres — ce qui est un record d'absurdité quand on connaît la végétation méditerranéenne, — me dire au revoir derrière des barreaux, comme un singe. Ici, une étendue de pins maritimes, entrecoupée d'aires de jeux au milieu desquelles s'harmonisent des petites maisons aux fenêtres et volets bleus, qui sont les classes. Dans un coin, je repère un poulailler, une volière, un clapier ; plus loin, un bassin de poissons rouges et des serres abritant la culture de radis et de petits pois, surveillés et vendus par les enfants ! Car à l'école Freinet on a le respect de la nature et le sens de l'autogestion.

Autogestion

Toutes les portes des classes restent ouvertes, ce qui me permet de me hasarder, en même temps que les chiens et chats du territoire Freinet, au cours de Jean-Claude (CM1-CM2-enfants de huit ans et demi-douze ans, total : vingt-trois). La classe est aménagée en fer à cheval afin que tous les élèves se trouvent face à face ; un président de séance, désigné au sort, chaque matin, représente le trait d'union entre ses camarades et Jean-Claude ; la fameuse estrade qui concrétise le rapport de force et de distance entre le maître et l'enseigné n'existe pas. Jean-Claude est parmi ses élèves. Le programme est élaboré par les enfants avec l'approbation du maître et non décidé par avance par tout l'état-major de l'éducation nationale. « *Donner soif à l'enfant* », slogan de Freinet et rôle essentiel du maître, consiste à se préoccuper davantage des besoins de l'enfant plutôt que de lui imposer, d'en haut, un enseignement qui l'asservit à l'adulte.

La matinée commence par une séance de « libre expression » consacrée aux événements vécus par les enfants en famille ou à l'extérieur, à la poésie et à la lecture de textes choisis par eux-mêmes. Moïse, avec aisance, raconte sa chute de vélo dans le port de Saint-Laurent-du-Var, s'exposant ainsi aux persifleurs de son groupe qui ne manquent pas d'ironiser sur ses mésaventures humides liées peut-être à l'origine de son prénom... Mélanie récite un poème sur la mort, puisé dans *Fatras* de Jacques Prévert. Des mains insatisfaites se lèvent pour en savoir plus sur cet écrivain et sur le choix des poèmes, en général. Ils sont affamés de questions, ces enfants qui détiennent la parole et qui, conscients de cette conquête, ne se la coupent pas, par autodiscipline.

Je suis ensuite sollicitée pour participer au vote des poèmes composés par les enfants. Les textes retenus sont imprimés dans le journal distribué aux parents. L'arbitrage s'effectue par les enfants et le maître qui jugent de la qualité de l'œuvre littéraire. Pas de note à l'école Freinet ; pas de fausse compétition : l'émulation s'exerce par les enfants eux-mêmes qui, par leur appréciation, sanctionnent avec amitié et solidarité, le travail des uns et des autres.

J'ai enfin devant moi des élèves heureux, à l'aise dans leur monde, exprimant avec une richesse de vocabulaire étonnante leurs joies et leurs peines.

PATRICIA LIPIANSKY.

(Lire la suite page 14.)

Le respect de la nature

(Suite de la page 13.)

Mais qu'on ne se méprenne pas : la vie est également faite de contraintes, et il y en a à l'école Freinet. « *C'est tromper les enfants sur la vie,* écrivait Freinet, *que de leur faire croire à une totale liberté.* » La pédagogie devra être pour l'élève une continuelle incitation à aller jusqu'au bout de ses possibilités. Cette loi consistant à tenir compte de l'évolution de chaque écolier aboutit à une obéissance naturelle parce que répondant à des besoins réels.

Ouverture

Ici, la théorie suit la pratique au lieu de la précéder. Ainsi des mathématiques, par exemple. Les élèves de la classe de Jean-Claude souhaitaient semer des fèves. Compte tenu de la superficie du terrain disponible — mesurée par les enfants eux-mêmes, — du poids des graines au mètre carré, les apprentis jardiniers sont invités à évaluer le nombre de kilos de graines dont la coopérative scolaire devra faire l'acquisition, puis la récolte escomptée, enfin la recette qu'ils pourront espérer suivant le prix de vente; soit de gros, soit de détail, calcul de la T.V.A., etc.

L'ouverture de l'école sur la vie est permanente. Une visite à I.B.M. donne envie aux enfants de comprendre le fonctionnement de la machine à calculer. Un papa ingénieur viendra expliquer le mécanisme de ce mini-ordinateur et le calcul en système binaire. Le lancement de la navette spatiale suscite un intérêt qui permet d'ajuster les mathématiques à l'actualité : combien de réservoirs ? Combien de tonnes de combustibles ? Calcul du volume, transformation *en mètres cubes*... Les abris d'oiseaux ont besoin d'être remplacés : dimension à calculer, prix du bois au mètre carré, recherche et comparaison par les enfants du meilleur tarif ; responsabilités engagées par ces derniers lors de l'acquisition du matériau, puisqu'ils gèrent la coopérative scolaire et sont donc garants de la caisse.

J'admire la polyvalence des enseignants, qui doivent sans cesse se remettre en cause pour *faire face* à la *demande* des enfants. Car il serait faux de penser que l'initiative laissée à l'enfant se traduit par un allègement des tâches du maître ; bien au contraire, celui-ci doit préparer les conférences, s'occuper de la correspondance interscolaire, surveiller le travail individualisé, actualiser les fichiers, et se transformer en imprimeur...

Chez Brigitte, je me retrouve chez les tout-petits (trois-cinq ans). Aujourd'hui, après une promenade, Rupert préside et raconte que « *le vent l'a emporté très loin, au-dessus de Rome, qu'il voulait s'arrêter là pour manger et dormir, mais le vent l'a ramené à la maison* ». Sans savoir lire, les enfants impriment et illustrent le texte de Rupert. Premier effleurement avec la magie des lettres et l'odeur de l'encre. On se bouscule devant la presse pour assister à la naissance du mot, favorisant ainsi un contact avec le code écrit, prélude à l'appréhension de la lecture et de l'écriture.

Chez Carmen (cinq-sept ans), après cette première découverte commence le véritable apprentissage de la lecture et de l'écriture. L'enfant a la possibilité de tâtonner parce qu'on respecte sa démarche et son rythme dans sa façon d'aborder la langue écrite. Chaque apport est apprécié : ainsi est-ce l'école de la réussite. Même prospection dans l'apprentissage des mathématiques, qui part de situations occasionnelles. Par exemple, un enfant prétend que son père vient de fêter ses vingt-trois ans. Les autres se rendent compte, par tâtonnements et par déduction, que ce n'est pas possible, puisque le fils aîné de ce « papa » est âgé de dix ans : c'est donc de trente-trois ans qu'il s'agit.

J'ai demandé à Elise Freinet si elle pensait qu'on puisse introduire une pédagogie humaine et sensible, alors que le grand courant Freinet est aujourd'hui hors-la-loi, hors de l'enseignement de masse. « *Il n'y aura pas de réforme tant qu'à la base il n'y aura pas des éducateurs qui s'entendent, qui tiennent compte de la personnalité de l'enfant et de son génie* », a-t-elle répondu.

PATRICIA LIPIANSKY.

Inventer malgré les contraintes

(Suite de la page 13.)

Avec quelques contraintes, cependant, car la quatrième D, comme les autres quatrièmes du collège Teilhard-de-Chardin et comme toutes les quatrièmes de France, doit peu ou prou suivre un programme. « *On se cogne sans cesse aux structures,* explique Edmond Lémery. *Ça fait vingt ans qu'on vit dans le compromis. Si j'avais la liberté de programme, je ferais beaucoup plus avec moins d'ambition.* » Tout est là : des programmes trop ambitieux ou mal adaptés obligent les enseignants à bâcler, à escamoter ou à surcharger inutilement les élèves. En faire plus et mal, ou en faire moins mais mieux. Les pédagogues Freinet préfèrent la deuxième formule, « *la seule qui apporte véritablement quelque chose à l'élève, et pour longtemps* ».

En faire moins ne signifie pas moins travailler, au contraire. Il suffit de suivre n'importe quel cours Freinet de la quatrième D pour s'en rendre compte. En histoire, par exemple, ce sont les élèves eux-mêmes qui font le cours. Deux élèves ont étudié un document (une diapositive, la photo d'un manuel, un texte) et l'explicitent pour leurs camarades, à tour de rôle. Cela demande une préparation, un travail de mise en forme, sans compter l'effort de communication pour que le message de l'élève passe auprès de ses camarades. Quant au professeur, il doit suivre le travail de chacun individuellement, le conseiller, le guider dans ses recherches, puis aider l'élève à exploiter le résultat de ses recherches et enfin en faire la synthèse pour toute la classe. « *Je fais aussi des cours traditionnels,* explique Jean-Louis Dumas, le professeur d'histoire qui a rejoint l'équipe Lèmery en 1978. *Il me faut constamment adapter mes techniques à la classe. Je ne fais pas la même chose avec la quatrième D et une quatrième où je suis le seul « Freinet »*.

La joie de vivre...

L'innovation pédagogique entreprise au collège Teilhard-de-Chardin repose en grande partie sur la confection d'un journal scolaire (*la Joie de vivre*), tiré chaque trimestre à 260 exemplaires et entièrement conçu et réalisé par les élèves. Les textes qui y figurent proviennent des cours de français de Janou Lémery. Tirés au stencyl, illustrés de dessins au pochoir, ces journaux constituent l'aboutissement de tout le travail scolaire d'un trimestre. On y « valorise » les efforts et les bonnes idées de chacun. *La Joie de vivre* publie un poème d'Isabelle, la synthèse d'un débat organisé en classe ou la recherche algébrique de Yannick proposée sous forme de jeu mathématique avec calculette.

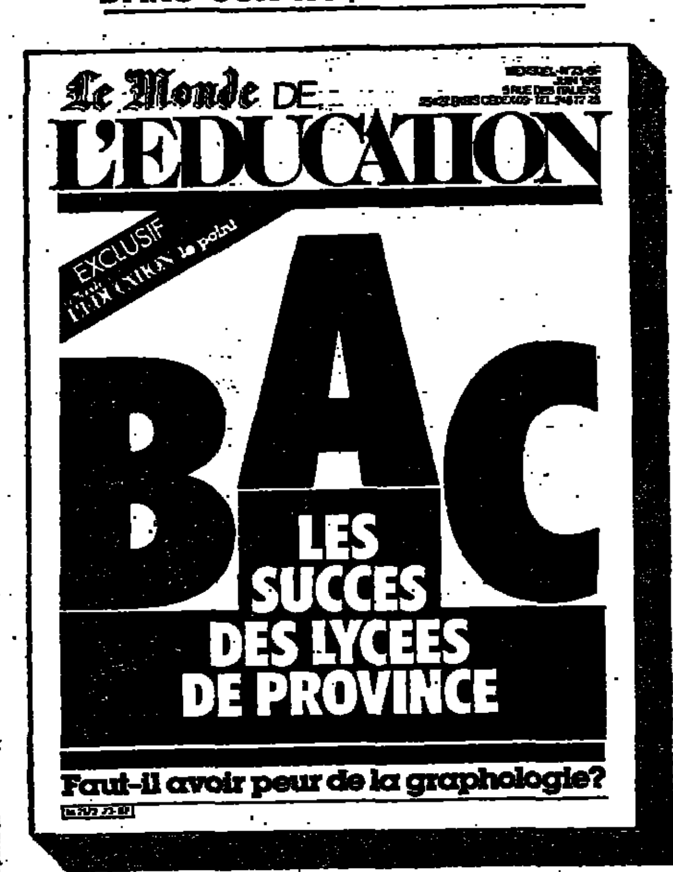
La philosophie de cela, c'est que toute idée doit être exploitée, toute recherche encouragée, toute œuvre réalisée montrée aux autres. On affiche beaucoup sur les murs, on publie, on met sous les yeux de tous le travail de chacun. « *Ah ! si nous pouvions avoir chacun notre salle !* », regrette Jean-Louis Dumas, obligé comme ses collègues de transporter constamment projecteurs, documents et travaux d'élèves. Seule Janou Lèmery dispose de « sa » classe. Tout de même, l'équipe utilise à certains moments trois salles pour deux classes, notamment lorsqu'il s'agit de fabriquer le journal.

Car pendant que certains « ronéotent » ou passent les rouleaux encreurs sur les pochoirs, d'autres travaillent à leur « *projet* ». Une équipe de filles confectionne une maquette de salle de séjour. Une équipe de garçons, maniant à la fois la scie et la calculette, fabrique la maquette d'un complexe sportif. D'autres encore ont fabriqué, avec l'aide d'une bourse PACTE, trois capteurs solaires pour distillateur. Orientés chacun vers un but choisi par l'élève lui-même, guidés par des professeurs travaillant de manière « transdisciplinaire », ces projets ont évidemment une tout autre portée que la traditionnelle « *éducation manuelle et technique* » coupée des autres disciplines.

Cette pédagogie « active » suppose évidemment des enseignants consciencieux et dévoués, en particulier lorsqu'ils fonctionnent en milieu traditionnel, sans autre appui que la « bénédiction » de l'administration et l'indifférence de beaucoup de collègues — et de certains parents. « *C'est très dur, parfois,* avoue Janou Lèmery. *Heureusement que nous avons le soutien des copains* — les collègues Freinet — *et de l'imprimerie de Cannes* (1). » A Chamalières comme ailleurs, l'innovation se mérite, et se paie.

ROGER CANS.

(1) Institut coopératif de l'école moderne (ICEM), place Bergia, à Cannes (Alpes-Maritimes). L'ICEM diffuse tout le matériel pédagogique du mouvement Freinet.





Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.
Claude Julien.
Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

— Commission paritaire n° 57 437.

DANS UNE CLASSE COOPÉRATIVE

Une autre répartition du pouvoir

« Stéphane m'a jeté de l'eau dans la figure, des coups de poing dans la figure. Je demandé la punaise blanche. » Cette doléance, rédigée dans un français maladroit par Vincent, huit ans, sur le cahier de revendications de sa classe, illustre un des moyens mis en place par des enseignants membres du Groupe français d'éducation nouvelle (G.F.E.N.) pour instaurer de nouveaux rapports éducatifs au sein de leur classe. Si on ne peut parler de méthode unique pour cette « nouvelle pédagogie », on peut relever des principes communs aux expériences menées par chacun des quelque mille maîtres qui se réclament plus ou moins du G.F.E.N., mais aussi d'autres mouvements pédagogiques (Freinet notamment).

CATHERINE Choukroun enseigne au groupe scolaire des Mordacs, à Champigny, dans le Val-de-Marne. Les vingt-deux élèves de sa classe à deux niveaux (cours élémentaire deuxième année et cours moyen première année) avec, parmi eux, une demi-douzaine d'enfants de migrants, sont assis en demi-cercle face au tableau. Chaque élève a un « métier » qu'il exerce quotidiennement : fermer la porte, nettoyer le tableau, placer les punaises de couleur. La tâche de chacun est symbolisée par une punaise sur un tableau. Un autre tableau matérialise par des punaises de couleur le niveau scolaire de tous les élèves dans chaque discipline. Au rythme d'un test par mois et par matière, les élèves se voient proposer des exercices de difficulté croissante où il est écrit en guise d'introduction : « *Fais ce que tu peux.* » Ainsi est jugé le niveau acquis.

Outre ces innovations, « *la grosse affaire des classes coopératives* », pour leurs partisans comme pour leurs détracteurs, c'est le conseil. L'assemblée générale des élèves de la classe et le maître, sous l'autorité d'un président, délibèrent chaque semaine d'un ordre du jour préparé par un bureau, sur le modèle d'une association d'adultes. Les règles d'organisation sont simples et efficaces : on s'écoute, on lève la main pour demander la parole et... on est exclu du conseil sur décision du président si l'on chahute un peu trop. Les problèmes soulevés au conseil sont consignés dans le cahier des revendications. Ce cahier est aussi le moyen de faire entendre des revendications individuelles à la collectivité, en dehors du conseil.

Le conseil s'occupe aussi de la gestion de la coopérative de la classe, et ses décisions collectives s'étendent jusqu'à la forme du satisfecit accordé à chacun des élèves. Ainsi la classe, par une majorité de dix voix contre sept a-t-elle décidé la suppression des billets d'honneur et de satisfaction, après quelques débats. « *Chacun à son niveau travaille bien* », estime Véronique, et David ajoute : « *Ça ne sert donc à rien.* » Brigitte, au contraire, explique que son père va « *la taper* » si elle n'en ramène pas. Un autre élève lui propose que la décision du conseil figure sur le carnet de notes en guise d'explication. Le conseil responsabilise les élèves en leur rappelant qu'il faut prendre part aux débats pour défendre son option puisque la décision majoritaire sera applicable par tous.

« Un permis de circuler »

Autre particularité de cette classe dans l'école : l'attribution aux élèves d'un permis de circuler librement dans l'établissement. Ce permis est révocable par le conseil si un maître d'une autre classe « porte plainte » à l'encontre d'élèves turbulents ou chapardeurs dans les couloirs.

Les classes coopératives ne représentent pas seulement une nouvelle répartition du pouvoir dans la classe. La pédagogie aussi y est différente. Par la participation volontaire des élèves aux ateliers et parce que les thèmes abordés sont concrets, les enseignants cherchent à valoriser la débrouillardise et l'esprit critique de l'élève. Des groupes de niveau où les matières d'éveil — telle la fabrication d'une carte en relief à la suite d'une sortie — permettent de mettre l'élève en situation et de faciliter l'acquisition d'un savoir opératoire. Le maître oriente, par ses questions et ses propositions, la recherche de l'élève, pour le conduire « *vers une auto-socio-construction du savoir et du pouvoir* ».

Le rôle de l'instituteur est prépondérant, car il doit prendre en compte les revendications des individus dans leur « *conquête du savoir* » tout en impulsant une démarche pour l'ensemble du groupe. Cette démarche est valable non seulement pour l'imprimerie et la poésie, mais aussi pour le calcul. Le dialogue avec le maître, qui permet aux élèves de contribuer à l'élaboration de leur savoir par leurs questions permet aussi à tous de s'approprier le verbe.

Les avis des parents sont partagés. Certains craignent que l'expérience, limitée à une année (puisque peu appliquée), se solde, l'année suivante, par un handicap, et notamment un déficit en connaissances de leurs enfants par rapport à ceux qui auront eu un enseignement traditionnel. A l'inverse, les parents qui privilégient l'acquisition d'un raisonnement ou d'une démarche trouvent un intérêt dans ces classes coopératives et collaborent avec les instituteurs.

Quant aux collègues de ces instituteurs, lorsqu'ils ne sont pas dans l'ignorance de l'expérience menée dans la classe d'à côté, ils relèvent qu'il faut s'y donner à fond et que cela nécessite un investissement personnel important. Ils rejoignent en cela les instituteurs des classes coopératives, qui se considèrent plus comme un mouvement social où chacun vient puiser des techniques en attendant de remettre en cause son savoir et son pouvoir.

PATRICK LEMOINE.

LES « PACTE »

Art culinaire et Rome antique

CUISINE et diététique : deux secteurs qui ne devraient plus s'ignorer. C'est en tout cas l'avis de deux chefs d'établissements parisiens : le lycée Chaptal et le lycée d'enseignement professionnel (LEP) Rabelais. Si bien qu'un PACTE a été mis en œuvre en commun pour entraîner douze élèves qui préparent un C.A.P. de cuisine classique au LEP Rabelais à travailler avec douze futures diététiciennes de seconde année de B.T.S. (brevet de technicien supérieur) à Chaptal. Chaque établissement a reçu une subvention de 1 000 F du ministère de l'éducation.

Trois phases jalonnaient la réalisation du projet : l'initiation des jeunes cuisiniers à des rudiments de diététique, la confection d'un repas hypocalorique, puis la visite des cuisines d'une clinique spécialisée en nutrition.

Des petits groupes mixtes ont été constitués. Chacun d'eux a composé un plan de repas de 1 200 calories ; toutes les suggestions ont été examinées et discutées pour établir le menu final.

Alors que dans un premier temps les diététiciennes ont tenu le rôle principal en expliquant à leurs camarades les différentes composantes des aliments ou les doses à *ne pas* dépasser, la situation s'est inversée lorsque tous les *participants* se sont *retrouvés dans les cuisines. Là, ce sont les garçons qui ont* révélé les tours de main utiles pour ne pas rater la crème chantilly ou peler les oranges à vif...

Une demi-amphore

Joindre la *rigueur* scientifique des diététiciennes et le savoir-faire des cuisiniers, tel était le pari de ce PACTE. Pour l'administration, c'est une réussite, car, observe un enseignant : « *Les participants ont compris qu'une zone d'échange possible existait entre les deux secteurs professionnels.* »

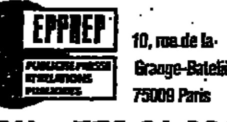
Au collège Claude-Debussy à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), la cuisine, aussi, a fait l'objet d'un PACTE. Ayant découvert un vieil ouvrage d'Apicus, savant exposé de recettes culinaires en honneur dans l'Empire romain, un professeur de français-latin de troisième, M. Chataignier, a proposé à ses élèves de préparer un repas à la mode latine. C'était à ses yeux un moyen de redonner vie à l'étude d'une discipline souvent en perte de vitesse.

Avant de confectionner le repas, les élèves ont effectué par groupes des recherches diverses sur l'agriculture, l'élevage, le genre de vie, le cérémonial du repas... à différentes périodes de l'histoire de Rome. Chaque groupe a exposé ensuite les résultats de ses investigations devant l'ensemble de la classe. Quand il a fallu passer à la réalisation, quelques problèmes se sont posés ; par exemple : comment convertir en mesure connue une demi-amphore ?

En principe, ce PACTE a décloisonné les différentes matières de l'enseignement. Les élèves ont fait tout autant de l'histoire, de la géographie, que de l'éducation manuelle et technique. Ils ont pénétré dans des lieux qu'ils ignoraient parfois, tel le centre de documentation où ils ont découvert le rôle du documentaliste.

Amenés à travailler en équipe, les élèves ont conduit involontairement les... enseignants du collège à mieux se connaître ! Invités par la direction de l'établissement à tester le repas latin mijoté par la classe de troisième, les professeurs ont décidé de se retrouver pour d'autres débats culinaires. — R.E.







société

JUSTICE

Des membres du P.S. jugent «préoccupantes» les tensions actuelles dans les prisons

Après les magistrats et avocats socialistes s'inquiétant des premières prises de position de la chancellerie (« le Monde du 12 juin), le « collectif système pénitentiaire » du parti socialiste — qui regroupe, outre des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire membres du P.S., des avocats, des magistrats et des sociologues — a, à son tour, remis une note à M. Lionel Jospin, premier secrétaire du parti socialiste, pour qu'elle soit transmise au garde des sceaux, au premier ministre et au président de la République.

Les membres du collectif estiment « préoccupantes » la tension actuelle dans les établissements pénitentiaires, l'anxiété croissante d'une partie du personnel, notamment après la grâce dont a bénéficié Philippe Maurice, et l'impatience inquiète d'autres fonctionnaires qui espéraient « une tentative de dédramatisation, par l'engagement immédiat du dialogue, après l'élection d'un président socialiste ». Tous s'accordent pour demander « une prise de conscience de la nécessité d'informer le personnel pénitentiaire », pour endiguer la progression de peurs fondées sur des rumeurs et des impressions.

D'autre part, le syndicat C.G.T. des personnels pénitentiaires a fait état, mardi 16 juin, de son entretien, le jeudi précédent, avec le ministre de la justice, M. Maurice Faure. selon le communiqué syndical, s'est engagé à assurer la sécurité du personnel pénitentiaire et s'est déclaré favorable à la rénovation des établissements vétustes, rejoignant ainsi les préoccupations de la C.G.T. Le syndicat a en outre rappelé qu'il souhaitait le maintien des dispositifs de sécurité en place, notamment les portiques de détection et les quartiers de sécurité renforcée.

L'espoir des uns, la peur des autres

Dans les prisons de plusieurs villes de France s'est élevée, le 10 mai à 20 heures, une immense clameur : la majorité des détenus saluaient ainsi la victoire de M. François Mitterrand, porteuse de leurs espoirs. Certains voyaient leur libération proche, prévoyant une amnistie généreuse, notamment pour les prisonniers politiques. Cinq condamnés à mort venaient d'apprendre qu'ils ne seraient pas exécutés. Ceux qui, depuis des mois, demandent la révision de leur procès se reprenaient à croire qu'on allait les entendre. Les autres, les plus nombreux, criaient leur attente d'une détention plus humaine, sans quartiers de sécurité renforcée, sans humiliations gratuites : *« la privation de liberté et rien d'autre »*, comme avait dit, à l'aube d'un septennat qu'il annonçait *« libéral »*, le président sortant.

Le soulagement, le sentiment de libération qui, ce soir-là, touchait même les détenus, n'ont pourtant pas été partagés par les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire. *« L'espoir de la population pénale a été à la mesure des inquiétudes nées chez le personnel »*, dit l'un d'eux. Réaction prévisible, la pénitentiaire étant une administration dans laquelle prédomine une sensibilité où le sens de l'ordre prévaut. Si l'on ajoute le légitime sentiment d'anxiété de personnes passant, par fonction, la majeure partie de leur temps « en détention », il est aisé d'imaginer l'hostilité instinctive des surveillants aux promesses d'abolition de la peine de mort ou de suppression des quartiers de sécurité renforcée faites pendant la campagne.

« Dans cette atmosphère, qui, parmi ceux de gauche, aurait osé faire entendre sa voix, dit un autre, *exprimer son espoir d'un nouveau type de relations dans les prisons, d'un autre langage ? »* Ceux qui, au soir du 10 mai, retenaient leur joie, après avoir été condamnés au silence pendant des années, pensaient cependant pouvoir être entendus dès la mise en place de la nouvelle administration. Aujourd'hui, ils sont déçus, notamment parce que le directeur de l'administration pénitentiaire nommé par M. Peyrefitte, en 1978, est toujours à son poste, et plus encore inquiets, *« car depuis le 10 mai la situation se dégrade très vite dans les prisons et que personne ne semble y prendre garde »*.

Nommé directeur de l'administration pénitentiaire après l'évasion de Jacques Mesrine en mai 1978 — qui avait entraîné le limogeage de son prédécesseur, M. Pierre Aymard, — M. Christian Dablanc a su maintenir l'ordre dans les prisons, nul ne le conteste. Mais certains émettent plus que des réserves sur les moyens qu'il a cru utile d'employer, maniant, avec l'intelligence et l'extrême habileté qu'on lui connaît, les menaces et les promesses de promotion.

« L'élection de François Mitterrand, c'est aussi la libération de la parole et pourtant, aujourd'hui, je suis encore contraint à l'anonymat pour parler de la prison, explique un fonctionnaire. *Prendre la parole, pour nous, ce n'est pas dire n'importe quoi, nous ne sommes pas des irresponsables. Mais la règle d'or de notre actuel directeur, c'est le silence. Pas de vagues, pas de trouble, pas un mot, pour le fonctionnaire comme pour le détenu. Je crois que tant qu'il sera en place ceux qui donneront leur opinion seront mutés dès le lendemain, recevant une de ces promotions-sanctions dont il a fait une méthode de gouvernement. »*

Quelle nouvelle politique peut-on faire si les hommes ne changent pas, se demandent ces fonctionnaires ? Ils ont trop servi dans une stratégie politique pour n'être pas *« un facteur d'immobilisme »*. Certes, le changement d'hommes serait d'abord symbolique, car le problème des prisons, avec quarante-trois mille détenus pour vingt-huit mille places, est immense, mais il permettrait de sortir d'une situation de blocage plus préoccupante de jour en jour.

« Le président des détenus »

Il est urgent d'éviter que le personnel ne cède à des manipulations. A Nîmes, par exemple, les détenus avaient écrit à M. Mitterrand pour le féliciter de sa victoire. Légitimement, celui-ci leur a fait parvenir une lettre de remerciements. Elle a été photocopiée et circule parmi le personnel de toute la région. Sa lecture s'accompagne de commentaires peu amènes sur *« le président des détenus »* et le *« nouveau régime »* *« qui de toute façon ne durera pas, car on s'y emploiera »*.

Chacun sait que, par des provocations en direction des détenus capables de mettre en route un mouvement collectif, on peut parvenir à déclencher révoltes et mutineries. Ce sera d'autant plus facile que les détenus peu enclins à bouger — ceux qui font de courtes peines — vont être libérés, bénéficiant de l'amnistie.

La direction de l'administration pénitentiaire n'ignore rien des incidents des manœuvres comme du besoin de dialogue tant des détenus que des personnels, dont certains membres rappellent que *« le vide de la parole est dangereux car tous les bruits les plus fous se développent »*. Elle ne manifeste pas son intérêt pour autant. Depuis l'installation du président de la République, M. Dablanc, qui n'a fait aucune déclaration publique, a seulement invité, par une note en date du 25 mai, *« prenant effet le jeudi 28 mai »*, les personnels de direction à demeurer à tout moment le plus près possible des établissements. Le personnel d'encadrement est consigné, et cette mobilisation lui semble le signe d'un danger imminent. Une sorte de psychose commence de s'installer et les relations avec la population pénale sont de plus en plus tendues. Cette situation d'attente est donc nuisible à tous.

« On ne va tout de même pas attendre que les détenus soient montés sur les toits pour ensuite essayer d'en tirer profit pour nos revendications en faisant valoir que nous ne sommes pas assez nombreux pour les « tenir » et que nous manquons de moyens », estiment certains membres du personnel, notamment ceux qui n'ont *« plus envie de cacher qu'il y a aussi des matons socialistes »*.

A l'administration pénitentiaire, parmi ceux qui ont souhaité la victoire de la gauche, il est des fonctionnaires convaincus que la prison peut être autre chose qu'un pourrissoir. Las de lutter dans l'ombre et en vain contre une politique qui, selon eux, allait à l'encontre non seulement des intérêts des détenus, mais de ceux de la société tout entière ils veulent être associés à la modification de cette politique.

JOSYANE SAVIGNEAU.

Un symbole pour les prisons

(Suite de la première page.)

C'est alors la question — connue — *« la prison, pour quoi faire ? »* qui se trouve posée. De multiples réponses sont, là encore, fournies, qui se caractérisent le plus souvent par leur complication. A l'exception de l'une d'elles toutefois, qui concerne la récidive. La prison doit dissuader de recommencer. Certes Faut-il encore que cela ne relève pas de l'impossible, que, sortant de prison, le détenu ait un métier — et en trouve un. La conjoncture, comme l'on dit, ne lui est pas favorable, alors qu'il est plus menacé. En raison de son casier judiciaire, bien sûr, mais aussi, le plus souvent, de sa fragilité, que le séjour en prison n'aura pas guérie, bien au contraire.

Pour la plupart d'entre eux, les hommes ne sortent pas affermis de la prison, mais y perdent en fait tout sens de la responsabilité. Quelques-uns « se débrouillent », d'autres se laissent glisser dans cet univers d'assistés où il n'est pas besoin de prévoir : ni sa nourriture, ni son chauffage, ni son logement (!), ni même ses loisirs. Encore moins un budget. En aucune manière le souci d'autre que soi-même.

Punir ou surveiller, selon le choix défini par Michel Foucault (1), expiation ou mise hors d'état de nuire, on discutera encore à la fin des temps de ces autres buts de la prison. Dans l'état actuel des faits et des mentalités, les deux finalités se mêlent.

Pour n'être pas un sentiment noble, la vengeance reste un sentiment collectif très vif, jusqu'à l'exigence de la mort qui devrait bientôt disparaître des lois françaises.

Mais la peine de mort n'est que l'apparence coruscante — encore que cachée — de la répression et de la vengeance. Dans son principe, la répression est l'un des outils de la paix sociale. Elle n'est pas l'unique méthode.

∴

La mise à l'écart que constitue l'incarcération souffre moins l'ambiguïté. Elle ne saurait toutefois être absolue, ni dans son principe ni dans son déroulement.

Quant au principe, il faudra débattre un jour ou l'autre des peines perpétuelles et reconnaître qu'elles ne sont pas tolérables, même si, dans les faits, elles n'ont pas de réalité. Encore que, passées quinze années de détention, l'éternité paraît proche.

Quant au déroulement, il faut — l'instable paix carcérale étant à ce prix — revenir à une conception plus apaisée des permissions de sortir accordées aux détenus. Il faut cesser de croire que de rares incidents — aussi dramatiques qu'ils soient — peuvent mettre en échec une politique : cesser de croire qu'un bon couvercle empêchera la marmite de déborder. On ne gouverne ni par le silence ni par la cécité ; silence des détenus (et des surveillants), cécité des autorités.

Mais la prison, si elle est un univers clos, une zone de non-droit, n'est pas coupée du reste du monde. Elle rejette les hommes dans la liberté, leur peine subie ; elle en avale d'autres, soudain privés du libre choix de leurs allées et venues. Qui ?

La question n'est même plus posée. Or elle est essentielle. A supposer que la prison soit la sanction-omnibus, à défaut d'autre chose, qui doit la subir ?

Le dix-neuvième siècle débutant s'était posé la question et y avait répondu par des lois qui étaient, *grosso modo*, appliquées. Au fil du développement de délinquances nouvelles, quant à leur ampleur, nées avec le développement des sociétés qu'elles menaçaient, d'autres lois ont été promulguées, souvent en désordre, encore plus souvent mises en œuvre avec modération. Chacun pensera à la délinquance « en col blanc », entre autres.

On définissait sur le papier de nouvelles valeurs mais on s'abstenait d'en tenir compte vraiment. Le vingtième siècle ne s'inscrivait guère dans le code pénal.

Or, il est un code de conduite pour les citoyens autant que, pour les institutions, la Constitution. Ce code n'est pas purgé de ses désuétudes, il n'est pas convenablement enrichi des données du siècle qu'il prétend régir. De la sorte, il n'y a plus de conception cohérente de la répression.

∴

La philosophie qui inspire aujourd'hui le pouvoir entend rétablir la juste organisation de la hiérarchie démocratique qu'avait méconnue cette loi en sursis, qui avait nom « sécurité et liberté ». La liberté va revenir à son rang, le premier.

Mais de larges secteurs de l'opinion, étourdis naguère encore d'un discours persistant, risquent d'en déduire que leur souci de sécurité va être oublié au profit d'on ne sait quel humanisme. Pourtant, dans le respect de la sécurité, c'est cet humanisme qui doit avoir le pas et triompher.

Là, comme on le voit ailleurs, il faut recourir au symbole — et le faire vivre ; dire que la répression ainsi entendue mérite qu'un sort particulier lui soit fait : que la dignité des prisons, la recherche de la sécurité et la définition judiciaire des valeurs contemporaines forment un tout, qui ne peut souffrir ni interruption ni cloisonnement ; quelque chose comme un secrétariat d'Etat à l'action pénale et à la sécurité. Il s'ajouterait au temps libre et à la solidarité nationale. Sans plus ni moins de réserve mais avec autant, comme il fut dit, d'ardente nécessité.

PHILIPPE BOUCHER.

(1) *Surveiller et punir*, Gallimard, 1975. Le livre absolu sur ces thèmes.

● *L'étudiant japonais Issei Sagawa* a été inculpé de meurtre, le 18 juin, par M. Jean-Louis Bruguière, juge d'instruction à Paris, qui l'a fait écrouer (*le Monde* du 19 juin). Le magistrat a chargé deux experts aliénistes, les docteurs Defer et Diederichs, d'examiner M. Sagawa. Les deux frères de la victime, Mlle Renée Artevelt, ont demandé à Mᵉ Antoine Weil de se constituer partie civile en leur nom.

LES BRETONS DANS L'ATTENTE

Le gouvernement n'a pas encore défini l'ampleur de la future amnistie pour les détenus «politiques»

« En ce qui concerne la loi d'amnistie, le gouvernement y travaille encore, je tiens à le souligner » : cette petite phrase du premier ministre, M. Pierre Mauroy, mercredi 17 juin, devrait être de nature à rassurer ceux qui pensaient — notamment en Bretagne et en Corse — qu'on avait pris la décision d'exclure de l'amnistie tous les détenus politiques ayant des peines supérieures à huit ans de réclusion.

Il ne faut pas, estime-t-on à l'hôtel Matignon, confondre options et décisions. Cette « barre » de huit ans, évoquée dans la communication du garde des sceaux au conseil des ministres et lors de son entretien à l'Agence France-Presse, n'aurait donc été qu'une des hypothèses d'un travail que le gouvernement n'a pas encore achevé.

Avant cette mise au point, la déception était grande en Bretagne, ainsi que l'explique Marie-Christine Robert.

En Bretagne, on attend de connaître plus précisément le contenu du projet de loi sur l'amnistie avant de pencher définitivement pour l'optimisme ou... pour la déception. L'annonce de la volonté du gouvernement de supprimer la Cour de sûreté de l'Etat avait réjoui tous ceux qui avaient émis des vœux en ce sens (conseils municipaux, élus, personnalités, organismes officiels, associations culturelles, etc). Mais les KAD (*Kuzuliou; ao distaoliade*), comités pour l'amnistie, qui regroupent des anciens prisonniers, et leurs sympathisants avaient souligné que cette mesure ne s'accompagnait ni de l'amnistie générale attendue ni de la libération immédiate des prisonniers politiques.

C'était bien, ici, une amnistie générale étendue à tous les condamnés, même par contumace, par la Cour de sûreté de l'Etat qu'on attendait : d'une part, parce que les peines qui frappent les Bretons avaient été prononcées par une juridiction d'exception, d'autre part, parce que la condamnation de cette cour avait été prononcée par les socialistes eux-mêmes.

La réaction dans la région ne s'est donc pas fait attendre après les premières précisions données par le garde des sceaux sur l'étendue exacte de l'amnistie, en dépit de la libération de trois détenus, dont le cas doit être examiné par la Cour de cassation. Après les KAD, qui ont signalé dans une lettre au président de la République que le projet de loi était en retrait par rapport aux précédentes lois d'amnistie (*le Monde* du 16 juin), l'un des trois prisonniers libérés la semaine dernière n'hésite pas à affirmer : *« Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement a pris une telle décision : les élus socialistes, qui sont venus témoigner à notre procès, dire qu'ils nous comprenaient, qu'ils condamnaient la Cour de sûreté de l'Etat, sont aujourd'hui au gouvernement et acceptent le projet de loi proposé au conseil des ministres. Nous avons été relâchés car nous devions passer en Cour de cassation, et notre sort n'est pas réglé pour autant. Nous sommes, en effet, susceptibles d'être jugés à nouveau par une autre cour en l'absence d'une loi d'amnistie. »*

Au-delà de ces premières prises de position, un fait est indéniable : l'élection de M. Mitterrand a suscité un espoir réel et profond en Bretagne, compte tenu des positions affichées par les élus bretons qui n'ont jamais caché un parti pris résolument « régionaliste ». La prise de position de membres du F.L.B. (Front de libération de la Bretagne), qui affirment souhaiter le maintien de la « trêve » actuelle et présentent des revendications au président de la République (reconnaissance du bilinguisme, rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne, suppression des préfets, reconnaissance du droit à la différence, etc.), rejoint celle d'un ancien prisonnier libéré voici quelques semaines qui nous a déclaré : *« Nous avons appelé, officieusement, à voter François Mitterrand parce que nous sommes à gauche, mais aussi parce que nos élus bretons ont prouvé, à plusieurs reprises, qu'ils avaient compris nos revendications. Aujourd'hui, ils sont au gouvernement. Nous n'avons jamais caché que nous étions de gauche, mais nous ne voulons pas un socialisme au rabais. Nous serons vigilants. Mais nous savons que si, auparavant, nous n'avions aucun autre moyen que l'action violente pour nous faire entendre, aujourd'hui nous pouvons discuter, négocier, nous battre même, mais à visage découvert. Pourquoi, dès lors, ne pas nous transformer en parti ou en association ?... »*

Quant à M. Olier Mordrel, chef de file des anciens Breiz Atao, il a appelé, dès le début de mai, à voter socialiste en raison des promesses « anti-jacobines » du parti.

Les Bretons les plus radicaux acceptent aujourd'hui la concertation et alignent les mêmes revendications que les associations culturelles les plus tranquilles. Même si l'Emsav (1) est aujourd'hui à gauche, il est bien difficile de croire que ses militants pourront oublier leur cause au nom du socialisme comme le ferait un parti ou un syndicat traditionnel. *« Si le gouvernement nous déçoit*, disait un ancien prisonnier politique, *cela sera pire, bien pire qu'avant. »*

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

(1) Emsav : terme général qui recouvre tous les partis de différentes tendances qui formaient le mouvement breton depuis sa naissance.

L'ASSEMBLÉE EUROPÉENNE A VOTÉ CONTRE LA PEINE DE MORT

L'Assemblée européenne, sous la présidence de Mme Simone Veil, s'est prononcé, le jeudi 18 juin, en faveur de l'abolition de la peine de mort dans toute la Communauté européenne par 143 voix contre 30 et 22 abstentions.

Dans un amendement, il s'est référé au texte déjà adopté l'an dernier demandant aux Etats membres de surseoir immédiatement à toute exécution capitale. Le rapport accompagnant la résolution fait remarquer que la France est le dernier pays de la Communauté à n'avoir pas encore supprimé la peine capitale dans les faits ou en droit en temps de paix.

Au cours des explications de vote, plusieurs députés conservateurs britanniques ont défendu la peine capitale, faisant valoir le développement continu de la criminalité et du terrorisme, notamment en Irlande du Nord. D'autres ont justifié leur abstention par l'absence, dans la résolution, de toute mention de la nécessité de peines de longue durée. Pour sa part, M. Otto de Habsburg (démocrate-chrétien, R.F.A.) a dénoncé « l'hypocrisie » consistant à se prononcer contre la peine de mort, en soutenant l'avortement. « C'est une aberration », a répliqué M. Mauro Ferri (Italie) au nom du groupe socialiste. « Notre vote doit avoir une valeur plus morale et politique que juridique, a-t-il ajouté. Il représente l'opinion générale des Européens et influencera ceux qui sont appelés à prendre des décisions. »

Parmi les députés français, plusieurs membres de l'ancienne majorité se sont prononcés pour l'abolition de la peine de mort. Ce sont, pour le groupe des libéraux, MM. Robert Delorozoy, Pierre Pflimlin, Mmes Marie-Jeanne Pruvot, Christiane Scrivener. Pour le groupe des démocrates européens de progrès, Mme Marie-Madeleine Fourcade, M. Gérard Israël. Deux se sont abstenus : MM. Yves Galland (U.F.E.), André Turcat (DIFE). M. Michel Poniatowski, absent au moment du vote, avait déclaré, dans le débat, qu'il s'abstiendrait.

MÉDECINE

AUX ÉTATS-UNIS

Un nouveau vaccin anti-aphteux a été mis au point par manipulations génétiques

Le secrétaire américain à l'agriculture, M. John Block, a annoncé, le 18 juin, la découverte d'une nouvelle méthode de production d'un vaccin contre la fièvre aphteuse par manipulations génétiques. Le programme de recherches est mis en œuvre conjointement par le département de l'agriculture et le laboratoire de manipulation génétique Genentech, à San Francisco.

Selon les sources officielles américaines, ce vaccin nouveau serait sans danger parce qu'il serait produit seulement à partir d'un segment du virus et non du virus entier, ce qui est le cas du vaccin classique.

∴

Produire un vaccin par manipulation génétique, c'est-à-dire à partir de bactéries cultivées en laboratoire et non plus à partir de virus produits par des animaux, représente assurément un progrès, théorique et pratique, de première importance. D'une part, parce qu'à terme la production s'annonce probablement moins onéreuse, d'autre part et surtout parce que cette méthode évite les réactions toxiques ou allergiques au vaccin. Ce dernier est, en effet, produit à partir de la fraction immunogène du virus et non à partir de la protéine entière, source de réactions possibles.

Cependant, il est impossible de dire si, en l'état actuel des travaux, une production industrielle de vaccin anti-aphteux est réalisable. La fièvre aphteuse n'existe plus en Amérique du Nord, et les travaux menés aux Etats-Unis n'ont pu l'être qu'en laboratoire ou sur des élevages très restreints.

D'autre part, il existe sept types de virus aphteux, qui exigent actuellement chacun un vaccin spécifique. On ne sait pas encore si le produit mis au point aux Etats-Unis est polyvalent ou non.

Des travaux du même type sont entrepris en Europe, notamment en Grande-Bretagne, en Allemagne et en France, où ils sont menés par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et l'Institut Pasteur, qui ont passé un contrat sur ce point avec l'Institut Mérieux, qui produit industriellement le vaccin anti-aphteux « classique », ainsi que le laboratoire Roger Bellon.

La vaccination anti-aphteuse est obligatoire en France depuis 1962 (contre les virus O, A et C, actifs dans cette partie de l'Europe) pour les animaux de plus de six mois.



هكذا من الأصل

LA COMMÉMORATION DE L'APPEL DU 18 JUIN

LE « TEST » DU MONT-VALÉRIEN

Le président de la République a présidé, jeudi 18 juin, en fin d'après-midi, la traditionnelle cérémonie commémorative de l'appel du général de Gaulle au Mont-Valérien.

Dans la matinée, M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale et compagnon de la Libération, avait déposé, au nom du chef de l'État, une gerbe sur la tombe du général de Gaulle, à Colombey-les-Deux-Eglises. De son côté, M. Pierre Bérégovoy, secrétaire général de l'Elysée, a présidé la cérémonie du quarante et unième anniversaire de l'appel du 18 juin, à Epinal (Vosges).

A Paris, M. Jacques Chirac s'est incliné sur la tombe du Soldat inconnu, à l'Arc de triomphe. Un rassemblement de sympathisants a alors pris la forme d'une manifestation politique d'opposition. La « Lettre de la Nation », organe du R.P.R., avait indiqué, le jour même : « Il ne s'agit pas seulement de célébrer un anniversaire, mais surtout de marquer la volonté de refuser la fatalité. »

Faudra-t-il, ainsi, interpréter tous les faits et gestes de M. François Mitterrand ? Donner un sens politique au rythme de son pas, à ses silences, à ses saluts ou, au contraire, à ses oublis de saluer ? Nouvel élu d'une fonction archi-codée, le chef de l'État a passé, jeudi 18 juin, un autre test, sous les yeux de la foule, cette fois sur la manière de commémorer l'appel du 18 juin.

Le président de la République venait de quitter, vers 19 h 30, l'esplanade du Mont-Valérien, après les cérémonies du quarante et unième anniversaire de l'appel du général de Gaulle. Aussitôt, l'immuable ordonnancement aux cent règles protocolaires, préparé, répété, depuis le début de l'après-midi, rompait ses rangs tirés au cordeau. Compagnons de la Libération, ministres, hautes figures de la résistance, soldats du régiment de marche du Tchad, diplomates soviétiques et américains, pensionnaires de la maison d'éducation de la Légion d'honneur et porte-drapeaux, redescendaient ensemble, dans une mêlée générale, les pentes douces de la colline des fusillés. Retenus durant vingt minutes par le silence solennel, la « sonnerie aux morts » et *la Marseillaise*, les commentaires se libéraient.

Une absence « logique »

On jugeait *« logique »*, l'absence, fort remarquée de l'amiral Philippe de Gaulle et du général de Boissieu. Certains trouvaient plus surprenant que le président de la République n'ait pas salué quelques-uns des « compagnons », regroupés à gauche de l'immense croix de Lorraine, granit rouge scellé sur le mur du mémorial de la France résistante, qui barre l'accès à la crypte. Le général de Gaulle avait l'habitude, expliquait-on, de *« dire quelques mots aux maréchales »*, Mmes Leclerc et de Lattre de Tassigny. M. Giscard d'Estaing, lui aussi, *« s'attardait »*. En compagnie du général Jean Simon, chancelier de l'ordre de la Libération, M. Mitterrand avait longé les 100 mètres du mur du souvenir, rehaussé des seize médaillons, — des armoiries de Colmar, à l'extrémité gauche, au passage du Rhin, à l'extrémité droite — symbolisant la guerre de 1939-1945. Il s'était arrêté devant l'habitante, en coiffe et costume, de l'île de Sein, compagnon de la libération, et remonté la haie des drapeaux des déportés, des combattants et des résistants. Mais il n'avait serré aucune main.

Ses prédécesseurs s'entretenaient volontiers avec les membres du Conseil de l'ordre ? M. Mitterrand avait eu, pour eux, une profonde inclinaison du buste. Mais il était passé à distance des « compagnons », parmi lesquels se trouvait M. Jacques Chaban-Delmas, et loin des « carrés d'officiels », parmi lesquels se tenaient M. Jacques Chirac et quelques-uns des membres du gouvernement, Mme Edwige Avice, MM. Cheysson, Delors, Jobert, Maurice Faure et Mexandeau. Des mains, devait-on retenir, le chef de l'Etat n'en avait serré que trois durant le gros quart d'heure, réglementaire, de la cérémonie : celles de MM. Pierre Mauroy, Charles Hernu et Jean Laurain, ministre des anciens combattants, placés près de lui par le protocole.

Les membres du Conseil de l'ordre laissaient dire, laissaient s'épanouir ces sous-entendus. L'essentiel, pour eux, avait été préservé, relevé même par l'air grave, lourd, du chef de l'Etat : l'Elysée s'était prononcé pour un strict respect du cérémonial commémoratif. M. Mitterrand, arrivé sur l'esplanade du Mont-Valérien, à 19 h. 15, avait passé d'abord les troupes en revue, s'était immobilisé en bas des marches du mémorial pendant que le général Simon ravivait la flamme. Il avait écouté ensuite, le regard tourné vers les arbres surplombant la croix de Lorraine, une voix anonyme, relayée par les haut-parleurs, dire le texte de l'appel du 18 juin.

Comparaisons

Il était, enfin, entré dans la crypte pour se recueillir devant les cendres des déportés, les quinze cercueils de combattants de la guerre 1939-1945, et le cercueil vide qui doit recevoir les restes du dernier « compagnon ». Longue attente. M. Mitterrand était resté absent de l'esplanade plus de cinq minutes. *« Giscard remontait après deux minutes, à peine. »* Bon point donc, entendait-on, au petit jeu des comparaisons.

Mais surtout, des « compagnons », des résistants gaullistes exprimaient leur *« plaisir »* de retrouver, par-delà les années et les oppositions, « Morland », pseudonyme de M. Mitterrand pendant la guerre. On insistait aussi sur les médaillés de la famille, François, son frère Jacques, sa femme Danièle, infirmière du maquis de Cluny.

On relevait, plus encore, « la bonne idée » du président de la République, qui avait envoyé, le matin même, M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, membre du Conseil de l'ordre de la libération, déposer une gerbe de fleurs sur la tombe du général de Gaulle, à Colombey-les-Deux-Eglises. *« Tout ce qui permet au souvenir de durer est appréciable »*, notait un membre du Conseil de l'ordre.

PHILIPPE BOGGIO.

LE 18 JUIN 1954

Alors qu'il venait d'être investi président du Conseil par l'Assemblée nationale, M. Mendès France avait adressé le message suivant au général de Gaulle à Colombey-les-Deux-Eglises : *« En ce jour anniversaire, qui est aussi celui où j'assume de si lourdes responsabilités, je revis les hautes leçons de patriotisme et de dévouement au bien public que votre confiance m'a permis de recevoir de vous. »*

DÉFENSE

« LA NATIONALISATION COMPLÈTE DES INDUSTRIES D'ARMEMENTS EST « URGENTE » estime la C.G.T.

Mme Jeanine Marest, secrétaire confédéral de la C.G.T., a indiqué à l'issue de la visite de l'exposition d'armements « Sartory VIII » que la nationalisation complète des industries d'armement est plus que jamais « utile et urgente ». A cet égard, la C.G.T. demande « un meilleur équilibre entre les fabrications civiles et militaires, de façon à assurer la défense nationale mais aussi à répondre aux besoins du pays ».

La C.G.T. revendique aussi « l'arrêt immédiat de toute vente d'armes aux gouvernements fascistes, racistes et colonialistes » et le contrôle parlementaire sur les ventes d'armes.

A L'ARC DE TRIOMPHE

La première « manif » de la nouvelle opposition

Pour la première fois de leur vie sans doute, les militants et sympathisants chiraquiens ou néo-gaullistes se sont retrouvés nez à nez, jeudi soir, avec des C.R.S. et des gardes mobiles. La commémoration de l'appel du 18 juin sous l'Arc de triomphe à Paris, en présence, durant quelques minutes, de M. Jacques Chirac, s'est, en effet, très rapidement transformée en manifestation d' « opposition ».

Dès 18 heures, plusieurs milliers de personnes avaient envahi une partie de la place Charles-de-Gaulle en criant : *« Chirac ! Chirac ! »* Manifestation spontanée ? La foule, après avoir chanté *la Marseillaise* et serré les rangs autour de son leader (vite parti rejoindre la cérémonie du Mont-Valérien), désorganisant le service d'ordre en place, décidait, en tout cas, de descendre l'avenue des Champs-Elysées.

Déjà pris à contre-pied, les responsables du dispositif de maintien de l'ordre prenaient alors les devants. Un premier cordon de C.R.S., au niveau de la rue de Presbourg, à cinq pas de leurs cars garés en épis, se tenait prêt à barrer la route aux manifestants qui, soudain au coude à coude, ont longuement scandé : *« Liberté ! Liberté ! »* et *« Chirac ! Chirac ! »* pour finir sur le très nouveau slogan : *« Defferre démission ! »*.

Environ cinq mille sur la place Charles-de-Gaulle, quelque deux mille manifestants trouvaient bientôt une brèche où s'engouffrer. Drapeaux tricolores au vent, ils se heurtaient alors, à hauteur de l'avenue Georges-V, à un solide barrage de gendarmes mobiles, fusils en main. Une jeune fille déplorait alors : *« Nous ne savons pas faire les manifs. »* Ce à quoi son amie répondait : *« On est trop timorés. »* Telle n'était pourtant pas l'impression reçue. Si la foule s'éclaircissait les minutes passant, le volume sonore ne faiblissait pas. Sur les trottoirs, ces nouveaux manifestants, entrés en opposition politique, s'exprimaient haut et fort : *« De Gaulle, Mitterrand l'a toujours insulté ! »*, *« Les étrangers vous le disent, les Français ont mal voté ! »*, *« On a honte pour la France ! »*. A propos des C.R.S., une femme, la cinquantaine, énergique, s'écriait : *« Et dire qu'on les a payés pendant vingt ans. »*

« Familial » et anarchique

Ce rassemblement « familial » et anarchique ne pouvait cependant s'éterniser. Au nom de M. Chirac, plusieurs personnes ont instamment demandé la dispersion de la manifestation. De mauvais gré, le dernier groupe de manifestants remontait alors les Champs-Elysées vers 19 h. 30.

Dans la journée, M. Chirac avait notamment reçu à déjeuner, à l'Hôtel de Ville, quatre cents Compagnons de la Libération. Après avoir souligné *« la grandeur »* de l'appel du 18 juin, le maire de Paris avait ajouté : *« Chacun a le droit de renoncer à ses ambitions personnelles (...). En revanche, nul n'a le droit au découragement quand il s'agit de la patrie (...). »*

LAURENT GREILSAMER.

INFORMATIONS « SERVICES »

CIRCULATION

Le permis de conduire en 1980

Le ministère de l'intérieur et de la décentralisation vient de communiquer les résultats de l'examen du permis de conduire en 1980.

Pour l'épreuve audio-visuelle, 1 956 840 candidats ont été convoqués et 1 786 762 se sont présentés. Le nombre de reçus, 1 037 953 dont 702 667 candidats en première présentation, donne un taux de réussite de 58,09 %. Pour l'épreuve pratique, sur 2 391 981 candidats convoqués, 2 289 166 ont subi l'examen. 1 188 567 d'entre eux ont été admis définitivement, soit 51,92 % de réussite.

La répartition des admissions par catégorie de permis est la suivante :

A1, motocyclette de 1re catégorie, 4 994 ; A2, motocyclette de 2e catégorie, 17 939 ; A3, motocyclette de 3e catégorie, 10 416 ; A, ancien permis moto délivré jusqu'au 29 février 1980, 46 372 ; A4, tricycle ou quadricycle à moteur, 1 616 ; B, voitures particulières, 1 035 454 ; C, véhicules dont le poids est compris entre 3 500 kilos et 19 000 kilos, 17 446 ; A, véhicules dont le poids total est supérieur à 19 000 kilos, 16 113 ; D, véhicules affectés au transport de personnes dont le poids total est supérieur à 3 500 kilos, 40 103.

Dans cinq départements, le taux de réussite dépasse les 60 % : les Alpes de Haute-Provence (63,42 %), l'Aude (61,59 %), les Hautes-Alpes (61,38 %), l'Orne (60,64 %), le Cantal (60 %).

Dans la Somme et la Mayenne on enregistre des taux de réussite inférieurs à 45 %.

544 679 permis — toutes catégories confondues — ont été délivrés à des candidates, soit 45,83 % de l'ensemble des permis contre 46 % en 1979. Pour la catégorie B, la proportion de permis délivrés aux femmes s'est élevée à 51,59 % contre 51,40 % l'année précédente. 1 366 permis leur ont été attribués pour la conduite des motocyclettes de 2e catégorie (cylindrée comprise entre 80 et 400 centimètres cubes et vitesse supérieure à 75 kilomètres à l'heure). 303 permis pour les motos A3 (cylindrée supérieure à 400 centimètres cubes) et 2 205 permis pour les transports en commun.

INQUIÉTUDE POUR LES DÉPARTS DE L'ÉTÉ

Le samedi 1er août risque, cette année, d'être un des jours les plus difficiles pour la circulation sur les routes, estime le directeur des routes, M. Michel Fève. Ce jour-là, deux millions six cent mille Français partiront en vacances ou en week-end. Le vendredi 31 juillet, un million de vacanciers les auront précédés. Le samedi 11 juillet, qui ouvrira un long week-end, sera aussi un jour très encombré, spécialement dans la région parisienne.

Pour sa sixième année d'activité sur les routes des vacances, Bison futé s'efforcera de canaliser au mieux ce déferlement de voitures et de caravanes qui se dirigera surtout vers le sud et sera très concentré notamment dans le « couloir rhodanien ». Bison futé conseille à tous d'anticiper ou de retarder les départs de quarante-huit heures autour du 1er août.



TIRAGE N°24

DU 17 JUIN 1981

1 | 13 | 16 | 18 | 38 | 42

NUMERO COMPLEMENTAIRE 48

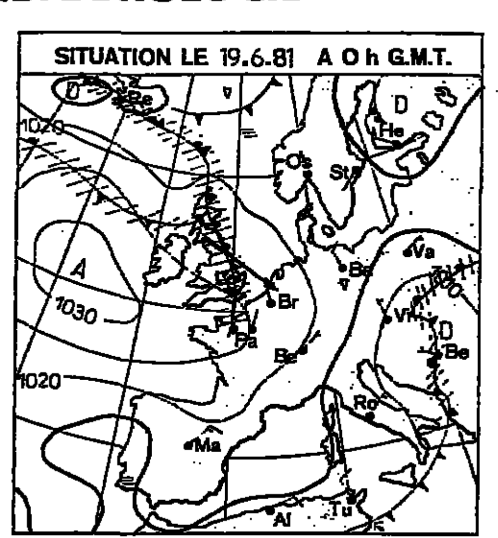
	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	10	1 636 290,50 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	56	97 129,00 F
5 BONS NUMEROS	2 470	6 606,30 F
4 BONS NUMEROS	136 207	119,80 F
3 BONS NUMEROS	2 468 660	9,50 F

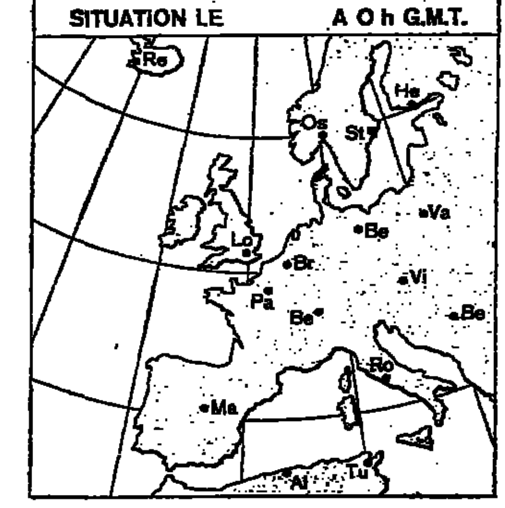
PROCHAIN TIRAGE LE 24 JUIN 1981

VALIDATION JUSQU'AU 23 JUIN 1981 APRES-MIDI

SOCIETE DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le vendredi 19 juin à 0 heure et le samedi 20 juin à 24 heures :

Une faible perturbation, venant des îles Britanniques, traversera, samedi, la moitié nord de la France. Elle sera suivie d'air frais et instable qui s'étendra progressivement sur nos régions du nord et du nord-est.

Samedi 20 juin, sur la moitié sud de la France, le temps sera ensoleillé et les vents, de secteur nord, seront modérés dans la vallée du Rhône et près de la Méditerranée, faibles ailleurs. Les températures varieront peu par rapport à celles de la veille.

Sur la moitié nord de la France, le temps sera très nuageux le matin avec quelques faibles pluies ou bruines ; l'après-midi, le ciel deviendra variable : il y aura des éclaircies dans l'Ouest, des nuages passagers et des averses dans le Nord et le Nord-Est. Les vents, de secteur nord, seront faibles ou modérés. Les températures varieront peu.

Le vendredi 19 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 023,7 millibars, soit 767,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 18 juin ; le second, le minimum de la nuit du 18 au 19) : Ajaccio, 28 et 12 degrés ; Biarritz, 20 et 11 ; Bordeaux, 20 et 9 ; Bourges, 16 et 8 ; Brest, 17 et 11 ; Caen, 16 et 11 ; Cherbourg, 16 et 11 ; Clermont-Ferrand, 17 et 5 ; Dijon, 15 et 9 ; Grenoble, 19 et 7 ; Lille, 15 et 10 ; Lyon, 17 et 6 ; Marseille, 21 et 13 ; Nancy, 12 et 8 ; Nantes, 20 et 12 ; Nice, 25 et 17 ; Paris-Le Bourget, 19 et 11 ; Pau, 21 et 9 ; Perpignan, 24 et 14 ; Rennes, 18 et 12 ; Strasbourg, 14 et 10 ; Tours, 20 et 9 ; Toulouse, 20 et 8 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 27 et 14 degrés ; Amsterdam, 14 et 9 ; Athènes, 28 et 20 ; Berlin, 14 et 10 ; Bonn, 12 et 7 ; Bruxelles, 11 et 9 ; Le Caire, 32 et 19 ; îles Canaries, 24 et 18 ; Copenhague, 20 et 9 ; Genève, 15 et 5 ; Jérusalem, 26 et 10 ; Lisbonne, 35 et 18 ; Londres, 18 et 9 ; Madrid, 32 et 12 ; Moscou, 22 et 13 ; Nairobi, 24 et 12 ; New-York, 27 et 19 ; Palma-de-Majorque, 27 et 14 ; Rome, 27 et 13 ; Stockholm, 16 et 10.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

PROBABILITES POUR LE DIMANCHE 21 JUIN

Les vents de nord vont continuer à diriger vers la France de l'air frais et assez humide. Les nuages devraient par conséquent couvrir l'ensemble du pays en n'épargnant que les régions proches du golfe du Lion. Ils seront parfois accompagnés d'averses sur le Jura, les Alpes puis la Corse. Cependant le soleil devrait arriver à percer la couche nuageuse et au cours de l'après-midi des éclaircies pourront se développer, surtout sur le Centre et la moitié Ouest. Températures minimales prévues : 7 à 10 degrés ; maximales de 15 à 17 degrés sur la moitié nord, voire 18 ou 19 à la faveur des éclaircies et 22 à 25 sur la moitié sud.

PRÉVISIONS POUR LE 20 JUIN A 0 HEURE (G.M.T.)



Les mots croisés se trouvent dans « le Monde des loisirs et du tourisme », à la page 26.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 21 JUIN

« La Comédie-Française », 10 h. 15, place Colette, Mme Lemarchand.

« Ministère de la marine », 10 h. 30, 2, rue Royale, Mme Pennec.

« Châteaux de Courson et de Saint-Jean-de-Beauregard », 13 h. 30, place de la Concorde, Mme Pennec.

« Le château de Maisons-Laffitte », 14 h. 30 et 15 h. 45, entrée, Mme Hulot.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Brossais (Caisse nationale des monuments historiques).

« La Sorbonne », 15 h., 1, rue Victor-Cousin (Arcus).

« De la ménagerie de Charles V aux poisons de la Brinvilliers », 15 h. 15, rue des Célestins (Mme Barbier).

« Val de Grâce », 15 h. 30, 1, place Alphonse-Laveran (Mme Camus).

« Montmartre », 15 h., métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Ministère des finances », 15 h., métro Palais-Royal (Mme Fleuriot).

« Saint-Germain-des-Prés », 15 h., 168 ter, boulevard Saint-Germain (Mme Hauller).

« Hôtel de Soubise », 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois (Histoire et Archéologie).

« Montmartre », 10 h. 30, métro Abbesses (P.-Y. Jaslet).

« Le Palais du Luxembourg », 15 h., 15, rue de Vaugirard (M. de La Roche).

« Belleville », 15 h., métro Télégraphe (Résurrection du passé).

« Le Palais-Bourbon », 14 h. 45, quai d'Orsay (Tourisme culturel).

« Synagogues de la rue des Rosiers », 16 h., 3, rue Malher (le Vieux Paris).

« Musée Camondo », 15 h., 63, rue de Monceau (Visages de Paris).

LUNDI 22 JUIN

« Les chevaux de Venise », 12 h., Grand Palais, Mme Oswald.

« Le Panthéon », 14 h. 30, façade, Mme Allaz.

« Balzac et Gambetta », 15 h., gare de Sèvres-Ville-d'Avray, Mme Bouquet des Chaux.

« La place des Victoires », 15 h., 7, place des Victoires, Mme Vermeersch.

« Place des Vosges », 18 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« Hôtel Lauzun », 15 h., 17, quai d'Anjou (Approche de l'art).

« Mouffetard », 15 h., métro Monge (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Légendes romanes », 15 h., Musée des monuments français (Histoire et Archéologie).

« Montagne Sainte-Geneviève », 15 h., métro Cardinal-Lemoine (P.-Y. Jaslet).

« Le Marais », 15 h., métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'île Saint-Louis », 14 h. 30, 12, boulevard Henri-IV (le Vieux Paris).

« Hôtel Biron », 15 h., 77, rue de Varenne (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

DIMANCHE 21 JUIN

15 h., Centre Esta, 19, rue de l'Amiral-d'Estaing : « L'activité libératrice, pôle féminin de la réalisation. Initiation à la Tara Verte. »

LUNDI 22 JUIN

19 h. 30, 84, rue de Grenelle, MM. G. Benamo, A. Bofill, R. Clavel, H. Lefebvre : « Permanence et changement dans la cité » (CEFRES).

20 h., 5, rue Las Cases : « Le réalisme de la mystique rosicrucienne. »

20 h. 30, centre Rachi-OUEJ, 30, boulevard de Port-Royal, M. S. Trigano : « Les deux appels d'Abraham. »

BREF

FÊTE

ÉMIGRÉS A CRÉTEIL. — L'Office municipal des migrants de Créteil (Val-de-Marne) organise cette année, pendant les fêtes de la ville, une série de manifestations sur le thème des « Emigrés dans la cité ». Ces manifestations à caractère culturel et social auront lieu notamment le dimanche 21 juin, avec un Festival de folklore à la base de loisirs, et le samedi 27 juin, avec une Journée de l'immigration, salle Jean-Cocteau. Celle-ci comprendra : la projection du film « Ali au pays des mirages », un forum sur le droit de séjour, le logement et la politique des quotas, les droits civiques ; du théâtre, avec cinq sketches humoristiques présentant l'Algérien à Paris, et un récital d'artistes immigrés. — (Corresp.)

JEUNESSE

DÉCOUVERTE DE PARIS. — La direction régionale de la jeunesse, des sports et des loisirs d'Ile-de-France organise, du 4 au 12 juillet, une session « A la rencontre de Paris » qui permettra à un groupe de jeunes, Français et étrangers, de partir, sous la conduite d'animateurs qualifiés, à la découverte à la fois du Paris historique, du Paris culturel et artistique, et du Paris de tous les jours. Coût de la session : 500 F (tout compris) et voyage aller-retour remboursé à 50 %.

★ Direction régionale de la jeunesse, des sports et des loisirs d'Ile-de-France, 6-8, rue Eugène-Oudiné, 75013 Paris. Tél. : 584-12-05, poste 525.

CHANTIERS DE JEUNES EN MILIEU RURAL. — Pour les jeunes de plus de seize ans, l'association Concordia organise des chantiers internationaux de travail dans des petites communes rurales. Ainsi, en juillet, à Crandelles (Cantal), quinze jeunes vont participer à la construction d'une salle d'animation, et, à Yenne (Savoie), un autre groupe aménagera une aire de jeux. Pour trois semaines : 200 F, nourris, logés en échange du travail.

★ Concordia, 27, rue du Pont-Neuf, B.P. 238, 75024 Paris Cedex 01. Tél. : (1) 233-42-10 et 27, rue Ferrandière, 69002 Lyon. Tél. : (7) 842-71-15.

VACANCES ÉDUCATIVES. — L'AVA, Association vacances à l'année, propose plusieurs formules de vacances éducatives : pour les huit ans à douze ans, à Entracque, en Italie, du 6 au 29 juillet et du 1er au 25 août, initiation à l'audio-visuel, la photographie ou l'expression théâtrale ; pour les douze ans à dix-huit ans, en Grèce, du 4 au 27 juillet, circuit touristique dans le Bassin méditerranéen.

★ A.V.A., 2, rue de la Folie-Méricourt, 75011 Paris. Tél. : 805-36-34.

LOISIRS

ACROBATIE ET TRAPÈZE. — L'Ecole nationale du cirque (direction Annie Fratellini) organise un stage d'acrobatie et trapèze, du 2 au 4 juillet prochain.

A raison de trois heures par jour, les comédiens et danseurs professionnels pourront bénéficier gratuitement de ce stage, s'ils peuvent justifier de vingt-quatre cachets par an au cours de chacune des deux dernières années. Pour la première fois en France, un professeur de l'Ecole du cirque de Moscou animera ce stage.

★ A.F.D.A.S., 20, rue Fortuny, 75017 Paris. Tél. : 227-95-93.

DENTELLES PAR CORRESPONDANCE. — Le centre d'initiation à la dentelle du Puy organise des cours par correspondance. Explications des points de base, qui s'adressent en premier lieu aux toutes débutantes.

★ 2, rue Duguesclin, 43000 Le Puy. Tél. : (71) 09-74-41 et 02-01-68.

RENCONTRES

L'ARCHE ET LA NON-VIOLENCE. — La Communauté de l'Arche organise cet été des rassemblements à la Borie-Noble, dans l'Hérault. 14-20 juillet et 4-10 août : approches de la non-violence ; 1er-6 septembre : applications civiques et personnelles de la non-violence gandhienne.

★ La Borie Noble, 34260 Le Bousquet-d'Orb.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiées au *Journal officiel* du 19 juin 1981.

DES LISTES

● D'admission aux concours de commissaire de police (session février-mai 1981) ;

● D'admissibilité au concours d'admission à l'Ecole navale en 1981.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	256 F	417 F	579 F	740 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	466 F	837 F	1 209 F	1 580 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	296 F	497 F	699 F	980 F
II. — SUISSE, TUNISIE	368 F	642 F	916 F	1 190 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

TRAIN-TRAIN DE MESURES

Encore cent jours

LES nouveaux responsables des loisirs et du tourisme viennent de se montrer maladroits.

Le gouvernement ayant arrêté, le mercredi 10 juin, le principe de la création du « chèque-vacances », on s'attendait que M. André Henry, ministre du temps libre, rappelle la raison d'être de cette aide à la personne en vacances et qu'il esquisse quelques-unes des solutions techniques en présence. M. Henry ne semble pas maîtriser parfaitement ce dossier. Ainsi, il a déclaré, lors de la conférence de presse réunie pour expliquer les décisions du conseil des ministres, que *« le chèque-vacances ne devait pas être grevé par des charges fiscales »*. Or il n'a jamais été question d'imposer un prélèvement fiscal au chèque-vacances. En revanche, les responsables de la Sécurité sociale souhaitent qu'il soit assujetti aux cotisations sociales.

L'absence de M. François Abadie, secrétaire d'État au tourisme, a été remarquée, lors de la même conférence de presse. Elle était malheureuse dans la mesure où elle pouvait être interprétée comme un désintérêt à l'égard des professions touristiques, et notamment à l'égard des hôteliers, qui apprenaient que la T.V.A. frappant les établissements de quatre étoiles et plus passerait de 7 % à 17,6 %. N'aurait-il pas été normal que le ministre de tutelle du tourisme rassure, à cette occasion, les intéressés ?

Une césure semble se dessiner entre le temps libre, les associations, la culture, d'une part, et le tourisme, le secteur commercial, la détente, de l'autre. L'ère giscardienne avait trop privilégié le secteur productif et rentable. Un redressement s'imposait. Il est en bonne voie. Il serait dommageable pour l'emploi et la balance des paiements de la France que le ministère du temps libre tombe dans l'excès inverse et ne se préoccupe plus que d'associations et de bénévolat.

Il ne faut pas tirer de ces faux pas des conclusions trop tranchées. Une équipe a désormais en charge le temps libre, autour de M. André Henry, avec M. François Abadie, Mme Edwige Avice, ministre déléguée chargée de la jeunesse et des sports. Il convient de lui laisser les « cent jours » traditionnels pour élaborer une politique et en trouver les moyens.

ALAIN FAUJAS.

Un chèque-vacances réservé aux entreprises les plus nanties ?

L'AIDE à la personne en vacances, autrement appelée « chèque-vacances », consiste en l'émission de titres achetés par les employeurs, par les comités d'entreprise ou par les caisses de retraite et revendus aux salariés à un prix inférieur à leur prix d'achat. Ces titres serviraient à régler les notes d'hôtel, les séjours en villages de vacances, les transporteurs et les agents de voyage.

L'exemple de la Caisse suisse de voyage (REKA) est tout à fait parlant : elle émet des chèques de 5 ou de 10 francs suisses qu'elle vend aux employeurs et aux associations. Ceux-ci revendent ces chèques avec une ristourne qui peut atteindre 20 % (convention collective de l'industrie chimique) et même 30 % (industrie chocolatière). Le montant maximal des chèques était fixé, en 1978, à 600 FS plus 200 FS par enfant. Le chèque REKA est un véritable billet de banque d'une durée illimitée. Acceptent ce chèque : des entreprises de transports, des hôtels-restaurants, des campings, des loueurs saisonniers, des écoles de ski et d'alpinisme, des agences de voyage, des stations-service, des remontées mécaniques.

La mise en place d'un chèque-vacances français suppose que le gouvernement ait répondu à un certain nombre de questions :

● *Qui profitera du chèque-vacances ?* Le rapport Hallaire proposait, à ce sujet, des limites rigoureuses (*le Monde* du 27 mai 1978). Pour obtenir des titres-vacances, le revenu mensuel ne devrait pas excéder une fois le SMIC pour un célibataire sans enfant, deux fois le SMIC pour un ménage sans enfant (ou un célibataire avec un enfant), et trois fois le SMIC pour un célibataire avec deux enfants (ou un ménage avec un enfant et plus). A l'époque, le nombre des familles concernées s'élevait à 2 720 000, soit 12 millions de personnes.

● *Qui paiera ?* Les entreprises bien sûr, mais le même rapport prévoyait que la contribution patronale ne pourrait être inférieure à 33 %, ni supérieure à 66 % de la valeur du titre. L'entreprise achèterait le chèque-vacances, mais le comité d'entreprise serait chargé de moduler la bonification.

● *L'utilisation ?* Le gouvernement laissera-t-il les salariés libres d'utiliser leurs chèques-vacances à leur guise ? Ou bien les obligera-t-il à les dépenser dans des organismes de tourisme social, tels que Tourisme et Travail, V.V.F., L.V.T., OCCAJ, Renouveau ? Questions posées.

● *Quel émetteur ?* Le chèque-vacances sera-t-il émis par un seul organe de type paritaire (patronat et syndicats), comme en Suisse ? Ou bien plusieurs sociétés spécialisées pourront-elles se lancer sur un marché qui rappelle, mais en beaucoup plus important, celui du titre-restaurant ?

● *Quelles charges ?* L'administration de la Sécurité sociale souhaiterait que la bonification du titre par l'entreprise soit soumise aux charges sociales normales afin que l'assiette de ses cotisations ne souffre pas d'exception. Le rapport Hallaire proposait d'exonérer la bonification de toutes charges jusqu'à un plafond correspondant, annuellement et par salarié, à la moitié du montant mensuel du SMIC.

● *Quel usage pour les produits financiers ?* Le rapport de 1978 préconisait de placer les fonds correspondant aux titres-vacances émis sur des comptes à terme. Un tiers des produits financiers seraient conservés par les sociétés émettrices. L'association « Le chèque-vacances », qui regroupe des organisations syndicales (C.G.T., C.F.D.T., FO et FEN) ainsi que les mouvements coopératifs et mutualistes, préférait *« que les produits financiers soient affectés aux investissements de tourisme social »*.

Les limites de ce système sont connues. Tout d'abord, il est clair que les grands bénéficiaires du chèque-vacances ne se recruteront pas parmi les catégories les plus défavorisées, mais dans les grandes entreprises faisant preuve d'une bonne santé économique et d'une politique sociale dynamique. Les secteurs en récession, le salariat agricole, les entreprises familiales risquent d'être écartés, au moins dans un premier temps, de cette « manne-vacances ».

D'autre part, l'exemple de la réforme du logement a démontré que l'aide à la personne ne peut être exclusive et qu'elle ne joue pleinement son rôle qu'à la condition d'être complétée par une aide à la pierre. Tout laisse prévoir que la règle est extensible aux loisirs. L'action gouvernementale devra aider à nouveau la construction de lits et d'installations de vacances et ne pas se contenter de laisser distribuer des chèques par les entreprises ou par les comités d'entreprise.

S'il veut vraiment accroître le nombre des Français partant en vacances, le gouvernement sera donc obligé de mettre des crédits et des subventions dans l'opération. Et pas de façon modeste.

Le prix de l'aide à la personne

DEPUIS la création des caisses d'allocations familiales, il existe une aide dite « à la personne », qui vise essentiellement à aider le départ en vacances des familles les plus défavorisées.

Cette aide, ou bons-vacances, est un système un peu compliqué puisque son montant et ses critères d'attribution sont laissés à l'appréciation de chacune des caisses d'allocations familiales (CAF).

Celles-ci déterminent chaque année leur propre plafond des ressources des ayants droit en fonction du quotient familial ainsi que trois ou quatre tranches de revenus en moyenne.

Compte tenu de ces tranches, les familles désireuses d'envoyer leurs enfants en vacances peuvent bénéficier de ces bons si elles répondent d'autre part à différentes conditions.

Ces conditions touchent au type de vacances envisagées (collectives ou individuelles), au type d'hébergement choisi (colonie, centre de vacances familiales, centre de loisirs sans hébergement ou centre aéré, chez un parent ou un ami), du lieu de séjour (en France ou à l'étranger), et enfin au type de la durée des séjours (huit jours minimum et parfois jusqu'à deux mois). Chacune de ces conditions est aussi laissée à l'appréciation des caisses. La seule contrainte imposée par la caisse nationale est que la dépense pour l'aide à la personne ne dépasse pas 30 % des dépenses totales des caisses. En 1979, il est apparu que les cent douze CAF de métropole n'avaient consacré que 25 % de leurs dépenses aux bons-vacances.

434 millions de francs

Pour bénéficier du système, il faut se procurer des imprimés requis, qui ne sont envoyés systématiquement aux ayants droit répertoriés que dans trois quarts des caisses. En 1979, seules 38,3 % de familles ont utilisé ces bons qu'elles avaient reçus. Deux raisons à cela : de nombreuses familles renoncent, de toute façon, aux vacances et certaines autres n'ont pas du tout la capacité de « bâtir » leurs vacances. La lecture des catalogues, le choix d'un séjour, sont pour elles beaucoup trop difficiles.

Malgré tout, en 1979 toujours, les CAF ont attribué 1 673 938 bons-vacances pour un montant de 434 millions de francs. 55 % de ces bons ont été utilisés pour les vacances des enfants, principalement en colonies, et 45 % ont été utilisés pour des vacances familiales, surtout « individuelles ».

1 629 000 de ces bons ont été attribués à des enfants, 29 000 à leurs parents au titre des centres familiaux et 15 000 au titre des vacances familiales individuelles.

Seuls 17, 2 % de l'ensemble des enfants ayant droit à une prestation ont bénéficié des bons-vacances, dont le montant moyen par bénéficiaire et par séjour s'est élevé à 261 francs. Ce chiffre peut monter jusqu'à 600 francs pour les colonies et les camps.

Un quart environ des familles bénéficiaires de bons-vacances qui avaient envoyé en 1979 leurs enfants en colonie jouissaient d'un revenu inférieur à un SMIC. En moyenne, 80 % des familles bénéficiaires avaient des revenus inférieurs à deux SMIC.

La durée moyenne des séjours variait, elle, de 17 jours en centre familial, 20 jours en centre de loisirs, 17 jours en vacances individuelles et 25 jours en colonie de vacances. — O. S.

Le luxe épinglé

TRAUMATISES les hôteliers ! Eux qui avaient été convaincus par M. Giscard d'Estaing se lamentent de l'arrivée de M. Mitterrand à l'Elysée. Eux qui redoutaient que les socialistes mettent à mal le luxe voient leurs craintes confirmées par le projet d'augmentation du taux de T.V.A. frappant des hôtels quatre étoiles et quatre étoiles luxe qui passerait de 7 à 17,6 %. Les hôteliers de la Côte d'Azur viennent d'exprimer leur regret que cette mesure « ait été décidée sans consultation préalable des professionnels ». *Ils demandent aux pouvoirs publics de retarder l'application de cette hausse au 1er janvier 1982.* « Sauf à nous contraindre au dépôt de bilan, la mesure décidée par le gouvernement ne peut être applicable avant cette date, en raison de nos contrats avec les agents de voyage », *ont-ils déclaré à notre correspondant régional.*

Oui, il y a de la morosité dans l'air. Une morosité toutefois un peu excessive si l'on en croit certains très hauts cadres d'un palace : « Certes, il est toujours désagréable de voir augmenter les charges qui pèsent sur notre activité, *reconnaissent-ils.* Il ne faut tout de même pas exagérer : le gouvernement poursuit des objectifs à l'échelle nationale et il est normal qu'il se tourne vers la clientèle fortunée pour parvenir à équilibrer ses comptes. » *L'étendue des dégâts semble limitée. La hausse du taux de T.V.A. se traduira par une augmentation de 9,91 % sur l'addition finale. En chiffres absolus, cela signifie un surcoût de 60 F environ pour une chambre de 600 F. Supportable.* « Nous ne craignons pas d'enregistrer moins de réservations. En revanche, l'inflation qui frappe tous les postes du budget d'un séjour à Paris peut conduire notre clientèle à écourter celui-ci. »

Et de rappeler que la chambre d'un palace supporte — qu'elle soit occupée ou non — 240 F de frais fixes par jour. Le fait que la nuitée ne soit pas stockable, en cas de diminution de la demande, a poussé les responsables commerciaux des hôtels de luxe à consentir, aux groupes notamment, des prix cassés. « S'il a calculé les recettes qu'il attend d'une T.V.A. à 17,6 % sur les prix affichés, le gouvernement risque d'avoir de mauvaises surprises. Car il existe une grande différence entre les prix affichés et les prix consentis. Il aurait intérêt à se fonder sur la recette moyenne par chambre. »

La difficulté la plus sérieuse soulevée par la modification du taux de T.V.A. n'apparaîtra pas aux yeux de la clientèle. Elle concerne le personnel.

AL. F.

(Lire la suite page 20.)

Le luxe épinglé

(Suite de la page 19.)

La loi Justin Godard de juillet 1933 prévoit que certaines catégories de travailleurs sont rémunérées au pourcentage sur les prix toutes taxes comprises. Au fil des années, cette disposition a creusé un écart injuste entre les rémunérations des uns et des autres. Par exemple, une gouvernante d'étage payée au fixe gagne moins que la femme de chambre placée sous ses ordres, mais rémunérée au pourcentage. Une T.V.A. en hausse de 10,6 % se traduira par un gain supplémentaire pour certains, et poussera ceux qui ne profitent pas de ce mécanisme à présenter de nouvelles revendications.

Certains hôteliers ne portent pas leur cœur en écharpe pour cause de conjoncture politique et fiscale. Ils sont convaincus que l'hôtellerie de luxe est la seule hôtellerie digne de ce nom : « Parce que nous vendons de l'altruisme ». *Ils estiment que la clientèle aura toujours besoin de luxe, c'est-à-dire de consommer un produit agréable, par exemple un whisky banal, mais servi* « avec classe » *dans un beau verre.*

Ils souhaiteraient que le nouveau gouvernement entreprenne une œuvre d'assainissement de l'hôtellerie française. « Il est urgent de la sortir de l'état d'exception où elle s'est enfermée », *déclarent-ils.* « Il n'existe pas, chez nous, de conventions collectives. Les modes de rémunérations sont aberrants et la dissimulation des revenus, généralisée. L'hostilité des hôteliers et restaurateurs aux cartes accréditives ne s'explique pas, tant par l'alourdissement de leurs charges dû à ce type de paiement que par l'obligation où ils se retrouveraient de déclarer la totalité de leurs recettes. »

Et de prêcher pour leur chapelle. « Pourquoi le gouvernement n'établirait-il pas un distinguo entre les entreprises hôtelières, qui respectent la règle du jeu social, en s'engageant de façon rigoureuse vis-à-vis de leur personnel au niveau des rémunérations et des conditions de travail, et celles qui trichent en n'utilisant même pas les formes requises en matière de contrat de travail ? »

AL. F.

Point de vue

Contre une société d'assistance

par FRANÇOIS ASCHER (*)

LE développement d'une aide personnalisée et, en particulier, du chèque-vacances soulève des difficultés qui ne remettent pas en cause son bien-fondé, mais qui ne permettent pas de l'envisager comme pivot d'une nouvelle politique sociale du tourisme et, plus généralement, du temps libre.

Une première difficulté tient, malgré tout, au choix entre aide à la pierre et aide à la personne. Même si le nouveau gouvernement fait un effort budgétaire considérable dans ce domaine, partant de si peu, il ne pourra tout faire à la fois et, à court terme, les différentes formes d'aides risquent de s'opposer. Des problèmes du même type se poseront au niveau des entreprises.

Une seconde question, plus fondamentale, peut être soulevée quant au bien-fondé de la revendication du chèque-vacances. D'ordinaire, la plupart des syndicats français revendiquent des augmentations du salaire direct, en particulier parce que les primes échappent généralement à la retraite et aux indemnités-maladie. Dans une conjoncture politique difficile pour les luttes, le chèque-vacances pouvait être considéré sinon comme une mesure défensive, tout au moins comme un pis-aller, une manière presque détournée d'arracher des moyens nouveaux à l'Etat et aux patrons. Mais, dans la conjoncture politique actuelle, ne s'agit-il pas avant tout d'élever globalement le pouvoir d'achat des travailleurs et de leur laisser la libre disposition de leurs salaires ?

Et c'est là un autre problème important posé par le chèque-vacances. En ajoutant ce nouveau ticket de consommation aux autres revenus pré-affectés (aide personnalisée pour le logement versée directement au prestataire de service, ticket-repas et chèque-restaurant, certaines aides sociales et familiales) et surtout en les généralisant à un grand nombre de salariés, ne risque-t-on pas de s'acheminer vers cette « société d'assistance » que refuse Mme Questiaux, ministre de la solidarité nationale, et, en outre, *de diminuer la liberté de* consommation des salariés ?

Et tout cela, sans pour autant se doter des moyens nécessaires pour une politique volontaire du tourisme. En effet, l'argent dépensé par l'Etat (et par les entreprises, en particulier par le biais des comités d'entreprise) pour financer le chèque-vacances échappera en grande partie tant aux politiques volontaires d'aménagement du territoire qu'aux politiques culturelles et de loisirs. Dans le contexte économique légué par l'ancien gouvernement, à court terme l'argent donné au chèque-vacances risque d'être autant de moins pour le secteur à but non lucratif ; parce que, dans un premier temps, les moyens seront nécessairement limités et aussi parce que des agents économiques privés pourraient en profiter plus que le secteur associatif. Ce dernier point n'est pas grave en soi, et il importe de s'appuyer aussi sur la capacité de production du secteur privé. Mais les ambitions du tourisme social et associatif ne sont pas simplement quantitatives et il faut lui donner, dans une société où les productions et les consommations culturelles et de loisir sont dominées par la loi du profit, des moyens particulièrement efficaces pour lutter contre les inégalités économiques et culturelles et promouvoir des loisirs d'une qualité nouvelle.

Les questions que nous venons d'évoquer ne doivent pas être utilisées par les pouvoirs publics pour adapter une attitude dilatoire vis-à-vis du chèque-vacances. Mais il nous semble qu'il faut considérer ce dernier plus comme une mesure d'urgence que comme le pivot des politiques à venir. Son impact immédiat pourra être très grand car les vacances ont pris une grande importance dans la vie des Français. Espérons qu'il aidera aussi à partir de nombreuses personnes qui, actuellement, ne le peuvent pas.

Mais les obstacles sont également culturels. Et comme probablement les objectifs du nouveau ministère du temps libre sont très ambitieux, souhaitons que les premières mesures n'obèrent pas l'avenir et ne bornent pas les ambitions de toutes les associations et collectivités territoriales qui désirent y contribuer.

(*) Maître-assistant à l'Institut d'urbanisme de l'université de Paris-VIII.

PARTIR...

A la découverte de l'Arizona

Après le Mexique l'année dernière, Sud-Ouest Voyages organise cet été un circuit en bus charter conditionné au départ de Los Angeles afin de découvrir, du 5 au 20 août, le lointain Arizona. Conçu par un spécialiste du Far-West, Jean-Louis Rieupeyrout, ce circuit combine les visites des sites naturels (le Grand Canyon du Colorado, le Meteor Crater, le désert peint...), les vestiges du passé indien et la découverte, par des entretiens, des Apaches et de leurs réserves.

★ Renseignements et inscriptions : Sud-Ouest Voyages, 18, quai Duperré, 17000 La Rochelle - Tél. : (46) 41-61-11.

Le tour du monde

Michel Fabrikant et l'agence La Croix du Sud organisent, en 1981, trois voyages autour du monde. En juillet et en août, ce sera Mascate, Singapour, Bali, Sydney, Auckland, Tahiti, Los Angeles (vingt-neuf jours) : 17 800 francs. En octobre, et en sens inverse, Rio, Santiago, îles de Pâques, Tahiti Auckland, Christchurch, Sydney, Bali, Singapour : 19 850 francs.

★ La Croix du Sud, 5, rue d'Amboise, 75002 Paris. Tél. : 261-82-70.

Ecologie dans les Pyrénées

L'association Créer organise à l'intention des personnes capables de marcher six heures par jour, de dormir sous tente ou en refuge et d'apprécier les merveilles végétales et animales des Pyrénées, des stages destinés à faire mieux connaître le milieu montagnard. Exemple : 22 au 26 juin, cinq jours dans la sierra de Guara en Aragon (750 F, hébergement, nourriture et encadrement compris). Du 20 au 24 juillet, cinq jours dans les estives de la haute vallée d'Ossau (750 F). Du 3 au 7 août, cinq jours à travers les vallées de Barousse, Oueil et Larboust (750 F).

★ CREER, 7, quai Saint-Pierre, 31000 Toulouse. Tél. (61) 23-30-28.

● PRECISION. — Dans notre article intitulé « Le guide du roublard » et consacré aux différentes manières de voyager aux Etats-Unis (*le Monde* du 6 juin), nous n'avons pas mentionné l'agence Nouvelles Frontières (N.F.) parmi les principaux affréteurs de vols charters transatlantiques. Certes, N.F. préfère désormais traiter avec les compagnies régulières plus soucieuses de rentabilité que de la légalité des tarifs pratiqués. Cette agence n'en demeure pas moins l'un des cinq ou six clients des compagnies charters autorisées entre la France et les Etats-Unis.

هكذا من الأهل

HONGKONG

A rebours

LE voyage a commencé avec l'oubli. Sans notes pour fixer le bon moment, sans le regard crochu ou les narines volontairement dilatées qui se seraient chargées de bagages d'odeurs. Et qu'un grand bond stupide de cinq jours en Asie ne soit rien de plus que cet éclair sans foudroiement. On aurait pu s'y laisser prendre comme par une Macque, s'y trouver différent d'y être allé, avoir fait le plein des souvenirs au free-shop pour s'enjoliver le récit, mais à la vérité on doit que la mer de Chine se brise sur le voyageur précipité, cet écueil d'Occident. « Connaissance du pays » ?

Tout s'y oppose ; de Roissy, la veille, à Kai Tak, le lendemain, ce fut l'escamotage de l'approche, l'Extrême trop vite atteint, notre excessif lointain, volé. A peine dix-huit heures de carcasse métallique, de sas familier, de paysages de hublots tout pareils qu'au-dessus de Brive, ces mêmes chemins de ciels changeants, ces éternels bouts de pistes de banlieue ou de bout du monde. L'odeur du kérosène apatride. Mais on va voir ce qu'on va voir, même si les modernes ont laissé de vraies chances de comprendre aux sabots des caravanes. Nous ne sommes plus — il faut s'y résoudre — les étrangers venus du Khyber-Pass ou des rives de l'Indus dont on voyait la silhouette lentement s'approcher, nous avons pris le raccourci vertical des météorites et des oiseaux morts.

Donc, tout accoutrés, tout bizarres — le fameux décalage horaire, — nous allons nous enchinoiser dans le béton industriel de Hongkong. Ville aimable qui nous évitera un choc de civilisations, des images trop fortes et pernicieuses, qui nous rend au centuple notre univers apprivoisé de buildings, de bagnoles, de banques, de cartes de crédit et de Chinois internationaux. Ravissante idiote avec sa bienveillante différence : « Ici c'est moins cher qu'en face. » Passons sur les calligrammes, estampilles des chinatowns, imaginons plutôt qu'on leur a fait Hongkong comme un Hiroshima, un champignon d'agglomérés vénéneux et figé... Mais l'imagination ne nourrit pas la mémoire.

Pluies de secondes

Il ne reste que ce clou enfoncé : les Seiko à quartz qui partout marquent l'heure, ce temps précieux et bon marché vendu pour ce qu'il est : de l'argent, ces pluies de secondes aux façades et aux vitrines qui réduisent, tout compte fait, le temps à la simple mesure du temps. Aux étals des marchands il n'y a que les poissons pour garder leurs gueules étranges, pour nous donner enfin un vrai vertige avec leurs écailles bleutées, des voiles de jonques sur leur dos et leurs yeux de masques de royaumes conquérants. Crustacés résistants, vieilles copies d'armures, carpes troissées, nous n'oublierons pas en vous la tradition qui frétille encore. L'Occidental projectile ne peut rien voir ici de plus chinois.

A Macao ce fut la jonque du pêcheur dans l'anse du port, la poupe altière comme celle d'un galion. L'Occident y prend ses droits, la mémoire se brouille, tout le confort de Hongkong bascule dans l'épaisseur de notre histoire. La jonque paisiblement amarrée reflétera pour des siècles la caravelle de Camoens, son aventure de tempêtes en tempêtes jusqu'au havre tellement lointain qu'il faudra là reconstruire un Portugal. Macao, belle comme le courage des hommes, battant sous le ventre énorme de la Chine. Les Macensses parlent le Portugais du XVI[e] siècle, ils se paient de pataques, descendants de la faune des marins encore plus déroutants dans ces parages que la faune marine.

Déjà l'hydroglisseur nous ramène à Hongkong, à l'asphalte de l'aéroport, aux « fasten seat belt » du retour...

Trois mois d'oublieuse mémoire : la fontaine des souvenirs est à sec. Les cartes postales sont expédiées loin des regards, plus rien ne bruit, aucun parfum, depuis longtemps l'ancre a ripé dans les cerveaux. Ce n'est plus même le regret d'un flash dans un coin de tête. On n'a pas eu le temps de dessiller, de délier, d'ouvrir grand. Avons-nous vraiment fait ce voyage ? Tout le « made in Hongkong » qui traîne dans la pièce a été acheté à Paris. Plus un nom, plus une photographie qui libère une émotion enfouie. Plus rien de cet aller-retour que deux poinçons : la barcasse à la gloire de Luis de Camoens, le poète, et, pour l'antique sagesse, pour « le Chinois au cœur limpide et fin », le dos luisant des poissons.

CHRISTIAN COLOMBANI.

ATHÈNES

On suffoque

CE ne sont pas seulement les marbres de l'Acropole qui se meurent lentement rongés par les millénaires, l'air salin et la pollution, mais tous les habitants de la région Athènes-Le Pirée qui se trouvent enveloppés par un nuage glauque qui, périodiquement, fait son apparition. Et ce qui fut la cité des Violettes est devenu la ville la plus polluée du monde, après Los Angeles et Tokyo.

Athènes est blottie au fond d'une cuvette mal aérée, bordée par les monts Hymette, Pentelique et Parnes. Celle qui fut la plus aimable capitale des Balkans est victime d'une véritable agression écologique. Les masses de béton ont couvert les anciens espaces verts et boisés, et il suffit de grimper sur le mont Lycabette pour se rendre compte du pénible spectacle qu'offre la capitale lorsque, attiré par une modification des structures thermiques, le nuage pollué rase les antennes de télévision.

Normalement, une masse d'air froid allant de 10 à 15 mètres jusqu'à 200 à 300 mètres au-dessus de la surface du sol empêche la stagnation d'un air par trop pollué. Lorsque le ciel est sans nuages et que les vents sont faibles (15 à 20 mètres seconde), une masse d'air chaud allant de 15 à 300 mètres se trouve bloquée par les couches froides de l'atmosphère et freine le passage du nuage.

Les premières apparitions de cette masse datent de 1978, mais dès 1963 des savants avaient dénoncé le danger que représenterait la création d'une zone industrielle au nord-ouest de la capitale, à la tête du couloir d'aération : Eleusis, Aigaleo, Scaramanga, etc. En 1978, une commission de savants et d'experts préconisa toute une série de mesures contre la pollution qui ne furent pas vraiment appliquées. Aujourd'hui, les mesures et analyses régulièrement effectuées dans la région Athènes-Le Pirée, qui groupe le tiers de la population grecque, indiquent une pollution de l'ordre de sept unités photométriques alors que la cote d'alerte serait de trois unités. Ces analyses indiquent également, et entre autres : 398 microgrammes de bioxyde d'azote, 195 microgrammes de bioxyde sulfureux et 162 microgrammes d'oxyde de carbone par mètre cube d'air. Ces éléments toxiques provoquent des troubles cardiaques et pulmonaires et, en une seule semaine par exemple, plusieurs centaines de personnes indisposées ont été soignées dans les hôpitaux d'Athènes-Le Pirée.

Le gouvernement prend des mesures qui se veulent drastiques pour combattre le nuage pollué, dont la présence risque d'être plus pesante avec les grandes chaleurs de l'été. Les carburants utilisés par la centrale électrique de Keratsini, par les industries lourdes, seront de meilleure qualité et un contrôle sévère sera effectué sur les voitures privées, les camions et les autobus. Enfin, les nombreuses industries installées dans la banlieue d'Athènes et du Pirée devraient veiller à respecter plus scrupuleusement les mesures destinées à combattre la pollution. Et pour peu que les vents apportent eux aussi leur contribution, le nuage pollué sera moins menaçant pour les Athéniens.

MARC MARCEAU.

NEW-YORK

BOMBE ART

Un petit scandale a éclaté à New-York quand le maire, M. Edward Koch, a été avisé que Atlas, le magazine édité par Air France, venait de publier un article sur les distractions new-yorkaises.

Parmi ces distractions figuraient le métro et ses graffiti. Le métro new-yorkais est, en effet, un admirable exemple d'art pop, un art exubérant au point d'oblitérer totalement les vitres de certaines rames, au point de rendre périlleuse l'identification de la station où l'on souhaite descendre.

L'auteur de l'article conseillait aux touristes français de visiter scrupuleusement ce monument de l'expression contemporaine spontanée et d'y laisser leur marque personnelle.

Las ! Pour pittoresques qu'ils soient, les graffiti sont officiellement interdits et leurs auteurs — pris sur le fait — poursuivis en justice. M. Koch n'a pas apprécié l'enthousiasme de l'auteur de l'article et a protesté auprès d'Air France, qui s'est excusé.

Toujours scrupuleuse, la rédaction de la chaîne de télévision C.B.S. a envoyé l'un de ses reporters vérifier si des passagers d'Air France avaient laissé des traces identifiables dans le métro. Négatif. D'ailleurs, les graffiti en question, contrairement à leurs homologues parisiens, sont rarement lisibles et encore plus rarement obscènes. Mieux encore : aucune des quelque cent personnes récemment arrêtées pour avoir écrit sur les parois des voitures souterraines n'était française.

NICOLE BERNHEIM.

CAMPING DANS LE VAR

Le confort minimum n'est pas au rendez-vous

L'ÉTÉ risque à nouveau d'être chaud pour le camping dans le Var. Le préfet du département, M. Jean Manière, est le premier à l'admettre. « *Nous devons nous attendre, une fois de plus*, a-t-il déclaré, *à une saison rude avec des moments difficiles.* » Champion de l'« hôtellerie verte » en France, le Var avait l'an dernier, pulvérisé ses records de fréquentation avec 17 millions de nuitées représentant 21,4 % d'augmentation par rapport à 1979. Et l'écart entre la demande et l'offre s'était encore creusé. Port-Grimaud, Fréjus, Hyères : autant de Woodstock sur mer ou de Sarcelles sous toile, l'Europe se bousculant pour une place au soleil. Des terrains sursaturés. Le camping sauvage endémique...

Impossible d'accepter sans rien faire la perpétuation d'une telle situation. Pas question non plus d'accroître indéfiniment les capacités d'accueil pour les ajuster à d'éphémères pointes de fréquentation. Un objectif raisonnable : maîtriser le phénomène pour ne plus avoir à le subir. Avant le début de la saison, l'administration a ainsi élaboré, en concertation avec la profession et les élus du département un « *plan d'accueil touristique* » qui tente de conjuguer plusieurs solutions. Première mesure annoncée : la création de 25 000 à 30 000 lits supplémentaires dont 10 000 lits en camping organisé, 10 000 à 12 000 lits en « *extensions provisoires* », 3 000 à 4 000 lits en « *aires de repos et d'accueil* » et 2 000 lits en camping à la ferme, de façon à moduler l'offre dans l'espace et dans le temps. Ces prévisions étaient cependant très inférieures aux propositions formulées par la profession et reprises dans le rapport du député (U.D.F.) du Rhône, M. Roger Fenech : création de 100 000 lits supplémentaires sur cinq ans et de 20 000 lits en « *terrains d'attente* ». Elle apparaît, de plus, théorique. « *La moitié des lits en terrains homologués et camping à la ferme et le tiers de ceux concernant les extensions provisoires* » ne sont que des régularisations, relève M. Aimé Borgetto, président du syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air. « *Ils étaient officieusement disponibles la saison dernière.* »

Un accident de parcours a, par ailleurs, anéanti, pour des raisons de financement, le projet de création des aires de repos. Un seul terrain (1 000 lits) sera en définitive ouvert à Fréjus, au lieu de trois prévus sur le littoral. Une remise en cause regrettable, car le principe de ces aires de repos était séduisant. Sommairement aménagées aux abords des bureaux de camping-guidage, elles devaient, en effet, jouer un rôle de « tampon » en période de super-pointe ou aux heures tardives de la journée. Les campeurs sans gîte y auraient été accueillis une ou deux nuits en acquittant un tarif spécial avec un à-valoir pour une place réservée en priorité dans un camping normal.

Si l'on retranche les quelques terrains disparus depuis l'an dernier (trois sur le littoral), la capacité des campings varois ne devrait donc être augmentée réellement que de moins de 15 000 lits, la moitié en « *extensions provisoires* », comportant un confort minimum.

Aux mesures décidées pour créer de nouveaux emplacements s'est ajouté, il est vrai, le renforcement du dispositif de camping-guidage expérimenté avec succès ces deux dernières années. Sept bureaux d'information, dont quatre sur le littoral, soit au total deux de plus qu'en 1980, seront en service cet été.

Gérés par la profession, ils sont un peu l'étoile du berger des vacanciers désorientés que des hôtesses renseignent quotidiennement (dimanche et jours fériés compris), des premières heures de la matinée jusqu'à la nuit venue. Toutes ces antennes de camping-guidage sont en liaison permanente avec un P.C. départemental (1), qui vérifie deux à trois fois par jour l'état des places disponibles et le transmet — une nouveauté cette année, — à l'ordinateur de France-Informations-Loisirs (FIL) sur le plan national. L'Etat, le département et la profession participent conjointement aux frais de l'opération (environ 800 000 francs). Les bureaux de camping-guidage avaient reçu 42 000 visiteurs en 1979 et 70 000 en 1980 (dont 31 000 pour le seul poste de Port-Grimaud, situé dans la zone littorale où s'exercent les plus fortes pressions). Leur efficacité devrait être sensiblement accrue et permettre, on l'espère, une meilleure répartition des campeurs sur l'ensemble du département, l'un des principaux buts visés avec la lutte contre le « camping sauvage ».

(Dessin de PLANTU.)

Si, en dépit de ces dispositions jugées par la profession « tardives et ponctuelles », la saturation du littoral est prévisible, on ne redoute pas moins l'afflux des campeurs sur les rives du lac de Sainte-Croix, dans l'arrière-pays. Depuis deux ou trois ans, les bords du Verdon ont attiré des milliers de vacanciers épris de nature et de liberté mais dont la présence a créé, faute de structures d'accueil suffisantes, un grave problème de sécurité et de pollution. La situation ne s'est guère améliorée cet été, et les conflits qui, la saison dernière, ont opposé les campeurs sauvages aux défenseurs du site et à certains élus risquent fort de se rallumer. « *Pas de camping sauvage cet été sur le lac,* a pourtant averti le préfet du Var, *la maréchaussée verbalisera sans faiblesse... et sans illusion.* »

Le Verdon interdit

« *Il faudrait être bien malin,* commente ironiquement le maire d'Aiguines, M. Persoglio, *pour garder 15 kilomètres de rives inviolées quand on sait que la plupart des terrains sont des propriétés privées et que les gens se passent aussi bien d'autorisation que de chemin pour y accéder...* » Là où il y a des chemins, tout au moins, on a placé des chaînes et creusé des fossés...

L'exemple de Sainte-Croix est en fait particulièrement significatif des difficultés à concilier le tourisme de masse avec la protection de la nature et le développement économique. Rien de plus normal que la beauté et le caractère du pays attirent de plus en plus de monde. Mais le Verdon *constitue un milieu naturel et humain fragile.* L'agriculture traditionnelle a périclité, les villages se sont dépeuplés. Le tourisme ? Une chance certaine de réanimation. Encore qu'il ne faille pas se leurrer sur l'apport économique réel de ce type d'activité saisonnière.

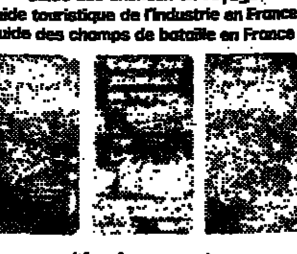
Aiguines, une commune d'à peine cent habitants permanents, réputée jadis pour sa production de boules cloutées en buis, a tenté de jouer le jeu en aménageant un camping de trois cents lits. Coût de l'opération : 6 millions de francs (y compris la charge foncière), soit plus de vingt fois son budget annuel. Et, malgré toutes les subventions obtenues, une impasse de 200 000 francs... « *Pour quarante-cinq à soixante jours d'ouverture, la rentabilité directe est incertaine,* reconnaît le maire. *Mais le commerce local profite des retombées, l'alimentation, les souvenirs, l'essence...* » Une politique globale d'aménagement va pouvoir cependant être entreprise auprès d'E.D.F., qui a effectivement rétrocédé aux communes les lais du lac qui permettront de créer de véritables places de loisirs.

Sur le littoral également, les exploitants de campings attendent de l'administration et des élus des choix décisifs jusqu'ici toujours retardés. Conscients des difficultés des communes, ils sont d'accord pour le relèvement de la taxe de séjour — inchangée depuis 1958 — de 8 centimes à 1 franc. Mais ils réclament aussi la révision des POS « ségrégatifs » qui sont l'obstacle le plus important au développement de l'hôtellerie de plein air. Ils souhaitent, en bref, que le camping soit considéré pour ce qu'il est : le premier mode d'hébergement dans le département (plus de 50 % du total des nuitées). Un phénomène social, mais aussi économique, qui devrait, pensent-ils, être mieux compris dans les nouvelles sphères gouvernementales.

GUY PORTE.

(1) Tél. : (94) 38-74-25.

● RECTIFICATIF. — Les Ateliers de la Salle-Cunèges, 24240 Sigoules, qui organisent des stages de deux semaines de sculpture, de gravure, de ciselure, de tapisserie et de tissage dans le Bergeracois peuvent être joints au téléphone en composant le (53) 58-43-82 et non le (53) 58-53-82 comme il l'a été indiqué par erreur (*le Monde* du 23 mai).





Moins de Robinson au Frioul

La venue de M. Pierre Mauroy à Marseille, le 12 juin, a été l'occasion pour le premier ministre, qui est aussi président de la Fédération Léo-Lagrange, qui regroupe cent cinquante mille adhérents, d'inaugurer en présence de M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, maire de Marseille, le centre de vacances Léo-Lagrange implanté sur les îles du Frioul, en rade de Marseille.

Cet archipel de deux îles — Pomegues et Ratonneau — ancré à 2 kilomètres du littoral marseillais, dont la réunion par une digue construite en 1821 ménage un plan d'eau comparable en superficie (23 hectares) à celle du Vieux Port, ce sont 200 hectares de terre en liberté et 25 kilomètres de criques et de calanques, de sable ou de rochers.

L'archipel, à qui fut longtemps dévolu le rôle de port de quarantaine destiné à préserver Marseille des miasmes exotiques ramenés par les bateaux au temps de sa splendeur coloniale, resta longtemps terre étrangère aux Marseillais.

Depuis quinze ans, la municipalité, prenant conscience du potentiel touristique de l'archipel à portée du moindre bateau de plaisance, a négocié son amodiation à la marine nationale en 1970 et a conçu un projet d'aménagement avec l'impératif catégorique d'ouvrir le Frioul à toutes les catégories sociales et de faire de l'archipel un quartier maritime de la ville, avec une animation permanente des commerces et un village autour d'un port de plaisance de mille cinq cents bateaux. Ce « village », Port-Frioul, dont la première pierre a été posée en août 1974, a été réalisé par tranches successives sous forme de ZAC (zone d'aménagement concerté) concentrées sur un espace restreint de 17 hectares étagés en bordure du port, et dont l'allure générale est celle d'une cité de pêcheurs, où toute circulation autre que piétonne est bannie. Il reste donc 185 hectares de terres vierges parcourues par 15 kilomètres de (mauvais) chemins, qui sont livrés aux visiteurs au bout d'une mini-croisière de vingt-cinq minutes avec les soixante criques capables de supporter l'assaut de vingt mille baigneurs.

Le centre Léo-Lagrange du Frioul, situé à 100 mètres de la mer, à proximité de l'embarcadère, est à la fois un centre de vacances et de séjours sportifs et de loisirs. Il peut accueillir cent soixante-dix personnes dans des chambres à six lits. Une extension est prévue qui porterait cette capacité à deux cent cinquante lits. Il est destiné à recevoir des enfants et des adolescents pendant toute l'année afin de leur faciliter la pratique d'activités de plein air, d'initiation aux loisirs nautiques (dériveurs, planches à voile, plongée sous-marine) ainsi qu'à la découverte et à la protection du milieu naturel.

Le centre lui-même, fait de bâtiments aux lignes basses et sobres, est équipé de salles d'activités et de réunions afin d'accueillir notamment des classes transplantées (classes de mer). Il comporte deux salles de restaurant de deux cents couverts chacune. Cette capacité surdimensionnée permet d'admettre, en plus des résidents en séjour, des groupes à la journée (notamment du troisième âge), l'établissement jouant alors à la fois le rôle de centre de séjour scolaire, de séjour sportif, d'accueil de stages et de séminaires et de base de loisirs périurbaine. Les activités proprement nautiques sont placées sous la responsabilité de l'U.C.P.A.

JEAN CONTRUCCI.

POUR MARCHEURS ET ALPINISTES

LE POIDS DEVIENT PLUME

Finis les K-Way qui condensent, les duvets qui prennent l'eau, les chaussures qui font mal aux pieds, les sacs à dos qui ne sont pas à la taille. Ou presque... Au cours de ces dernières années, le matériel de montagne s'est considérablement amélioré. Pour répondre aux besoins croissants des marcheurs et des alpinistes dont le principal ennemi est le poids, les fabricants rivalisent d'ingéniosité pour créer de nouveaux modèles à la fois confortables et légers. Seule ombre au tableau : le prix de ces articles demeure assez élevé.

Le coupe-vent imperméable presque idéal paraît être aujourd'hui le Plastex. Ce vêtement avec induction de silicone et non plus de polyuréthane s'avère à la fois plus compact, moitié moins lourd et surtout plus imperméable que le K-Way. Là où le K-Way cessait aux pliures, perdant de son étanchéité, le Plastex, plus souple, résiste, tenant, une fois plié, à l'intérieur d'une poche de pantalon. Il coûte malheureusement deux fois plus cher (veste de K-Way : 80 F ; en Plastex : 160 F), et ne résout pas le problème de la condensation intérieure.

A cet inconvénient, la solution a été apportée par le Gortex, dont la texture laisse pénétrer les molécules d'air sans livrer le passage aux gouttes d'eau. Ce vêtement parfaitement imperméable et anti-transpirant s'avérerait donc être la formule idéale si la veste seule ne coûtait 500 F. Alors, entre deux maux, on peut se rabattre sur la pèlerine en Plastex qui, pour 200 F, couvrira efficacement le sac et le marcheur en laissant circuler une aération indispensable.

Contre le froid, la « fourrure polaire » vient concurrencer très sérieusement la classique « doudoune » : veste en duvet très chaude, mais problématique si par malheur elle est mouillée ! Initialement conçue à l'usage des marins, la fourrure polaire fut la première fois utilisée en montagne par les Anglais, au cours d'expéditions en Himalaya. Depuis cinq ans, les Français l'ont adoptée. Il s'agit d'un tricot ayant l'apparence d'une bouclette de Dralon qui emmagasine l'air, le réchauffe et sèche très vite, lorsqu'elle est humide. Même mouillée, une veste en fourrure polaire tient chaud : elle ne coûte que 300 F, mais... elle est perméable au vent ! Inconvénient majeur puisqu'un vent froid fait chuter la température du corps de plusieurs degrés, annihilant les bienfaits de la fourrure.

Arrive le Thinsulete, une fibre creuse captant l'air, comparable à de la laine de verre, dont on nappe l'intérieur des nouvelles vestes de montagne. Isolant idéal contre le vent et le froid, le Thinsulete s'avère plus chaud que le duvet, et trois fois moins épais. Ne conservant que 1 % d'humidité, mouillé ou sec, il pèse sensiblement le même poids, soit 1 kilo en moyenne. L'idéal étant de choisir la veste dessus Gortex, isolant Thinsulete et doublage coton, au prix malheureusement prohibitif de 1 000 F !

Quant aux sacs, les derniers-nés de chez Millet concurrencent, cette année, leurs petits frères Karrimore et Bergaus. Trois tailles, variant de 5 à 8 centimètres pour la hauteur du dos, entre le bas et le point d'ancrage des bretelles. Cette fois, les petits gabarits ne subiront pas forcément un sac qui, même réglé au minimum, leur battait, de toute façon, les fesses ! Pour les armatures, trois positions également, qui épouseront la forme du dos, quels que soient l'attitude et les besoins du porteur en marche à plat, en montée et en escalade. Agréable surprise : ces innovations ne pèsent pas sur le prix des sacs, qui ont augmenté de 10 % seulement depuis l'an dernier. Pour une différence de prix de 50 F et un excédent de poids de 200 grammes par rapport aux sacs en nylon, les sacs en cordura, fibre de nylon traitée par des procédés thermiques, retissée et enduite, se font deux fois plus solides.

Les belles godasses

Et pour les pieds, si douloureux lorsqu'ils sont mal chaussés, qu'ont prévu les fabricants ? A la demande des marcheurs sensibles, des tennis améliorés avec semelles Vibram antidérapante, dessus nylon ou même Gortex très souples, légères et sans aucun entretien : 300 F la paire. D'agréables chaussures en terrain facile, qui ne rivaliseront pas avec la bonne grosse godasse en cuir épais, pour descendre un pierrier ! A l'intérieur, plus de problèmes de voûte plantaire mal soutenue ou de déformations douloureuses. Les fameuses semelles de tennis thermoformables, que l'on adapte à chaud, en appui sur un coussin de mousse, à la forme du dessous de pied, exploitent ses défauts, comblant les vides et isolant les bosses. Recouvertes d'une moelleuse épaisseur de coton bouclette, elles dispensent un confort supplémentaire raisonnablement payé : 100 F la paire.

L'innovation de la saison demeure cependant la chaussure d'escalade. Que les adeptes de Fontainebleau se réjouissent ! Ils pourront, cet été, garder leurs Super-Gratton aux pieds, même au cours des marches d'approche. Pour 600 F, Le trappeur a sorti une coque plastique, lacée, semelles Vibram, moitié moins lourde que la chaussure en cuir, dans laquelle le chausson intérieur est l'équivalent de la Super-Gratton. Un compromis intéressant pour les longues approches dans la neige et les escalades fines, qui ne tient pas compte cependant de la transpiration. Seul, le cuir respire...

Les randonneurs au dos fragile peuvent également se frotter les mains ! Thermarest existe : un matelas mousse qui se gonfle et se dégonfle automatiquement. Aussi confortable qu'un matelas pneumatique, il est, de plus, imperméable, mais... il coûte 350 F et pèse trois fois plus lourd que le simple Karrimat : soit 1 kilo.

Toujours à propos de bivouac. Vites montées, légères et peu encombrantes, deux tentes à signaler : la tente Iqloo à arceaux qui s'emboîtent les uns dans les autres. On la monte n'importe où, en deux minutes et sans sardines : elle tient au sol par le propre poids de ses occupants. Elle pèse 3 kilos, mesure 50 centimètres une fois pliée, mais coûte 1 000 F. Quant à la canadienne en Gortex, elle est imperméable à l'eau et se passe donc de double toit · un avantage à double tranchant puisqu'elle n'assure aucune protection thermique contre le vent et nécessite donc un matériel de couchage très chaud. Tente à deux places : 840 F.

Deux nouveautés pour les alpinistes :

— un nouveau casque (Face nord) comparable à l'ancien Desmaison mais 50 grammes plus lourd, amélioré d'une nervure centrale lui conférant une meilleure aération et une plus grande solidité ;

— les Friend : de nouveaux coinceurs automatiques en aluminium, d'utilisation rapide, spécialement conçus pour les fissures évasées. Ils couvrent en trois tailles la gamme des douze coinceurs classiques.

Des améliorations, certes, qui ne sont malheureusement pas encore à la portée des petits budgets. Espérons qu'elles le deviendront.

CAROLINE GROSS.

Trois adresses à Paris :

★ Fnac-Sports, Forum des Halles.

★ Au Vieux Campeur, 48, rue des Ecoles, 75005 Paris, tél. : 329-12-32.

★ Le Passe-Montagne, 39, rue du Chemin-Vert, 75011 Paris, tél. : 357-08-47.

HIPPISME LE GALOP DANS LES « BOITES » DE LA GAUCHE

On galope dans la morosité. La question est : « *Les courses peuvent-elles survivre, en temps de crise économique mondiale, dans un système politique de gauche ?* » Il s'agit, bien entendu, des courses de galop ; celles de trot, directement rattachées à une activité agricole, ne semblent pas plus menacées que les concours de charolais ou de vaches normandes.

Quelques observations liminaires, qui conduisent d'ailleurs à des approches opposées : les courses de galop ont disparu, ou quasiment disparu, des pays qui se sont donné longtemps des gouvernements de gauche (Egypte, Hongrie, U.R.S.S. bien sûr, Suède, Autriche, Inde, Cuba) ; mais, sauf l'Egypte et la Hongrie, ces pays n'avaient pas de véritable tradition hippique. En France, au contraire, les courses ont déjà fait bon ménage avec la gauche : c'est sous le Front populaire — presque uniquement, il est vrai, par le fait d'un seul homme, Marcel Boussac — qu'elles ont, pour la première fois, atteint un niveau international, et c'est sous les gouvernements Mendès France et Mollet que, dans les années 50, le tiercé a pris son élan.

Lorsqu'il n'était encore que candidat, le président de la République s'est voulu rassurant à l'égard de l'activité hippique. On sait les limites du crédit à accorder aux déclarations des candidats en période de campagne électorale, quand ils sont pour tout ce qui est pour et tout ce qui est contre. On n'en relit pas moins avec intérêt une note que M. François Mitterrand a fait remettre, en avril dernier, à Guy de la Brosse, rédacteur en chef de *l'Actualité hippique* : « *La nationalisation pure et simple des courses serait une erreur puisque l'on peut considérer aujourd'hui comme suffisants les pouvoirs des ministres de tutelle... Il est exclu de tendre à la suppression d'un jeu qui intéresse des millions de Français (...), mais le développement exagéré des jeux d'argent est peu souhaitable (...). Je ne vois pas plus de raisons à l'interdiction de nos champs de courses aux chevaux étrangers qu'à l'interdiction des meilleurs joueurs de tennis étrangers aux tournois de Roland-Garros (...). En revanche, les sociétés de courses pourraient utilement proposer des programmes réservant de façon plus importante certains prix aux chevaux nés et élevés en France...* »

Inventer un nouveau cheval

Pas d'hostilité de principe, on le constate. Mais pour que les courses de galop continuent, il ne suffit pas qu'elles soient assurées de la neutralité bienveillante du gouvernement. Il faut que continuent de se manifester des hommes prêts à assurer leur financement, globalement déficitaire.

Quelques chiffres. En 1980, l'entretien et l'entraînement d'un pur-sang (notamment mobilisateur de deux heures de main-d'œuvre par jour) ont coûté 50 000 francs.

La moyenne des gains, par cheval, a été de 29 663 francs en plat, de 24 158 francs en obstacles. Ne comptons la moins-value annuelle par sujet que pour 15 000 francs. Cette somme est modeste. Certes, quelques sujets valent plus cher, pour la reproduction, en fin de carrière qu'au début. Quelques-uns atteignent même, alors, à des valeurs potentielles de millions de dollars sur le marché international. Mais il ne s'agit que d'exceptions. 90 % des yearlings (payés en moyenne, à Deauville, l'an passé, 112 483 francs) ne représentent plus que la valeur d'un cheval de selle (environ 10 000 francs) deux à trois ans après. En définitive, chaque cheval a coûté, en moyenne, à son propriétaire, l'an passé, en frais d'entretien et moins-value, environ 35 000 francs. Neuf mille chevaux environ ont foulé les pistes de la région parisienne et des hippodromes de province, sous les couleurs de trois mille propriétaires. Chacun de ceux-ci a donc perdu, toujours en moyenne, trois fois 35 000 francs, soit environ 105 000 francs.

Trouvera-t-on encore demain, alors que sont annoncés des impôts supplémentaires sur les gros revenus et les grosses fortunes, trois mille hommes pouvant perdre 105 000 francs par an et disposés à le faire ostensiblement ?

La réponse est probablement non. Une première solution semble être alors de s'orienter vers des propriétaires étrangers, échappant aux futures charges fiscales françaises. C'est la solution qu'ont déjà suivie outrancièrement les sociétés de courses depuis plusieurs années. Solution dangereuse, car si demain, comme on leur en prête l'intention, les écuries étrangères, inquiètes de l'évolution politique, plient bagage, il ne restera que des panneaux d'affichage vides.

D'évidence, c'est à la solution d'écuries étrangères qu'a songé M. Mitterrand (ou son conseiller en matière hippique) en écrivant ne pas « *voir de raisons à l'interdiction de nos champs de courses aux chevaux étrangers* ».

Mais il y aurait dans une telle politique, pour un pouvoir de gauche, d'insupportables contradictions. Les moyens des propriétaires français subsistants étant forcément amoindris, les écuries étrangères accéderaient rapidement à une situation de quasi-monopole. On aurait donc six ou sept millions de Français choisissant, à l'heure du tiercé, avec la bénédiction d'un gouvernement socialiste, entre les casaques de l'Aga Khan, du milliardaire texan N.-B. Hunt, du « roi » des pronostics anglais Sanester, du beau-frère du prince héritier d'Arabie, du banquier libanais Nahas, etc. A supposer encore que, malgré des perspectives mirifiques pour eux, ces propriétaires ne se fassent pas prier pour rester en France, ce que, en tout état de cause, ils n'envisageraient qu'à la condition d'exporter librement les prix gagnés et les chevaux ayant acquis les plus importantes plus-values. Situation impensable. La réduction du nombre et des moyens des propriétaires français ne peut que s'accompagner, parallèlement, d'une limitation de l'emprise des écuries étrangères.

Une autre voie paraît prometteuse. Elle passe par la formation d'écuries d'associations ou de clubs, dotées d'un statut de clubs sportifs. On imagine assez bien tel club hippique, ou de tennis, de golf, de voile, etc., ouvrant une section « courses ». Une initiative voisine, sur laquelle nous reviendrons, vient d'être prise par un groupe de turfistes suisses, réunis autour d'André Savoy, dont la casaque est déjà bien connue en France. Ces turfistes ont créé une société, Loden Horse, qui offre, à qui satisfait aux enquêtes de solvabilité et d'honorabilité exigées des sociétés de courses à l'égard de nouveaux propriétaires, des participations de 50 000 francs dans une écurie devant comprendre, en fin d'opération, une quinzaine de sujets.

Actionnaire d'une société de courses, comme de Rhône-Poulenc ou de Pechiney... Après tout, les perspectives ne sont pas plus mauvaises qu'elles ne l'ont été, depuis un mois, pour ces deux titres. Mais, à long terme, elles ne sont pas, non plus, meilleures. C'est l'obstacle majeur : les écuries de clubs ou d'associations peuvent aider à résoudre d'actuels et de futurs problèmes fiscaux. Elles ne peuvent pas empêcher que ce qui est déficitaire le reste.

A cet égard, la seule solution est probablement celle que nous évoquions ici, lors de la première grande crise des courses, en 1975 : il va falloir « inventer » un nouveau cheval, peut-être moins brillant, mais plus résistant, capable de courir quinze fois par an et non 6,64 fois, comme ce fut le cas en moyenne en 1980. Il va falloir aussi réinventer un nouveau programme, peut-être revenir à des distances plus longues mais moins éprouvantes. Bref, les courses de galop risquent d'être placées devant ce dilemme : continuer d'aligner le même nombre de compétiteurs chaque jour avec un effectif global diminué d'un tiers ou de moitié, ou bien laisser la place aux trotteurs.

LOUIS DÉNIEL.

CYCLOTOURISME TOUS EN PISTE !

« *La route sans autos ?* » La réponse à ma question frise l'éclat de rire : « *Vous parlez de la rue piétonne ?* » La bourgade en recense quelques dizaines de mètres. Je vais lâcher prise, perdu dans Saint-Symphorien-sur-Coise, au cœur des monts du Lyonnais, à mi-chemin entre Saint-Etienne et la capitale des Gaules, quand une fermière vient à mon secours : « *Par là, à 6 kilomètres !* »

Enfin, me voici à l'endroit tant rêvé, au croisement des départementales 2 et 97. Je me frotte les yeux : « *Interdit sauf riverains et cycles* », « *Hauteur limitée : 3,60 mètres* »... D'un seul coup, le silence m'enveloppe, seulement troublé (si j'ose l'écrire) par le ruisseau et les oiseaux. Avec les fougères et les orties qui s'en donnent à cœur joie en cette pluvieuse fin de printemps, cela sent bon la vraie campagne française. Sur 7 kilomètres, en direction de Saint-Martin-en-Haut, le tracé d'une ancienne voie de chemin de fer constitue la plus longue piste cyclable d'un département du Rhône qui en compte si peu. Le revêtement est agréable. Je croiserai une seule voiture, mais pas un vélo, à croire que Lyonnais et Stéphanois ignorent l'existence de cette voie.

La pente, si douce, n'oblige même pas à jouer des dérailleurs. A 700 mètres d'altitude, je passe devant une petite gare transformée en bicoque de fin de semaine : presque un monument historique. La route s'enfonce sous un petit pont métallique reliant une ferme à un pré : et c'est pour les vélos ! Je trouverai âme qui vive au voisinage d'un minuscule village de vacances au bord d'un lac de poche ; les autos y accèdent par une voie détournée. Encore 3 kilomètres, quelques fermes isolées et je repère l'« entrée » depuis Saint-Martin : sur la D. 122, à droite, rue du 8-Mai-1945, au bout de 500 mètres, elle se métamorphose subitement...

Je n'ai jamais compris pourquoi les inconditionnels de l'auto combattent les pistes cyclables. Les seul(e)s qui peuvent s'inquiéter d'une obligation de quitter la route sont les cyclistes. Le long de la rive ouest du lac d'Annecy, sur 11,2 kilomètres, voitures et poids lourds n'ont plus à redouter le choc avec l'écolier, la ménagère, le cyclo-touriste, ou le coureur à l'entraînement (et *vice versa !*). L'ancienne voie ferrée Annecy-Albertville déroule un ruban bien goudronné de 3 mètres de large. Hélas ! on y accède depuis le chef-lieu de la Haute-Savoie par 2 kilomètres risqués sur la nationale 508 : la place ne manque pourtant point, tantôt pour tracer à la peinture un couloir de 1 mètre minimum, tantôt pour utiliser le trottoir doublé par un cheminement piétonnier le long du lac.

Sur ses bords, outre les usagers du vélo, marcheurs, joggeurs, mères avec poussettes, patineurs, patineuses, tout un peuple en mal d'espace libre et sécuritaire reflue sur la piste cyclable. Selon M. Jean Perdoux, animateur du cyclo-tourisme régional, à l'origine de l'ouvrage, ce tronçon encore limité a suscité des centaines de vocations cyclistes pour un coût de 1 050 000 F en 1976. Alors que d'autres voient surgir une autoroute dans leur jardin, ici, les riverains ont droit à la « *véloroute* » : tant mieux pour le (la) cycliste qui traverse prés, jardins à l'anglaise, terrains de camping, longe des guinguettes d'où s'échappent d'alléchantes odeurs de petite friture. En plusieurs endroits, la piste s'avère parsemée de barrières : aux carrefours, les autos gardent la priorité...

Des réalisations de ce genre existent ou vont voir le jour : 12 kilomètres entre Compiègne et Pierrefonds (Oise), 8 kilomètres à partir de Toulon-Est, 5 kilomètres à Grenoble-Sud, 1 300 mètres à Caen, 2 000 mètres à Penmar'ch (Finistère)... Bordeaux-Lacanau (40 kilomètres) va être aménagé. Clermont-Ferrand a un projet. La Fédération française de cyclo-tourisme appuie un projet du conseil général de l'Ardèche : 70 kilomètres du côté de Lamastre.

On espère que des pistes cyclables ne seront pas créées là où des lignes sont susceptibles d'être rouvertes. Cette réserve faite, la formule a de l'avenir. J'imagine vers l'an 2500 le ministre du temps enfin libéré et le secrétaire d'Etat aux travaux non inutiles inaugurant une piste dans le Sud-Est. Le premier ramasse un bout de ferraille et déclare au second : « *Un souvenir, sûrement un reste de ce qu'ils appelaient le T.G.V.* »

MICHEL DELORE



هكذا من الاصل

Plaisirs de la table

A Luxembourg

● **Déjeuner au restaurant des Empereurs.**

Une petite maison, cossue, ouatée. On y imagine ces messieurs des institutions européennes y faire de sages repas de délassement, appréciant le service correct et souriant, l'accueil d'Yves Siegburg et la cuisine de son associé Michel Perrigault. Une cuisine très « saucière » quelquefois, comme, par exemple, avec ce filet de saint-pierre et crevettes au bourgogne rouge, avec ce gratin d'asperges et jambon de campagne, avec ces noisettes de porc au cidre. Le velouté de homard est au vieil armagnac, le parfait glacé à la cannelle est aux pruneaux au thé. Mais il y a aussi des côtes d'agneau à la menthe et au melon, insolites, et des grillades très simples, un menu « découverte du marché » à 1 550 F.L., une carte des vins permettant la découverte des vins de la Moselle luxembourgeoise comme, par exemple, ce greiveldinger hütte, riesling élégant et parfumé qui pouvait faire merveille sur la petite assiette de poissons crus au beurre de noisette comme sur le médaillon de foie gras d'oie.

* Restaurant des Empereurs, 11, avenue de la Porte-Neuve (tél. : 283-02 et 03).

● **Dîner au restaurant Saint-Michel.**

Je ne sais de quand date exactement la maison (dix-septième siècle ?), mais elle est de celles d'autrefois, solides, en recoins, de vieilles pierres et de poutres apparentes. Un cadre propice, le soir, aux chandelles, aux cristaux, digne enfin d'un relais gourmand. Ici, en cuisine, Pierrick Guillou ; en salle, sa gentille Lysiane (vendéenne comme il est breton) et, avec un service parfait, une cuisine de découverte.

La nature a créé des saisons, Pierrick les respecte. Avec amour. Avec humour aussi, sachant que la cuisine est l'art qui éveille le plus de sens. Je me suis enthousiasmé pour sa salade de lapereau et de langoustine à la crème aigre, mais louchant sur l'assiette voisine : une fondue de saumon à l'huile de noisette et fleur de basilic. J'ai trouvé quelqu'un pour partager la poularde de Bresse cuite à la vapeur de thé et son beurre au *jus* de truffes, une merveille ! Mais mon voisin se régalait d'un gratin de filets de sole aux nouilles fraîches et foie d'oie... Et puis je regrettais un peu le panaché de poissons Oberweis aux trois sauces... Mais les desserts m'attendaient. En passant, ce M. Oberweis est un des grands pâtissiers de Luxembourg (19, Grande-Rue) dont les « pralinades » sont renommées. Grandes assiettes mais belles portions, ce qui invite à essayer le menu-dégustation (quatre demi-plats) à 1 600 F.L. Belle carte de vins, dans laquelle nous choisîmes un givry.

* Restaurant Saint-Michel, 32, rue de l'Eau (tél. : 232-15).

LA REYNIÈRE.

MIETTES

● *Chez Coste*, à Langon, dont j'ai souvent signalé les vins de qualité : clos-de-l'hospital, château-reynon, château-beaumont, etc., on vient de réaliser une cuvée de graves rouge. Objectif : obtenir chaque année un vin élaboré presque exclusivement de merlot et cabernet-sauvignon produits sur les sols variés du Langonnais. C'est la cuvée Olivier de Pontac (j'ai connu Olivier de Pontac chez « les Copains », du temps du cher Paul Forgerit, et connais son affection pour ces vins). Le prix très honnête (16,23 F la bouteille franco T.T.C. à partir de quarante-huit bouteilles) mérite attention. C'est un rouge à boire, Pierre Coste est de mon avis, à 14-15° C.

● *Le Festival gastronomique de Jersey* a permis de découvrir, cette année, le restaurant *Portofino* et le *Greenhill Country Hôtel*. Mais les meilleurs restent les mêmes, de *La Capannina* (à Saint-Helier) au *Seacrest* de Petit-Port-Corbières.

« LE PISTOU »

J'aime fort cette petite maison de tradition où Fernande, toute ronde et souriante, virevolte de la salle à la cuisine, commentant la carte (qui précise que « les calèches sont remisées au 60, bd Saint-Marcel »), aux tonalités doubles : Provence et Périgord. La soupe au pistou, les escargots « à la suçarella », les poivrons doux grillés au gruyère, les beignets de calamar, les pieds et paquets, mais aussi le foie gras, les rillettes d'oie, la poule au pot à la sauce de Sorges, le cassoulet. Très amusants fromages « du folklore » et d'abondants desserts « de bonne femme ». Il y a un menu à 68 francs et la carte reste d'un bon rapport qualité-prix, avec des bouteilles entre 40 et 50 francs. Ce qui permet des additions de 150 francs pour des repas tout à la fois copieux, de bonne humeur et de bonne cuisine, dans un cadre qui la fait ignorer de Michelin comme de MM. Gault-Millau mais lui vaut une marmite couronnée au Kléber. Lui vaut aussi l'amitié de tous ses clients parce qu'on est ici comme chez soi... Quand on mange bien chez soi !

◆ LE PISTOU, 5, bd de Port-Royal (13e). Tél. : 707-27-57. Fermé samedi midi et dimanche.

L. R.

Philatélie

N° 1694

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE » AU LIEU DE « FRANCE »

Il y a six ans, afin de gagner un peu plus de surface pour le sujet de nos timbres, l'inscription de sept syllabes prenait trop de place, il fut donc décidé de ne faire figurer que les deux syllabes « France ».

C'est ainsi qu'en 1975 le dernier timbre sur lequel figurait encore la mention « République française » fut celui qui représenta l'effigie de Georges Pompidou et le premier inaugurant la mention « France », paradoxalement, fut justement celui de la Journée du timbre reproduisant une plaque de facteur de Paris sous la IIe République.

A l'inauguration de l'exposition « Decaris », au musée de la Poste, M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T., au cours de son discours, a annoncé qu'à l'avenir nos timbres comporteraient de nouveau la mention « République française ».

Depuis que nos timbres vont, de plus en plus, dans le sens de l'abstrait, il ne sera pas plus mal de voir quelque-chose de concret.

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 13230 Port Saint-Louis du Rhône (Tour Saint-Louis, quai Bonnardel), les 4 et 5 juillet. — Centenaire du port.

⊙ 01800 Pérouges (maison des A.C., Chemin de Ronde), le 5 juillet. — Exposition : « Philatélie et droits humains ».

⊙ 56300 Pontivy (aérodrome de Noyal), le 5 juillet. — Fête du ciel.

⊙ 17270 Montguyon (salle paroissiale, rue de Vaussiac), les 11 et 13 juillet. — IIIe Festival mondial de folklore.

⊙ 66700 Argelès-sur-Mer (à la nouvelle mairie), les 11 et 12 juillet. — Journées philatéliques.

⊙ 73011 Chambéry (Base aérienne 725), le 12 juillet. — Journée « portes ouvertes ».

⊙ 75017 Paris (Palais des Congrès de la porte Maillot), du 21 au 27 juin. — 15e Congrès de rhumatologie.

⊙ 40000 Mont-de-Marsan (Base aérienne 118), le 18 juillet. — « Journée portes ouvertes ».

FRANCE : Championnat du monde d'escrime.

Le timbre consacré à l'escrime cherche à exprimer « la touche au fleuret », et les P.T.T. décrivent : « les différents éléments sont traités par grandes masses dans un style volontairement néo-cubiste, qui restitue paradoxalement l'impression de l'assaut fulgurant ». Vente générale le 29 juin (30e/81). Retrait prévu pour le 8 janvier 1982.



1,80 F, noir et bistre.

Format 36 × 22 mm. Maquette et gravure de Jacques Jubert. Tirage de sept millions d'exemplaires. Impression taille-douce. Atelier de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 27 et 28 juin, de 9 h à 18 h, par le bureau de poste temporaire ouvert à la Maison des sports place des Bughes, à Clermont-Ferrand « P.J. ».

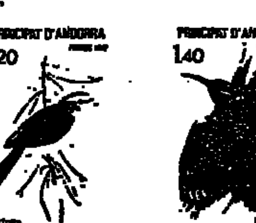
— Le 27 juin, de 8 h à 12 h, au bureau de poste de Clermont-Ferrand R.P. — Boîte aux lettres spéciale pour « P.J. ».

ANDORRE : « Protection de la nature ».

La série dédiée à la « Protection de la nature » sera composée de deux valeurs représentant des oiseaux.

Vente générale le 22 juin (4e et 5e/81).

1,20 F, gris bleu, gris clair, brun, noir et beige ; Phylloscopus Bonellis ;



1,40 F, gris bleu, gris clair, rouge, noir et beige ; Tichadroma Muraria.

Format 22 × 36 mm. Impression hélio, d'après H. Heinzel. Atelier de Périgueux.

Tirage : 625 000 exemplaires de chaque valeur.

Mise en vente anticipée :

— Le 20 juin, au bureau de poste d'Andorre-la-Vieille. — Oblitération « P.J. ».

En bref...

● BENIN. — Eliminatoires de la Coupe du monde de Football, deux valeurs P.A., 200 et 300 francs. Offset, Edila. Maquettes d'Assouto et Y. Combet.

● DJIBOUTI. — Mariage de Son Altesse royale, le prince de Galles, 180 et 200 fr. Offset, Edila, d'après Pierrette Lambert.

● HAUTE-VOLTA. — Cent cinquantième anniversaire de la naissance d'Heinrich von Stephan, 65 fr. Offset, Edila, d'après Béquiet, Del S.C.

● MALAYSIA. — « Exposition 81 », pour la formation industrielle, 10, 15, 30 et 75 cents.

● MALI. — Treizième Journée mondiale des télécommunications, 130 fr. Offset, Edila.

● POLYNÉSIE. — « Espace » (P.A.), 300 fr. Offset, Cartor S.A., d'après Claude Andréotto.

● SRI LANKA. — Série « religions », 35, 50 et 75 c. — Saint-Jean-Baptiste de la Salle, 2,00 R. — docteur N. M. Perera, 50 c.

● SUÈDE. — Année internationale des handicapés, 1,50 et 2,50 kr., en rouleaux. Taille-douce.

● ZAMBIE. — Journées (17 mai 1981) de l'U.I.T. et de l'O.A.L, 8, 18, 28 et 32 ngwee.

ADALBERT VITALYOS.

Jeux

échecs N° 922

UNE TOUR EN SEPTIÈME

(Tournoi international de Moscou, 1981)
Blancs : A. KARPOV
Noirs : E. GELLER
Gambit D

1. d4	d5	20. T×ç1 (m)	Cd5
2. ç4	é6	21. C×a7	Cb4! (n)
3. Cç3	Fé7	22. a3!	Da8! (o)
4. Cf3	Cf6	23. Tç7! (p)	Cd5 (q)
5. Fg5	h6 (a)	24. Tb7! (r)	Ff6
6. Fh4 (b)	0-0	25. Cç6	Tç8
7. é3	b6	26. Cé5! (s)	F×é5 (t)
8. Tç1 (ç)	Fb7	27. d×é5	Tç1+ (u)
9. Fd3 (d)	Cb-d7	28. Rg2!! (v)	Dd8
10. 0-0	ç5	29. Fd3	Ta1 (w)
11. Dé2	Tç8 (é)	30. Dé4!	g6
12. Fg3! (f)	ç×d4 (g)	31. T×f7!! (x)	R×f7
13. é×d4	d×ç4	32. D×g6+	Rf8 (y)
14. F×ç4	F×f3	33. D×h6+	abandon. (z)
15. g×f3 (h)	Ch5 (i)		
16. Fa6!	C×g3		
17. h×g3	Tç7 (j)		
18. Tf-d1 (k)	Cf6		
19. Cb5!	T×ç1 (l)		

NOTES

a) Posant immédiatement au F-D une question qui, généralement, est attendue quelques coups plus tard.

b) Après 6. F×f6, F×f6 ; 7. é4, d×é4 ; 8. C×é4, Cç6 ; 9. C×f6+, D×f6 ; 10. Dd3 !, Fd7 (ou 10..., 0-0 ; 11. Dé4 et 12. Fd3) ; 11. Fé2, 0-0-0 ; 12. Dé3 les Blancs ont une bonne position (Taimanov-Buchman, demi-finale du Championnat de l'U.R.S.S., 1969).

ç) A ce stade du « système Tartakower », les Blancs ont le choix entre plusieurs continuations : 8. ç×d5 ; 8. Fd3 ; 8. Dç2 et 8. Tç1. Le développement de la T-D est considéré par les théoriciens comme peu dangereux pour les Noirs.

d) Ou 9. ç×d5, C×d5 ; 10. F×é7, D×é7 ; 11. C×d5, F×d5 (ou 11..., é×d5 comme dans la célèbre partie Petrossian-Spassky de Santa-Monica, 1966) ; 12. Fé2, Tç8 ; 13. 0-0, ç5 ; 14. Da4, Cd7 ; 15. Da3, Rf8 avec égalité (Najdorf - Spassky, Santa Monica 1966) ou encore 12. Fç4, F×f3 ; 13. D×f3, Db4+ ; 14. Rd1, Cd7 ; 15. Dç6, Tf-d8 ; 16. Fb3, Cç5 ; 17. Tç4, Da5 ; 18. Rç2, C×b3 ; 19. R×b3, Df5 ; 20. f4, b5 ; 21. Tç5, Dd3+ ; 22. Tç3, Df5 avec égalité (Gligoric-Portisch, Olympiade de 1966). Une autre idée est 9. Fé2, d×ç4 ; 10. F×ç4, ç5 ; 11. 0-0, Cb-d7 ; 12. Dé2.

é) Faut-il renoncer au dégagement bien connu 11..., Cé4 ?

f) Toujours est-il que le champion du monde évite l'échange qui pourrait résulter de la suite 12. Tf-d1, Cé4 ; 13. F×é7, D×é7 et tente de maintenir la pression sur la position ennemie.

g) Une série d'échanges qui a pour but de réduire précisément cette pression et de créer un pion doublé.

h) Un pion f doublé et un pion d isolé donnent l'impression de graves faiblesses chez les Blancs. En réalité, la position des Blancs, d'un point de vue dynamique, est préférable. La paire de FF domine le centre et l'aile - D des Noirs affaiblie sur cases blanches.

i) Il est nécessaire de supprimer la paire de F, mais voilà qui coûte un temps précieux.

j) Si 17..., Tb8 ; 18. Cb5 ! et sur 17..., Ta8 ; 18. Tf-d1, Cf6 les Blancs maintiennent leur domination par 19. d5, C×d5 ; 20. C×d5, é×d5 ; 21. Fb7, Tb8 ; 22. F×d5.

k) Menace 19. d5 !

l) Et non 19. ..., Td7 ? ; 20. Tç8.

m) L'avantage positionnel des Blancs est maintenant évident. Le pion a7 est attaqué, mais surtout l'entrée de la T en ç7 doit être évitée.

n) Trouvant la seule contre-chance par l'attaque du Fa6, du pion d4 et du pion a2.

o) Si 22..., C×a6 ; 23. D×a6, D×d4 ; 24. Cç6, Dd7 ; 25. C×é7+, D×é7 ; 26. D×b6.

p) Et non 23. Cç8, Fg5 ! et les Noirs gagnent.

q) Si 23..., C×a6 ; 24. D×a6, D×f3 ; 25. T×é7 ou 24..., Fd6 ; 25. Tb 7 !, Fb8 ? ; 26. D×b6 ou 25..., Tb8 ? 26. T×b8+, F×b8 ; 27. Dç8+, etc.

r) 24. Td7 ne plaisait pas à Karpov à cause de 24..., Td8 ; 25. T×d8+ (si 25. Db5, T×d7 ; 26. D×d7, Ff6), F×d8 ; 26 Db5, Ff6 ; 27. Cç6, Cç7 ; 28. D×b6, C×a6 ; 29. b4, Dç8 ; 30. b5, Cç7. Pourquoi entrer dans ces complications quand 24. Tb7 est possible ?

s) Menace 27. C×f7.

t) Si 26..., Cç7 ; 27. T×b6.

u) 27..., b5 ; 28. D×b5, Cç7 est réfuté par 29. Dd7 ! comme 27..., b5 ; 28. D×b5, Tç1+ ; 29. Rg2, Cç7 par 30. Tb8+.

v) Il faut bien faire maintenant attention à la méchante variante 28. Rh2, Dd8 ; 29. Fd3, Cf4!! et les Noirs gagnent : si 30. g×f4, Dh4+ ; 31. Rg2, Dh1+ ; 32. Rg3, Tg1 mat.

w) Maintenant si 29..., Cf4 ? ; 30. g×f4, Db4 ; 31. Tb8 mat. 29..., g6 permettait aux Noirs de résister. Si 30. Fé4 ?, Cf4+ ; 31. g×f4, Db4. Mais après 30. Dd2, Tç7 ; 31. T×ç7, D×ç7 ; 32. f4 suivi de 33. Fé4 les Blancs ont une bonne fin de partie avec un pion de plus.

x) Admirable travail de la T en septième dont le sacrifice force la décision.

y) Si 32..., Ré7 ; 33. Dg7+, Ré8 ; 34. Fg6 (b5) mat.

z) Si 33..., Rg8 ; 34. Dh7+, Rf8 ; 35. Dh8+, Ré7 ; 36. Dg7+, Ré8 ; 37. Fg6 (b5) mat et si 33..., Ré8 ; 34. Fb5+, Ré7 ; 35. Dg7 mat.

Solution du n° 921

V. NIKITIN (1980)

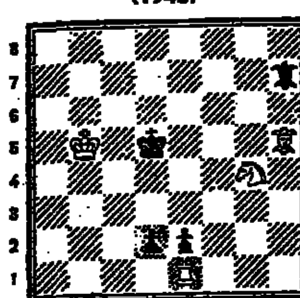
BLANCS : Rd8, Pa2, d2, é2, f6, g6.
NOIRS : Ré4, Fb7 et h6, Pa4, b5, g7, h5.

1. f7, Fg5+ ; 2. Rd7, Fç8+! ; 3. Ré6, Fd5+ ; 4. Rd6, F×d2 ; 5. Rç5, Fç1 ; 6. Rb4, Fd2+ ; 7. R×b5!, Fç6+ ; 8. Rç4! (et non 8. Rç5, Fç1 ; 9. Rb4, Fd2+ ; 10. Rç4), Fd5+ ; 9. Rç5, Fç1 ; 10. Rb4, Fd2+ ; 11. R×a4, Fç6+ ; 12. Ra3, Fç1+ ; 13. Rb4, Fd2 ; 14. Rç4!, Fd5+ ; 15. Rb5, Fç6+ ; 16. R×ç6!, Fb4 ; 17. a4, h4 ; 18. Rb5, Fé7 (si 18..., h3 ; 19. R×b4, h2 ; 20. f8=D, h1=D ; 21. Da8+!) ; 19. a5 et les Blancs gagnent.

ÉTUDE

H. LOMMER

(1943)



BLANCS (4) : Rb5, Fh5, Té1, Cg4.
NOIRS (4) : Rd5, Fh7, Pd2, é2.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 919

UNE PRÉCIEUSE INDICATION

Les ouvertures de barrage sont toujours gênantes pour les adversaires, mais il peut arriver qu'elles leur fournissent un renseignement très utile. Ainsi, dans la donne suivante, le fameux champion Garozzo a gagné son contrat parce que un de ses adversaires avait ouvert d'un deux faible.

	♠ V 8 6 3 2 ♥ D 8 6 ♦ 6 4 ♣ A D 6	
♠ R 10 7 5 4 ♥ 5 3 ♦ A 5 2 ♣ V 8 4	N O E S	♠ 9 ♥ A V 10 9 4 2 ♦ D 10 9 3 ♣ 5 2
	♠ A D ♥ R 7 ♦ R V 8 7 ♣ R 10 9 7 3	

Ann. : E. don. E.-O vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Rodrigue	Pittala	Priday	Garozzo
—	—	2 ♥	2 SA
passe	3 SA	passe	passe...

Ouest ayant entamé le 5 de cœur pour le 6 et le 9 de cœur, *comment Garozzo, en Sud, a-t-il joué* pour gagner TROIS SANS ATOUT contre toute défense ?

Réponse :

Garozzo *a laissé passer le 9 de cœur !* En effet, si Est n'a que six cœurs, il est indispensable d'empêcher la communication dans cette couleur, et la seule façon est de ne pas mettre le roi. Si Est rejoue l'as de cœur et cœur, il ne pourra pas reprendre la main pour faire ses cœurs.

En fait, Est a contre-attaqué le 10 de carreau à la seconde levée. Sud a fourni le valet pris par l'as, mais la défense n'a pu empêcher Garozzo de faire un carreau, deux piques, un cœur et cinq trèfles.

A l'autre table, Est n'ayant pas ouvert, le déclarant ignorait qu'Est avait six cœurs, et il a cru bon de prendre le premier cœur. Après l'échec de l'impasse à pique, Ouest a continué cœur, et le contrat a chuté de trois levées (un pique, cinq cœurs et un carreau), soit 11 IMPs pour les Italiens qui ont gagné ce match. Il ne faut cependant pas reprocher à Est d'avoir ouvert de deux cœurs, car, la plupart du temps, les barrages sont très efficaces.

LE CHELEM DE JASMINA

Le choix entre une impasse et une expasse est souvent une question de chance. Ainsi, dans la donne suivante jouée au premier Festival du Club Méditerranée de Jasmina (Maroc), la réussite du chelem dépendra de la décision prise pour la localisation d'un roi.

	♠ D ♥ D V 8 3 ♦ 10 7 2 ♣ A D 10 7 2	
♠ R 9 8 7 ♥ 10 9 5 ♦ A 8 3 ♣ V 6 4	N O E S	♠ 6 4 3 ♥ 7 4 2 ♦ 5 4 ♣ R 9 8 5 3
	♠ A V 10 5 2 ♥ A R 6 ♦ R D V 9 8 ♣ —	

Ann. : O. don. Tous vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Avar.	Delmoul.	Pab. T.	Le Dentu
passe	passe	passe	1 ♠
passe	2 ♣	passe	3 ♦
passe	3 ♥	passe	4 ♦
passe	5 ♦	passe	6 ♦

Avarelli en Ouest ayant entamé le 10 de cœur pris par le roi, *comment Le Dentu a-t-il joué* pour gagner ce PETIT CHELEM A CARREAU contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Après avoir sauté à « 3 ♦ », que fallait-il dire au troisième tour : 3 SA, 4 cœurs ou 4 carreaux ? Ayant choisi de décrire le bicolore 5-5 Sud décida, sur « 5 ♦ », d'essayer le chelem car, en tournoi par paires, une manche dans une mineure rapporte un mauvais score quand il est possible de faire plus de neuf levées à Sans Atout.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 148

PARALLÈLE A VARIANTES

Championnat de Léningrad, 1981
Blancs : JIANEW
Noirs : BAZYLYK
Ouverture : Raphaël

1. 32-28	16-21	13. 34-29	21-27! (h)
2. 31-26 (a)	18-22 (b)	14. 29×20	15×24
3. 37-32	11-16 (c)	15. 32×21	16×27
4. 41-37	7-11	16. 37-31	9-13! (i)
5. 34-29	20-24 (d)	17. 39-34 (j)	17-21!
6. 29×20	15×24	18. 28×17 (k)	11×22
7. 40-34 (e)	1-7	19. 26×28	18-23! (l)
8. 45-40	12-18	20. 31×22	23×32
9. 50-45	10-15 (f)	21. 38×27	24-29 (m)
10. 34-29	5-10	22. 33×24	19×50
11. 29×20	15×24 (g)	Abandon.	
12. 40-34	10-15		

NOTES

a) Variante conduisant à une application assez simple du thème du coup de pointe : 2. 37-32 (21-26) ; 3. 42-37 (18-22) ; 4. 32-27 (13-18) ; 5. 47-42 (20-24) ; 6. 34-30 (14-20) ; 7. 30-25, les Noirs dament 7. ... (17-21 !) [l'une des caractéristiques du thème du coup de pointe] ; 8. 25 × 23 (21×32) ; 9. 28×17* forcé (12×21 !) ; 10. 38×16 (18×47 !), N+ [Chiland-G.L. Gortmans, « Le Jeu de dames »]

b) Assez usuel, cet enchaînement qui vient renforcer la dynamique de l'aile droite après l'installation d'un élément de clouage à 26 (V. Krista-T. Sijbrands, *le Monde* du 14 octo- *le Monde* du 12 avril 1980).

c) 3. ...(20-24), les Blancs ne devraient pas alors, en raison de la présence d'un pion à 26 et de son intérêt stratégique vu ci-dessous, effectuer le trois pour trois 4. 32-27 (21×23) ; 5. 33-29 (24×33) ; 6. 38×27, avec la disparition du pion noir à 21, le pion blanc à 26 serait réduit maintenant à un rôle de semi-figurant.

d) La première pression sur le camp adverse, exposé en outre à tout instant au contrôle de la case 27 par le placement éventuel d'un pion taquin après 21-27) 32×21 et (16×27).

e) Ne pouvant prendre l'initiative sur leur aile gauche, il paraît de meilleure stratégie pour les Blancs de temporiser sur cette aile et de développer leur flanc droit par la montée des pions du fond du trictrac.

f) Ou 9. ...(21-27) ; 10. 32×21 (16×27) ; 11. 37-32 (11-16) ; 12. 32×21 (16×27) ; 13. 42-37 (10-15) livrerait un coup de dame à 1 : 14. 36-31 (27×36) ; 15. 26-21 (17×26) ; 16. 28×17 (12×21) ; 17. 47-41 (36×47) ; 18. 38-32 (47×29) ; 19. 34×1 (10-15) [crochet menaçant de prendre la dame] ; 20. 1-34 (14-20) [ou ... ?] ; 21. 39-33 (20-25) ; 22. 34-39 la dame ne pouvait, en toute hypothèse, être sauvée 22. ... (25-30) ; 23. 39×25 (9-14) ; 24. 25×9 (4×13), égalité numérique et chances équivalentes. Le coup de dame n'aurait donc pour autre résultat que de provoquer une large saignée de part et d'autre.

g) Maintien la pression par l'occupation de cette case de haute valeur stratégique pour les Noirs, dans ce combat.

h) Longtemps différée, cette attaque sur l'aile gauche adverse va se concrétiser par la présence de deux pions taquins, l'un à 24, le second à 27, et par des alertes incessantes maintenant sur le plan tactique (les combinaisons).

i) 16. ... (11-16) ; 17. 35-30 (24×35) ; 18. 26-21 (17×37) ; 19. 28×17 (12×21) ; 20. 42×24, +. Le coup du texte est très opportun, car il tente une faute qui serait sanctionnée par le gain.

j) L'illustration de l'une des menaces sur le plan tactique : 39-34 livre un coup de dame gagnant en six temps sur le thème du coup parallèle à variantes.

k) Si 18. 26×17 (12×21) ; 19. 28×26 (18-23) [mise à profit d'un temps de repos] : 20. 31×22 (23-29) ; 21. 34×23 (19×50 !), N +.

l) La combinaison est plus élégante dans cette variante.

m) Le thème du coup parallèle : les pions blancs 32 et 34 sont placés parallèlement l'un par rapport à l'autre, et, que ce soit l'un ou l'autre de ces deux pions qui prennent le pion adverse au temps suivant, la combinaison conduit au même résultat décisif.

Problème LAMIRALLE (1933)

Les Blancs jouent et gagnent en 6 temps.

● SOLUTION COMPLETE : 30-24! (19×30) 47-42 [les envois à dame] (38×47) 26-1! [le premier critère de l'originalité du mécanisme] (47×2...) 39-33!! [autre élément de surprise et d'originalité basé sur la priorité donnée à la prise majoritaire] (24×17) 49-44 [l'exploitation du temps de repos dans l'attente de la chute, comme un fruit mûr, du pion 30]. (30×39) 44×41!, +.

● Pour franchir rapidement le premier cap de l'initiation (connaissance des règles internationales de la signification des chiffres, des signes et des lettres conventionnels), les lecteurs peuvent obtenir gratuitement deux opuscules en s'adressant à Jean Chaze, « La Patourelle », bâtiment D, boulevard de Paste, 07000 Privas. Sur demande, tous renseignements sont donnés par ses soins sur les traités, les périodiques, les clubs, les compétitions, etc.

● TOURNOI INTERNATIONAL OPEN les 4 et 5 juillet 1981 au Centre culturel de Courrières (4 km de Lille), organisé par la ligue Nord-Picardie. Séries nationales (maîtres), excellence, honneur, promotion, etc. Les amateurs peuvent, pour cette compétition, s'adresser, pour leur inscription, directement et dès maintenant à Jean-Paul Plantin, 14, rue Lucien Dupas, 59265 Aubigny-au-Bac.

JEAN CHAZE.

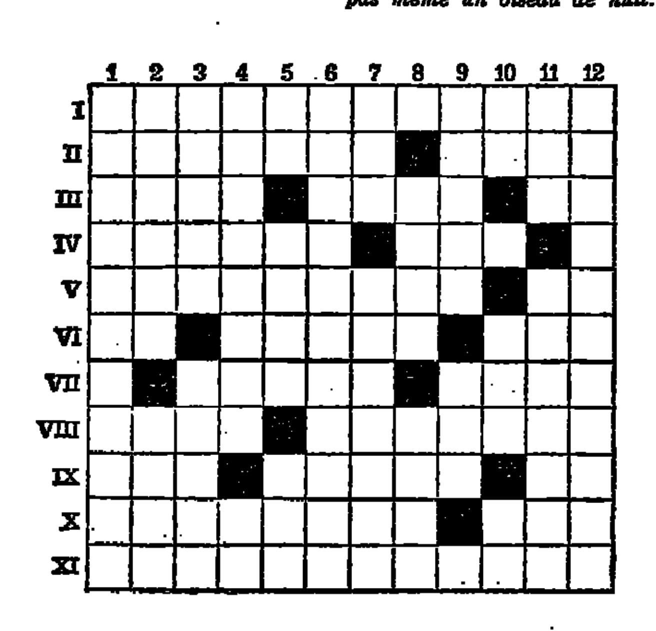
les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 150

Horizontalement

I. Encore un petit tour et puis s'en vont. — II. Misères ; Ce n'est pas même un oiseau de nuit. — III. Font date dans les grandes écoles ; Pasolinien ; Là. — IV. Mettent en appétit sans caler l'estomac ; Isola. — V. Elle récolte un peu de ce qu'elle a semé ; Dans la majorité ? — VI. Un grand ; On en voit lorsqu'il fait frisquet ; A toi. — VII. Plus que nue ; Suisse, en suisse. — VIII. Terre argileuse ; Grecque. — IX. Fleuve ; Mettait en pratique ; Personnel. — X. Il leur faut du temps pour assimiler ; Certains utilisent son huile. — XI. Quand la bouche est grande ouverte.



Verticalement

1. On y cherche. — 2. Faut-il les chercher ? ; Syndicat. — 3. Bien poli ; Donna, parfois. — 4. Bien élevée ; En friche. — 5. Note ; Conducteur ; Ne change pas de ton. — 6. Ancêtres du Crédit Agricole. — 7. Roi ; Chirurgicaux. — 8. Proche ; Panorama. — 9. Créée par des fanatiques, elle crée des fanatiques ; Unité, si l'on peut dire. — 10. Vieux chemin ; On ne le changera pas ; Article. — 11. Poème inversé ; Fauché chronique. — 12. Holmes et Poirot le font à bon escient.

Solution du n° 149

Horizontalement

I. Contemporain. — II. Opium ; Inepte. — III. Macramé ; Note. — IV. Occident. — V. Apt ; Il ; Péril. — VI. Tripe ; Na ; Ela. — VII. Reniements. — VIII. Isis ; Aïda ; Vd. — IX. O.S.S. ; Insurgea. — X. Temples ; Tari. — XI. Ereintements.

Verticalement

1. Compatriote. — 2. O.P.A. ; Presser. — 3. Nicotinisme. — 4. Turc ; Pis ; Pi. — 5. Emaciée ; Iln. — 6. Mil ; Manet. — 7. Pied ; Neisse. — 8. On ; Epandu. — 9. Renne ; Tarte. — 10. Apôtres ; Vous assurent facilement. — 11. I.T.T. ; Il ; Vert. — 12. Néerlandais.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)

N° 150

Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré (les noms propres ne sont pas admis).

Horizontalement

1. ACEILNTU (+ 1). — 2. AEGORT (+ 2). — 3. AAHLNTU. — 4. CEENPRS. — 5. AEEGILNS (+ 4). — 6. EGINNU. — 7. AELMMNO. — 8. ADEFIIIT (+ 1). — 9. AAGINRU (+ 1). — 10. AAEIPRT (+ 2). — 11. AABEJOU. — 12. AILNPRT. — 13. AAEINST. — 14. AELMNSU. — 15. EIILRTU.

Verticalement

16. EIIMNRT (+ 1). — 17. AADGLNT (+ 1). — 18. BCELOTU. — 19. AEIINNT (+ 1). — 20. AAIMRTU. — 21. AEEGLNT (+ 2). — 22. ADEEILS (+ 1). — 23. AEIMRST (+ 13). — 24. AGINRT (+ 3). — 25. EILNOPS (+ 3). — 26. ACIIMORS. — 27. EGGNNOOT. — 28. EENNORTU (+ 2). — 29. ABERSTU (+ 3). — 30. DEEIRTU (+ 4).

(*) Jeu déposé.

Solution du n° 149

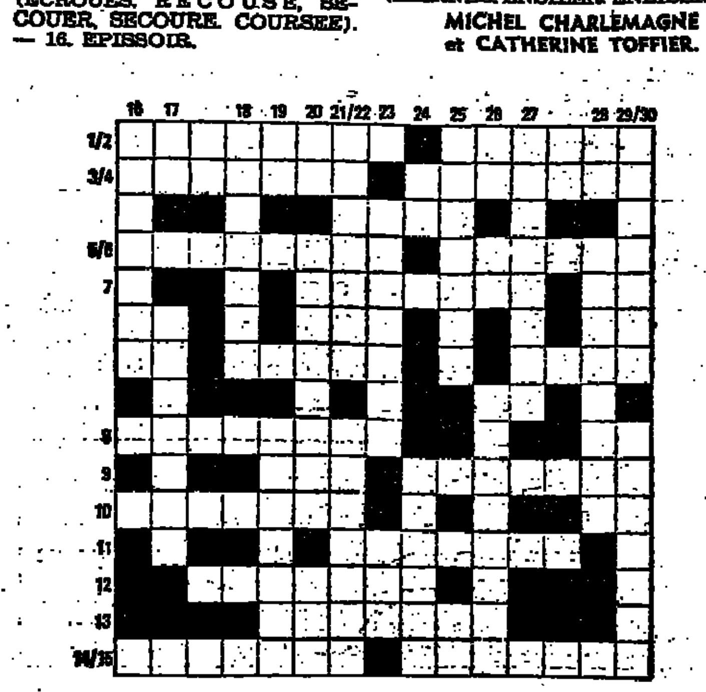
Horizontalement

1. OUTRAGE (GOUTERA, ROUTAGE). — 2. HAVRAIS. — 3. BONSOIR (ROBIONS, BOIRONS). — 4. TEFLONS. — 5. UROPODE. — 6. ETENDOIRS (EDITERONS, REEDITONS, DIESERONT). — 7. EPIAGES (PIEGEAS). — 8. ETUDIER (ERUDITE, EDITEUR, REDUITE, TIEDEUR). — 9. REXISME. — 10. GASPACHO, potage froid espagnol. — 11. OCCASE. — 12. IRISAS (SAISIR). — 13. APSARAS, déesse secondaire indienne. — 14. BEOTIEN (BENOITE, EBONITE, BETOINE). — 15. OCREUSE (ECROUES, RECOUSE, SECOUER, SECOURE, COURSEE). — 16. EPISSOIR.

Verticalement

17. OUTREMER. — 18. GUANOS. — 19. TERASPIC, iberis (CREPITAS, PACTISER, PATRICES, PICRATES, PRECISAT). — 20. TUFFEAUX. — 21. DIAPHANE. — 22. AEONDAIS. — 23. EMACIAIS. — 24. ENSUIVRE (VEINURES). — 25. HOUSSER. — 26. PANTOISE (EPATIONS, EPOINTAS, OPINATES, PIANOTES, POSAIENT). — 27. VROMBIT. — 28. CEUORS. — 29. JACISTES. — 30. APOLOGUE. — 31. TISANE (ENTAIS, ETAINS, NASTIE, NIATES, SAINTE, SATINE, TANISE, TENAIS, TENIAS). — 32. SPEISS (PISSES). — 33. LESINER (LIERNES, ENSILER, ENLISER).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur d'Irlande, qui se trouve atteint par la limite d'âge, et Mme Hugh McCann ont donné une réception jeudi pour prendre congé des nombreux amis que leur avaient valu, pendant leur séjour à Paris, leur finesse et leur affabilité.

Naissances

— M. Michel BRUGUIÈRE, Mme, née Marianne Bastid, et Ninon, ont la joie de faire part de la naissance de

Clémentine,

Paris, 11 mai 1981.

Mariages

— Catherine KLEIN
et
Michel LECLERCQ
sont heureux de faire part de leur mariage.
Paris, le 19 juin 1981.

— Mme Catherine LAVAUX
et
M. Jean Michel BLOCH-LAINÉ
sont heureux de faire part de leur mariage, qui a eu lieu dans l'intimité, le samedi 6 juin 1981, à Paris.

Décès

— Mme Marc Antoine,
Mlle Catherine Antoine,
Mme Terrasson de Fougères,
M. et Mme Pierre Ariet,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne du
vice-amiral d'escadre
Marc ANTOINE,
grand officier
de la Légion d'honneur,
pieusement décédé à Toulon, le 17 juin 1981, dans sa quatre-vingt-unième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 22 juin, à 10 h. 15, en la chapelle de l'hôpital Sainte-Anne à Toulon.

Elle sera suivie de l'inhumation à Pont-Saint-Esprit (Gard), dans le caveau de famille, à 17 heures.

9, boulevard de Strasbourg,
83000 Toulon.
7, rue de Guise,
54000 Nancy.
Ni fleurs ni couronnes.

[Né le 28 août 1900 à Pont-Saint-Esprit (Gard), Marc Antoine entre à l'Ecole navale le 3 février 1919. Il accomplit une partie de sa carrière comme sous-marinier, commandant les sous-marins « Naïade » de 1932 à 1934 et « Ajax » de 1934 à 1936. Au début de la seconde guerre mondiale, il commande successivement le 5e groupe de sous-marins puis la 15e division de sous-marins. Il est à l'état-major de la marine au Maroc de 1942 à 1944. Après la guerre, il dirigera le personnel militaire avant de devenir chef d'état-major des forces maritimes d'Extrême-Orient (1952-1954). De 1955 à 1958, il commande la marine au Maroc, et de 1958 à 1960, la base stratégique de Bizerte. Contre-amiral le 1er mai 1954, Marc Antoine était devenu vice-amiral le 1er août 1958 et vice-amiral d'escadre le 1er juillet 1960.]

— Mme Henri Chevat, née Denise Dumoulin,
Bernard, Jean-Marc, Jacques Chevat et leurs épouses, ainsi que leurs enfants,
M. et Mme Maurice Chevat ;
Les familles Chevat, Dumoulin, Baldeyron, Boureau, Barbery, Huddlestone, Gaudin, Goutal, Millington, Usclade et Monier,
remercient très sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur douleur lors du décès du
docteur Henri Marcel CHEVAT,
médecin-colonel honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien attaché consultant
de cardiologie au C.H.R. de Lille,
et chargé d'enseignement à la faculté
de médecine de Lille,
survenu le 9 juin 1981, à Lille.

Inhumation au nouveau cimetière de la Croix-Rousse, à Lyon, le 13 juin.

— Mme Bernard Olivier Farge,
son épouse,
Mlle Caroline Farge,
sa fille,
Mme Yves Farge,
sa mère,
Sa famille et ses amis,
ont le chagrin de faire part du décès accidentel de

Bernard Olivier FARGE,

survenu le 14 juin 1981.

Selon sa volonté, l'incinération a eu lieu à Paris, dans la plus stricte intimité.

51, rue Froidevaux,
75014 Paris.
8, rue Racine,
75006 Paris.

— M. Charles Margueritte (ancien député et conseiller général du Calvados) et Mme,
M. et Mme Bernard Margueritte et leur fils,
M. et Mme Marc Richard et leurs enfants,
Béatrice, Gilles, Pascal et Olivier Margueritte,
Les familles Bertrand, Hervieu, Toguet, Mullois,
Et les amis,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Alphonse MARGUERITTE,
née Léonie Ferdinand,
survenu à Bayeux, le 18 juin 1981, dans sa quatre-vingt-unième année.

Les obsèques auront lieu le samedi 20 juin 1981, à 10 h. 30, en l'église Saint-Jean de Caen.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le retour à la maison du Père de

Mme Louis POUPINEL,
née Marie Rabier,

le 17 juin 1981, à l'âge de quatre-vingt-un ans, au Moulin de Chagrenon.

De la part de :
Mlle Marie-Madeleine Poupinel,
M. et Mme Michel Mesnier,
M. et Mme Henry Poupinel,
Mlle Colette Poupinel, de la Communauté Saint-François-Xavier,
ses enfants,
Isabelle, Rémy, Antoine, Blandine, Cécile Poupinel,
ses petits-enfants,
Des familles Rabier et Louvrier.

Les obsèques auront lieu le samedi 20 juin, à 16 h. 30, en l'église d'Auvers-Saint-Georges.

« Moulin de Chagrenon »,
Auvers-Saint-Georges,
91580 Etrechy.

Remerciements

— M. Jacques Lux,
Ses enfants et petits-enfants,
très touchés des nombreuses marques de sympathie qu'ils ont reçues lors du décès de
M. Philippe LUX,
prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

— Cécile Lumbroso et ses enfants Paul et Marc
remercient leurs parents et amis de la chaleureuse amitié qu'ils leur ont témoignée lors du décès de
David LUMBROSO.

Une prière sera dite le samedi 20 juin à la synagogue de la rue Copernic, à 10 h. 30.

Anniversaire

— Il y a dix ans aujourd'hui,
Camille BARON
quittait les siens.

Sa famille demande, en ce jour anniversaire, une pieuse pensée à ceux qui ne l'ont pas oublié.

— 18 juin 1981,
André BLUM,
conservateur
au musée du Louvre,
professeur
à l'Ecole du Louvre,
aurait cent ans.

En souvenir de lui, de sa femme et collaboratrice.

De la part de :
Ses enfants, Suzanne et Robert Kiéfé, avocats à la cour de Paris,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Son frère et ses belles-sœurs.

— L'Association cultuelle israélite française du Québec rappelle, avec émotion et fidélité, le souvenir du

grand rabbin
docteur David FEUERWERKER
ZT"L

(2 octobre 1912 - 20 juin 1980),
officier de la Légion d'honneur,
héros de la Résistance,
lauréat de l'Académie française,
ancien rabbin des Tournelles,
fondateur-directeur
du Cercle d'études du Marais.

Auteur de « l'Emancipation des juifs en France de l'Ancien Régime à la fin du Second Empire ». Il introduisit l'hébreu, langue vivante, au baccalauréat français.

— Il y a quatre ans disparaissait
Hélène GARCHON.
Les siens remercient ceux qui l'ont aimée d'avoir pour elle une pensée.

— Pour le quatrième anniversaire de la disparition de
Daniel SLAMA,
X. 67,
une pensée est demandée par sa famille à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Communications diverses

— La fête nationale du Québec sera célébrée le mercredi 24 juin, place Saint-Sulpice (6e arrondissement). Les festivités se dérouleront de 18 heures à 22 heures environ.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ETAT

— Université de Paris-I, lundi 22 juin, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Jean Flori : « Chevalerie et idéologie chevaleresque ; étude de la formation du concept de la chevalerie jusqu'au début du treizième siècle ».

— Université de Paris-I, jeudi 25 juin, à 9 heures, salle Louis-Liard, M. Pierre Gillardot : « La Grande Sologne ».

— Université de Paris-I, vendredi 26 juin, à 14 h. 30, salle des commissions (centre Panthéon), M. Pierre-Marie Goma : « L'imposition des bénéfices industriels et commerciaux dans les pays de l'union douanière et économique de l'Afrique centrale ».

PRESSE

● *Le quotidien « Nice-Matin »* n'a pas paru vendredi 19 juin, en raison d'un arrêt de travail observé par le personnel technique du journal. La Chambre syndicale typographique niçoise a déclaré, dans un communiqué, *« ne pas avoir reçu de réponse de la direction au sujet des négociations sur l'aménagement du temps de travail du personnel technique ».*

Le Monde DIMANCHE

Au sommaire du numéro du 21 juin

- Les chasseurs de trésors.
- Le Léman au bord de l'asphyxie.
- Malaparte, entre fascisme et communisme.

— Charités bien ordonnées.
— Retraite dorée pour chevaux du troisième âge.
— Intégrisme et vie quotidienne dans le monde arabe.
— Bernard Franck et le mystère japonais.
— Walter Lippmann, le plus redouté des « columnists ».

L'ÉTÉ DU *MONDE DIMANCHE*

- *Géographie vécue :* L'Atlas, par Nedim Gursel.
- *Conversations :* « Un patron à tous les droits ».
- *Paris à croquer :* Pas-traverse sur la Petite Ceinture (Pierre Christin - Enki Bilal).
- *Mondovisions :* Comès.
- *Sports d'été :* Escalades.
- *Le feuilleton des douze : A quatre pas du Soleil.*
  Chapitre I : Z sur la droite deux fois, par Henri Troyat.

Le Monde

régions

Centre

M. Alain Bombard est passé par-là...

Nouveau sursis pour la halle aux grains de Blois

De notre correspondante

Blois. — Quatre personnes ont passé la nuit du dimanche 14 au lundi 15 juin sous une tente dressée devant la vieille halle aux grains de Blois. A l'aube, une trentaine de membres du comité de défense de la halle sont venus les rejoindre. Tous ont attendu de pied ferme les bulldozers qui devaient commencer la destruction de l'édifice, mais les démolisseurs ne sont pas venus. La décision du préfet de Loir-et-Cher de ne pas faire intervenir la force publique entre les deux tours des élections législatives, même en cas de manifestation ou d'occupation de la halle, a conduit la municipalité à renoncer.

Ce n'est pas la première fois. Depuis 1969, deux municipalités successives avaient condamné la halle aux grains, qui doit laisser la place à un « centre de culture et de congrès ». La décision, sans cesse remise depuis douze ans, allait être exécutée, lorsque M. Alain Bombard, secrétaire d'Etat à l'environnement, de passage à Blois, jugea que la halle méritait d'être conservée. Bien entendu, M. Pierre Sudreau, maire de Blois, s'indigna de ce qu'un ministre soit venu *« s'insérer dans la gestion d'une ville à laquelle il ne connait rien »*.

Mais, pour le comité de défense créé au début du mois de juin, et groupant, notamment, les écologistes et des membres du parti socialiste, la venue de M. Bombard servit de détonateur. A ce jour, le comité a recueilli près de trois mille signatures au bas d'une pétition, a fait expédier trois cents télégrammes à Paris au ministre de la culture, M. Jack Lang, et a dépêché des messages au chef de l'Etat lui-même.

La halle aux grains, qui date de la fin du dix-neuvième siècle, est un bâtiment sans grâce, coincé au cœur de la vieille ville entre la préfecture, le palais de justice et une halle maraîchère moderne, mais la vieille bâtisse est chère au souvenir de nombreux Blésois, qui allaient naguère y faire leur marché, assister à des spectacles ou participer à des réunions politiques. Depuis cinq ans, la halle est fermée pour des raisons de sécurité.

La municipalité de Blois affirme que la décision de détruire est maintenue même si l'exécution en est différée. Le comité de défense, de son côté, est prêt à veiller vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour ne pas rater le premier coup de pioche. Il espère surtout gagner du temps jusqu'à ce qu'un ministre prenne l'affaire en main et amène les autorités blésoises à renoncer à leur projet.

BÉATRICE HOUCHARD.

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Cent soixante associations réunies à Saint-Laurent-du-Var

La «Côte» n'est pas vouée au pire

Saint-Laurent-du-Var. — Parce qu'elles veulent dire des vérités qui dérangent, l'anathème sera-t-il lancé sur les quelque cent soixante associations des Alpes-Maritimes regroupées dans le GADSECA (1) ? Oser parler ici de pollution des plages ou des risques de tremblement de terre, n'est-ce pas porter atteinte à l'ordre de l'empire du tourisme — et de ses empereurs ? Que le consul d'Algérie vienne, par exemple, raconter des horreurs sur le dernier séisme, n'est-ce pas parler de corde dans la maison d'un pendu quand, dans cette région menacée, on construit sans souci des règles parasismiques et quand il n'existe pas de plan Orsec en cas de malheur ? « Oiseau de malheur », pour certains, le GADSECA demande qu'on regarde en face ce qui n'est pas toujours sûr.

De notre envoyé spécial

Au cours de cette « journée », organisée il y a peu à Saint-Laurent-du-Var, beaucoup d'attitudes, d'opinions, de décisions des divers pouvoirs publics ont été vigoureusement secouées. Face à des exigences économiques, ou à des frénésies d'expansion « gratuite », cette Fédération oppose un souci de défense de la nature et de la qualité de vie. Des montagnes à la mer, de ports de plaisance en bétonnages, la tâche ne manque pas dans cette région fascinante, poule aux œufs d'or qu'on tue lentement et sûrement.

Au fil de l'ordre du jour ont défilé des projets perçus comme autant de nouvelles blessures qu'on veut lui infliger : carrière et concassage à Gourdon — quand le GADSECA propose le site d'Auvare ; nouveau port de Golfe-Juan, que repousse l'étude d'impact demandée à l'U.R.V.N. ; épi de Théoule, qui prépare sournoisement un nouveau port ; ruée sur Menton de constructions *« légales mais scandaleuses »* élevées à la faveur des ZAC, lesquelles sont *« un béton juridique dans lequel il faut trouver une faille »* ; etc. La dernière audace des « aménageurs » ne manque pas d'air ! Tranquillement, durant tout l'hiver — à l'abri d'une autorisation d'« engraissement de plage » qui n'a rien à voir là-dedans, — des matériaux de déblaiement ont été déversés de telle façon que la surface d'endigage autorisée — déjà douteuse en ce site « protégé » — s'en est trouvée doublée. A partir de quoi on se propose maintenant d'y construire l'une de ces fameuses Siestas !

Encore tout cela n'est-il que l'aspect « facile » de la lutte du GADSECA. *« Il existe en France une législation très poussée. Il faut se battre pour la faire appliquer, et, au besoin, trouver les « failles ».* Mille moyens pour une telle action. Mais un écueil majeur : *« La voix des associations doit cesser d'être seulement consultative dans les commissions. Dans la mesure où nos avis et nos études ne sont pas pris en compte, nous servons parfois de caution. »*

Mais il y a plus difficile encore. Cette sacrée vérité, toujours bonne à dire, ne se laisse pas toujours cerner aisément. A croire que, même « scientifique », elle serait multiple et même contradictoire... Ainsi, quand tant d'égouts rejettent encore directement à la mer, il serait faux de prétendre qu'un effort considérable n'a pas été entrepris pour la création de stations d'épuration. Mais, outre que beaucoup sont encore en projet, nous voilà maintenant au deuxième stade, infiniment complexe : quelles stations, quels procédés d'épuration ? Non pas ceux que leurs fabricants et constructeurs savent le mieux vendre, mais les plus capables de rejeter à la mer une eau « propre », non seulement bactériologiquement, mais débarrassée des métalloïdes dangereux... voire des produits d'épuration. Là-dessus s'affrontent certes des intérêts mais aussi des écoles. Où est la vérité ? Le séduisant lagunage n'est pas souvent applicable dans ce département où les espaces libres se font rares — encore que les zones, désormais « humides », qu'on leur consacrerait seraient définitivement défendues contre le bétonnage. Parmi d'autres solutions, face à la saturation des stations qui « lâchent les vannes » au moment précisément de la plus grande affluence des baigneurs, on a longuement parlé, à Saint-Laurent, du procédé d'un ingénieur niçois, actuellement étudié par le CERBOM. Du cœur même du mal aurait surgi le remède ? On l'a déjà vu. Mais il faudra étudier aussi les moyens de désinfecter non plus l'eau mais la plage, le sable que pollue la concentration des baigneurs eux-mêmes, porteurs de virus...

Des notes fraîches, quand même, dans ces tableaux noirs : d'abord, la bataille pour la création d'une « réserve naturelle des collines et monts niçois ». Il s'agit d'un projet *« réaliste et non contraignant »* pour protéger 1 416 hectares répartis sur la colline de la Paix, les monts Boron, Alban, Vinaigrier, Gros, Leuze, Chauve d'Aspremont et de Tourette. Enfin, peut-être une promesse pour demain : la Promenade des Anglais rendue à sa vocation — à son nom — de promenade, c'est-à-dire libérée du flot dominateur de la circulation automobile. Un jeune ingénieur, M. Herrera, a fait de ce projet son diplôme. On y voit la promenade des Anglais rendue au piéton parmi des jardins et des « espaces pour la fête ». [illegible] l'accès à la mer n'est plus coupé. Un coup de baguette magique a-t-il fait disparaître la reine voiture ? Non. Elle circule sous le plateau de la promenade, mais nullement enfermée dans un tunnel aveugle, grâce à une voie ouverte sur la baie des Anges, et débarrassée des gaz d'échappement sans que la plage en pâtisse. Un rêve ? *« Non. Une étude solide »*, répond le GADSECA, qui a pris le projet en charge. Il se dit même que la municipalité, qui songe depuis longtemps à la « restructuration » de la promenade, tendrait l'oreille. Un casino flottant libérant la plage et de style résolument vingtième siècle, compléterait l'ensemble.

JEAN RAMBAUD.

(1) Groupement des associations de défense des sites et de l'environnement de la Côte d'Azur, résidence Nice-Plage Cap-3000, 06700 Saint-Laurent-du-Var. Le GADSECA est affilié à l'U.R.V.N.







هكذا من الأصل

ACHEVÉ A LA FIN DE 1983

Le nouveau Palais des congrès de Nice coûtera 500 millions de francs

Après avoir connu divers avatars liés notamment au choix du site, le nouveau Palais des congrès et de la musique de Nice, dont la construction vient de commencer au nord de la place Masséna, devrait être achevé à la fin de 1983. Second en importance par sa capacité (deux mille cinq cents places) après celui de la porte Maillot à Paris, il nécessitera un investissement de l'ordre de 500 millions de francs. Le député (P.R.) et maire de Nice, M. Médecin, qui en a présenté la maquette le jeudi 18 juin à la presse et aux professionnels du tourisme, a écarté les critiques émises sur le caractère « trop ambitieux » *du projet. Il s'est aussi prononcé contre* « une concurrence qui serait mortelle » *avec les villes voisines de Monaco, déjà équipée d'un centre de congrès auditorium de douze cents places, et de Cannes, qui disposera l'an prochain d'un second Palais des congrès et des festivals de deux mille quatre cents places.*

De notre correspondant régional

Cannes. — Plus long que l'ancien paquebot *France* (333 mètres), d'une largeur moyenne de 65 mètres et d'une hauteur de 31 mètres, le futur palais des congrès et de la musique de Nice représentera une surface de plancher hors d'œuvre de 54 000 mètres carrés et un volume bâti de 330 000 mètres cubes.

Conçu par une équipe d'architectes niçois, MM. Buzzi, Bernasconi et Baptiste, et installé à 900 mètres en amont de la place Masséna sur la couverture du torrent le Paillon, il comprendra deux parties situées de part et d'autre d'une « rotule » d'accueil et de liaison : un auditorium de deux mille cinq cents places et un ensemble « congrès » sur trois niveaux avec plusieurs salles de conférences et de commissions d'une capacité totale d'environ deux mille places, une immense salle des fêtes de 2 600 mètres carrés, une cinémathèque, une brasserie, un bowling de vingt-quatre pistes et 2 250 mètres carrés de locaux d'exposition. L'ensemble des bâtiments sera chauffé et réfrigéré grâce à l'énergie thermique produite par l'usine d'incinération de la ville, sans aucune pollution.

Estimée à 230 millions de francs à fin 1978, la dépense atteindrait, après réactualisation, un montant *« proche de 500 millions de francs »*, valeur 1983. Il convient de l'augmenter d'une somme de 200 millions de francs pour les travaux de restructuration du quartier, au chapitre desquels sont prévues la construction d'un parc de stationnement de plus de deux mille places intégré dans un important complexe sportif ainsi que la création d'une voie souterraine sous un boulevard longeant le palais et partiellement transformé en zone piétonne.

Le financement de l'opération sera assuré à 80 % par la Caisse des dépôts et consignations et à 20 % par le Crédit mutuel sous forme d'emprunts à des taux compris entre 10,5 % et 14,5 %. M. Médecin a indiqué que les frais de construction du futur palais n'aggraveraient pas de façon insupportable l'endettement de la ville qui était, au début de cette année, de 1,8 milliard de francs, soit approximativement 5 000 F par habitant.

Reste à faire fonctionner cette énorme machine dont la taille et le coût ont été vivement critiqués par les élus de gauche et écologistes du conseil municipal. Un palais des congrès est normalement déficitaire, mais encore faut-il en assurer le meilleur remplissage si l'on veut, d'une part, réduire les charges d'exploitation (ses effectifs permanents seront d'environ cent cinquante personnes) et, d'autre part, qu'il contribue effectivement au développement attendu de l'économie touristique.

Or Nice, qui espère accueillir sept cents congrès par an au lieu de deux cents actuellement, devra entrer en compétition avec Monaco et Cannes puisque ces deux villes voisines l'ont devancée pour leurs équipements. *« Il ne faut pas que se crée entre nous une concurrence qui serait mortelle*, a affirmé M. Médecin, *notre action doit être complémentaire et pour cela nous avons prévu de nous spécialiser dans les congrès-expositions. Grâce à notre palais actuel de 14 000 mètres carrés et à nos futures installations, nous serons imbattables en France dans ce créneau. »*

Le maire de Nice a cependant perdu sa sérénité quand il a fustigé les *« associations à répétition qui sont contre tout ce que l'on fait »*. Cinq associations de défense de l'environnement ont introduit récemment un recours devant le tribunal administratif pour obtenir l'annulation du permis de construire du nouveau palais des congrès niçois.

GUY PORTE.

Faits et projets

LES ARCHITECTES ET LA LIBERTÉ.

La « liberté pour l'architecture » sera le thème du congrès de l'Union nationale des syndicats français d'architectes, qui se réunira, à Biarritz, du 25 au 28 juin prochains. M. Joseph Brémond, président sortant de l'UNSFA, réclame *« davantage de liberté pour les concepteurs face à tous les obstacles administratifs et financiers, et à la concurrence déloyale des services publics, et davantage de liberté pour les habitants dans le choix de leur lieu de vie, face à la publicité qui propose un nombre restreint de modèles, dans la maison individuelle notamment »*.

Les dirigeants de l'UNSFA, qui déclarent compter de trois mille à quatre mille adhérents dans les syndicats départementaux, sont favorables au maintien de l'ordre des architectes (*le Monde* du 4 juin) ou *« toute organisation qui porterait un autre nom mais jouerait un rôle moralisateur au sein d'une profession appelée à assurer une mission d'intérêt public »* (signatures de complaisance, vigilance sur les contrats, adaptation des moyens des agences à la commande). Favorables à la création d'ateliers publics d'architecture réunissant des professionnels, des élus et des habitants pour mieux définir les programmes, ils n'accepteraient pas que les ateliers soient autorisés aussi à construire eux-mêmes.

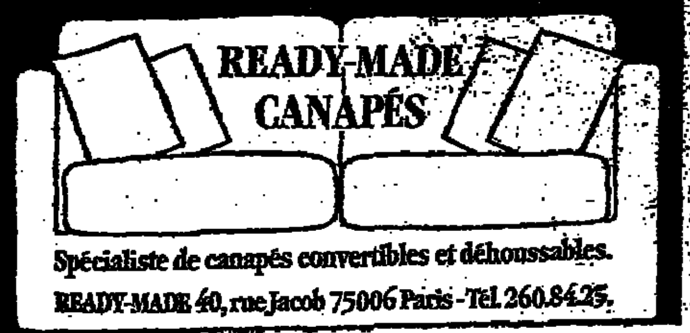
Enfin, inquiets de la dispersion des responsabilités ministérielles touchant à l'architecture, ils demandent la création d'une conférence permanente du cadre de vie pour confronter les points de vue des différentes administrations et des organisations professionnelles.

De son côté, le syndicat de l'architecture (qui ne fait pas partie de l'UNSFA) est, lui aussi, insatisfait de l'organisation du gouvernement, et demande la création d'une délégation interministérielle pour l'architecture.

POUR LES VICTIMES D'ENTEBBE.

Soixante-neuf citoyens israéliens, qui se trouvaient à bord de l'Airbus d'Air France détourné sur Entebbe (Ouganda), en juin 1976, par un commando palestinien, vont être indemnisés par la compagnie aérienne française. Cette dernière versera 1 518 000 dollars (environ 8,4 millions de francs), à ces soixante-neuf passagers qui l'avaient attaquée en justice, l'accusant de n'avoir pas pris toutes les mesures susceptibles de prévenir un détournement.

Selon la radio israélienne, une somme de 69 000 dollars sera versée au Fonds de défense d'Israël, qui se consacra aux activités éducatives de l'armée, et les passagers sont aussi convenus de verser une somme à M. Shmouel Hersko, le soldat israélien blessé au cours du raid aéroporté qui avait permis leur libération. — *(A.F.P.)*



Des socialistes aux commandes

M. Chandernagor en Creuse : un fonceur dans le désert

Y a-t-il une façon socialiste de gérer la chose publique ? Pour répondre à cette question, Georges Sueur a présenté, dans « le Monde » du 19 juin, l'action de M. Pierre Mauroy dans le Nord-Pas-de-Calais, dont il est président du conseil régional. Thierry Bréhier, lui, s'est déplacé en Creuse pour voir M. André Chandernagor aux commandes.

De notre envoyé spécial

Guéret. — La Creuse a enfin « son » ministre. Cela ne lui était pas arrivé depuis si longtemps... Avant M. André Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures dans le premier gouvernement Mauroy, il faut remonter à... 1936 (tout un symbole) lorsqu'Albert Rivière, député de Grand-Bourg, était ministre des pensions pour retrouver un tel homme.

La Creuse a pourtant bien besoin d'être défendue à Paris par un homme de poids et d'autorité. Plus petit département de la plus petite région française, le Limousin, elle a l'impression — pas toujours à tort — d'être trop souvent oubliée par les bureaux parisiens dispensateurs de prébandes, de crédits et d'emplois. L'exode rurale y a été plus rapide qu'ailleurs. La terre est si pauvre que les Creusois ont, depuis des siècles, pris l'habitude de s'expatrier, notamment pour aller offrir leurs bras aux bâtisseurs des grandes villes. La Creuse avait encore plus de deux cent cinquante mille habitants en 1900, elle n'en compte plus aujourd'hui que cent quarante mille et continue d'en perdre mille cinq cents par an.

M. André Chandernagor est l'homme fort de la Creuse ; le département, c'est lui. Pas depuis très longtemps, il est vrai. Maire de Mortroux, petit village dont son épouse est originaire, il est depuis 1958 député de la deuxième circonscription de la Creuse. Mais s'il entre au conseil général en 1963, pour y représenter le canton de Bourganeuf, l'essentiel de sa carrière se passe alors à Paris, pas à Guéret.

Personnalité importante du parti socialiste dès le début de la V[e] République, il y est l'homme d'une politique — alliance avec le centre — plus que d'une province. Mais quand au début des années 1970, les socialistes choisissent de s'allier aux communistes, et que lui-même est sanctionné par la direction de son parti pour des engagements centristes trop marqués, il lui faut, puisqu'il choisit, malgré les tentations, de rester fidèle aux engagements de sa jeunesse, se replier sur « ses terres ». Justement en 1973, M. Paul Pauly, sénateur, abandonne la présidence du conseil général ; elle revient tout naturellement à M. Chandernagor. Immédiatement, il se met au travail.

Pas question pour lui d'être un « président-potiche », se contentant d'inaugurer les chrysanthèmes en laissant le préfet mener sa politique à sa guise. Bien vite les représentants du gouvernement apprendront qu'en Creuse le « patron » ce n'est pas eux mais le président du conseil général, bien décidé à utiliser toutes les prérogatives — et elles sont plus nombreuses qu'on ne le pense généralement — que lui offre la loi de 1871.

Le président de l'assemblée départementale a ainsi le droit d'assister aux réunions de la commission départementale — qui contrôle entre les sessions le travail de l'administration — pour être entendu sur un dossier. *« Sur quoi voulez-vous être entendu ? »*, lui demanda la première fois le préfet. *« Tout »*, répondit M. Chandernagor. L'affaire était réglée. Et désormais la commission joua pleinement son rôle en épluchant de près les comptes de la préfecture.

Il fallait surtout s'attaquer aux grands dossiers. Les moyens financiers n'étaient guère importants : peu d'habitants, peu d'entreprises ; le taux de la taxe professionnelle a beau être en Creuse assez élevé (6,61 au lieu de 5,07 en moyenne), les impôts ne rapporteront en 1981 que 40 millions alors pourtant que depuis 1978 ils augmentent en général de plus de 13 %. Et dans ce budget de 256 millions de francs, en 1981, il faut en consacrer 40 % à l'aide sociale.

Première tâche : désenclaver le département et l'irriguer par un réseau routier moderne. Puisque l'État ne voulait plus s'occuper de nombreuses routes nationales, M. André Chandernagor fit accepter ce « cadeau » par son conseil général. La maigre subvention accordée par l'État en échange de la responsabilité de l'entretien des routes nationales servirait à payer les annuités d'un emprunt émis par le département pour lancer un programme propre. Résultat : la Creuse est maintenant coupée par deux « verticales » et deux « horizontales » qui ne se contentent plus de serpenter péniblement au milieu des prairies et des forêts.

Mais un grave péril menaçait. Pour tracer une grande transversale entre Lyon et Bordeaux, Paris avait choisi *« la route des ministres »*, qui relie Clermont-Ferrand à Périgueux, en passant par Brive et Ussel, en évitant la Creuse. M. Chandernagor usa de toutes ses relations, de tout son poids, pour obtenir que l'« *axe centre Europe-Atlantique* », qui pour relier Genève à Bordeaux traverse Montluçon, Guéret et la Souterraine, reçoive une part équivalente de crédits. Aujourd'hui son département bénéficie d'une véritable route moderne à vocation internationale.

L'avion à la campagne

Ce n'est pas encore suffisant. Le rail ayant peu à peu abandonné la Creuse, restait à jouer la carte de l'avion. *« Même la Lozère a son aéroport ; la Corrèze en a deux ; pourquoi serions-nous les seuls à ne pas en avoir ? »*, demande-t-on à Guéret. Mais, pour la petite Creuse, c'était une bien lourde charge. M. André Chandernagor trouve la solution : installer ses pistes — c'est pratiquement terminé — à Lépaud, en Creuse, mais à 20 kilomètres de Montluçon. Ainsi l'Allier a pu allier ses forces à celles de la Creuse, les deux chambres de commerce mettront la main à la pâte, le Limousin et l'Auvergne apportant chacun son écot. Lépaud aura coûté près de 20 millions de francs, mais les Creusois n'auront eu à débourser que 3 millions de francs.

L'équipement est une chose, la culture en est une autre. Pour cela aussi la Creuse était un désert. Vexation des vexations, Beauvais et Angers, « villes veuves » de la tapisserie, ont de splendides musées consacrés à cet art, Aubusson n'en avait aucun de « sérieux ». Avec l'appui de Paris et de la région (M. Chandernagor est aussi président du conseil régional du Limousin), le département va ouvrir cet été le centre culturel et artistique d'Aubusson, baptisé Jean-Lurçat, qui alliera musée, salle de spectacles et animation.

Dans toutes ces actions, le conseil général s'est révélé un bon instrument. Sans pour autant que son administration ne « double » les services de la préfecture : le secrétariat du conseil ne comprend que trois personnes dont deux secrétaires. Mais, pour tenter de promouvoir le développement économique, il fallait un outil plus souple. M. André Chandernagor décida de redonner vie au comité d'expansion. Pendant cinq ans, il en assuma la présidence ; le conseil général vota des crédits (sur un budget en 1981 d'un peu plus d'un million de francs, l'assemblée départementale en fournit plus de 850 000) ; un dynamique délégué général fut embauché. L'objectif était ambitieux : mettre fin à l'état de « *colonisation* » dans lequel visait la Creuse qui exporte sa main-d'œuvre et ses matières premières (ses arbres et ses bovins) sans savoir les exploiter elle-même.

La tâche était presque impossible : comment attirer des usines quand la crise sévit ? Pourtant, en jouant des avantages de la formule l'« usine à la campagne », en visant les petites opérations plus que les grosses affaires, en accordant aux entreprises — le maximum (voire au-delà) — des aides possibles, qu'elles viennent de l'État, de la région, ou du département et des communes (deux cents sur deux cent soixante adhérents au comité d'expansion), cent cinquante emplois par an, en moyenne, ont été créés depuis 1974. C'est encore insuffisant. Il en faudrait au moins quatre cents pour endiguer l'exode rural et le vieillissement de la population (le quart des Creusois ont plus de soixante ans). Mais comment la pauvre Creuse, dont la principale ville, Guéret, a tout juste dix-sept mille habitants), alors que le département est moins peuplé que la seule ville de Limoges, pourrait-elle se sortir d'affaire toute seule ?

Reste, bien entendu, le tourisme. Le comité d'expansion est ainsi devenu « comité d'expansion économique et touristique ». Mais, là aussi, la carte à jouer n'est pas un as d'atout. La vallée de la Creuse, ce n'est pas les gorges du Tarn, et le lac de Vassilière n'est qu'un lac de colline et, paradoxe, les amoureux du département viennent y chercher un calme qu'une affluence de touristes ferait disparaître. S'il ne peut à lui seul permettre d'éviter l'exode des jeunes Creusois, le tourisme peut aider à le prévenir. Des efforts ont été faits : aide aux hôtels, petits et grands, à toutes les fermes d'hébergement rural et surtout une intense campagne de promotion.

M. André Chandernagor en a personnellement profité. Il s'est bâti à Paris la réputation d'un bon gestionnaire de province. Non sans créer quelques jalousies à Guéret. *« Il s'est plus servi de la Creuse qu'il ne l'a servie »*, dit-on parfois. C'est que sa férule est parfois lourde, surtout pour ses propres amis. Son caractère n'est pas facile et ses colères sont célèbres. Surtout, il n'accepte guère la critique, voire la contestation. Toutes les décisions importantes sont prises par lui. C'est le « patron » ; mais pas du tout dans le style, par exemple, de son voisin de Corrèze, M. Jacques Chirac. Les grandes tournées chaleureuses avec tapes dans le dos ne l'attirent guère, ce qui risque parfois de décevoir les militants socialistes à la veille d'élections difficiles.

Paradoxalement, il est apprécié par ses adversaires. Il est élu à la présidence du conseil général (où la gauche a dix-sept sièges sur vingt-sept) par vingt-six voix sur vingt-sept... et son budget est facilement adopté. Seul M. Jean-Claude Pasty, jusqu'à ce jour député R.P.R. de la première circonscription, fait figure d'opposant irréductible. Il reproche à M. Chandernagor son *« goût de la grandeur »*. *« Lépaud était inutile, il n'y aura jamais un trafic suffisant pour le rentabiliser. Quant au centre d'Aubusson, c'est un Beaubourg dont l'entretien et le fonctionnement seront hors des moyens du département. »*

Surtout, le député R.P.R., élu des campagnes, reproche à la majorité socialiste d'oublier le monde rural. Il est vrai que M. Chandernagor pense que ce n'est pas l'agriculture qui pourra retenir la population en Creuse et dans une région où le tiers de la population vit du travail de la terre, on ne compte pas un seul agriculteur au conseil général, entièrement dominé par les médecins et les « *instruisous* » les professeurs).

Dans les milieux patronaux, en revanche, on ne tarit pas d'éloge sur le président du conseil régional, y compris à la chambre de commerce, qui, pourtant, n'apprécie guère le comité d'expansion, accusé de marcher sur les plates-bandes des organismes consulaires. *« Il a fait tout ce qu'il a pu »* ; *« c'est un bon socialiste »* ; *« il agit comme un capitaliste libéral »* ; *« quand il est avec nous, il n'est pas socialiste »*, vous diront des patrons sans se faire prier.

Même écho à la C.G.T. *« La politique qu'il a suivie a été bonne ; il avait la volonté évidente de faire quelque chose, ce sont les moyens qui ont manqué. »* Pourtant, le syndicat, largement majoritaire en Creuse, doit bien constater que M. André Chandernagor ne l'aide guère dans son action syndicale. Quant au parti communiste, qui a longtemps et durement combattu l'élu socialiste, il refuse — pour l'instant — de donner son jugement sur les activités creusoises du ministre.

M. Chandernagor lui-même ne sait pas trop quoi répondre quand on lui demande si sa manière de faire à la tête du conseil général aurait été différente s'il n'avait pas été socialiste. *« Le fait d'être socialiste n'a pas joué beaucoup »*, reconnaît-il, avant d'ajouter : *« Sauf peut-être sur le plan culturel ; la droite n'aurait pas fait Aubusson. »* Et si tout simplement le fait de ne pas baisser les bras devant ce qui apparaissait aux yeux de beaucoup comme une fatalité était une attitude de gauche ? En Creuse, c'était — et c'est encore — la seule possible, même pour la droite, si elle ne veut pas assister passive à la mort du département.

Bref, tous les Creusois sont montés dans le train tiré avec autorité par la locomotive « Chander », en espérant que l'arrivée du nouveau ministre à Paris, même si c'est pour s'occuper de l'Europe, aura des retombées à Guéret...

THIERRY BRÉHIER.





Le Monde

culture

DANSE

LA PROCHAINE SAISON DU THÉATRE DE LA VILLE

Les coups de cœur de Jean Mercure

Depuis treize ans, à chaque première du Théâtre de la Ville, Jean Mercure, le directeur — costume gris et chandail à col roulé, — vient s'asseoir au septième rang, préludant rituellement à l'extinction des lumières. Les soirs de ballets, il est particulièrement vigilant : avec la danse, on ne sait jamais ce qui peut se passer. Le public est là, ronronnant comme un gros chat, et il peut soudain se déchaîner contre les artistes, en des termes pas toujours courtois. Alors on voit Jean Mercure, en apparence demi-sommeillant, s'énerver, s'indigner, et contre-attaquer en applaudissant vigoureusement. La danse, c'est sa danseuse, et il tient à ce que l'on partage ses coups de cœur.

« Savez-vous ce que l'on m'a demandé à la télévision ?, *dit Jean Mercure*, si je programmais la danse pour boucher les trous !... J'ai toujours été un passionné de danse. Je n'ai pas connu la grande époque de Diaghilev, la révélation m'est venue par Massine. Quand j'ai été nommé à la direction du Théâtre de la Ville, je suis parti d'une idée chère à Jean Vilar, qui est de ne pas se limiter à un genre. La danse n'était pas prévue dans mon cahier des charges et mon initiative n'a pas toujours été appréciée. Un monsieur qui s'occupe de tout, ça ne fait pas sérieux.

» La première année, il y a eu une seule troupe, le ballet de Hollande dirigé par un grand gaillard, Van Manen, maintenant, on présente sept à huit compagnies par saison. Dès le début, j'ai inclu la danse dans les séances d'une heure à 18 h. 30, car j'ai pensé que le public sortant des bureaux ou des écoles était particulièrement disponible. La première fois, j'ai choisi Roland Petit qui a donné sa chance à un jeune chorégraphe de sa compagnie, Félix Blaska. Il a eu un grand succès, il est devenu l'enfant chéri de la maison. Nous l'avons aidé et en 1969, il est revenu avec ses propres danseurs.

» Nous étions dans la bonne voie car depuis, la danse a connu un essor imprévisible. Je me suis pris au jeu avec la découverte de la modern dance américaine. On peut dire que nous avons révélé à un public non spécialisé toutes les tendances actuelles : Nikolaïs, Paul Taylor, Murray Louis, le Ballet du Mexique, le London Contemporary et le Ballet Rambert, les Suédois, la danse allemande, la Batsheva. Notre salle est trop restreinte pour les grandes machines de Béjart, mais il nous a confié quelques épures comme *Stimmung* et *le Marteau sans maître*.

» Avec les années, les découvertes se font plus rares. Je vais chaque année à New-York où je vois un nombre incalculable de troupes. Il existe aussi le bouche à oreille. En 1971, Kurt Jooss m'avait signalé une toute jeune chorégraphe, Pina Bausch. Parfois je me heurte à un problème d'argent. Je dois renoncer à certaines compagnies parce que leur coût élevé risquerait de compromettre le budget de la saison. Pina Pausch, justement, ne concevait pas de donner *les Péchés capitaux* sans la participation de l'orchestre de Wuppertal. Et la bourgeoisie de Hambourg s'est pratiquement cotisée pour permettre la venue de Neumeier.

» Au début, je travaillais au coup par coup, mais très vite avec Gérard Violette (1), nous avons ressenti la nécessité de souligner des courants et de donner à un public stable un panorama évolutif de la danse contemporaine. La saison prochaine par exemple nous invitons Nikolaïs, mais aussi Murray Louis, Carolyn Carlson et Suzan Buirge qui ont travaillé chez lui, et ont tous subi son influence.

— *Prenez-vous des risques ?*

— Notre public est comme nous l'avons formé, ouvert et curieux de tout. Mais à aucun moment nous ne cherchons à le provoquer. Notre action doit être dosée. Lorsque nous trouvons quelque chose de fort, d'exceptionnel, mais qui pourrait dérouter, nous annonçons la couleur avant les abonnements : attention, ce spectacle sera difficile ou violent. Les gens ont été préparés à Pina Bausch : elle va revenir pour la troisième fois. Peggy Lyman, que j'avais adorée à New-York a été « glissée » entre les ballets de Gigi Caciuleanu : le public l'a adoptée. Nous pourrons l'inviter dans une séance de 18 h. 30. Pour Key Takei aussi nous avions expliqué que c'était spécial. Beaucoup d'abonnés sont venus quand même. Certains sont partis en cours de représentation, je le regrette pour eux et aussi parce qu'ils ont pris la place de spectateurs concernés par cette danse. Lindsey Kemp, lui, est connu dans toute l'Europe sauf en France. Nous avons bien prévenu qu'il s'agissait d'une œuvre parfois violente, sur le thème de l'homosexualité.

— *On vous reproche de ne pas assez promouvoir la jeune danse française.*

— Nous avons pratiquement révélé Blaska et accueilli le Ballet-Théâtre Contemporain et Carolyn Carlson. L'an dernier c'était François Guilbard et Maguy Marin, cette année le Groupe de recherches de l'Opéra. Avec un théâtre de mille places, nous ne pouvons pas être un théâtre d'essai. Il faudrait une petite salle supplémentaire. Et puis ce n'est pas notre vocation. Gérard Violette voit à peu près tout ce qui se passe du côté de la jeune danse, mais il existe pour nous un impératif, le professionnalisme. Le public nous fait confiance depuis treize ans, et nous nous devons de lui présenter des œuvres abouties. C'est valable également pour les troupes étrangères.

» Et justement la révélation la prochaine saison ce sera deux jeunes troupes françaises, celle de Jean-Claude Gallotta avec *Ulysse* et celle de Suzan Buirge avec *Tamis*. J'aimerais bien aussi présenter quelque chose venant d'Italie ou des pays de l'Est mais de ce côté-là rien de nouveau. On retrouvera donc Pina Bausch avec *la Légende de la chasteté*, Moshe Efrati, le Théâtre du silence, Nikolaïs, Dennis Wane et sa compagnie new-yorkaise et parmi les nouveautés, Shankaï Juku et la danse Butô, le Ballet-Théâtre de l'Espace de Mexico, dirigé par Michel Descombey, le groupe Momix, animé par deux anciens du Pilobolus, Moses Pendleton et Martha Clarke et le Ballet gitan Mario Maya. »

Propos recueillis par
MARCELLE MICHEL.

(1) Gérard Violette est administrateur général du Théâtre de la Ville.

MAISONS DE LA CULTURE

Georges Lavaudant à Grenoble

La création d'abord

Depuis son élection, le 2 juin, à la tête de la Maison de la culture de Grenoble, Georges Lavaudant, codirecteur du Centre national dramatique des Alpes (C.N.D.A.), travaille à réorganiser une « maison » qui sombrait dans la quasi-indifférence de la population. De la prestigieuse institution culturelle inaugurée en 1968 par André Malraux ne parvenaient depuis quelques mois aux oreilles des Grenoblois que les lamentations du personnel et les déclarations des candidats au poste de directeur.

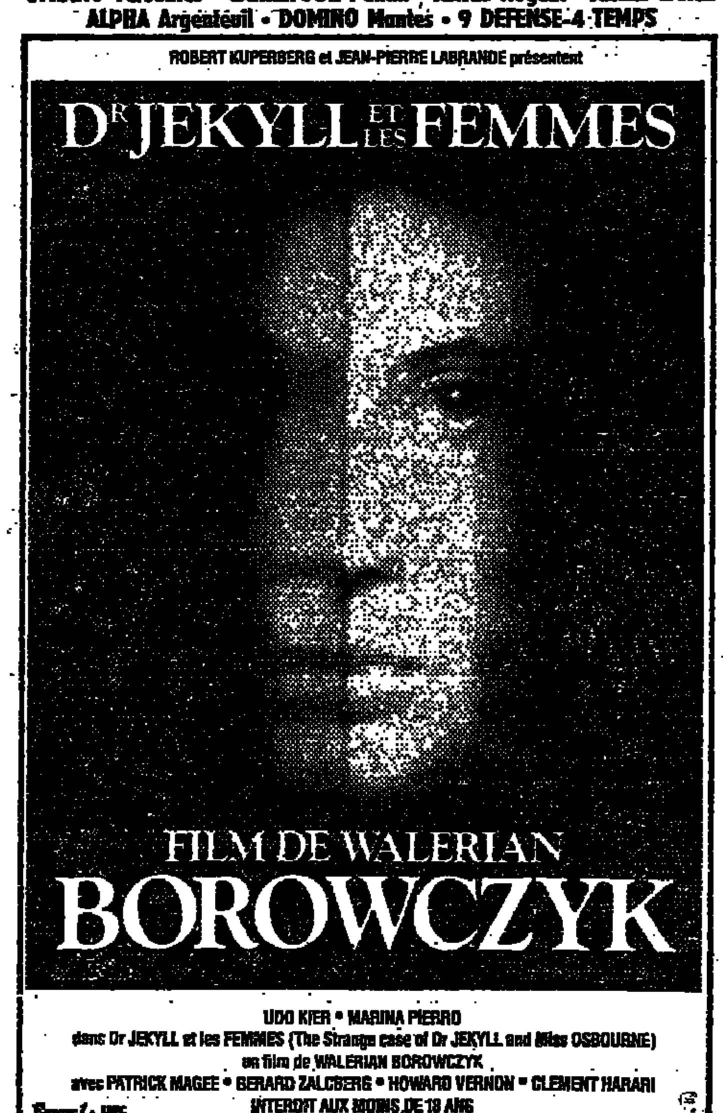
Après la grave crise de confiance qui a frappé la Maison de la culture, Georges Lavaudant va s'efforcer de rétablir le « contact » entre celle-ci et son public, puis de lui donner, à travers les manifestations qu'il organisera dès le mois d'octobre, un nouveau souffle. « *La création d'abord* », a souligné avec force, mercredi 17 juin, au cours d'une conférence de presse, le metteur en scène, qui met en application le plan de son prédécesseur, M. Bernard Gilman. Celui-ci prévoit le départ de tous les animateurs de la maison et d'un certain nombre de salariés. Ce sont au total quatorze postes sur quatre-vingt-quatre qui libèrent ainsi 1 000 000 de francs, exclusivement consacrés aux activités artistiques. Georges Lavaudant a constitué autour de lui une équipe de créateurs composée de Jean-Claude Gallotta, qui dirige le groupe de danse Emile Dubois, le musicien Gérard Maimone, et Jean-Marie Boëglin. L'objectif du nouveau « patron » est de mettre en place dès la rentrée des cellules de production (danse, musique et théâtre).

« *Je dirigerai la Maison de la culture depuis le plateau* », note encore Georges Lavaudant qui entend continuer son propre travail de création au sein du C.N.D.A. et y faire triompher ses choix artistiques. Mais en même temps le directeur de la Maison de la culture s'efforce de rassurer ses détracteurs. Il affirme tenir compte « *d'un certain nombre de forces culturelles qui existent dans la ville* » et envisage d'accueillir des spectacles avec lesquels il pourrait être « *en désaccord sur le plan artistique* ».

D'autre part, l'élection de Georges Lavaudant va transformer considérablement les conditions d'existence du Centre national dramatique des Alpes. Paradoxalement, cette troupe, dirigée par le seul grand créateur qui soit apparu au cours des dix dernières années dans la vie culturelle grenobloise, ne disposait d'aucun instrument de travail. Le Centre était seulement « toléré » dans le vaste bâtiment de la Maison de la culture.

« *Pourtant*, dit Georges Lavaudant, *le travail que nous avons effectué à Grenoble n'aurait pas pu se faire ailleurs. C'est une architecture précise — à savoir les trois salles de la Maison de la culture — qui a promu une esthétique et un théâtre. Ainsi le* Lorenzaccio *que j'ai monté en 1975 est inconcevable hors du théâtre mobile qui a lui-même fabriqué le spectacle. Les acteurs du C.N.D.A. et moi-même avons commencé à intégrer son architecture dans notre travail. Il existe entre ce lieu et nous un lien organique.* » A partir de la saison 1982-1983, sa troupe, qui disposera désormais d'un « outil », sera beaucoup plus souvent présente à Grenoble et dans la région qu'autrefois.

CLAUDE FRANCILLON.



CINÉMA

« DOMINIQUE », de Michael Anderson

Une femme de la grande bourgeoisie se pend dans la serre de son manoir. Ce sont les manigances de son mari qui l'ont poussée au suicide. Mais la *défunte* est rancunière et, dès le lendemain de l'enterrement, le veuf se trouve confronté à des phénomènes mystérieux, annonciateurs d'une vengeance d'outre-tombe. Appels nocturnes, messages sibyllins, apparitions de plus en plus fréquentes et menaces de plus en plus précises transforment sa vie en cauchemar. Pris au piège de sa maison hantée, le malheureux se débat en vain contre l'inéluctable : *il sera présent au rendez-vous mortel qui lui a été fixé.*

On croit ou on ne croit pas aux histoires de fantômes. N'y croyant pas, Michael Anderson, le réalisateur de *Dominique*, s'évertue dans les dernières minutes du film à nous fournir une explication logique des événements. Les passions humaines et les gadgets électroniques prennent alors le relais de l'irrationnel, et une étrange machination est dévoilée, sans que la vraisemblance gagne beaucoup au change.

Peu importe d'ailleurs ce retour au réel. Imaginaires ou non, seules comptent, dans ce récit, les activités *post mortem* de la suicidée. Activités qui distillent, selon la loi du genre, le trouble, l'inquiétude et l'angoisse. D'une stèle funéraire érigée par des mains inconnues, d'un cercueil vidé de son cadavre, de l'omniprésence d'un spectre mélomane, et qui semble parfois curieusement *vivant*, le cinéaste tire des effets éprouvants pour les nerfs. Très travaillée, la bande-son contribue à créer le climat de terreur, tandis que les interprètes expriment avec conviction la redoutable duplicité de leurs personnages.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

MISE EN PLACE DE COMITÉS DE RÉFLEXION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Les services du Centre national de la cinématographie, que dirige M. Pierre Viot, travaillent à établir les organigrammes correspondant à trois aspects du projet socialiste pour le cinéma, tel qu'il avait été énoncé dans la réponse de M. François Mitterrand à un questionnaire du *Film français* du 17 avril 1981, à la veille de l'élection présidentielle.

M. Viot a relevé trois priorités : les circuits, l'implantation des salles et le fonds de soutien. Plus tard sera abordé le problème essentiel de la réforme du C.N.C. lui-même.

Dans l'immédiat, M. Jack Lang, ministre de la culture, vient d'autoriser aux moins de dix-huit ans le film d'Arrabal *Viva la muerte*, malgré l'avis contraire de la commission de contrôle des films, qui proposait « *le maintien de l'interdiction aux mineurs* ». Seule l'interdiction aux moins de treize ans est maintenue. Les réalisateurs de *Neige*, primé au dernier Festival de Cannes, Juliet Berto et Jean-Henri Roger, ont de leur côté écrit à M. Jack Lang pour que soit levée l'interdiction de leur film aux moins de dix-huit ans.

Aucune décision n'a été prise en ce qui les concerne.

Le ministre de la culture a décidé la création d'un groupe de réflexion, parallèle à l'actuelle commission de contrôle, avec pour mission d'« *en assurer une meilleure adaptation à l'évolution des mœurs, des mentalités et de la société* ». M. Jean-François Théry, président de la commission de contrôle, présidera également ce comité. Par ailleurs M. Jack Lang a annoncé la création, conjointement avec le ministre de la communication, M. Georges Fillioud, d'un comité de réflexion sur le cinéma et la télévision.

Une sous-commission d'une quinzaine de membres désignée par le parti socialiste, présidée par le réalisateur Serge Moati, s'est déjà mise au travail pour préparer un projet de loi concernant les problèmes de l'audiovisuel et de la communication, en particulier ceux des télévisions et des radios locales. M. Fillioud, semble-t-il, garderait le contrôle de l'INA (Institut national de l'audiovisuel), que certains auraient souhaité voir relever de la compétence du ministère de la culture.

L. M.

FIN DU CONGRÈS DES EXPLOITANTS A GRENOBLE

Au terme de son congrès, le 18 juin à Grenoble, la Fédération nationale des cinémas français a préconisé un ministère unique du cinéma et de la télévision. Elle a réaffirmé ses revendications traditionnelles de libération du prix des places des salles de cinéma et demande la limitation des films de cinéma pour le petit écran à quatre cents maximum. Elle se déclare d'accord avec les propositions de M. Mitterrand au *Film français* visant à porter la proportion des films français à l'antenne, cinéma et télévision réunis, à 60 %.

Dans un message aux congressistes de Grenoble, M. Jack Lang a demandé aux quatre mille deux cents exploitants de la F.N.C.C. de lui transmettre leurs suggestions « *pour une reconquête du public populaire tout particulièrement dans les banlieues, les petites villes et les zones rurales* ».

Président adjoint du circuit Parafrance, M. Serge Siritzky, prendrait la succession de M. Jean-Charles Edeline, démissionnaire (*le Monde* du 18 juin).

THÉATRE

« LE PIÈGE DE MÉDUSE », d'Erik Satie au Festival du Marais

LE SINGE COMPLÉMENTAIRE

Embusqué dans un abri-laboratoire en compagnie de son seul ami, un orang-outang synthétique, le baron Méduse perfectionne le bec de cane et le syphon en ût, instruments de musique d'une étendue de trente octaves, « absolument injouables » et interdits par l'Etat.

Le temps que dure cette courte pièce d'Erik Satie, Méduse ne cessera de jeter dehors les trois seuls personnages qui persistent à entrer : le valet Polycarpe, très grossier et traitant son maître comme un chien ; la fausse fille de Méduse, appelée Frisette ; et le fiancé de celle-ci, Astolfo, grand costaud en petit costume marin.

L'action se limite à des embrassades déchaînées et des échanges d'uppercuts entre le baron Méduse, le valet, et le futur gendre — l'homosexualité semblant régner ici en maître. L'orang-outang lui-même devra calmer la libido du baron, après le baisser du rideau.

Le charme de cette « comédie lyrique » repose sur l'extraordinaire drôlerie des bêtises que disent les acteurs. Cela n'a ni queue ni tête ; ce n'est pas du calembour, c'est du gag lexical pur.

La pièce, écrite par Erick Satie en 1913, est quand même un peu courte, dans les deux sens du mot, mais les acteurs de la Compagnie de l'Elan l'ont complétée par une quantité de plaisanteries prises dans d'autres œuvres de Satie, par des poèmes de Léon-Paul Fargue mis en musique par Satie, par des pages du musicien, notamment une Gymnopédie, que le baron Méduse interprète au piano, et par des chansons de Caf-conc, un genre où Satie excellait, à ses heures creuses.

Décor un peu lourd de Deny Lavoyer. Mise en scène amusante d'Eric Laborey. Marc Chikly est irrésistible de gaieté, de coupant, dans le rôle du baron Méduse. Anne Marbeau, Claude Thevelin, Sylvain Lemarié, Serge Barral, l'entourent au mieux. Un spectacle complètement fou, inclassable, qui ne veut rien dire, dans son genre, une presque perfection.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre Essaïon, 20 h. 15.

■ **Mikis Théodorakis et Alexandre Myrat dirigeront le 20 juin, à 20 heures, au Palais des Sports, un concert au profit de l'association Solidarités internationales. Outre son orchestre, qui interprétera l'oratorio « Canto general », sur le poème de Pablo Neruda, le musicien grec conduira la chorale Sankt Jacob.**

■ **Le sitariste bengali Kishor Ghosh donnera un récital le 29 juin de 21 heures à l'aube au centre Mandapa (6, rue Wurtz, Paris, 13e).**

■ **RECTIFICATIF : Un faux numéro de téléphone a été attribué à la Grande Parade du jazz à Nice dans notre tableau des festivals (« le Monde » du 21 mai). Il convient d'appeler la manifestation au (93) 81-30-14.**

« CHARULATA » de Satyajit Ray

(Suite de la première page.)

Bhaputi, éditeur du journal *The Sentinel*, sacrifie toute vie personnelle à la défense de la bonne cause, et d'abord la timide, la pudique Charulata, venue de la campagne à la ville. Le film s'ouvre sur des images révélatrices de l'exil féminin, de l'asservissement aux exigences du foyer. Charulata brode un B, l'initiale de son mari. Elle observe à la lorgnette les passants dans la rue, une réalité dont elle semble coupée. Elle glisse dans la bibliothèque. Un jour le mari, comme saisi de remords, jette sur son chemin un jeune cousin venu étudier, amateur d'art et de poésie, avec mission de distraire la tendre créature.

Le badinage ne prend que trop bien, Charulata saisit la chance au vol, s'ouvre à la vie, à l'art, aux ailleurs. Amal, son partenaire, lui renvoie la balle, mais, effrayé, s'éclipse au moment où il va devoir répondre à la passion naissante de Charulata. Entre-temps, la fortune a mal tourné pour Bhaputi, escroqué par un proche parent et découvrant au même moment le drame vécu par son épouse. Une conclusion comme immobile, arrêtée, où les images se figent, laisse entrevoir que le couple se reforme, sans trop d'illusions.

Charulata est l'adaptation d'une nouvelle de Tagore, filmée en noir et blanc, un noir et blanc crayeux, qui rend les visages plus sensuels, les corps plus présents. Le décor dans un tel film joue un rôle prépondérant, et d'abord cet immense lit en bois qui symbolise le confort d'existences non accomplies. Aucune société coloniale, ou plus exactement colonisée, n'a probablement poussé aussi loin le mimétisme des us et coutumes de son modèle. Et pourtant toute servilité est absente : par un désir de perfection, d'absolu, l'élite bengali se lance un défi.

Que le spectateur moderne reste perplexe, une fois surmontée l'émotion engendrée par ce triangle classique sur toile de fond indienne, n'enlève rien à la vérité du film. C'est un peu la colonisation anglaise, son art de la conquête en douceur, qui mériteraient analyse. L'art du cinéaste, Satyajit Ray, si occidental, faussement proche de nous, de notre sensibilité, nous dérange. Nous admirons cette merveilleuse broderie, ce pèlerinage aux sources d'une culture et d'un milieu qui fut le sien, tout en étant légèrement réticent, devant cet hommage senti à la tradition du récit à l'anglo-saxonne, comme Hollywood ne sait plus le pratiquer.

Subsiste un décalage, un manque permanent, qui donnent son ton particulier au travail de Ray : le metteur en scène s'arrête toujours à la seconde précise où les situations deviendraient trop évidentes, où le flou des sentiments déboucherait sur la violence des passions, où Tchekhov, si l'on veut, rejoindrait Strindberg. Nous campons au bord du gouffre : signe d'un malaise non surmonté ?

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les films nouveaux.

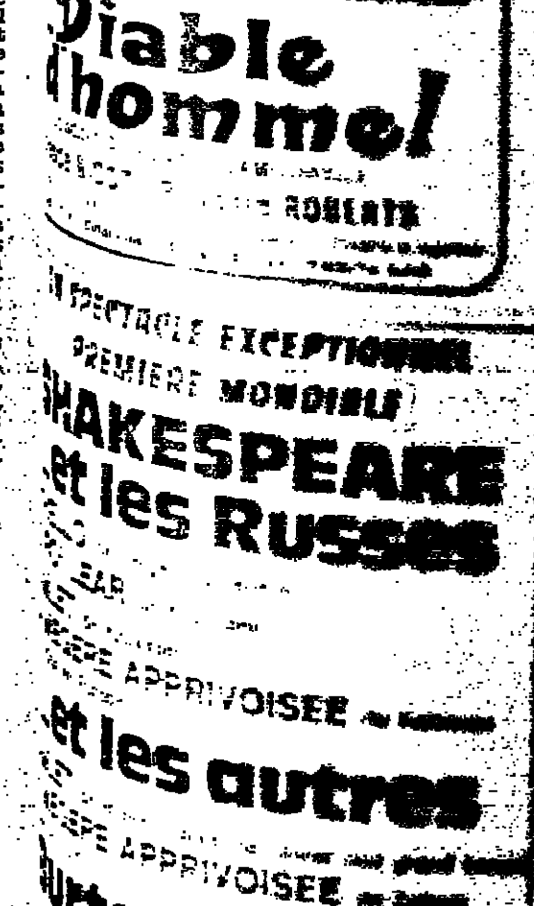
A Avignon du 29 juin au 2 août Radio-France lance Radio-Festival

Radio-France lance Radio-Festival, qui émettra d'Avignon du 29 juin au 2 août. Selon Mme Jacqueline Baudrier, président-directeur général de Radio-France, cette initiative renforce l'alliance déjà ancienne entre le Festival d'Avignon et France-Culture, et s'intègre dans la politique de création des radios locales, thématiques ou temporaires de la société. Radio-Festival s'adressera aux quelque cent mille personnes qui forment les rangs du public festivalier, sans négliger toutefois les touristes de passage et la population locale. De 9 heures jusqu'à minuit, quotidiennement, la station avignonnaise déversera ses programmes dans une zone d'un rayon de 30 kilomètres, l'émetteur étant installé sur une tour du palais des Papes.

Quatre missions essentielles seront dévolues à cette radio, « *beaucoup plus écologique* », selon le directeur du Festival, M. Faivre d'Arcier que les cent mille tracts distribués l'an dernier : des informations pratiques (spectacles, logement, météo), régionales, des émissions « de réflexion », en travail de création radiophonique enfin avec la participation de plusieurs artistes associés à Radio-Festival, tels Georges Lavaudan, Gérard Gélas, le Théâtre de l'unité et le Théâtre de l'Aquarium.

Au moment où les radios libres prolifèrent, l'initiative de Radio-France peut revêtir aux yeux de certains une allure de provocation. Pour Mme Baudrier, ces deux types de radios « *peuvent se compléter* ». — A.C.

★ Radio-Festival, sur 88,8 MHz.



SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

Marie la Louve : Lucernaire (544-57-34), 20 h. 30.
Boulevard du Crime, 19 h., la Strada, 22 h. : Carreau du Temple (274-43-11).
La Nuit juste avant les forêts : Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30.
Pauvre France : Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45.
Le Journal d'Anne Franck : Meudon, Théâtre (632-67-18), 20 h. 45.
Simplex Michel : Théâtre Présent (203-02-55), 21 h.

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : la Locandiera.
Chaillot (727-81-15), 20 h. 30 : Calderon ; salle Gémier, 20 h. 30 : la Méprise.
TEP (797-96-06), 20 h. 30 : Théâtre d'Images, Cie F. Guilbard.
Petit TEP (797-96-06), 20 h. 30 : Compagnie le Four solaire.
Centre Pompidou (277-12-33) : Journée de culture mexicaine ; débat, 18 h. ; Art moderne américain ; cinéma, 19 h. : Cinéma lettriste.
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Cuarteto Cedron ; 20 h. 30 : Lindsay Kemp Company.
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h. 30 : Ballet folklorique de Mexico.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h. 30 : Rencontre avec l'école de mime.

Les autres salles

Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : Potiche.
Artistic-Athevains (355-27-10), 20 h. 30 : l'Orage.
Astelle-Théâtre (282-34-31), 20 h. 30 : l'Occasion ; le Ciel et l'Enfer.
Atelier (606-49-24), 21 h. : les Trois Jeanne.
Athénée (742-67-27), 21 h. : Faisons un rêve.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. 30 : la Cerisaie.
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h. 30 : D'un Céline l'autre. — Chaudron (328-97-04), 20 h. 30 : Demeter II.
Centre d'art celtique (258-97-62), 20 h. 30 : Prévert Jacques, Breton André.
Centre culturel Censier (337-83-40), 20 h. 30 : le Retable des merveilles ; le Vieillard jaloux.
Cité internationale universitaire (589-33-69), Resserre, 20 h. 30 : Conversation chez les Stein sur M. Goethe absent. — Galerie, 20 h. 30 : Lotte à Weimar. — Grand Théâtre, 20 h. 30 : le Malade imaginaire.
Comédie des Champs-Elysées (723-37-21), 20 h. 45 : Madame est sortie.
Comédie italienne (321-22-22), 21 h. : la Mère confidente.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. 30 : Boris Supervian.
Cosq'-Diamants (272-20-06), 22 h. : la Voix humaine ; 22 h. 15 : Mama-Hari.
Ecurie des abattoirs de Vaugirard (236-25-76), 21 h. : la Dynastie des malpropres.
Espace Cardin (266-17-30), 21 h. : Andromaque.
Espace-Gaîté (327-95-94), 21 h. 45 : Ivres pour vivre.
Espace-Marais (271-10-19), 22 h. : The Last Laugh.
Fondation Deutsch-de-la-Meurthe (540-82-22), 20 h. 45 : Avis de rencontre.
Fontaine (874-74-40), 20 h. 30 : J'aimerais bien aller à Nevers ; 22 h. : les Aviateurs.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : Elle voit des nains partout ; 22 h. : Tranches de vie.
Galerie-55 (326-63-51), 20 h. 30 : le Chant du bouc.
Huchette (326-23-90), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : Ecoute Israël ; 20 h. 30 : les Amis ; 22 h. 45 : Clodo de Dieu. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Ella Telegrammes ; 22 h. 30 : Shérasade. — Petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 45 : Arsenic et vieilles dentelles.
Maison des Amandiers (797-19-59), 21 h. : Diaboliquement vôtre.
Marigny (256-04-41), 21 h. : Domino.
Salle Gabriel (225-20-74), 21 h. : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 21 h. : Huis clos ; Pétition.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dînera au lit.
Michodière (742-95-22), 21 h. : les Mystères de l'amour.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : Exercice de style. — Petite salle, 20 h. 30 : Pierrot d'Asnières.
Poche Montparnasse (548-92-97), 20 h. 45 : Accordez vos violons.
Roquette (805-78-51), 20 h. : Pentablogues ; 21 h. 45 : Auguste ; II, 20 h. 30 : San Antonio ; 22 h. 15 : le Fétichiste.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main.
TAI Théâtre d'Essai (278-10-79), 18 h. 30 : l'Objet aimé ; 20 h. 30 : l'Ecume des jours.
Théâtre-Atelier (977-31-88), 20 h. : l'Evangile selon Barabbas.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 30 : De quoi j'me jumelle ; 22 h. : Nous, on fait où on nous dit de faire.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : le Pique-Assiette.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Euphorie poubelle ; 22 h. : la Marelle.
Théâtre de la Mer (589-70-22), 20 h. 30 : Toi et tes nuages.
Théâtre de Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : la Chasse au snack.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : le Jeune Pradel.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h. 30 : l'Amour de l'amour. — II, 20 h. 30 : la Mort d'Ivan Ilitch.
Théâtre Saint-Médard (783-50-02), 20 h. 30 : Ubu président.
Théâtre 13 (202-16-88), 20 h. 45 : George Dandin.
Théâtre Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : le Français né malin.
Variétés (233-09-92), 20 h. 45 : l'Intoxe.

Vendredi 19 juin

Les concerts

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : English Chamber Orchestra ; sol., M. Perahia et B. Hendricks (Mozart).
Radio-France, studio 105, 20 h. 30 : Les jeunes compositeurs et interprètes du Conservatoire.
Ranelagh, 20 h. : Orchestre de la Cima (Lulli, Haendel, Gluck, Mozart).
Théâtre de la Villa, 21 h. : les Honestes Curieux (Telemann, Cima...).
Hôtel Saint-Aignan, 21 h. : A. Ader (Beethoven, Brahms, Debussy...).
Hôtel Hérouet, 20 h. 45 : A. Gruel, R. Lestringant (airs de cour).
Forum des Halles, 20 h. 30 : Ateliers UPIC - Xenakis (Xenakis, Eloy, Mache...).
Institut britannique, 21 h. : Ensemble Webern (Webern, Laporte...).
Palais-Royal, 21 h. : Orchestre d'harmonie de la police nationale, dir. P. Bigot (Bennett, Tomasi, Beethoven...).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h. : Ensemble de chambre de Paris, dir. A. Myrat ; sol. E. Chojnacka (de Falla, Jolivet, Schubert, Grieg).

Le music-hall

Aire libre (322-70-78) : 20 h. 30 : J.-L. Debatice ; 23 h. 15 : J.-Y. Joanny.
Casino Saint-Martin (208-21-93), 21 h. : Stone et Charlotte Julian ; 22 h. : Generation Hollywood.
Centre Mandapa (589-01-60), 20 h. 45 : chanteurs Bauls du Bengale.
Lucernaire (544-57-34), 22 h. 15 : Sylvie Joly.
Moderne (874-10-75), 20 h. 45 : le Chant du peuple juif assassiné.
Mogador (285-28-80), 20 h. 30 : Magic Story.
Palais des Glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Baden Powell.
Piazza Beaubourg (272-45-98), 21 h. : L. Kirjuhel ; A. Kremski.
Montparnasse (322-77-30), 22 h. : Pepe de Cordoba.

Jazz, pop, rock, folk

Bus Palladium (874-54-99), 20 h. : R. Hine.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : G. Badini Swing Machine.
Chapelle des Lombards (354-24-24), 20 h. 30 : C. Barthélémy Trio ; 23 h. : Los Hijos del Rey.
Cloître des Lombards (233-54-09), 20 h. 30 : M. Reverdy, M. Haumont, B. Paganotti ; 22 h. 30 : Atlantico.
Dreher (233-48-46), 21 h. 30 : Kenny Drew, A. Cullaz, A. Levitt, Guest Star.
Dunois (584-72-00), 21 h. : Doudou Gouirand Quartet.
Espace Gaîté (327-95-94), 20 h. 15 : R. Depardieu, F. Bernheim.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Romantic rock.
Jazz Unité (776-44-26), 21 h. : Philly Joe Jones Quartet.
Olympia : 742-25-49), 21 h. : Odeurs.
Palace (246-10-87), 20 h. : Echo and the Bunnymen.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h. : René Urtreger Trio.
Slow Club (233-84-30), 21 h. 30 : C. Luter Sextet.
Théâtre de la Potinière (742-54-74), 21 h. : Bratsch.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h. : Histoires extraordinaires, de R. Oswald ; 19 h. : Tap Balloon, de P. Lambert ; Anna Luna, de B. Horackova ; les Bottes du défunt, de S. Franel ; Ne me parlez plus jamais d'amour, de S. Madigan ; Chansons souvenirs, de R. Salis ; la Forêt désenchantée, de J. Robiolles ; 21 h. : la Femme au voile bleu, de C. Bernhard.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h. : Paris qui dort, de R. Clair ; 17 h. et 19 h. : Le cinéma grec contemporain (17 h. : Fos Ilaron, de T. Netas ; Andis, de S. Iounou ; Meta, de N. Papathanassiou ; 19 h. : Thanassis, serre ta ceinture, de T. Maragos).

Les exclusivités

LES AILES DE LA COLOMBE (Fr.) : Quintette, 5e (534-35-40)
ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES ANNEES LUMIERE (Suis.), v. angl. : Studio Gît-Le Cœur, 6e (326-80-25), Balzac-Olympic, 8e (561-10-60), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LE BAHUT VA CRAQUER (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Richelieu, 2e (233-56-70), Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Wepler, 18e (522-46-01), Tourelles, 20e (364-51-98).
LA BOUM (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), Richelieu, 2e (233-56-70), Monte-Carlo, 8e (225-09-83).
BREAKING GLASS (Ang., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Français, 9e (770-33-88), Parnassiens, 14e (329-83-11)
LA CAGE AUX FOLLES N° 2 (Fr.), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).
DES GENS COMME LES AUTRES (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47), Marignan, 8e (359-92-82).
LE DERNIER METRO (Fr.), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
DIE KINDER AUS N° 67 (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
DIVA (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70).
DIVINE MADNESS (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40), Colisée, 8e (359-29-46). Mar., J. : Ambassade, 8e (359-19-08) à part. de V. — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Capri, 2e (508-11-69), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23)
EXCALIBUR (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67). — V.f. : Français, 9e (770-33-88), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Wepler, 18e (522-46-01), Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
FAME (A., v.o.) : St-Michel, 5e, (326-79-17).
FANTOME D'AMOUR (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47), Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Marignan, 8e (359-92-82).
FONDU AU NOIR (A., **, v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES FRUITS DE LA PASSION (Jap. v.o., **) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : Helder, 9e (770-11-24), Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
GIMME SHELTER (A. v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LA GUERRE DES OTAGES (A. v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).
IN GIRUM NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e, (325-78-37).
KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Athéna, 12e (343-00-65).
LABYRINTHE (Fr.) (F. Expér.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).
LILI MARLEEN (All. v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45). — v. f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23). Mar., J.
MALEVIL (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
NEIGE (Fr), (*) : Forum-Halles, 1er (297-53-74) ; Rio, 2e (742-82-54) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 14e (544-25-02) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).





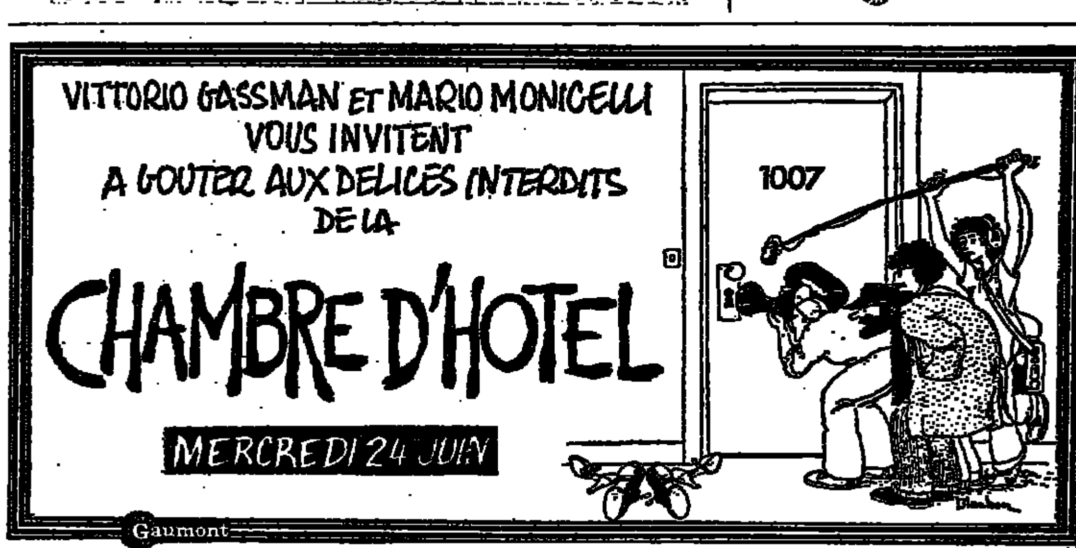












SPECTACLES

LA NUIT DES EXTRA-TERRESTRES (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

OUT OF THE BLUE (A., v.o., **) : Studio Logos, 5e (354-26-42).

LE POLICEMAN (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70); Quintette, 5e (354-35-40); Marignan, 8e (359-92-82); Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93); Berlitz, 2e (742-60-33); Cluny-Palace, 5e (354-07-76); Montparnasse-83, 6e (544-14-27); Athéna, 12e (343-00-65); Fauvette, 13e (331-56-86); Gaumont-Convention, 15e (828-42-27); Victor-Hugo, 16e (727-49-75); Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LA PORTE DU PARADIS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38); U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22); Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Français, 9e (770-33-88).

POSSESSION (Fr.-All., v.o.) (**) : Forum, 1er (297-53-74); Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20); Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33); Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Mer., J. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nation, 12e (343-04-67), Mer., J. : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50). A p. de V. : Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

POURQUOI PAS NOUS ? (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62); Biarritz, 8e (723-69-23); Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52); Magic-Convention, 15e (828-20-64).

PULSIONS (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82); U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97); Haussmann, 9e (770-47-55).

QUARTET (Ang.-Fr., v. ang.) : Quintette, 5e (354-35-40); Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80); Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88); Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Mer., J.

QUELQUE PART DANS LE TEMPS (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Mer., J.

LE RISQUE DE VIVRE (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04), h. sp.

LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (Chin., v.o.) : Racine, 6e (326-80-25).

SAN MAO LE PETIT VAGABOND (633-43-71); 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00); Olympic-Balzac, 8e (561-10-60); 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81); 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

SHOW BUS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Mer., J. ; Ambassade, 8e (359-19-08), Mer., J. : Studio Raspail, 14e (320-38-98).

LE SOLITAIRE (A., v.o.) : U.G.C. Elysées, 8e (359-12-15).

THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), Broadway, 16e (527-41-16).

TROIS FRÈRES (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pagode, 7e (705-12-15). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

UN COSMONAUTE CHEZ LE ROI ARTHUR (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Forum-Halles, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), H. Sp.

L'AGE D'OR (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74), Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20), Pagode, 7e (705-12-15), Balzac-Olympic, 8e (561-10-60), Parnassiens, 14e (329-83-11).

AU BOULOT JERRY (A., v.o.) : Rotonde, 6e (633-08-22), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Richelieu, 2e (233-56-70), Fauvette, 13e (331-60-74), Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

BABY DOLL (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66), Napoléon, 17e (380-41-46).

LES BRONZES (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

CASABLANCA (A., v.o.) : Studio J. Cocteau, 5e (354-47-62).

CITIZEN KANE (A., v.o.) : Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23), Olympic, 14e (542-67-42).

LE CHAINON MANQUANT (Fr.-Belg.) : Acacias, 17e (764-97-83).

LA CITE DES FEMMES (It., v.o.) (**) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

CRIME ET CHATIMENT (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LE CUIRASSE POTEMKINE (Sov.) : Templiers, 3e (272-94-56).

DELIVRANCE (A., v.f.) (*) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), Quartier Latin, 5e (326-84-65), Saint-Michel, 5e (326-79-17), Marignan, 8e (359-92-82), Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Fauvette, 13e (331-60-74), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56).

EASY RIDER (A., v.o.) (*) : Studio Médicis (633-25-97).

FALSTAFF (A., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

FRANKENSTEIN Jr (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40), Marignan, 8e (359-92-82), Parnassiens, 14e (329-83-11), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

FURIE (A., v.o.) : Nickel-Odéon, 6e (633-32-13).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).

LES HEROINES DU MAL (Fr.-Pol., v.o.) (**) : Panthéon, 5e (354-15-04).

HUIT ET DEMI (It., v.o.) : Actua-Champo, 5e (354-51-60).

L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LOLITA (A., v.o.) (*) : Action Christine, 6e (325-85-78).

MANHATTAN (A., v.o.) : A. Bazin, 13e (337-74-39).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoche, Saint-Germain 6e (633-10-82).

PIERROT LE FOU (Fr.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

POURQUOI PAS (Fr.) (*) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) : Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

SOLDAT BLEU (A., v.o.) (*) : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Movies-Halles, 1er (260-43-99) ; v.f. : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).

SOLEIL VERT (A., v.o.) (*) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

SUNSET BOULEVARD (A., v.o.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).

THE GROOF TUBE (A., v.o.) : Rivoli-Ciné, 4e (272-63-32).

LES VALSEUSES (Fr.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) : Montparnos, 14e (327-52-37).

VIVA LA MUERTA (Esp., v.o.) (*) : Movies-Halles, 1er (260-43-99) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

FILMS NOUVEAUX

CHARULATA, film indien de Satyajit Ray. — V.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60); 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

Dr JEKYLL ET LES FEMMES, film français de Walerian Borowczyk (**). — Rex, 2e (236-83-95). — U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59); Murat, 16e (651-99-75); Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

DOMINIQUE, film américain de Michaël Anderson. — V.o. : George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Images, 18e (522-47-94).

LE GUEPIOT, film français de Joska Pilissy. — A.B.C., 2e (236-55-54) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Montparnos, 14e (327-57-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

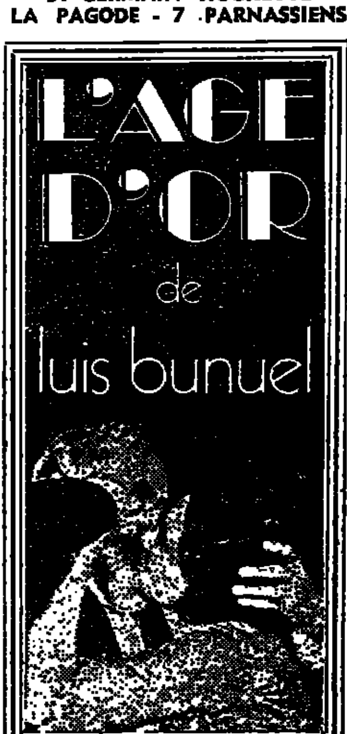
IDOLMAKER (Au temps du rock and roll), film américain de Taylor Hackford. — V.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43); Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

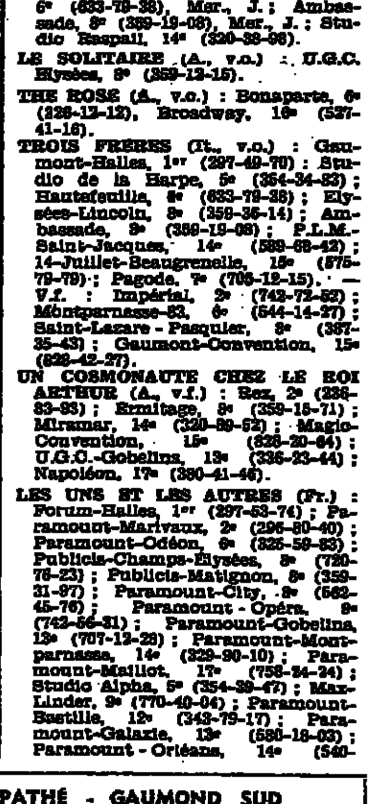
LE MONSTRE DU TRAIN, film américain de Roger Spottiswoode. — V.o. : Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montparnasse, 18e (606-34-25).

L'ŒIL DU TEMOIN, film américain de Peter Yates. — V.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).

SHOGUN, film américain de Jerry London. — V.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

COUSINE JE T'AIME, film espagnol de Fernando Trueba. — V.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).





RADIO

Un film sur Lorraine Cœur d'Acier

C'était la première fois — le 23 mai dernier — que les habitants de Longwy voyaient *Une radio dans la ville*, le film réalisé par Alban Poirier et Jean Serres sur « leur » radio, un précieux document sur l'expérience la plus étonnante de l'histoire récente des radios libres en France (on peut même dire la seule vraiment intéressante). Mais aussi un film plein de l'esprit — cette chaleur un peu austère des Lorrains, — et de la beauté particulière, étrange, de cette ville sombre qui vous saisit dès qu'on arrive, avec ses maisons grises, son paysage sidérurgique de métal, d'explosions, de flammes. Un film qui raconte en même temps que le politique, cette grande histoire d'amour (certains ont parlé de ferveur) entre une population et sa radio.

Quand elle est lancée en mars 1979, sur l'initiative de la C.G.T., Lorraine-Cœur d'accier se veut une radio qui défende la sidérurgie de la région et mène un combat sur des positions de classe. Elle se veut une radio « ouverte », « démocratique », conforme aux orientations définies par le 40e congrès de la C.G.T. Les responsables syndicaux comme les non-syndiqués, jeunes, vieux, femmes, immigrés, Krivine et Cohn-Bendit, Françoise Giroud et Jean-Jacques Servan-Schreiber sont invités à s'y exprimer (à défendre leurs idées, ils sont critiqués). Pas de sujet tabou, pas de censure, tout le monde parle en direct. Deux journalistes professionnels (appartenant à la C.G.T.) animent les débats, et le droit de réponse est une règle.

En l'espace de quelques mois, « L.C.A. » devient le lieu d'un forum permanent. Non seulement tout le monde vient (le studio est installé à la mairie, communiste), mais la population la prend en charge ; une association « les Amis de la L.C.A. » (où il n'y a pas que des syndiqués) la soutien financièrement et participe à part entière, à côté du syndicat, au fonctionnement et à l'élaboration des programmes. Ce n'est plus une radio, c'est la démocratie en action, un déversement de vie (et de vies). Larmes, humour, critiques et contre-critiques, elle bouscule tout sur son passage (y compris la vie privée des gens), elle bouleverse le langage radiophonique (au point qu'il est difficile ensuite de s'intéresser à une autre radio). Radio authentiquement populaire, militante, elle est capable de mobiliser mille à deux mille personnes pour une manifestation en une demi-heure. Le 17 mai 1980, quand elle est brouillée, c'est l'émeute !

Un regard douloureux

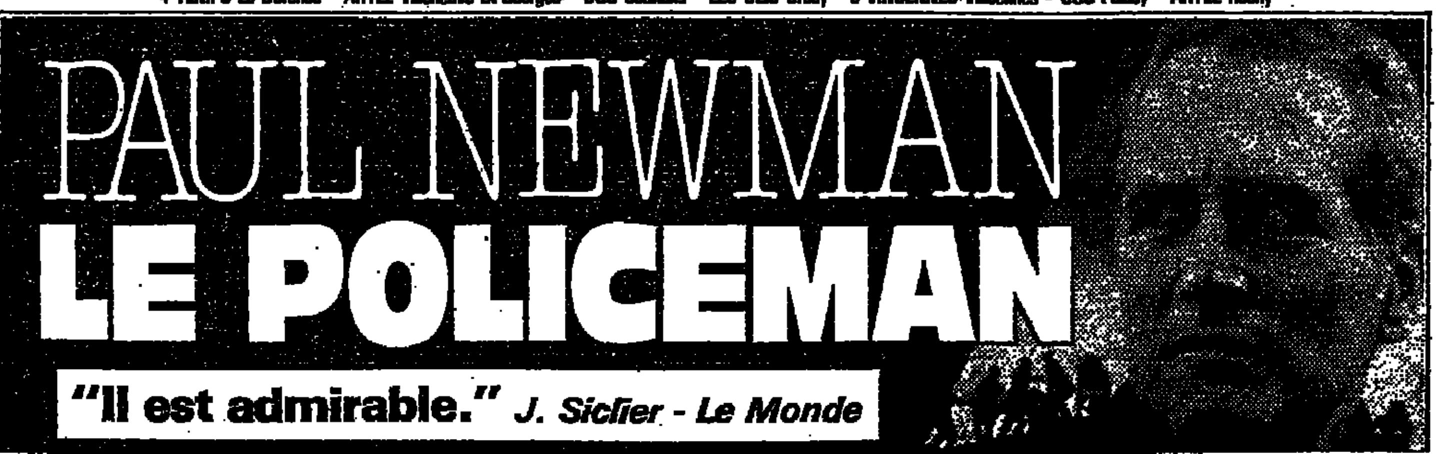
Mais la Confédération de la C.G.T., à Paris, s'inquiète. Est-ce parce qu'elle craint de ne plus la contrôler ? Est-ce parce que, effectivement, les positions syndicales y sont discutées (et parfois critiquées) plutôt qu'imposées que la nature ou le ton de certains sujets (comme, par exemple, des émissions sur les pays socialistes) ont déplu en haut lieu ? Est-ce parce que la radio a remis en cause la délégation de parole dont bénéficient traditionnellement les dirigeants et les élus ? Alban Poirier et Jean Serres, les réalisateurs du film, posent la question. Après une lutte violente entre deux lignes, le secteur propagande de la C.G.T., s'appuyant sur l'union départementale et quelques militants de la C.G.T. à Longwy, décide d'arrêter l'expérience contre l'avis de l'union locale et de l'ensemble de la population.

Jean Serres et Alban Poirier montrent l'extraordinaire mouvement qui s'est développé à partir d'une pratique démocratique, ils ont interrogé ceux et celles qui y ont participé (avec leur enthousiasme, leurs réserves). On peut leur reprocher d'avoir passé un peu rapidement sur les aspects négatifs de l'aventure mais le document est honnête, indispensable et le regard chaleureux.

Quand la lumière s'est rallumée dans la salle, les gorges étaient nouées. Plus tard, au cours de la petite fête qui a suivi, on a vu aussi que les camps étaient toujours aussi séparés : d'un côté, les partisans de la « remise en ordre » (à peine une dizaine ce soir-là) de l'autre, les partisans d'une démocratie en action (plusieurs centaines). Les discussions ont duré presque toute la nuit par petits groupes, pour certains toute la journée du lendemain. Le secrétaire de l'union locale C.G.T., qui avait démissionné (officiellement pour raisons de santé, en réalité parce qu'il défendait la ligne démocratique) est redevenu aujourd'hui ouvrier. Amertume, colère, la « remise au pas » imposée par la confédération a fait des ravages (et pas seulement à l'intérieur du syndicat), à Longwy.

CATHERINE HUMBLOT.

★ Une projection du film aura lieu le samedi 20 juin, à 16 h. 30, dans le cadre de la « Nuit blanche du cinéma rouge », organisée par Iskra, au Saint-Séverin, à Paris (distribution Fils du Rhinocéros, 6, rue des Martyrs, 75018 Paris, tél. 281-03-05).



هكذا من الأصل

RADIO

RADIO-TÉLÉVISION

Un entretien avec M. Georges Fillioud

(Suite de la première page.)

» Cela signifie que mes fonctions ne concernent pas que le service public de la radiotélévision, mais couvrent tout ce qui est du domaine de la transmission de la pensée et des œuvres. C'est une ambition infiniment plus vaste.

— *Qui englobe toutes les formes de médias ?*

— Absolument. Mais pour ce qui concerne l'écrit, il ne s'agit plus de tutelle : c'est une fonction d'observation, d'aide, d'organisation de l'intervention des pouvoirs publics en application de nos principes, fondés sur le pluralisme de l'expression. Mes responsabilités couvrent encore les techniques nouvelles, tout ce qui aujourd'hui bouillonne ou s'annonce pour demain. Nous sommes au début d'une ère nouvelle et, bientôt, les façons de communiquer entre les hommes seront bouleversées.

— *De quoi espérer la fin des tutelles ?*

— Dans une société idéale, les fonctions qui me sont dévolues se trouveraient totalement transformées. Je ne crois pas cependant qu'on puisse, à échéance rapprochée imaginer qu'elles disparaissent. Vous dites « tutelle » : le mot est dans la loi, mais je ne le prends pas, quant à moi, dans une acception étroite. Il faut bien, simplement, qu'il y ait un lieu de rencontre où puissent s'élaborer des perspectives nouvelles. Sinon, la concurrence des intérêts et des ambitions, d'argent et de pouvoir, nous fera passer à côté de la formidable chance d'une organisation cohérente de la communication au service de la collectivité nationale.

« Non, ça ne recommencera pas ! »

— *Certains de vos propos récents paraissent pourtant donner à l'idée de tutelle une résonance plus traditionnelle, et, par là, plus inquiétante. Dans les rédactions de l'audiovisuel, vous avez même troublé des journalistes qui, plus que d'autres, ont hier, « fait les frais » des pressions du pouvoir... Çà et là, on a entendu des « ça recommence... » un peu désabusés.*

— Je maintiens tout ce que j'ai dit, mais je vais m'expliquer plus avant sur le fond. « *Ça recommence ?...* » Non, ça n'a pas recommencé, ça ne recommence pas, ça ne recommencera pas. Il n'est pas dans nos intentions d'agir selon les méthodes employées jusqu'ici et que nous avons dénoncées. L'État giscardien considérait l'appareil d'information nationale comme sa propriété, et le mettait au service du clan au pouvoir. Nous devons rompre avec de telles conceptions.

» D'où vient le vice du système que nous avons si longtemps subi ? Il y a les structures et il y a les hommes. Le précédent pouvoir a d'abord modifié la loi pour établir sa mainmise sur l'appareil d'information, puis il a systématiquement mis en place des hommes choisis, non pas seulement en raison de leur compétence professionnelle, mais aussi — et surtout — en raison de leur fidélité à une fraction politique. Comment imaginer que des responsables désignés en conseil des ministres ne soient pas choisis en fonction de la loyauté politique que l'on attend d'eux ? Et ce système a prévalu non seulement au sommet — à l'échelon des P.-D. G. — mais encore dans l'ensemble de la hiérarchie, notamment pour les journalistes qui exercent des responsabilités importantes : direction de l'information, commentaires politiques, éditoriaux. Voilà de quoi nous héritions.

» Nous avions donc diverses façons d'agir. La première aurait pu consister à mettre fin, immédiatement, au mandat des P.-D.G. Nous l'avons exclue. Deuxième hypothèse : ces responsables, prenant en compte la situation nouvelle et, entendant les critiques que je leur ai exprimées individuellement, auraient pu décider de partir. Sur le plan de la conscience, j'aurais, pour ma part, considéré que c'eût été un reflexe normal. Mais aucun d'eux n'a réagi de la sorte.

— *Vous escomptiez leur départ volontaire...*

— Je n'avais pas à leur proposer de partir. J'aurais outrepassé mes pouvoirs. Je leur ai fait les observations nécessaires sur leur conception de la mission qu'ils ont en charge. La neutralité politique et le pluralisme n'avaient pas été respectés et je leur ai dit.

« Un constat de divergence »

— *Ils s'en sont défendus ?*

— Ils s'en sont défendus, tentant d'expliquer qu'ils avaient agi selon leur conscience et qu'ils étaient couverts par leurs conseils d'administration. J'ai donc constaté qu'il y avait bien différence de conception dans l'accomplissement de la mission de service public. C'est devant ce constat de divergences fondamentales qu'ils auraient pu partir.

— *A Romans vous êtes donc revenu à la charge...*

— Mettez-vous à ma place. Ils ne se sont pas retirés. Je les ai donc invités, poliment mais fermement, à faire en sorte que neutralité et pluralisme soient, désormais, scrupuleusement respectés. Or, je constate, deux semaines plus tard, que je n'ai pas été entendu comme je l'aurais souhaité. J'ai bien noté quelques changements d'attitude ou de ton mais il n'y a pas encore, à mes yeux, conformité entre les principes et leur application.

— *Soyons précis. Pouvez-vous donner des exemples de cas où ces règles ont été transgressées ?*

— Non. Je ne veux pas citer d'exemples précis, parce que cela m'amènerait à mettre en cause des personnes, ce que, bien entendu, je ne veux pas faire. Mais je suis convaincu que mes conclusions sont partagées par de nombreux auditeurs et téléspectateurs.

— *A Romans, vous avez quasiment désigné des coupables en parlant de ceux qui avaient été conspués à la Bastille, le soir du 10 mai...*

— C'était dans le fil d'un discours. Que voulez-vous, dans un univers de médias comme le nôtre, on ne peut empêcher qu'il y ait identification d'un certain nombre de noms et de visages à un certain régime politique. J'aurais pu agir autrement, user d'interventions ponctuelles, bref ! décrocher le téléphone et faire des remontrances à tel ou tel : c'est une méthode qui ne me plaît pas et je n'ai aucune envie d'y recourir.

— *Et personne dans ce gouvernement n'y a recours ?*

— Je ne dis pas cela. Vous savez bien qu'il y a des relations diverses, constantes, entre les responsables de l'information, les journalistes, le personnel politique, qu'il s'agisse de l'opposition, de la majorité, des partis, du gouvernement, des cabinets... Tout cela n'est pas nouveau. Ce sont des gens qui se rencontrent tous les jours, qui se téléphonent pour des raisons pratiques : autant d'occasions pour échanger des avis et même des avis critiques. Mais, à la place que j'occupe, je ne dois pas agir de cette manière. J'ai donc préféré — ce qui me paraît plus honnête et plus clair — un avertissement sous une forme publique Et je me suis adressé aussi aux journalistes...

— *Pour les appeler à la rébellion contre leurs chefs ?*

— Non. J'ai dit que, dans la situation actuelle, il appartient aussi aux équipes rédactionnelles d'agir afin d'exercer leur métier dans des conditions conformes à la déontologie professionnelle. Quelques-uns ont peut-être été choqués mais beaucoup d'autres ne l'ont pas été et ont reçu cette adresse comme une raison supplémentaire d'exiger de pouvoir remplir leur mission de journaliste en service public.

» Une entreprise n'est pas faite seulement de l'autorité absolue de celui qui la dirige Et cela est plus vrai encore pour une entreprise de presse, surtout si elle s'insère dans le service public. Un journal, qu'il soit écrit, radiodiffusé ou télévisé, est une œuvre commune qui concerne ceux qui ont autorité hiérarchique, mais aussi tous ceux qui y collaborent. Les directeurs de l'information sont restés en place, mais les équipes de journalistes ont aussi leur mot à dire.

» Tout le monde sait que, ces dernières années, la liberté n'a pas été la règle au sein des rédactions : choix des responsables, pressions politiques constantes, ségrégation dans le recrutement, sélection des commentateurs, tout cela a créé une situation dans laquelle des journalistes professionnels ne pouvaient plus se sentir à l'aise. Beaucoup ont été licenciés, d'autres ont été « mis au placard » et beaucoup ont été imposés pour accomplir une mission plus politique que professionnelle. C'est donc maintenant un droit des équipes rédactionnelles que d'exiger avec force le respect des principes déontologiques.

— *Certains, en attendant la nouvelle loi sur l'audio-visuel, s'apprêtent dans les rédactions à mettre en place des commissions ou comités d'appellations diverses qui, en s'arrogeant un droit de contrôle, instaureront peu ou prou une sorte de contre ou de double pouvoir. Comptez-vous sur eux ?*

— C'est une des questions qu'il faudra trancher, et je ne veux pas préjuger de la conclusion. Mais il est clair que la place des équipes rédactionnelles devra être fixée par rapport à l'autorité hiérarchique, quel que soit son mode de désignation.

— *L'échéance reste donc la nouvelle loi...*

— Oui. Elle sera prête pour être déposée devant l'Assemblée au début de la session ordinaire d'octobre. Elle sera vraisemblablement discutée en novembre — après le débat sur la loi de finances — et pourra entrer en application début 1982.

« Un pot commun »

— *Quelle place accorderez-vous, dans l'élaboration de cette loi, aux propositions qui émaneront des divers groupes de travail ou de réflexion qui se réunissent déjà dans les sociétés issues de l'ex-O.R.T.F. ?*

— Nous sommes preneurs et même demandeurs de toutes les suggestions, de tous les projets qui nous seront soumis, venant de toutes parts. Il faut que ce projet de loi soit établi dans la concertation la plus large et la plus ouverte. Avant même d'écrire la moindre ligne, j'ai voulu recevoir toutes les organisations représentatives de toutes les branches et de toutes les sociétés. Je leur ai demandé d'essayer de se regrouper au maximum. Tout au long de l'élaboration du projet de loi, je m'adresserai à ces différents interlocuteurs, afin qu'il y ait échange. Nous mettrons tout dans un pot commun pour en retirer le maximum de richesse.

— *Et vous mesurerez toutes ces propositions à l'aune de votre propre projet, celui du parti socialiste ?*

— Non. Nous n'avons pas l'intention de confier la rédaction de la loi à cinq ou six énarques qui travailleraient quelques semaines « en chambre ». Un groupe de travail sera constitué pour recueillir tous les apports. La contribution du parti socialiste sera l'un des éléments de référence, mais il ne s'agit pas de traduire le projet socialiste en projet de loi. Notre ambition est plus vaste...

— *Trois mois, c'est peu pour changer une aussi lourde machine...*

— Il faudra que le texte soit prêt dans les délais que j'ai dit, même s'ils sont courts. Car l'urgence est grande. Il faut accélérer le mouvement, tout en privilégiant la concertation, travailler tout l'été et demander à tous ceux que cela intéresse un effort particulier pendant cette période. On s'apercevra très vite — je l'ai déjà constaté — qu'il y a identité de vue sur les grands principes. Il sera donc moins difficile qu'on pourrait le croire d'aboutir à la mise en forme d'un projet sur lequel se retrouverait le plus grand nombre.

Propos recueillis par
FRÉDÉRIC EDELMANN
et DOMINIQUE POUCHIN.

POUR M. R. HANIN RADIO-MONTE-CARLO N'A PAS LE DROIT D'UTILISER SON ÉMETTEUR DE ROUMOULES

● L'acteur Roger Hanin, beau-frère de M. François Mitterrand, a été reçu, le 18 juin, par la radio libre Oblique FM (91,4 MHz) dans le cadre de l'émission « Pleine Lune ». Interrogé tout d'abord sur ses activités artistiques, en tant que directeur du Festival de Pau, il a évoqué ensuite le problème des radios libres :

« *Il est vrai qu'il faut les favoriser*, a-t-il notamment déclaré, *mais à condition de s'expliquer sur leur définition. (...) Il faudrait qu'il y ait beaucoup de studios de radio, beaucoup de journalistes, beaucoup de femmes et d'hommes qui puissent s'exprimer au niveau régional en particulier ; mais je ne crois pas que l'autorisation des radios libres sans aucun contrôle, sans aucune réflexion, soit intéressante (...).*

» *Il faut multiplier la concurrence mais éviter que l'argent, tout d'un coup, fasse en sorte que cette belle idée tourne mal. C'est mon opinion. Mais je dis tout de suite que je ne suis pas représentant du gouvernement.* »

» *Radio-Monte-Carlo devrait tomber sous le coup de la loi*, a également précisé M. Hanin. *Ils n'ont pas le droit d'émettre (1) et on ne les brouille pas ; il faudrait brouiller Radio-Monte-Carlo tout de suite, si la loi est la même pour tout le monde...* »

(1) M. Hanin fait allusion à l'émetteur de Roumoules, en territoire français (le Monde du 19 juin).

CENSURE A FR 3 ?

● L'Intersyndicale des journalistes de l'audiovisuel (S.N.J., C.F.D.T., F.O., C.G.T.) a publié, le 16 mai, un communiqué dans lequel elle proteste « *contre la direction de FR 3, qui interdit aux journalistes du magazine d'actualité hebdomadaire*, Hebdo-jeunes, *de parler des élections* », et condamne ce qu'elle qualifie de « *cas de censure flagrant* ». Selon l'Intersyndicale, le sujet prévu le 11 mai sur l'élection présidentielle aurait été déprogrammé sur l'ordre de M. Lemoine, directeur général de FR 3, et diffusé plus tard hors de son contexte.

De son côté, la direction de FR 3 entend démentir formellement « *avoir procédé à la déprogrammation d'un sujet sur les élections présidentielles dans le magazine* Hebdo-jeunes », rappelant que toutes les émissions « *doivent respecter strictement les règles d'objectivité et d'impartialité* » pour ne pas revêtir un « *aspect de propagande* ».

D'autre part, un reportage de FR 3 Lille sur la troisième circonscription du Nord, comprenant une interview des deux candidats du second tour, n'a pas été présenté dans son intégralité au journal télévisé régional. La direction de FR 3, se référant à une décision du conseil d'administration, s'est opposée à la diffusion des interviews des deux candidats.

Vendredi 19 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

19 h 35 Journal.

20 h 10 Campagne électorale.

21 h Au théâtre ce soir : « Silence, on aime ».
De M. Lenginay ; réalisation : P. Sabbagh ; mise en scène : M. Blech. Avec J. Barney, D. Provence, S. Azéma, H. Courseaux...
Un jeune couple, un cambriolage, une mère abusive et un copain envahissant...

22 h 40 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

19 h 35 Journal.

20 h 10 Campagne électorale.

20 h 55 Feuilleton : Les fils de la liberté.
De L. Caron. Réal. C. Boissol. Avec C. Biname, S. Faucher, R. Blay, C. Gai.
Troisième épisode. Tandis que Hyacinthe Bellerose part avec Marie Moitié à la recherche de son fils enlevé par le curé, les élections s'annoncent. Amours et politique dans un village du Bas-Canada, au 19e siècle.

21 h 55 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. *Des livres dont les princes sont des enfants.* Avec J. Cau (le Grand Soleil), *E. Charles-Roux* (Une enfance sicilienne), *C. Duneton* (le Diable sans porte), *F. Hebrard* (la Chambre de Gœthe), *A. Audouard* (Abeilles, vous avez changé de maître) et *C. David* (pour Ayala, l'enfant de la terre, de *J.-M. Auel*).

23 h 5 Journal.

23 h 15 Ciné-club (l'amour à vingt ans) : « Antoine et Colette ».
Antoine Doinel, adolescent, s'éprend d'une jeune fille rencontrée aux concerts des Jeunesses musicales.
Le sketch représentant la participation française d'un film international, l'Amour à vingt ans. En fait, une « nouvelle » empreinte de romantisme et d'humour, qui appartient au cycle Antoine Doinel, entre les Quatre Cents Coups et Baisers volés.



TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 45 Les jeux.

20 h 10 Campagne électorale.

20 h 55 Le nouveau vendredi : Psychiatrie sans garde-fous, ou la folle abbaye.
Une ancienne abbaye des Alpes-Maritimes a été convertie en lieu de traitement de la maladie mentale. Une expérience dont les résultats restent à démontrer.

21 h 55 Téléfilm : Et meurent les géants.
D'après L.-F Caude. Réal. P. Vincent. Avec P. Baynal, D. Dimey, C. Robiches, etc.
En rentrant chez lui après une dure journée de travail, un jeune homme aperçoit les géants qui s'enfuient hors de la ville. Début d'un conte bâti sur une tradition qui se poursuit à Douai depuis quatre cent cinquante et un ans et rassemble chaque année, le 5 juillet, des dizaines de milliers de Douaisiens.

22 h 50 Journal.

23 h 30 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : La navette spatiale après son premier vol.
20 h, Médicale : Les pèlerins de la Mer Morte ; Le second souffle (en liaison avec TF 1).
21 h 30, Black and blue : Grant Greene.
22 h 30, Nuits magnétiques : Vivre et rêver (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE

20 h 20, Concert (cycle d'échanges franco-allemands) : « Enflando », de Bloch ; « Concerto pour violon et orchestre n° 2 », de Szymanowski ; « Une vie de héros », poème symphonique de R. Strauss, par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. K. Kord, avec Wanda Wilkomirska, violon.
22 h 15, Portrait par petites touches : R. Schumann, par B Riguetto ; 23 h 5, Vieilles cires : Herbert von Karajan et l'Orchestre philharmonique de Vienne, 1946-1948 (Beethoven) ; 0 h 5, Jazz forum.

Samedi 20 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 Emissions régionales.

12 h 30 Cultivons notre jardin.

12 h 45 Forum-éducation.
Les handicapés.

13 h Journal.

13 h 30 Le monde de l'accordéon.

13 h 45 Au plaisir du samedi.

18 h 15 Trente millions d'amis.

18 h 45 Magazine auto-moto.

19 h 10 Six minutes pour vous défendre (de l'I.N.C.).

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Mini-chroniques.
Bricolage.

20 h Journal.

20 h 30 Variétés : Numéro un.
Autour d'Enrico Macias.

21 h 30 Série : Dallas.
de R. Down, réal. L. Martinson.

22 h 30 Téléfoot 1.
Championnat de France, Coupe d'Europe, Coupe de France, matches internationaux : les meilleurs moments.

23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 40 Retransmission du Collège de France.
Exposé du professeur J.-C. Pecker sur « La controverse cosmologique ».

11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.

12 h La vérité est au fond de la marmite.
Sardines au vinaigre ; Rouille de poulpes.

12 h 15 Journal.

13 h 35 Des animaux et des hommes.
Entre deux marées.

14 h 20 Les jeux du stade.
Athlétisme ; Cyclisme ; Tennis.

17 h 20 Récré A 2.

18 h 5 Chorus : Southside Johnny.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 10 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Top-club.

20 h Journal.

20 h 35 Feuilleton : Les fils de la liberté.
de L. Caron, réal. C. Boissol Avec C. Biname, S. Faucher, R. Blay, E. Hirt...
Quatrième épisode. *Hyacinthe Bellerose, chassé de chez Marie Moitié, s'engage comme bûcheron dans le Nord, mais un incident inattendu lui fera comprendre qu'il aime la jeune femme. Il revient et découvre que la révolution gronde. Fresque sociale et politique de la paysannerie canadienne francophone, au dix-neuvième siècle.*

21 h 35 Variétés : Suivez Lecocq.

22 h 30 Frontières de l'inconnu.
La conquête des eaux blanches en aéroglisseur : la remontée des rapides de l'Orénoque, du Gange, sur coussin d'air ouvre, en effet, de nouvelles routes à l'exploration.

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h 30 Trait d'union.
Magazine sur l'islam.

18 h 30 Pour les jeunes.
L'odyssée de Scott Hunter : Destination : l'invisible (l'art).

19 h 10 Journal.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 55 Dessin animé : les Misérables.

20 h Les jeux.

20 h 30 Grâce à la musique : Bela Bartok.
L'histoire, vue à travers l'œil de François Reichenbach, d'un musicien sensible et bouleversé par tout ce qu'il a vu et vécu de sa naissance à sa mort, à New-York, en 1945.

22 h 30 Journal.

22 h 50 Ciné-regards : Train et cinéma.

FRANCE-CULTURE

9 h 7, Matinée du monde contemporain.
10 h 45, Démarches avec... J.-M. Brohm : L'illusion olympique.
11 h 2, La musique prend la parole : Debussy et les régions de la musique française (Etudes...).
12 h 5, Le pont des Arts.
14 h, Sons : Islam.
14 h 5, La vie sans voir.
16 h 20, Livre d'or : R. Oleg, violon, M. Dalberto, piano (Schubert, Debussy).
17 h 30, Pour mémoire : L'autre scène ou les vivants et les dieux (le verbe interdit).
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Radio Canada présente : Le bruit d'une ville, Montréal
20 h, Carte blanche : Les fleurs de Systele, de M. Marc. Avec : J Topart, F. Timmermann, etc.
21 h 28, Bonnes nouvelles, grands comédiens : Le grand-père, de M. Toesca, lu par D. Ceccaldi.
21 h 55, Ad Lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

De 9 h à 1 h du matin : Vienne, par Alfred Brendel.
9 h, Ouverture.
9 h 10, « Sonate en sol majeur pour violon et piano » de Brahms ; « Impromptus » de Schubert, avec A. Brendel ; Commentaires sur Alfred Brendel.
10 h, « Scènes d'enfants » de R. Schumann, avec A. Brendel ; « Le poète parle... » : A. Brendel ; « Quatuor en sol majeur », de F. Schubert, par le Quatuor Busch.
11 h, « Concerto pour piano et orchestre » de Schoënberg, par l'Orchestre de la B.B.C., dir. B. Maderna ; « Airs de concert », dir. G Szell ; « Leonore III » de Beethoven, par l'Orchestre philharmonique de Stockholm ; Commentaires sur Alfred Brendel.
12 h, « Sonate pour trio » de J Haydn, avec A. Brendel ; « Tristan et Isolde » de R. Wagner ; « Concerto pour piano K 482 en mi bémol majeur » de Mozart, par l'Academy of Saint-Martin-in-the-Fields, dir. N. Marriner, avec A. Brendel.
13 h, Extraits de « Médée » de Cherubini, avec Maria Callas ; « Concerto pour piano n° 4 de Saint-Saëns », par l'Orchestre des concerts du Conservatoire, dir. Ch. Münch, avec A. Cortot ; « Le poète parle... » : Alfred Brendel ; « Quintette à deux violoncelles » de Schubert ; « Sonate en si pour piano » de Liszt, avec A. Brendel ; Commentaires sur Alfred Brendel ; « Concerto brandebourgeois n° 5 » de Bach, avec A. Cortot et les solistes de la Schola Cantorum de Paris.
16 h, Œuvres de Wagner, dir. B. Walter, avec L. Lehmann ; « Le poète parle... » : A. Brendel ; « Concerto pour violon » de Berg, par l'Orchestre philharmonique de Stockholm ; « Danses slaves » de Dvorak, avec A. Brendel.
17 h, « Symphonie n° 10 » de Mahler, par l'Orchestre symphonique de Bournemouth, dir. S. Rattle ; Commentaires sur Alfred Brendel.
17 h 30, Concert (en direct de la salle Gaveau à Paris) : « Variations pour clavier en fa mineur » de Haydn ; « Sonate pour piano n° 3 » de Beethoven, par le Quatuor Talich, avec Imogen Cooper au piano.
19 h, « Concerto pour piano et orchestre » de Schoënberg, par l'Orchestre de la B.B.C., dir. P. Boulez ; « Sonate pour piano » de Schubert, avec A. Brendel ; Commentaires sur A. Brendel ; 20 h 5, « Paraphrase sur Benvenuto Cellini » de Liszt, avec A. Brendel ; « Le poète parle... » : A. Brendel ; « Lieder » de Schubert, avec E. Schwarzkopf, E. Fischer, piano.
20 h 30, Concert (en direct du Grand Auditorium de Radio-France) : « Symphonie n° 33 », « Concerto pour piano et orchestre K 271 », « Symphonie concertante pour violon, alto et orchestre » de Mozart ; « Fantaisie pour piano à quatre mains D 940 » et « Lieder », de F Schubert ; « Quatre chants sérieux » de Brahms ; « Symphonie funèbre » de J Haydn, par l'Orchestre de chambre de la Philharmonie de Berlin, dir D. Fischer-Dieskau, avec A. Brendel, Imogen Cooper au piano, Pierre Amoyal au violon, et G Caussé, alto
23 h 15, « Lieder eines Fahrenden Gesellen » de Mahler ; « Le poète parle... » A. Brendel ; « la Grande Fugue pour piano à quatre mains » de Beethoven, avec A. Brendel et D. Barenboim ; 0 h 5, « Symphonie inachevée » de Schubert, dir. Furtwängler ; « Rondo en ré majeur pour piano et orchestre » de Mozart, dir N Marriner.



ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	65,00	76,44
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,00
IMMOBILIER	43,00	50,57
AUTOMOBILES	43,00	50,57
AGENDA	43,00	50,57
PROP. COMM. CAPITAUX	120,00	141,12

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.	Le mm/col. T.C.
OFFRES D'EMPLOI	37,00	43.52
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11.76
IMMOBILIER	28,00	32.93
AUTOMOBILES	28,00	32.93
AGENDA	28.00	32.93



emplois internationaux

(et départements d'Outre-Mer)

SOCIETE DE CONSULTANTS GENIE CIVIL

recherche

pour un pays du Moyen - Orient

Directeur technique

L'activité concerne la direction et la surveillance de travaux de grandes infrastructures routières urbaines et extra-urbaines.

L'effectif est d'environ 200 techniciens.

On demande un ingénieur grande école, 15 ans d'expérience minimum, ayant déjà assumé ces responsabilités chez un consultant ou dans une entreprise, mais toujours dans le domaine routier.

Bonne connaissance de l'anglais parlé et écrit.

Le salaire net et sans impôt sera fonction des capacités et de l'expérience du candidat. Il est de l'ordre de 400.000 francs. Nombreux et importants avantages en nature.

Adresser C.V. sous référence **CD/27** *à :* **PROFILS**
Immeuble Périsud
5, rue Louis Lejeune - 92128 MONTROUGE

PROFILS



Agissant au nom de la fondation autonome créée récemment par l'Université de Lausanne, l'État de Vaud et l'École polytechnique fédérale, le Conseil de fondation pour un Institut de Hautes Études en administration publique (IDHEAP) ouvre une inscription en vue de pourvoir le poste de

DIRECTEUR DE L'INSTITUT

Appelé à créer, puis à diriger et développer un centre d'enseignement et de recherche opérant au niveau post-gradué (et s'adressant essentiellement aux cadres moyens et supérieurs des administrations publiques suisses et étrangères), ce responsable sera chargé de l'ensemble des tâches relevant d'un tel mandat.

Le Conseil de fondation souhaite s'attacher les services d'une personnalité au bénéfice d'une formation universitaire (doctorat), d'une expérience de la gestion en milieu universitaire ou administratif et de bonnes connaissances linguistiques (français, anglais, allemand).

Les intéressés sont invités à adresser leurs offres complètes à M. Olivier Long, président du Conseil de fondation de l'IDHEAP, Rectorat de l'Université, 4, place de la Cathédrale, Case postale 611, 1000 Lausanne 17 SUISSE.

Les dossiers reçus seront traités avec toute la discrétion qui s'impose en pareil cas.

Emplois régionaux

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE rech. pour son bureau de SENS collaborat. qualifié. Expérience cabinet souhaitée, position cadre, et prêt., av. soc. Écr. avec C.V. au nº 8665 *le Monde* Pub., 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

secrétaires

CENTRE DE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL PARIS recherche

SECRÉTAIRE SOCIALE

Ayant bonnes connaissances en sténodactylo et législation sociale. Poste à pourvoir à partir du 3 août 1981 (ferm. pour congés annuels du 3 au 31 juillet). Tél. : 340-23-46, poste 51.

DEMANDES D'EMPLOIS

H. cinquantaine, bonne présentation, recherche place dans restauration pour seconder patron, sérieuses références. Ballester. Tél. 608-07-44, à partir de 19 h.

OFFRES D'EMPLOIS   OFFRES D'EMPLOIS

Le Groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine.

- INGENIEUR ELECTRONICIEN — Documentation technique — Réf VM 4209 N
- ORGANISATION-INFORMATIQUE — Vernon (27) — Réf. VM 11525
- INGENIEUR CONTROLE QUALITE — Alsace — Réf. VM 17502 A
- ACHETEUR TECHNIQUE — Réf. VM 5441 J

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature.

groupe egor 8 rue de Berri 75008 Paris

média-system

Organisme à gestion paritaire recherche pour renforcer son équipe de chargés de mission et d'études

JEUNE DIPLOMÉ (E)

- Enseignement sup. (gestion, économie, droit...), débutant ou première expérience.
- Connaissance du secteur agro-alimentaire et de la formation appréciée.
- Sens aigu des contacts.
- Relations avec entreprises impliquant fréquents déplacements en France.

Adr. let. man. C.V., ph. et prét. s/nº T 027.468 M à R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

---

Importante firme d'installations de stands recherche

2 CONCEPTEURS MAQUETTISTES CONFIRMÉS

pour créations de stands d'expositions. Ne pas se présenter. Écr. avec C.V., références et prétent. + photo (retournée). Structures internationales. Boîte postale 101. 93102 Montreuil Cedex.

SOCIÉTÉ NORBERT BEYRARD FRANCE
Études économiques financières informatiques spécialisée dans assistance technique aux pays en voie de développement recherche

1) Ingénieur System pouvant être Chef d'Exploitation d'un centre de calcul, ayant une bonne connaissance du PL1.

2) Un Analyste Programmeur spécialiste des chaînes de traitement, ayant une bonne connaissance du PL1.

Tous deux pouvant accepter missions longue durée en Afrique francophone.

Écrire avec curriculum vitae à la Société Norbert Beyrard France, 68, rue Pierre-Charron, Paris-8ᵉ.

La municipalité de Malakoff recherche d'urgence une puéricultrice D.E. pour poste de directrice crèche familiale. Écrire à M. le Maire Place du 11-Novembre, *92240 Malakoff.*

Commune de Jouars-Pontchartrain (78760), recherche Animateur expérimenté pour son foyer rural. Adresser candidature avec C.V., à M. le Maire.

INSTITUT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR recherche pour Paris

DIRECTEUR DIRECTRICE D'ÉTABLISSEMENT

Pour direction des études, planning et organisation. Doit avoir impérativement — déjà dirigé les études d'un institut ou École privée.

Envoyer C.V. s/nº 888.953 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris, qui transmettra.

Très import. Sté industrielle cherche pour Paris

CONTROLEUR DE GESTION

Le candidat retenu pourrait être un ingénieur ayant une expér. industrielle préalable. Env. lettre et C.V. en rappelant la réf. 347 à O.S.P. Serv. D, 7, rue Ste-Anne, Paris (1ᵉʳ), qui transmettra.

L'Association Jeunesse Culture Loisirs et Technique propose des postes d'Éducateurs spécialisés, d'Éducatrices spécialisées, de Moniteurs éducateurs et de Monitrices éducatrices pour les établissements suivants :

- FOYER DE PARIS 15ᵉ — Foyer pour scolaires, apprentis et jeunes travailleurs adolescents cas-sociaux. ÉTABLISSEMENT de 35 lits — 4 postes : 3 hommes et 1 femme
- DÉPARTEMENT de L'OISE — BEAUVAIS : Foyer en appartement pour adolescents cas-sociaux en formation professionnelle extérieure. ÉTABLISSEMENT de 30 LITS — 2 postes : 1 homme et 1 femme

BEAUVAIS : Foyer en appartements pour adolescents cas-sociaux scolaires, apprentis et en formation professionnelle extérieure. ÉTABLISSEMENT de 30 LITS — 2 postes : 1 homme et 1 femme

NIVILLERS (8 km de BEAUVAIS) Établissement pour adolescents cas-sociaux en formation professionnelle à l'extérieur. ÉTABLISSEMENT de 70 LITS — 5 postes : 3 hommes et 2 femmes

Poste à pourvoir dans l'immédiat ou début septembre (à discuter).

Adresser les demandes d'emploi avec curriculum vitae et photo à J.C.L.T., 17, rue Gebert, 75015 PARIS

Commissaire aux comptes recherche

COLLABORATEURS

ayant bonne expérience *révision comptable.* Écr. s/nº T027792M, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

capitaux propositions commerciales

Entreprise d'importat. et de distribut. ch. petits produits franç. pour distribut. et vente en Suisse. Faire offre MS Boîte postale 15, 1245, Genève (Suisse).

fonctions commerciales

Création de poste **140 000 F +**

Directeur des Ventes

France

Nous sommes une entreprise de production de **CERAMIQUE** (350 personnes, 83 millions de CA) filiale d'un groupe français aux activités internationales.

— Vous êtes un homme de terrain expérimenté et connaissez particulièrement le milieu des négociants en matériaux de construction.
— Vous désirez créer et faire évoluer un poste dont les perspectives de développement sont intéressantes.
— Vous souhaitez être basé à Paris mais êtes disponible pour de fréquents déplacements de courte durée en province.

Nous vous proposons :
• d'animer un réseau de 10 agents répartis sur l'ensemble du territoire
• de promouvoir de nouveaux produits
• d'élargir notre clientèle
• de participer enfin de manière active à la définition de la politique commerciale de notre société.

sélé CEGOS Adresser lettre man., C.V. détaillé, photo et prétentions à Claudine FERRY-CLEMENT, Sélé-CEGOS, Tour Chenonceaux, 204 rond-point du Pont-de-Sèvres, 92516 BOULOGNE CEDEX sous référence 3005/M.

Abidjan, Barcelone, Bruxelles, Dusseldorf, Lisbonne, Londres, Lyon, Madrid, Milan, Munich, New York, Sao Paulo, Séville, Tunis

Membre de SYNTEC

information divers

Pour bien choisir votre métier FRANCE-CARRIÈRES chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

Emplois outre-mer, étranger MIGRATIONS chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Part. vds G.S.A. CLUB 1ʳᵉ main, 38.000 km, avril 80, RK7. Vert métal. Tr. bon état. Px Argus. Tél. 603-87-78.

Voit. anc. (coll.) PANHARD BT 24 N4 (67) 127.000 km ét. exc. Prix 14.500 F. A déb. 370-43-81.

achats

FRANCE AUTOS recherche pour OPÉRATIONS TTES MARQUES **VÉHICULES 74 à 80** PAIEMENT COMPT tous GAGES. LA SOCIÉTÉ FAIT Achat-vente-échange-dépôt **368-08-75.**

boxes - parking

PARKING BRISTOL 106, r. du Fg-St-Honoré, Paris-8ᵉ. Ouvert ts les jrs 24 h/24. Places dispon. à louer au mois ou à l'année. Pour ts rens. 266-91-45.

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

PARTICULIER vend (prix très intéressant), living PALISSANDRE DE RIO + table + 4 chaises, le tt très b. ét., disponible fin AOUT. Tél. du lundi au vend. (juin-juill.) après 18 heures : 379-61-22.

Antiquités

C'EST AU DÉPOT VENTE DE PARIS, que vous vendrez au mieux vos antiquités, meubles d'occasion, voir le débarras que vous envisagez. 2.000 m² d'exposition. 81, rue de Lagny, Paris-20ᵉ. Tél. : 372-13-91.

Beauté

BRONZAGE RAPIDE UVA Saunas, douche au jet « Club Soleil », 542-91-05.

Bijoux

BIJOUX SUR MESURE Créations, transformations, réparations. PRIX FABRICANT. OCCASIONS : dépôt-vente. Diamants, pierres précieuses certifiées. Expertises, photos. L'ATELIER, 210, bd Raspail, 75014 PARIS. Tél. 320-88-03.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4ᵉ, 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro Cité ou Hôtel-de-Ville.

Carrelages

LES PLUS BEAUX Direct usines Vente promotionnelle 113, av. Parmentier (11ᵉ) **Tél. : 357-09-46 + +**

Détectives

DUBLY 61ᵉ année Ancienneté - Loyauté ENQUETES - FILATURES 121, r. St-Lazare, Paris 8ᵉ Tél 387.43.89 Consultations gratuites

Cuisine

PROMOTION KITCHENETTE (évier + meuble + cuisson + frigo + robinetterie) En 1 m 2.300,00 F Paris. SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6ᵉ. OUVERT LE SAMEDI. Tél. 222-44-44.

Chasse

A vendre à amateur **TROPHÉE SANGLIER** 120 kg, naturalisé avril 1981. Prix : 1.700 F. Tél. : 227-41-59 heures repas.

Enseignement

Apprendre l'américain à L'AMERICAN CENTER 261, bd Raspail, PARIS 75014. **633-67-28**

Session intensive du 29 juin au 10 juillet pour : gens pressés. Lycéens en mal d'Anglais touristes.

Méthode orale, cours dans la journée et le soir. Inscriptions du 9 au 25 juin.

Mode

30/40 % moins cher COSTUMES - VESTES Les marques de luxe à qualité/prix, 5, aven. de Villiers-17ᵉ. Métro Villiers.

Moquettes

MOQUETTE PURE LAINE **50 %** de sa valeur Téléphone : 842-42-62. 250-41-85.

INCROYABLE 30.000 m² **DE MOQUETTE** en stock à liquider. Pure laine et synthétique, prix de gros, pose assurée. Renseignements 757-19-19.

Peinture

TRAVAUX DE PEINTURE et papier peint, par étudiant, bonne expérience, travail soigné. Prix modéré. 981-93-58.

Prêt-à-porter

« L'HOMME » habille les HOMMES Vêtements sur mesure et prêt-à-porter 77, rue Riquet, 75018 Paris Tél. : 607-51-05 Mᵒ Marx-Dormoy.

Psychologie

VIDÉO-THÉRAPIE Se voir pour évoluer. Groupe. Séances individuelles et formation 1981-82. C.E.N.T.R.E., 52, rue de Verneuil, 75007 Paris. Tél. 261-16-44.

Stages

LA PELOUSE CLUB VERT Nature. Équitation. Tennis. Photo. Danse. Stages 6 jours. 20 JUIN - 20 SEPTEMBRE. MONTGERON, 20 km Paris, (R.N.6). 903-50-80, 940-23-36.

Format. continue. Cours intensifs ALLEMAND en AOUT ESPAGNOL en septembre. Nouvelle pédagogie très efficace. Détente et plaisir d'apprendre. TEL. 326-22-64.

Juil., août, sept., stage de dessin de 12 jours en basses Cévennes, un regard sur le monde et soi-même à travers l'expression graphique, la promenade et la photo. Pour tous renseignements, écrire à Mᵐᵉ Camurati, Colombeyrolles, Saint-Theodorit, 30260. Tél. : (66) 77-42-89.

Soins de beauté

LABORATOIRES CAPILLAIRES recherchent jeunes femmes, jeunes filles, tous types de cheveux naturels ou colorés pour entretien régulier et gratuit de la chevelure. Appeler 759-97-52 10 h-12 h et 15 h-16 h 30.

Vidéo

JUKE-BOX Loisirs club vidéo *UHS- BETA* 1000 titres (RCU, Warner Bros, René Chateau) Vente 490 F, loc. 48 h., 30 F, 6, bd des Capucines, 75009 Paris 95, rue d'Avron, 75020 Paris. Téléphone : 373-29-04.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES 296-15-01

Vacances - Tourisme - Loisirs

Vacances à CHAMONIX Location à la semaine studios, 2-4 pers., 2 pièces, 5-8 pers., entièrement équipés, dans résidence standing neuve. LOCATIONS ORION 39, rue de Surène 75008 Paris. 266-33-26.

VACANCES SUR LES CANAUX BRETONS En house boats de 8 personnes. TOURISME NAUTIQUE BRETON, tél. (99) 90-64-98. B.P. 32, La Roche Bd. 56130.

Loue juillet, Gironde prox. océan, villa tt cft F3 ds parc forestier. Tél. : (56) 41-40-29.

50400 Granville, plage Saint-Nicolas, Au Bon Accueil. Tél. (33) 50-06-86, hôtel-restaurant toute l'année.

A louer pour juillet dans la Drôme (vieux village), très belle maison avec cft et tél. Pour renseignem. appeler après 18 h au 250-71-88.

A louer JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE, grand studio 40 m² meublé, près Quartier Latin et Jardin des Plantes. Immeuble standing tout confort, 2.500 F par mois ou 7.000 F pour 3 mois. Écr. s/nº 6.142 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Animatrice atelier des enfants, Beaubourg, accueille enfants 5 à 10 a. ds maison, 140 km ouest Paris, Juill./août, 360 F par sem. Tél. : 16 (33) 33-98-56.

Vacances à **ANTIBES** Location à la semaine studios 2-4 personnes, tout confort, entièrement équipés, standing. LOCATIONS ORION 39, rue de Surène, 75008 Paris. Téléphone : 266-33-26.

EXCEPTIONNEL du 15 au 20 juin, grande promotion de locations d'été organisée par : les AGENCES DU FINISTÈRE à la MAISON DE BRETAGNE. Centre commercial Maine-Montparnasse, PARIS.

CAMPAGNE, Côtes-du-Nord. Maison rénovée, pl.-pied, 3 ch., salle à manger, salle d'eau, w.-c., garage, calme, verdure. Prix : juillet 4.000 F, 1ʳᵉ quinzaine sept. 1.500 F. JEGOUX, Merléac. 16 (96) 28-82-73, apr. 21 h.

GASPILLEZ LE SOLEIL PAS VOTRE ARGENT 2 semaines de rêve le long du golfe de Calvi en CORSE tout compris : repas avec table de plus de 40 hors-d'œuvre, bungalows le long de la plage, animation. Deux semaines, voyage avion tout compris à partir de : 2.390 F, départ Paris, 1.990 F, départ Marseille. Encore quelques places disponibles pour le départ du 27 juin. Documentation gratuite : CLUB OLYMPIQUE, 3, r. de l'Échelle, 75001 Paris. T. 260-31-62 (lic. d'État 435).

LOCATION CAMPING-CAR 3 pl., sem., 1.900, m., 9.900, gar. St-BERNARD T.325-42-28.

Stages de fouilles archéologiques pour les 18-30 ans à CAEN (Calvados) du 16 au 29 juillet. Travail et initiation sur un chantier gallo-romain, Iᵉʳ et IVᵉ siècles. Renseignements et inscriptions : Direction départementale jeunesse et sports de votre département ou au 16 (31) 76-04-29.

A LOUER VILLA F4 TOUT CONFORT (83) SAINT-MAXIMIN, LA-STE-BAUME, JUILLET. TÉL. (91) 79-19-82.

100 km PARIS autoroute du Sud, maison 3 pièces, juillet, août, septembre dans vaste domaine boisé, piscine, tennis, équitation, golf, 4.500 F par mois. Tél. : 747-14-02 bureau, 704-94-69 domicile.

ÉTÉ 1981 LES SAISIES (Savoie) Station été-hiver 1.600 m appartements à louer 2 à 8 personnes. Nombr. activités et excursions. SOGESTIMMO (1) 771-31-53. (79) 31-31-54.

AQUITAINE, proximité mer, BELLES VILLAS à louer. Doc. grat. sur dem. : (56) 28-86-80.

LE LAVANDOU, à louer appart 4 pers., 1ʳᵉ quinz. juill.-août-sept. Téléphone : (6) 707-12-15.

Loue à LESCONIL Finistère-Sud, à 200 m. de la plage, appartement tout confort, pour 4-5 personnes, juin, septembre 1.500 F.; juillet : 3.200 F. Odette Boennec, 14, r. Laënnec, 29138 Lesconil. Tél. : (98) 87-83-61.

MONTRÉAL Centre ville APPARTEMENT 5 PIÈCES, MEUBLÉ, à la semaine ou au mois. Rens. Canada 19-1 (514) 274-13-05

BRETAGNE - Proximité mer, belles villas à louer. Doc. grat. sur dem. : (98) 55-46-61.

SÉJOUR A LA CARTE DANS LE PARC DU QUEYRAS en demi-pension, 63 F. Tél. : (92) 46-70-82 ou 339-37-45.

Randonnez cet été au Pérou ss la conduite de Thierry Renard, un des meilleurs spécialistes actuels des Andes. PERIPLES, 77, av. É.-Zola-15ᵉ, 577-50-00.

Vacances insolites... randonnées pédestres en Grande Kabylie à la découverte du Massif du DJURDJURA. PERIPLES, 77, av. Émile-Zola-15ᵉ, 577-50-00.

STE-MAXIME 1ᵉʳ-15 août 7.500 F. Vue mer, VILLA, 5 ch., gd cft, 1 km plage. Tél. (54) 78-03-56.

A louer, 15-31 août, appart. neuf, tout cft, 4.500 F. CAP ANTIBES, Tél. (23) 58-08-33.

PORT-GRIMAUD. Cité lacustre et plage, 2 p., belle vue, cft, sauf du 1ᵉʳ au 22 août, 707-97-11.

Petite station près des Arcs, loc. appartement 7-8 pers., tout cft, gd balcon sud. Tél. 567-84-10.

PORT-BARCARÈS. 3 pièces, grande terrasse directement sur marina près plage tous sports nautique, tennis, juillet, août, 6.000 F par mois. 747-14-02 bureau, 704-34-69 domicile.

85 km Nemours, dans parc rés. de loisirs (piscine), juill. à sept., home-mobil - Tél. : 370-43-81.

Près Grasse, vieux mas, pleine nature, calme, 2 ch., cft, juillet. Tél. : (93) 77-23-41 (matin).

JUAN-LES-PINS. A louer dans villa « Les Rayons d'Or », avec jardin, verdure, très calme, chambres, très confortables. Juin, juillet, août, septembre. Tél. : (93) 74-12-75.

Vacances enfants/jeunes places disponibles en juillet et août. Accueil de 4 à 17 ans. différentes régions de France.

Séjours à dominante sportive ou culturelle, à partir de 13 ans.

Tél. : V.V.L., 681-02-20, de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h, samedi excepté.

Loue Le Lavandou (Var) 2ᵉ quinzaine de juin, 1ʳᵉ quinzaine de juillet, 2ᵉ quinzaine d'août, Nice studio avec jardin 700 m de la plage pouvant recevoir 4 personnes, très beau site. Éc. s/nº 8.674 *le Monde* Pub., 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

L'été à **DEAUVILLE** Location à la semaine, studios 2-4 personnes, tout confort. Entièrement équipés, standing. LOCATIONS ORION 39, rue de Surène, 75008 Paris. Téléphone : 266-33-26.

هكذا من الأصل

RELIGION

Les travaux du conseil permanent de l'épiscopat français

Valeur et limite de l'action catholique

Réuni à Paris du 15 au 17 juin, le Conseil permanent de l'épiscopat a traité principalement de l'Action catholique des milieux indépendants (A.C.I.) et des missions extérieures.

● L'ACTION CATHOLIQUE

Le cardinal Roger Etchegaray, président de la conférence épiscopale, a notamment déclaré que les évêques étaient « *proches* » des milieux de l'A.C.I., qu'ils connaissaient bien, « *au point d'être portés à leur donner spirituellement davantage ce qu'ils demandent par instinct ou par tradition que ce dont ils ont besoin face aux mutations* ».

Le Conseil a observé « *un émiettement dans la pastorale des milieux indépendants* », la commission *ad hoc* se proposant d'élaborer un « projet pastoral ».

Dans un document sur l'action catholique en général à l'usage de l'épiscopat, le Père Pierre Molin, secrétaire général de l'épiscopat pour l'apostolat des laïcs, affirme : « *Une Eglise entièrement construite sur la seule Action catholique pourrait risquer de devenir une Eglise marquée trop exclusivement par le modèle d'apôtre qui est celui du militant. En revanche, une Eglise qui ne ferait pas une place centrale au type de présence de l'Action catholique ne pourrait être qu'une Eglise gravement mutilée.* »

● LES MISSIONS

Le cardinal Etchegaray estime « *pesante et hésitante* » la démarche missionnaire à l'intérieur de l'hexagone qui devrait trouver un stimulant dans le renouveau de la mission à l'extérieur. Il a souligné « *les responsabilités religieuses* » des touristes français. « *L'annonce de l'Evangile*, a-t-il conclu, *ne pourra plus s'appuyer sur la supériorité de l'Occident chrétien.* »

Les prêtres français qui exercent leur ministère en Afrique, en Asie et dans les DOM-TOM sont au nombre de trois cent vingt. Cent deux demandes provenant de pays étrangers sont en instance, qui seront particulièrement difficiles à honorer.

Depuis la création du comité France-Amérique latine par Mgr Riobé, cent quatorze prêtres remplissent leur tâche sur ce continent.

Dans le sillage de la Pentecôte œcuménique organisée par Jean-Paul II à Rome (*le Monde* du 9 juin), le cardinal Etchegaray a invité, le 16 juin, les représentants de l'orthodoxie à un dîner suivi d'un échange autour du Père Yves Congar, puis à une prière commune (credo de Constantinople, etc.) dans une des chapelles de la rue de Sèvres à Paris. C'est la première fois que s'est tenue une réunion de cette ampleur et de cette formule. — H. F.

LE MOUVEMENT DROITS ET LIBERTÉS DANS LES ÉGLISES LANCE UN APPEL A TOUS LES CHRÉTIENS DE FRANCE.

Le mouvement Droits et libertés dans les Eglises lance un appel à « *tous les chrétiens de France pour qu'ils prennent part à la rédaction d'une « charte des droits dans l'Eglise catholique* ». Ce mouvement est issu du Comité de défense des droits des chrétiens, qui avait pris, l'an dernier, diverses initiatives, notamment l'invitation à Paris, pour une conférence publique en avril 1980, du théologien suisse Hans Küng.

L'appel reprend l'initiative du mouvement américain *Association for the rights of catholics in the Church* (Association pour les droits des catholiques dans l'Eglise), fondé en 1980 « *pour contribuer à un changement fondamental de structures dans l'Eglise catholique* ».

« *Il s'agit donc, pratiquement*, souligne l'appel, *d'interroger votre expérience ecclésiale, individuelle et communautaire, la plus concrète et, à partir d'elle, de présenter des projets de listes de « droits dans l'Eglise », en insistant sur les libertés qui vous semblent insuffisamment reconnues ou même violées et qu'il vous paraît indispensable, aujourd'hui, de proclamer et de garantir pour un meilleur exercice de vos devoirs et de vos responsabilités de baptisés* » (1).

(1) Ces projets de rédaction doivent être adressés à Droits et Libertés dans les Eglises, 14, rue Saint-Benoît, 75006 Paris.

SCIENCES

Le troisième lancement de la fusée Ariane a été un succès

Le troisième lancement de la fusée Ariane a été un succès, malgré un compte à rebours émaillé d'incidents. La mise à feu n'a pu, en effet, avoir lieu à 13 h. 20 (heure de Paris) comme prévu, mais à 14 h. 33, avec près d'une heure quinze minutes de retard.

Après un premier arrêt du compte à rebours dû à une mauvaise commutation électrique empêchant le fonctionnement d'une valve du système d'attitude (orientation) du troisième étage de la fusée, une désynchronisation du radar de Cayenne chargé de suivre la première partie du vol a prolongé l'interruption du compte à rebours.

Après allumage successif des trois étages, les deux « passagers » d'Ariane, les satellites Météosat-2 et Apple, ont été mis en orbite.

Sous réserve de vérifications à faire sur l'orbite atteinte, ce second succès qualifie le lanceur pour des tirs opérationnels. On peut espérer qu'il entraînera la transformation de plusieurs options en commandes fermes.

La préparation du tir s'était opérée sans difficultés particulières. Vers 8 heures (3 heures, heure locale) avait eu lieu le retrait de la tour abritant le lanceur et permettant son montage. Ariane était alors apparue dans la lumière des projecteurs, dressée sur sa table de lancement. Vers 10 h. 20, avait commencé une opération délicate : le remplissage du troisième étage en hydrogène et oxygène liquides. La météorologie était favorable, le plafond de nuages plus que suffisamment haut pour permettre un suivi optique du lancement. Et l'« hypothèque australienne » était levée.

On avait craint, en effet, jeudi soir, de devoir retarder le lancement à cause d'une grève des P.T.T. australiens. Le suivi du satellite indien Apple, qu'Ariane devait emporter en plus du satellite européen Meteosat-2, devait être assuré par la station indienne de Shar, dont les liaisons avec Kourou transitent par l'Australie. Mais, ce vendredi matin, une liaison par télex avait pu être mise en place et le tir pouvait donc avoir lieu.

Au moindre «hoquet» du lanceur...

De notre envoyé spécial

Kourou. — « *Nous n'avons laissé dans l'ombre aucun problème technique* », déclarait le directeur général du Centre national d'études spatiales (CNES), M. Yves Sillard, à la veille du tir. Formule lapidaire certes, mais qui, comme toutes les formules, ne vaut que par ce qu'elle sous-entend : un an de recherches, d'analyses et d'essais menés pour identifier et pallier les causes de l'échec essuyé en mai 1980 par la fusée européenne en raison du mauvais fonctionnement d'un moteur du premier étage d'Ariane. Des dizaines de millions de francs ont été dépensés à cette fin et pas moins de cent soixante-quinze essais de ce moteur (dont quatre unités équipent le premier étage et une seulement le second) ont été menés en Europe pour aboutir à ce lancement très important pour l'avenir de la fusée européenne.

« *Tout a été mis en œuvre pour réussir* », disait-on au Centre spatial guyanais de Kourou, tant il est vrai, comme l'a fait remarquer le directeur général de l'Agence spatiale européenne (ESA), M. Erik Quistgaard, que « *l'Europe a besoin d'un succès* ». Mais l'enjeu politique et économique est tel que chacune des parties impliquées dans ce programme (environ 5 milliards de francs, dont plus de 60 % supportés par la France) était attentive, au-delà de ce qui est normal, au moindre « hoquet » du lanceur. Au point que quelques équipements donnant entière satisfaction en Guyane ont été changés, simplement parce qu'en métropole certains modèles avaient donné lieu à quelques inquiétudes (il s'agit notamment du système de contrôle d'attitude et de roulis du troisième étage et des boîtiers électriques). D'autres, et c'est plus naturel, ont aussi été remplacés non parce qu'ils mettaient en cause le lancement mais simplement parce qu'ils présentaient des performances très légèrement différentes de celles fixées par le cahier des charges.

De même, mais là il s'agissait d'une nécessité, la prise d'alimentation du deuxième étage en peroxyde d'azote, un des liquides brûlés par le moteur, a été changée à cause d'une fuite. Sécurité d'abord, donc : même si, comme le disait un des responsables du lancement, « *ce ne sont pas des incidents de ce genre qui nous donnent des états d'âme* », on veut « *assurer le coup au maximum* ».

Comme pour n'importe quel tir, on a donc vérifié et revérifié, mais pas avec cette sérénité de ceux qui sont habitués à la routine. Ariane est trop jeune encore, et nombreux sont ceux qui, à la veille du lancement, déclaraient que leur sommeil était bien léger.

Et pourtant, que de garde-fous supplémentaires mis en place pour ce tir. Témoin, cette campagne de préparation au lancement qui a été un peu plus longue que prévu. Témoins ces quatre-vingt-dix minutes qui ont été ajoutées au compte à rebours — et consommées en partie pour changer la prise d'alimentation du deuxième étage — pour parer à l'inattendu. Témoin, enfin, cette décision de longue date de faire fonctionner les moteurs d'Ariane à une « pression foyer » inférieure d'une atmosphère à celle retenue pour le précédent tir.

Certes, la perte en performance est relativement nette — diminution de 30 à 50 kilos de la charge mise sur orbite, — mais l'on espérait, à Kourou, que les excellents résultats obtenus en décembre 1979 avec la première Ariane permettraient de contrebalancer ces effets et n'affecteraient pas, pour ce tir, les conditions de vol des deux passagers d'Ariane : le satellite météorologique européen Meteosat-2 et le satellite de télécommunications indien Apple.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

SPORTS

RELANCE DE LA CAMPAGNE CONTRE LES RELATIONS AVEC L'AFRIQUE DU SUD

Les ministres des affaires étrangères des pays africains membres du Commonwealth, qui viennent de se réunir à Nairobi (Kenya), ont lancé un appel au gouvernement néo-zélandais afin qu'il prenne des mesures pour faire annuler la tournée de rugby que doit effectuer dans ce pays l'équipe sud-africaine, les Springboks.

Les ministres ont souligné que le « *régime raciste d'Afrique du Sud* » attachait une grande signification politique à ses contacts dans le domaine du rugby et qu'il utilisait les sports pour sortir de son isolement sur le plan international.

Les ministres africains anglophones ont souligné que cette tournée, si elle avait lieu, mettrait « *sérieusement en péril* » la tenue de la réunion des ministres des finances du Commonwealth à Auckland cette année et les jeux du Commonwealth en 1982 à Brisbane (Australie).

Ranimée par la publication de la « liste noire » des sportifs « compromis » avec l'Afrique du Sud (*le Monde* du 25 mars) et par la polémique déclenchée autour de la récente tournée dans ce pays de l'équipe irlandaise, la lutte contre la politique sportive de Pretoria, éclipsée au moment des Jeux de Moscou par les problèmes du boycottage, connaît de nouveau développement.

En Australie, M. Malcom Fraser, premier ministre, a refusé d'organiser une réception en l'honneur de l'équipe de France actuellement en tournée parce que plusieurs « tricolores » ont joué en Afrique du Sud l'année dernière et parce que la Fédération française de rugby est favorable aux relations sportives avec ce pays.

● *Sports équestres.* — Le concours de sauts d'obstacles international (C.S.I.O.) de Belgique a débuté le 18 juin par une victoire de l'ancien champion de France, Hervé Godignon, qui s'est imposé sur *Khadidja*, dans la première épreuve disputée au barème « A », avec barrage intégré. Il a devancé l'Allemand de l'Ouest Franke Sloothaak sur *Argonaut IV*, et le Français Hubert Parot sur *Baroudeur*.

Le Monde

économie

CONJONCTURE

UNE ENQUÊTE DE L'INSEE AUPRÈS DES MÉNAGES

Incertitudes et regain d'optimisme

Incertitude plus grande qu'à l'accoutumée et optimisme renaissant : telles sont les deux conclusions, assez contradictoires, d'une enquête que publie l'INSEE après avoir interrogé les ménages en mai.

Cette enquête a été menée entre le 25 avril et le 15 mai. La plupart des ménages ont été interrogés entre les deux tours de l'élection présidentielle. Cette période explique probablement les caractéristiques de l'enquête : l'annonce par les deux candidats de mesures de relance a rendu optimistes certains ménages, alors que d'autres restaient sceptiques. Voici les principaux résultats de l'enquête :

● *Situation financière personnelle :* les réponses faites témoignent d'un sentiment de légère amélioration, mais surtout d'un optimisme nouveau dans les appréciations portées sur les mois à venir. Une chose est remarquable : pour la première fois depuis deux ans, aucune des réponses faites à l'INSEE ne fait apparaître de dégradation du moral des personnes interrogées sur leur situation personnelle. Ce retournement de climat n'est vrai que pour les commerçants et les industriels. Les ménages ouvriers n'en font pas état.

● *Prix, emploi, niveau de vie :* le sentiment d'un ralentissement de hausse de prix apparu en novembre 1980 (mais qui avait semblé s'interrompre en janvier dernier) se confirme. Pourtant, beaucoup de personnes interrogées ont refusé de se prononcer pour les mois à venir.

Incertitude également quant à l'évolution de l'emploi, quoique dans ce domaine aussi les réponses faites par les ménages aient été les plus optimistes de toutes celles enregistrées depuis deux ans.

L'appréciation du niveau de vie et de son évolution est marquée par la même ambiguïté : le taux de non-réponses double par rapport à la précédente enquête. Mais les ménages qui ont accepté de répondre font preuve d'un assez net optimisme.

● *Consommation et épargne :* l'enquête ne fait apparaître aucun regain en faveur de la consommation. En fait, les ménages éprouvent une « *réticence accrue à la fois envers les achats importants et envers l'épargne. Mais le mouvement est beaucoup plus défavorable à la consommation qu'à l'épargne* ».

● *Automobiles :* les intentions d'achat d'ici à la fin de l'année sont un peu moins nombreuses en mai 1981 qu'en mai 1980 (— 4,7 %). Le nombre des immatriculations pourrait approcher 1 850 000 en 1981, conclut l'INSEE.

● *La consommation des ménages* a, en France, légèrement augmenté en mai, passant de 18,14 milliards de francs à 18,31 milliards de francs (+ 0,9 %). En revanche, la consommation de produits industriels du commerce (dont sont exclus l'automobile la pharmacie, le bâtiment et les travaux publics) a régressé de 1,9 % en un mois. Cette différence d'évolution s'explique par la bonne tenue des ventes d'automobiles, de meubles et d'appareils de radio et de télévision (le textile se comportant, lui, très mal).

Sur un an (mai 1981 comparé à mai 1980), la consommation est pratiquement stagnante.

AFFAIRES

Fabriquer des besoins ?

(Suite de la première page.)

Un sondage réalisé en Allemagne en juillet-août 1979 sur un échantillon de deux mille personnes montre que seule une fraction relativement faible du grand public est prête à accepter de se lancer dans cette zone d'achats. 30 % des personnes en moyenne ont une attitude positive et 70 % d'entre elles restent neutres ou rejettent ces technologies de pointe (1).

Il est vraisemblable qu'un même sondage réalisé en France conduirait à des résultats proches. « *Rien d'étonnant* », diront les promoteurs de ces services nouveaux : « *Il faut que le grand public soit à même d'apprécier directement ces appareils, comme les enfants ont appris — très vite — à jouer avec les mini-ordinateurs.* »

D'où l'idée de distribuer des terminaux « innervés » par le téléphone (vidéotexte) à tous les habitants d'une agglomération afin qu'ils puissent en manipulant quelques boutons voir apparaître sur leur écran les réponses aux demandes variées qu'ils peuvent faire concernant la météo, des flashes d'information, des locations pour le théâtre, des places de train ou d'avion, etc. C'est à Vélizy que démarre l'expérience et l'on saura bientôt comment évoluera le comportement de ces... cobayes.

De même, l'ancien gouvernement avait-il décidé de lancer, en Ille-et-Vilaine, l'« annuaire électronique ». C'est sur un écran et non plus sur papier que seront livrées les informations indispensables pour appeler un correspondant par téléphone. Et comme cette expérience sera gratuite pour l'usager, comme à Vélizy (250 000 « annuaires » sont prévus), on espère que le climat ainsi créé autour de la télématique sera « porteur » et ouvrira de nouvelles chances à l'industrie.

Dans l'incertitude où nous sommes encore de l'attente du public, le nouveau gouvernement sera beaucoup plus prudent. Les objections ne manquent pas. Les plus connues sont venues des directeurs de journaux de la presse écrite, qui voient dans ces nouvelles machines, bientôt capables de pomper des informations dans les banques de données et de la publicité chez les annonceurs, des concurrents redoutables. Mais ce ne sont pas les critiques les plus solides.

Ne va-t-on pas enrichir une nouvelle « civilisation du gadget », se demande-t-on ici et là, qui conduira de plus en plus les individus à dialoguer chez eux avec leur terminal plutôt qu'avec leurs semblables, à refermer sur le foyer appareillé de plus en plus subtilement l'horizon du citoyen ? L'argument est intéressant, car la tendance au narcissisme se développe — notamment aux Etats-Unis. Le temps n'est plus très loin où les consommateurs pourront passer commande d'un article vu sur écran en se branchant via leur terminal vidéo sur l'ordinateur du vendeur. Déjà la firme numéro un de vente par correspondance, Sears and Roebuck, a édité une version sur vidéodisque de son catalogue d'été (2).

Des critiques ont également été portées contre l'annuaire électronique par les auteurs du rapport Dondoux-du Castel, qui n'a pas été rendu public (3). Outre le coût de l'annuaire électronique (qui ne peut être recyclé comme l'annuaire papier), le risque est grand d'une sorte de quadrillage de la population. Comme pour Concorde, la mise en œuvre ne repose pas sur le jugement de la concurrence, ni sur un marché, mais sur une contrainte exercée par l'Etat sur des particuliers.

Telle ne sera pas l'orientation du nouveau gouvernement. M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T., a dit clairement au *Monde* (4) : « *Je tiens absolument... à respecter le libre choix des usagers... Je ne prendrai aucune décision d'extension de ces expériences* (il s'agit de celles de Vélizy et de l'annuaire électronique (N.D.L.R.), *ni géographique, ni à d'autres applications que celles jusqu'ici prévues, avant d'avoir créé les conditions d'un débat démocratique dans l'opinion et au Parlement, et d'une concertation avec la presse, directement concernée.* »

Gavage ?

Est-ce parce qu'on enrage de voir les particuliers trop passifs devant les innovations technologiques qu'il faut les gaver comme des oies ? Il est certes très difficile, dans tous les domaines nouveaux, de préjuger les réactions du public. Ainsi le visiophone a complètement échoué, malgré des essais de lancement vers 1970 aux Etats-Unis. Qu'en sera-t-il des appareils d'autosurveillance, qui font leur apparition en France ? Avec eux, on peut prendre soi-même sa tension, contrôler son rythme cardiaque, en attendant l'arrivée des micro-analyseurs biologiques qui permettront au « patient » de ne plus avoir recours aux laboratoires. Or, ce marché ne se développe pas du tout comme on aurait pu le penser ou comme le souhaiteraient les producteurs.

Autre surprise : on aurait pu croire que l'installation progressive des robots dans l'industrie allait déclencher une sorte de révolte du type « canuts lyonnais ». Ce n'est pas le cas. Les syndicats sont beaucoup plus sensibles au développement des matériels informatiques et électroniques, dévoreurs d'emplois dans les services. Comment s'expliquer ce comportement ?

Peut-être la manière dont le Japon, « pays des robots », se développe a-t-il rassuré ? Comme il avait peu de main-d'œuvre immigrée, il lui a bien fallu compter de plus en plus sur la machine. Mais il n'en serait pas de même dans les pays européens, et, au reste, la régulation de l'emploi, du fait de l'automatisation, ne s'est pas opérée sans douleur, même au pays du Soleil-Levant. De nombreuses femmes, des travailleurs âgés, des travailleurs précaires, ont dû quitter leur emploi.

Le « walkman » et le « cibiste »

La compensation a été généralement une réduction de la durée du travail, et cet aspect des choses n'a pas échappé aux salariés des des pays industriels qui cherchent un peu partout les moyens de ramener la semaine de travail à trente-cinq heures sans que soit réduite la production... et, si possible, la rémunération. Or, rien de tel qu'un robot pour manifester la nuit son endurance.

Il ne faut toutefois pas oublier que, dans certains secteurs, hélas ! comme la mécanique, ce sont les postes de travail les plus qualifiés qui seront supprimés par l'automatisation, comme l'a montré une enquête poursuivie chez Hitachi (5).

L'accueil des technologies avancées par les consommateurs ou les travailleurs ne peut donc qu'être très varié, parce qu'on entre à toute vitesse dans un monde qui donne le vertige, et que les implications socio-économiques sont encore mal connues. Trois axes de réflexion se dessinent pourtant, dès maintenant, de façon assez claire :

1) Les produits des techniques les plus avancées ne semblent pas porteurs d'un *fort* taux de croissance et d'emplois. Sans remonter à la machine à vapeur, si l'on compare les coups de fouet donnés à l'industrie par l'invention de l'automobile, de la radio, du réfrigérateur, du nylon, de la télévision, ce qui apparaît aujourd'hui dans le champ « télématique », tout extraordinaires que soient les performances enregistrées, ne laisse pas espérer la même poussée industrielle. On pourrait épiloguer longuement sur les raisons, parler du « rendement décroissant de la technologie », comme MM. Giarini et Louberge (6), des consommations de haut de gamme d'une utilité discutable, bien que d'un coût relativement faible, de saturation du temps disponible, etc.

2) Le fléau de la balance penchera-t-il vers le « réseau » ou l'« autonomie », vers le raccordement de tous aux gros ordinateurs, aux gros serveurs des banques de données, ou vers ce que M. Lussato appelle la « privatique », c'est-à-dire la décentralisation opérationnelle de l'électronique, dont le vidéodisque est l'instrument le plus élaboré ? La politique des « télécoms » avant l'arrivée de M. Mitterrand allait dans le premier sens. Il se pourrait que les choses changent avec le nouveau gouvernement. De toute façon, il ne peut s'agir de choisir l'un *ou* l'autre des systèmes. Tout est une question de dosage, mais les deux sont indispensables : les « réseaux », notamment, pour les usages professionnels, la recherche scientifique et technique ; le vidéodisque pour le grand public.

3) De plus en plus, on se rend compte que les choix technologiques ne relèvent plus des spécialistes, ni même seulement des « politiques », mais des citoyens. Comme l'écrivait fort justement M. J.-J. Salomon (7) : « *Le monopole de représentation et d'expression des élites, qu'elles soient scientifiques ou politiques, est battu en brèche par des sources nouvelles de légitimité : la demande de participation ne reflète pas seulement une méfiance croissante de l'opinion publique à l'égard des experts et de l'administration, elle signale aussi un décalage croissant entre la volonté des représentés et le comportement des représentants.* »

Comment s'en sortir autrement ? Jamais la demande n'a été plus diversifiée, contradictoire. Un symbole ? L'opposition du « *walkman* », qui recherche dans la rue, dans le métro, etc., à s'isoler derrière ses écouteurs, et du « cibiste », qui, dans sa voiture, grâce à son poste émetteur-récepteur, entend communiquer avec ses compagnons de route. Narcissisme et convivialité, les deux plus fortes pulsions du moment...

PIERRE DROUIN.

---

(1) *Problèmes audiovisuels*, n° 1, mai-juin 1981, INA Publications. La Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75007 Paris.

(2) *Innovation et produits nouveaux*, juin 1981, 1, rue Paul-Houette, 92190 Meudon.

(3) *Le Monde* du 17 février 1981.

(4) *Le Monde* daté 14-15 juin 1981.

(5) *Le Monde* du 18 novembre 1980. Article de MM. Gèze et Ginbourger : « Les progrès de l'automation n'ont pas produit de miracle. »

(6) *La civilisation technicienne à la dérive*, Dunod 1979.

(7) Communication à la conférence d'Helsinki organisée par le Conseil de l'Europe (3-5 juin 1981).

AGRICULTURE

La F.N.S.E.A. nie la représentativité des organisations syndicales qui contestent son monopole

Après avoir été reçue successivement par le chef de l'Etat, le premier ministre et le ministre de l'agriculture, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles a réuni, jeudi 18 juin, son conseil d'administration. Occasion pour les dirigeants de la centrale syndicale de faire le point.

De ces entretiens, il ressort que la prochaine conférence annuelle se tiendra en novembre et sera précédée de la phase traditionnelle, dite de la rue de Varenne. Selon M. Guillaume, président de la F.N.S.E.A., M. Mitterrand se serait engagé à ce qu'elle se déroule avec les interlocuteurs traditionnels des pouvoirs publics. Une autre rencontre aura lieu, en septembre, afin d'examiner avec le premier ministre l'impact de la politique économique et sociale du gouvernement sur la situation des agriculteurs.

Au cours d'une conférence de presse, M. Guillaume a précisé les positions de la F.N.S.E.A. sur divers points :

● *La représentativité syndicale :* Selon M. Guillaume, le ministre de l'agriculture devra se limiter à écouter les organisations qui contestent le monopole syndical de la F.N.S.E.A. L'une (la F.F.A.) « *ne représente rien* ». L'autre (la C.N.S.T.P.) « *a été créée pour la circonstance* ». La troisième (le MODEF) est « *la courroie de transmission d'un parti politique* ». Le président de la F.N.S.E.A. ne comprendrait pas que, en souhaitant la concertation la plus approfondie, les pouvoirs publics introduisent les autres organisations à la table des négociations. « *Ce ne serait plus le même type de concertation, mais la surenchère permanente. La démocratie, ce n'est pas le forum, au contraire.* » M. Guillaume conteste la représentativité de ces organisations, qui, selon lui, se juge en fonction de règles établies en 1946, de critères numériques et, enfin, du « *sérieux dans les propositions* ». Il conteste encore la qualité d'agriculteurs à certains des dirigeants de ces organisations. Pour faire bonne mesure, M. Guillaume ne voit pas pourquoi les syndicats de salariés de l'agriculture seraient associés à la conférence annuelle, comme ils en ont exprimé le désir, « *ou alors on va jusqu'au bout, et c'est la participation au sens plein, avec un intéressement très large des salariés aux résultats des entreprises. Certains y auraient peut-être intérêt, mais pas le plus grand nombre* ».

A propos de représentativité encore, M. Guillaume a évoqué la création d'un comité d'opposants de l'intérieur de la F.N.S.E.A., appelé « *l'interpaysanne* ». « *Le ministre de l'agriculture les aurait reçus*, a-t-il déclaré. *Ce n'est pas cela la démocratie. Un gouvernement n'a pas à favoriser la division au sein d'une organisation syndicale. Ce comité-là, qui était contre toutes les propositions du gouvernement précédent, a des chances d'être pour toutes les propositions actuelles. Ce n'est pas notre conception du syndicalisme.* »

● *Le reliquat des aides au revenu pour 1980.* — « *Les 500 millions étaient perdus. Ils sont retrouvés* », a déclaré M. Guillaume. Conformément au vœu exprimé par Mme Cresson, la F.N.S.E.A. lui proposera de les affecter en subventions pour les coopératives mises en difficulté par l'affaire du veau notamment, pour l'interprofession bétail et viande (INTERBEV) et pour l'organisation de la production de lait de chèvre.

Cette somme provient des mesures décidées pour rééquilibrer le revenu des agriculteurs en 1980. L'ensemble des crédits affectés aux aides directes au revenu et à la prise en charge des intérêts des jeunes agriculteurs n'avaient pas été épuisés. A son arrivée au ministère, Mme Cresson avait affirmé qu'ils avaient été affectés avant sa nomination à des actions dont le financement n'était pas prévu. Du fond de sa campagne électorale, M. Méhaignerie s'était offert de l'aider à retrouver ces crédits.

Les offices fonciers

● *Les quanta :* Selon la F.N.S.E.A., il y a « *contradiction entre le quantum, le maintien de la France dans l'Europe et l'expansion de l'agriculture française. D'autres organisations agricoles sont comme nous opposées à cette notion de quantum* ». La F.N.S.E.A. a rappelé sa position au ministre, mais « *la discussion a été brève* » et il faut voir « *avec précision le contenu réel des mots* ».

● *Les offices fonciers :* « *Nous croyons avoir convaincu le président de la République et peut-être Mme Cresson, que ce qui avait été fait, avec les SAFER, quoique imparfait, n'était pas négatif. Nous avons invité le ministre de l'agriculture à venir se rendre compte dans la SAFER de son choix du travail effectué. Une chose est sûre : les sociétés d'aménagement foncier manquent de moyens financiers.* » M. Guillaume a rappelé qu'en matière foncière la F.N.S.E.A. et le C.N.J.A. avaient fait des propositions hardies qu'il souhaiterait voir accepter par le Parlement, « *mais de là à avoir des offices propriétaires des terres pour une longue durée...* »

● *Le prix du lait :* Les producteurs exigent que la hausse de 12,5 % du prix indicatif obtenu à Bruxelles soit intégralement répercutée sur le prix payé par les laiteries, lesquelles affirment ne pas pouvoir y parvenir compte tenu des exigences de la distribution. Mme Cresson a reçu mercredi 17 juin les représentants des producteurs et des transformateurs, en l'absence des distributeurs qu'elle doit rencontrer. Selon M. Guillaume, le gouvernement a pour mission de rétablir les déséquilibres et de faire en sorte que la distribution n'écrase pas les autres secteurs.

Toutefois, la F.N.S.E.A. envisage une action syndicale directe, si le problème n'était pas réglé après la réunion que, avec les producteurs de lait elle proposera aux entreprises laitières tant privées que coopératives ainsi qu'aux distributeurs.

● *Cahier des revendications :* La F.N.S.E.A. recensera, au travers des objectifs définis lors de ses précédents congrès, les revendications sur lesquelles elle n'a jusqu'alors pas obtenu satisfaction. Elle établira une priorité en fonction, d'une part, de son intérêt et en fonction également des chances qu'elle a d'obtenir satisfaction. Ce recueil de revendications devra être prêt pour l'entrevue de septembre prévue avec le premier ministre. — J. G.

Devant les producteurs de blé français

LE PRÉSIDENT DES CÉRÉALIERS AMÉRICAINS S'OPPOSE AUX SUBVENTIONS A L'EXPORTATION

Les politiques d'exportation ont été au centre des débats de l'assemblée générale des producteurs de blé qui s'est tenue les 17 et 18 juin à Evian. Rappelant que les céréales constituent la seconde source de devises pour la France (17,7 milliards de francs à l'exportation en 1980), l'A. G. P. B. (Association générale des producteurs de blé) a demandé au gouvernement la mise en place d'une « *véritable politique d'exportation* ». Elle a condamné l'attitude des Etats-Unis, motivée par le seul souci de gagner des marchés détenus par la C.E.E.

Intervenant dans cette assemblée, M. Jim Billington, président de l'Association des producteurs de blé des Etats-Unis, a indiqué qu'un système exceptionnel de subventions aux exportations pourrait être appliqué par mesure de rétorsion, au cas où des pays viendraient à aider leurs exportateurs. « *Les céréaliers américains approuvent sans réserve leur gouvernement, car ils tiennent à ce que la compétition internationale reste juste* », a-t-il ajouté. Il a estimé que la prochaine récolte atteindrait un niveau record aux Etats-Unis, que les disponibilités s'élèveraient à 100 millions de tonnes en août, ce qui pèsera sur les cours et les revenus des producteurs.

D'autre part, l'A.G.P.B. entend repousser énergiquement toute discussion sur le principe de coresponsabilité applicable aux céréales, et plus encore sur son application pour la campagne 1972-1983, comme l'accord sur les prix de 1981 l'aurait prévu.

● *Mission agricole américaine en Chine.* — Une mission commerciale dirigée par le sous-secrétaire américain à l'agriculture, M. Richard Lynd, se rendra en Chine le 20 juin. Elle examiner avec les Chinois des projets d'aide technique, des programmes de crédit, et déterminera les quantités de céréales américaines susceptibles d'être vendues en Chine. Plusieurs exportateurs doivent accompagner M. Lynd, qui se rendra ensuite en Corée du Sud et au Japon.

● *1 300 tonnes de pommes de terre détruites.* — Dans les Côtes-du-Nord, les producteurs ont décidé de dégager le marché, dont l'offre était excédentaire, en détruisant en vingt-quatre heures, le mercredi 17 juin, 1 300 tonnes de pommes de terre. Le 16 juin, en effet, 1 300 des 3 000 tonnes présentées sur les marchés n'avaient pu être négociées.

● *Aide exceptionnelle pour les producteurs de cerises.* — Une aide de 5 millions de francs vient d'être accordée aux producteurs de cerises destinées à la confiserie. Elle avait été sollicitée par les représentants de la région Provence-Côte d'Azur, en raison des prix trop bas proposés par les industriels aux producteurs.

● *Elevage : les industriels de l'alimentation demandent des mesures de soutien.* — Le 17 juin, le Syndicat national des industriels de l'alimentation animale propose « *une ristourne de T.V.A. pour les productions animales non garanties dont la différence entre les coûts de revient et les cours des produits démontrerait une marge brute négative pendant une période déterminée* ». Les industriels estiment que l'augmentation des coûts qu'ils supportent se traduira par un accroissement des charges pour les éleveurs d'au moins 5 milliards de francs en 1981. Ils proposent en conséquence des mesures concernant la politique céréalière, la production des protéines, la fabrication d'aliments à la ferme et la relance des productions régionales.

هكذا من الأصل

AFFAIRES

A Mexico

Les représentants de plus de vingt pays vont examiner le problème de l'informatisation du tiers-monde

Lundi 22 et mardi 23 juin, une trentaine de personnes, ministres, experts, hauts fonctionnaires, venus de plus de vingt pays, se réunissent à Mexico, sous la présidence de M. Lopez Portillo, président du Mexique, afin de réfléchir sur le problème de l'informatisation du tiers-monde. Cette réunion, organisée par l'IBI (Bureau intergouvernemental pour l'informatique), est destinée à préparer la seconde conférence mondiale sur les stratégies et les politiques en informatique prévue pour juin 1983 à La Havane (Cuba).

L'IBI, qui a vu le jour en 1961, a pour objectif d' « *assister en permanence les hommes dans le domaine de l'informatique afin de les aider à mieux comprendre son influence sur la société et à tirer le meilleur profit de ses possibilités* ». Au-delà de cette déclaration de principe, l'IBI doit permettre aux Etats membres de se concerter sur les problèmes posés par les politiques nationales d'informatique des pays du tiers-monde et les transferts de technologie qu'elles impliquent.

Changement d'attitude

La France, l'Espagne, l'Italie, les pays francophones et hispanisants, certains Etats du Proche-Orient, ont été à l'origine de l'IBI, qui a connu des hauts et des bas depuis vingt ans. Les pays anglo-saxons l'ont longtemps boudé. Aujourd'hui encore ils n'en sont pas membres, certains y voyant une « *machine de guerre anti-américaine, voire anti-I.B.M.* ».

Après une certaine mise en sommeil entre 1974 et 1978, l'IBI a connu un regain d'activité ces dernières années, grâce notamment au changement d'attitude de la France. Celle-ci, qui en avait été le moteur au début des années 70, s'en était quelque peu désintéressée lorsque la délégation à l'informatique a été supprimée en 1974. Depuis trois ans, l'IBI a grandi et trente-deux pays en sont officiellement membres.

L'organisation, qui a son siège à Rome, et dont le directeur général est un Argentin, M. Bernasconi, a mis au point un modèle de programmes d'actions conjointes entre pays membres en matière d'informatisation des structures administratives nationales. Elle finance des projets pilotes dont la réalisation est appelée à être reproduite dans les pays membres d'une même région. En outre, l'IBI consacre une partie de son activité à organiser des conférences mondiales de haut niveau sur les grands thèmes de l'informatique.

La réunion de Mexico devrait entendre plusieurs messages de chefs d'Etat dont un de M. Mitterrand. Les discussions tourneront autour de l'impact sur le tiers-monde de l'information. A l'IBI, on espère que sera lancé un appel en faveur d'un vaste programme de développement de l'informatique dans ces pays.

Il ne s'agit pas de favoriser n'importe quelle informatisation ni de placer des micro-ordinateurs dans les zones les plus retirées, mais plutôt de susciter une prise de conscience sur la nécessité pour le tiers-monde de se doter d'infrastructures de gestion moderne, ce que seule l'informatique permet.

A terme, c'est-à-dire lors de la conférence de La Havane, l'objectif de l'IBI est de parvenir à la mise sur pied et au lancement d'un programme quinquennal d'un milliard de dollars pour l'informatisation du tiers-monde. Les pays pétroliers apporteraient une importante contribution financière et certains Etats industrialisés leur technologie. — *J. M. Q.*

SOCIAL

Assurance-chômage : 6 milliards de F à trouver

Le voyant rouge du tiroir-caisse de l'UNEDIC est allumé. La trésorerie de cet organisme, qui regroupe les ASSEDIC, caisses d'assurance-chômage, ne supportera pas, d'ici à la fin de l'année, le double choc de la très forte progression du nombre de chômeurs secourus (qui était de 1 316 518 au 31 mai, soit + 42,3 % en un an) et de la revalorisation automatique des indemnités de chômage, qui doit intervenir au 1er octobre prochain après celle du 1er avril dernier.

Au rythme actuel des versements de prestations, l'indemnisation du chômage avoisinera en 1981 les 50 milliards de francs — contre 34 milliards en 1980 — et, selon M. René Bernasconi, président de l'UNEDIC, il manquera, en bout de course, 6 milliards de francs, soit environ un mois et demi d'allocations.

Demander à l'Etat un financement accru

Il n'y a guère que deux solutions, qui, selon M. André Bergeron, vice-président de l'UNEDIC, pourraient être conjuguées, pour renflouer la trésorerie : augmenter les cotisations et demander à l'Etat, qui, actuellement, participe pour environ un tiers, un financement accru. La cotisation salariale, qui n'a pas été rehaussée depuis le 1er avril 1979, est de 3,60 % (2,76 % à la charge des employeurs, 0,84 % à celle des salariés). Mais peut-on, dans le contexte économique et social, demander aux entreprises un lourd sacrifice ? Le conseil d'administration de l'UNEDIC, qui se réunit le 1er juillet, examinera la question, et il paraît effectivement souhaitable que l'Etat épaule mieux les ASSEDIC.

Il reste une troisième solution, qui est dans l'air du temps de la solidarité nationale : étendre le nombre des cotisants à la fonction publique et aux entreprises nationalisées. Outre qu'elle suscite l'hostilité des fédérations de fonctionnaires, cette idée n'est pas très prisée dans les milieux gouvernementaux, où l'on fait remarquer qu'elle est, par principe, contraire au souci premier, qui est de lutter pour l'emploi. Mais, l'on pense aussi que, s'il fallait se rallier à cette formule, tout le monde devrait participer à cet effort de solidarité, c'est-à-dire aussi les non-salariés (commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs, etc.).

Le gouvernement préfère, encore une fois, mettre l'accent sur l'emploi, en rappelant que, 100 000 chômeurs de moins, c'est 1,5 milliard de francs de recettes supplémentaires pour la Sécurité sociale. Mais, il y a, dans tous les cas, une situation ponctuelle à régler, sachant que les déficits cumulés de l'assurance-chômage et de la Sécurité sociale pourraient atteindre cette année 12 milliards de francs. — M. C.

Boussac - Saint-Frères

LE COMITÉ D'ENTREPRISE REFUSE LE PLAN DE RÉORGANISATION

(De notre correspondant.)

Lille. — Le comité central d'entreprise de Boussac - Saint-Frères refuse la réorganisation du groupe décidée par les frères Willot, et présentée le jeudi 18 juin, à Wambrechies (Nord). L'organisation nouvelle décidée par le conseil d'administration se traduit par une scission, étalée dans le temps, de la société en branches d'activité, qui seraient confiées à des sociétés filiales. Les neuf sociétés produisant des articles d'hygiène (surtout Peau douce) seraient regroupées au sein d'une société industrielle et commerciale de produits hygiéniques (SICoPHy) (*le Monde* du 2 juin 1981).

Les représentants syndicaux au comité central C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.G.C. ont tous manifesté leur opposition. Les syndicats redoutent surtout la naissance de la SICoPHy, qui rassemblerait les neuf usines les plus rentables du groupe Boussac - Saint-Frères. Ces usines réalisent près du quart du chiffre d'affaires avec seulement 10 % du personnel. La C.G.T. a demandé que toute la clarté soit faite sur les comptes financiers. Elle accuse le groupe Willot d'avoir puisé de l'argent dans les secteurs industriels pour l'injecter dans la distribution et l'ingénierie au détriment des branches textile et habillement.

G. S.

● *Des immigrés occupent l'entreprise Coignet* — Quelque six cents salariés de la société de construction Coignet — pour la plupart des immigrés — travaillant, notamment, sur le chantier du futur siège de la C.G.T., à Montreuil (Seine-Saint-Denis), sont en grève depuis le 8 juin et occupent les locaux de leur entreprise depuis jeudi matin 18 juin. Des responsables de l'union régionale de la construction C.G.T., présents sur les lieux de l'occupation, affirment que leur organisation juge « légitimes » les revendications des grévistes (sur les salaires et les congés payés), même si la grève risque de retarder la construction du nouvel immeuble de la C.G.T.

ÉNERGIE

● *Le président d'Esso-SAF critique le projet de taxation de la production pétrolière.* — M. Kopff président de Esso-SAF, filiale française d'Exxon, a qualifié le 18 juin de « *particulièrement inquiétant et inopportun* » le projet de taxation supplémentaire des activités de production de pétrole prévue par le gouvernement. Esso-SAF, pour un bénéfice consolidé de 337 millions de francs en 1980, a versé à l'Etat un total de 530 millions de francs. M. Kopff a d'autre part jugé « *insuffisante* » la hausse des prix des carburants décidée le 11 juin.

La conférence internationale du travail

« LE CHOMAGE EST LA PLUS CHOQUANTE DES INÉGALITÉS » déclare M. Jean Auroux

(De notre correspondante)

Genève. — « *Je ne vois guère de différence, à l'égard de la dignité des hommes, entre le chômage obligatoire et le travail forcé* », a déclaré jeudi 18 juin M. Jean Auroux, ministre français du travail, à la soixante-septième conférence internationale du travail réunie à Genève. Devant mille huit cent trente représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de cent trente-sept pays, M. Auroux, après avoir évoqué « *la notion de solidarité remise en honneur, et avec quelle flamme, dans un pays ami du nôtre* » — allusion à la Pologne, — s'est empressé de préciser qu'une société solidaire ne saurait ête confondue avec une société assistée. Rappelant les décisions prises par le gouvernement français dans le sens de la justice sociale, il a insisté sur « *la lutte en profondeur* » qu'il convient de mener contre le chômage, qui est « *la plus choquante et la plus inadmissible des inégalités* », et s'est montré un défenseur convaincu de la semaine de trente-cinq heures, au sujet de laquelle « *la France a décidé de montrer la voie* ». Cependant, le progrès social, « *pour être durable et réel, ne s'impose pas par le haut ; il se négocie entre partenaires libres, informés et responsables* », et les libertés politiques « *ne peuvent trouver toute leur expression qu'associées aux libertés syndicales* ». — I. V.

● *Le conseil confédéral de la C.F.T.C.* regrette, au sujet des mesures sociales prises par le gouvernement, qu'il n'y ait « *pas plus de cohésion entre le SMIC et les bas salaires et entre le minimum vieillesse et les retraites* ». Il attire l'attention du gouvernement sur la nécessité de contrôler les prix et de relancer la croissance.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance PARIS
CONDAMNATION PENALE
POUR FRAUDE FISCALE

Par jugement contradictoire en date du 17 avril 1980, la 11e Chambre, 2e section, du Tribunal correctionnel de PARIS, a condamné pour fraude fiscale — omission de passation d'écritures — à la peine de 6 mois d'emprisonnement avec sursis et 6 000 F d'amende, MIZRAHI Simon, né le 17 février 1940 au Caire (Egypte), attaché de presse demeurant 72, rue Michel-Ange à PARIS 16e.
Le Tribunal a en outre ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement, par extrait au « Journal officiel » et dans les journaux « LE FIGARO » et « LE MONDE ».

Pour extrait conforme délivré par nous, Secrétaire-greffier soussigné, à M le Procureur de la République, sur sa réquisition N'Y AYANT APPEL VU AU PARQUET.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance PARIS
CONDAMNATION PENALE
POUR FRAUDE FISCALE

Par jugement (contradictoire) en date du 24 avril 1980 la 11e Chambre, 2e section du Tribunal correctionnel de PARIS a condamné pour fraude fiscale la dame LEYMARIE Jacqueline Maria Mathilde Geneviève épouse DESBORDES, née le 18 janvier 1928 à LOURDES - arrt de TARBES (Hautes-Pyrénées), demeurant 5 bis, rue des Dames-Augustines à NEUILLY-SUR-SEINE (Hauts-de-Seine), à la peine de 4 mois d'emprisonnement avec sursis et 4 000 francs d'amende.

Le sieur KEMP Henry Charles Robert, né le 25 septembre 1936 à PARIS (14e), agent technique en bâtiment, demeurant 10, rue de Talma, PARIS (16e), à la peine de 15 mois d'emprisonnement avec sursis et 15 000 F d'amende.

Le Tribunal a en outre, ordonné aux frais des condamnés la publication de ce jugement par extrait au « Journal officiel » et dans les journaux « Le Figaro », « Le Monde ».

Pour extrait conforme délivré par nous, Secrétaire-greffier soussigné, à M le Procureur de la République, sur sa réquisition N'Y AYANT APPEL VU AU PARQUET.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance PARIS
CONDAMNATION PENALE

Par jugement (contradictoire) en date du 13 février 1980, la 31e Chambre, 1re section du Tribunal correctionnel de PARIS, a condamné pour INFRACTIONS AU CODE DU TRAVAIL, pour avoir à PARIS, le 17 janvier 1978, étant responsable d'un chantier soumis aux dispositions du Livre II, Titre III du Code du Travail et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics ou tous autres travaux concernant les immeubles : — en faisant exécuter des travaux par 10 ouvriers près d'ouvertures donnant sur le vide, sans que les garde-corps mis en place aient été rigides et aient eu une section suffisante compte tenu de leur portée et des efforts auxquels ils pouvaient être soumis, sans que les plinthes aient été disposées ; — en faisant exécuter des travaux par 10 ouvriers, alors que les ouvertures existant dans les planchers de la construction n'étaient ni clôturées par un garde-corps et une plinthe, ni obturées par un plancher provisoire jointif convenablement fixé ou par un dispositif équivalent ; — en faisant exécuter des travaux par 3 ouvriers alors que le plancher de la plate-forme de travail n'avait pas une largeur suffisante pour assurer la sécurité des ouvriers et qu'il reposait sur deux boulins bien que sa longueur ait été supérieure à 1,50 m, à la peine de 23 amendes de 200 F chacune (23 salariés concernés), le sieur BORDONARO François, en réalité BORDONARO Francesco, né le 25 novembre 1907 à Syracuse (Italie), retraité, demeurant 87, avenue Denfert-Rochereau à PARIS (14e).

Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné, la publication de ce jugement par extrait dans le journal « LE MONDE ».

Pour extrait conforme délivré par nous, Secrétaire-greffier soussigné, à M le Procureur de la République, sur sa réquisition N'Y AYANT APPEL VU AU PARQUET.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance PARIS
CONDAMNATION PENALE

Par jugement (contradictoire) rendu le 13 mai 1980, la 31e Chambre, 1re section, du Tribunal correctionnel de PARIS, a condamné pour INFRACTIONS AU CODE DU TRAVAIL pour avoir, à PARIS, le 20 avril 1979, étant responsable d'un établissement soumis aux dispositions du Code du Travail relatives à la sécurité, enfreint par une faute personnelle, les dispositions des chapitres I, II et III du titre III du Code du Travail en ne faisant pas procéder à la vérification des installations électriques de l'établissement, à la peine de 2.000 F d'amende, RYGENKOV Boris, né le 9 juillet 1936 en U.R.S.S., Directeur général de société, demeurant 33, avenue des Champs-Elysées à PARIS (8e).

Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans le journal « LE MONDE ».

Pour extrait conforme délivré par nous, Secrétaire-greffier soussigné, à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition N'Y AYANT APPEL VU AU PARQUET.

Extrait des Minutes du Secrétariat Greffe de la Cour d'Appel de VERSAILLES, par arrêt du 3 décembre 1980, la Cour d'Appel de VERSAILLES, a condamné :
PASQUET Victor, docteur en médecine, demeurant à PARIS-9e, 96, rue de la Victoire, à la peine de 6 mois d'emprisonnement avec sursis pour fraude fiscale.
La Cour a, en outre, ordonné aux frais du condamné :
— La publication de l'arrêt, par extraits dans le « Journal officiel de la République française », « le Monde » et « le Figaro ».
— L'affichage dudit arrêt, par extraits, pendant 3 mois sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la mairie du 9e arrondissement de PARIS et sur la porte extérieure du laboratoire d'analyses médicales, sis à PARIS (9e), 96, rue de la Victoire.
Pour expédition certifiée conforme
LE GREFFIER EN CHEF
Vu au Parquet général.
LE PROCUREUR GENERAL.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance PARIS
CONDAMNATION PENALE
POUR FRAUDE FISCALE

Par jugement (contradictoire) en date du 23 avril 1980, la 31e Chambre du Tribunal correctionnel de PARIS a condamné pour fraude fiscale — omission de passation d'écritures — à la peine de huit mois d'emprisonnement avec sursis et 10 000 francs d'amende, BENMOHA Marc, né le 22 août 1937 à Guelma (ALGERIE), employé demeurant 71, rue de Chabrol, PARIS (10e).

Le Tribunal a en outre ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extraits au « Journal officiel » ainsi que dans les quotidiens « l'Aurore » et « le Monde ».

Pour extrait conforme délivré par nous, Secrétaire-greffier soussigné, à M le Procureur de la République, sur sa réquisition N'Y AYANT APPEL VU AU PARQUET.

Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES, Secrétariat-Greffe

Extrait des minutes du Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES.

Par jugement contradictoire en date du 11 février 1981, la 5e Chambre correctionnelle de VERSAILLES a condamné :

— M. MOULINIER Fernand, Joseph, Claude, né le 22 avril 1939 à Saint-Cyr-l'Ecole (78), demeurant 89, route Nationale, à MEZY (78), gérant de société, à la peine de 4 mois d'emprisonnement avec sursis et 3.000 F d'amende pour fraude fiscale, faits commis courant des années 1974 et 1975.

Le Tribunal a ordonné, en outre, aux frais du condamné :

— à la publication par extraits du présent jugement dans le « Journal officiel » et dans « le Monde ».
— à l'affichage par extraits du présent jugement pendant 3 mois sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune de MEZY.

Versailles, le 10 mars 1981.
LE GREFFIER EN CHEF

Extrait des minutes du Secrétariat du Greffe de la Cour d'Appel de VERSAILLES. — Par arrêt du 5 février 1980 la Cour d'Appel de VERSAILLES, 7e Chambre, a condamné DJIAN Léon, administrateur de société, 4, rond-point St-James à NEUILLY-SUR-SEINE (92), aux peines d'une année d'emprisonnement avec sursis, 20.000 F d'amende, 5 ans d'interdiction d'exercer toute profession industrielle, commerciale ou libérale, pour fraude fiscale.
La Cour a, en outre, ordonné la publication de cet arrêt, par extraits, au « JOURNAL OFFICIEL », « LE MONDE », « LE FIGARO », l'affichage dudit arrêt, sur les panneaux des publications officielles de NEUILLY-SUR-SEINE. — Pour expédition certifiée conforme, le Greffier en Chef.

Par jugement contradictoire du Tribunal correctionnel de CRETEIL, 11e Chambre, rendu le 9 septembre 1980, le nommé ADAM Charles, né le 1er janvier 1923 à SOUK EL KHEMIS (Tunisie), responsable de magasin, a été déclaré coupable de s'être, à SAINT-MAUR DES FOSSES, courant 1976 et 1977, en tout cas depuis temps non couvert par la prescription en sa qualité de gérant de la S.A.R.L. SOPREBAC, frauduleusement soustrait en totalité :

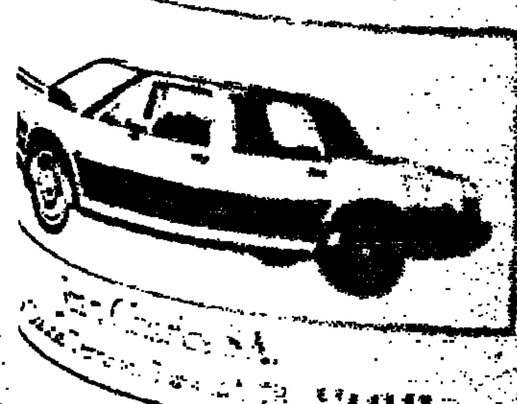
— à l'établissement et au paiement de la taxe sur la valeur ajoutée à la période du 1er décembre 1975 au 31 mars 1978, la dissimulation excédant le dixième de la somme imposable ou le chiffre de 1.000 F
— à l'établissement et au paiement de la participation des employeurs à l'effort de construction au titre des années 1975 et 1976 ;
— à l'établissement et au paiement de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue au titre des années 1975, 1976 et 1977 ;
— au paiement de la taxe sur les véhicules de tourisme des sociétés due au titre des périodes 1er octobre 1975, 30 septembre 1976, 1er octobre 1976 et 30 septembre 1977.

Faits prévus et réprimés par les articles 1741 et 1750 du Code général des impôts et a été condamné à la peine de 8 mois d'emprisonnement avec sursis et à celle de 3.000 F d'amende.
Le Tribunal a en outre ordonné la publication de la présente décision par extrait dans le « Journal officiel » et le journal « Le Monde » aux frais de ADAM.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance PARIS
CONDAMNATION PENALE

Par jugement contradictoire en date du 30 avril 1980, la 31e Chambre, 1re section, du Tribunal correctionnel de PARIS, a condamné pour INFRACTION AU CODE DU TRAVAIL, pour avoir, à PARIS, le 19 juillet 1978, étant responsable par délégation du chef d'entreprise, d'un chantier soumis aux dispositions du Livre II, Titre III, du Code du Travail et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint, par sa faute personnelle, les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux de bâtiment, des travaux publics ou tous autres travaux concernant les immeubles en faisant exécuter des travaux par deux ouvriers sur un échafaudage : 1) alors que des moyens d'accès sûrs n'avaient pas été aménagés ; — 2) alors que des dispositifs de protection n'avaient pas été établis à chaque étage bien que les étages étaient relevés par des échelles ;
— en faisant exécuter des travaux par un ouvrier alors que l'échafaudage utilisé n'était muni sur les côtés extérieurs ni de garde-corps constitués par 2 lisses placées l'une à 1 mètre, l'autre à 45 centimètres du plancher ni de plinthes et qu'à défaut, aucun dispositif d'une efficacité au moins équivalente n'avait été établi ;
— à la peine de 2 amendes de 1.000 F chacune (2 salariés concernés : 2 x 1.000 F) le sieur VESCOVALI Noël, né le 31 décembre 1930 à Khenchela (Algérie), directeur, demeurant 14, rue de Picpus, PARIS (12e).
Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné, la publication de ce jugement par extrait dans le journal « LE MONDE ».
Pour extrait conforme délivré par nous, Secrétaire-greffier soussigné, à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL VU AU PARQUET.





هكذا من الامل

COMMERCE EXTÉRIEUR

Les producteurs japonais proposent l'élaboration d'un code international pour le commerce des automobiles

Arrivé vendredi matin 19 juin à Paris, en provenance de La Haye, M. Suzuki, le premier ministre japonais, qui termine sa tournée des capitales européennes, a été reçu successivement par MM. Mauroy et Mitterrand.

M. Mauroy a annoncé que les deux comités franco-japonais permanents, dont la création avait été décidée en mars, seront prochainement mis en place. Le premier traitera des relations commerciales entre les deux pays, et le second de la coopération industrielle. D'autre part, il a été convenu, entre le premier ministre français et le premier ministre nippon, que les deux gouvernements resteraient en liaison étroite pour préparer le sommet des sept grands pays de l'O.C.D.E. (Etats-Unis, France, R.F.A., Grande-Bretagne, Italie, Canada et Japon), à Ottawa, les 20 et 21 juillet.

De son côté, M. Thorn, président de la Commission européenne, a déclaré que les Japonais avaient changé de position et semblaient plus disposés à négocier avec la C.E.E. en tant que telle. « Les Japonais, *a dit M. Thorn*, semblent avoir réalisé qu'à la longue il vaut mieux, pour eux, négocier avec la Communauté européenne comme seul interlocuteur, plutôt que séparément avec les dix Etats membres. »

Le président de l'association des producteurs d'automobiles japonais, M. Ishihara, qui est aussi le P.-D.G. de Nissan, a proposé, jeudi 18 juin à Tokyo, l'élaboration d'un code international pour le commerce des automobiles. Ce code remplacerait les accords bilatéraux pris au niveau gouvernemental, qui apparemment ne satisfont pas les industriels nippons. Ces accords, tels que ceux intervenus avec les Etats-Unis, la R.F.A., le Canada et les pays du Benelux vont non seulement entraver la liberté du commerce dans le secteur automobile, a déclaré M. Ishihara, mais aussi favoriser des initiatives protectionnistes sur d'autres produits. Selon le P.-D.G. de Nissan, le GATT (accord général sur le commerce et les tarifs douaniers) ne constitue pas un cadre assez contraignant pour permettre aux négociations sur l'automobile de se dérouler sur des bases multilatérales. D'où l'idée d'élaborer un code international spécifique à ce secteur.

L'association des constructeurs japonais a également demandé au gouvernement nippon de relâcher ses contrôles sur les exportations de voitures à destination des Etats-Unis, du fait de l'augmentation de la demande sur ce marché.

ÉTRANGER

En Italie

Le déficit de la balance des paiements s'est sensiblement aggravé en mai

De notre correspondant

Rome. — La balance des paiements italienne a enregistré, en mai, un déficit de 1 661 milliards de lires (environ 8 milliards de francs), le plus important depuis le début de 1981. Selon la Banque d'Italie, qui a fourni ces données provisoires, ce déficit a été couvert pour 489 milliards par l'augmentation de l'endettement à l'étranger et pour 1 172 milliards par l'utilisation des réserves en devises.

Ce déficit record s'explique, pour une bonne part, par la hausse du dollar et ses répercussions sur la facture pétrolière. A ce propos, dans un entretien accordé à un bimensuel du Frioul, *Il Punto*, M. Musbah Alwsafarvali, conseiller économique de l'ambassade de Libye, à Rome, affirme *« que les autorités de son pays étaient disposées à examiner la possibilité que les fournitures de pétrole soient payées en lires et non plus en dollars »*. Avec 13 millions de tonnes de brut, en 1980, couvrant près de 15 % des besoins de l'Italie, la Libye est le second fournisseur pétrolier de la péninsule.

Toutefois, pour le moment, l'ambassade libyenne à Rome n'a pas confirmé les propos tenus par le conseiller économique. L'Union pétrolière italienne, qui regroupe les compagnies opérant dans la péninsule, reste réservée, estimant que, même si le pétrole libyen pouvait être payé en lires, son prix continuerait de varier en fonction du cours du dollar.

Les incertitudes de la situation économique se sont, en tout cas, répercutées, le 16 juin, à la Bourse de Milan, qui a connu une baisse record de 8 %, la plus forte depuis une vingtaine d'années. Certains titres, comme ceux de la Fiat, de la Montedison, du Banco di Roma, ont connu des chutes de plus de 20 % et ont été retirés de la cotation. La plupart des observateurs financiers ne dramatisent pas cette situation qui intervient après une hausse de 30 % depuis le début de l'année, et parlent de mouvements irrationnels.

La Bourse de Milan, qui ne regroupe qu'un nombre limité de titres (cent soixante-deux), est en effet extrêmement sensible à toute spéculation. La Consob (Commission de vigilance de la Bourse) a décidé, après ce « mardi noir », de n'autoriser temporairement que les transactions au comptant. Le 17 juin, la situation était renversée à la suite de cette décision d'ordre technique et quarante-sept titres étaient retirés de la cotation pour hausse excessive.

MARC SEMO.

● *Le déficit budgétaire suédois* atteindra quelque 60 milliards de couronnes pour l'exercice 1980-1981 s'achevant en juillet, indique l'Office national des comptes et vérifications. L'impasse est chiffrée à 59 678 millions, pour un total de dépenses de 215 157 millions de couronnes, alors que le projet de budget prévoyait un déficit de 55 milliards. L'office estime que le service de la dette s'élèvera à 22,5 milliards de couronnes pour le même exercice. — *(A.F.P.)*

MONNAIES

FORTE REMONTÉE DU DOLLAR : 5,71 F

Le dollar s'est très vivement raffermi sur les marchés des changes à la veille du week-end. A Francfort, son cours est passé de 2,35 DM à 2,39 DM, et à Paris, de 5,63 F à 5,71 F environ, se rapprochant de son plus haut niveau historique (5,75 F), atteint le vendredi 5 juin. Cette forte reprise est imputable à une nette remontée des taux d'intérêt aux Etats-Unis, qui ont dépassé 20 % au jour le jour en raison de l'approche des échéances de fin de mois et de fin de trimestre.

Les autorités monétaires n'ont rien fait, au contraire, pour freiner cette remontée, qui s'est étendue au marché des eurodollars, où l'on a enregistré une progression générale de 0,5 % (19 % à un mois et 17,5 % à six mois).

Le franc a légèrement glissé par rapport au mark, qui valait, vendredi en fin de matinée, 2,39 F contre 2,3820 F jeudi.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U.	5,7110	5,7160	− 35	+ 10	− 70	+ 5	− 75	+ 120
$ can.	4,6130	4,6200	+ 20	+ 70	+ 35	+ 100	+ 40	+ 205
Yen (100)	2,5180	2,5245	+ 280	+ 320	+ 530	+ 600	+ 1310	+ 1400
DM	2,3810	2,3850	+ 110	+ 135	+ 205	+ 235	+ 520	+ 620
Florin	2,1410	2,1465	+ 105	+ 125	+ 200	+ 230	+ 520	+ 530
F.B. (100)	14,5635	14,5810	+ 415	+ 560	+ 680	+ 790	+ 1040	+ 1700
F.S.	2,7360	2,7385	+ 195	+ 240	+ 375	+ 400	+ 905	+ 1020
L. (1 000)	4,7815	4,7920	− 350	− 220	− 650	− 550	− 1810	− 1300
£	11,1540	11,1650	+ 560	+ 685	+ 950	+ 1080	+ 2435	+ 2865

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	11 3/8	11 7/8	12 5/16	12 11/16	12 5/16	12 11/16	12 1/4	12 5/8
$ E.-U.	19 3/8	19 7/8	18 7/8	18 1/4	18 1/4	18 5/8	17 1/4	17 5/8
Florin	11 1/2	12 1/4	11 5/8	12 1/4	11 5/8	12 1/4	11 5/8	12 1/4
F.B. (100)	non coté		13 1/2	15 1/2	14 1/4	15 3/4	14 1/2	16 1/2
F.S.	3 3/8	3 7/8	9 1/16	9 9/16	9 1/4	9 7/8	9 7/8	10 1/8
L. (1 000)	30	35	23	24	23	24	20 1/4	23 3/4
£	11 1/8	11 7/8	11 7/8	12 9/16	12 1/8	12 7/8	12 1/4	13 1/2
F. français	19	20 1/2	19 1/4	20 1/4	19	20	18	19

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SEFIMEG

L'assemblée générale ordinaire de SEFIMEG s'est réunie le 17 juin 1981 sous la présidence de M. Philippe Chareyre.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1980, qui font ressortir un résultat d'exploitation de 81 424 862 F à comparer à 74 246 603 F en 1979 et un bénéfice net de 90 016 304 F compte tenu des plus-values réalisées pendant l'exercice à l'occasion de certaines cessions d'immeubles.

L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende de 14 F par action dont 2,91 F non déclarables à l'impôt sur le revenu contre 12,50 F pour l'exercice précédent dont 2,70 F non imposables. L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que, dans l'état actuel de la législation fiscale, cette exonération n'est acquise que pour les coupons encaissés avant le 31 décembre 1981.

Le conseil d'administration a fixé au 15 juillet prochain, la date de cette distribution, qui sera faite sur présentation du coupon nº 20 A et B.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, a approuvé l'absorption de la société UFIMEG par la société SEFIMEG et l'augmentation consécutive du capital social de 579 532 000 F à 729 527 000 F.

L'assemblée générale extraordinaire d'UFIMEG ayant également approuvé l'opération, le conseil d'administration de SEFIMEG a constaté la réalisation définitive de cette absorption avec effet au 1er janvier 1981 et a fixé les modalités d'échange des 1 499 950 actions nouvelles SEFIMEG, créées en rémunération des apports réalisés par UFIMEG, à raison d'une action SEFIMEG contre deux actions UFIMEG.

Les titres ainsi créés porteront jouissance à compter du 1er janvier 1981. L'exonération des droits de mutation à l'occasion d'une première mutation à titre gratuit dont bénéficiaient les actions UFIMEG présentées à l'échange sera maintenue pour les actions nouvelles SEFIMEG remises en échange, à la condition que ces dernières soient délivrées sous la forme nominative.

Les opérations d'échange débuteront le 1er septembre 1981 sur présentation des actions UFIMEG, coupon nºs 13 A et B attaché, après paiement du dividende de l'exercice clos le 31 décembre 1980. Les actions nouvelles SEFIMEG seront immédiatement introduites à la cote officielle de la Bourse de Paris.

L'ÉPARGNE DE FRANCE

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 16 juin 1981, sous la présidence de M. Pierre Borel. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1980 qui se soldent par un bénéfice après impôts de 32 524 159,35 F sur lesquels 19 764 880 F ont été affectés à la réserve des plus-values à long terme.

L'assemblée générale a décidé la mise en distribution d'un dividende net de 10 F par action, auquel s'ajoute un impôt déjà payé au Trésor de 5 F, soit un dividende global de 15 F.

Ce dividende sera attribué aux 519 038 actions constituant le nouveau capital social, augmenté en 1980 par suite de l'attribution d'une action nouvelle pour douze actions. Compte tenu de cette attribution gratuite, la masse totale distribuée se trouve en augmentation de plus de 20 %. Le dividende sera mis en paiement à compter du 23 juin 1981.

Une assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, a décidé de :

— distribuer une action gratuite pour douze actions anciennes après que la société eut racheté en bourse, pour éviter les rompus, deux actions, le capital étant ainsi porté de 38 927 850 F à 42 171 675 F par prélèvement sur la réserve de réévaluation ;

— procéder, en application de la loi du 24 octobre 1980, à une distribution gratuite en faveur des salariés.

MUTUABAIL

Le conseil d'administration de Mutuabail vient d'examiner les principales caractéristiques de la production des cinq premiers mois de l'exercice. Le montant brut des engagements atteint 506 millions de francs à fin mai 1981, en progression, pour la période considérée, de 29 millions de francs.

A l'issue du conseil, pour satisfaire aux dispositions de la loi sur les règles de cumul, M. L'Heveder a remis sa démission de président, ayant été récemment nommé à de nouvelles fonctions.

Le conseil a accepté avec regret cette démission et a rendu hommage à l'action de M. L'Heveder depuis sa nomination.

Il a, au cours de la même réunion, coopté M. Gérard Attard et l'a désigné aux fonctions de président-directeur général.

UGIMO

Réunis en assemblée générale ordinaire le 15 juin 1981 sous la présidence de M. Michel Caldaguès, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1980.

Après dotation de 6 658 000 F aux comptes d'amortissements et de provisions, le bénéfice net de l'exercice ressort à 35 368 000 F contre 32 704 000 F en 1979.

L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende de 12,50 F par action comprenant une somme de 2,53 F, qui, sous réserve de son encaissement avant le 31 décembre 1981, est exonérée de l'impôt sur le revenu.

La mise en paiement aura lieu le 16 juillet 1981 sur présentation des coupons nºs 16 A et 16 B.

Au cours de son allocution, le président a souligné la très bonne tenue du marché locatif, qui se traduit par un taux d'occupation des appartements toujours proche de 100 % et par une évolution des recettes conforme aux prévisions pour le premier semestre de l'exercice en cours.

SOCIÉTÉ NAVALE CHARGEURS DELMAS-VIELJEUX

L'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire de la Société navale Chargeurs Delmas-Vieljeux, tenue à Paris le 17 juin 1981, sous la présidence de M. Tristan Vieljeux, a approuvé les comptes de l'exercice 1980.

Le bénéfice net ressort à 30 331 951, 23 F.

Le revenu global par action a été fixé à 18 F, constitué par un dividende distribué de 12 F et un avoir fiscal de 6 F, et s'appliquant à un nombre d'actions augmenté de 20 % par suite de l'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée en octobre 1980.

L'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateur de Mme Claude Ruspoli et de M. Mary-Ange Jan, et ratifié la nomination en qualité de censeurs de MM. François Bureau, Christian Dadvisard, Emmanuel de Baillencourt et Harry Bouscasse.

LAFARGE COPPEE

L'assemblée générale ordinaire réunie le 17 juin 1981 sous la présidence de M. O. Lecerf, Président Directeur Général, a approuvé toutes les résolutions proposées par le conseil.

Le dividende, fixé à 17,25 F par action, ouvrant droit à un avoir fiscal de 8,625 F, sera payé le 7 juillet 1981 (coupon nº 39). Il marque une progression de 15 % sur celui de l'an dernier. Le report à nouveau s'élève à 135 911 684 F.

L'assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de MM. Jean Bailly, Evence Coppee et Jean-Maxime Leveque et nommé Mme Philippe Le Hodey en remplacement de M. Pierre Decoster atteint par la limite d'âge.

Dans son allocution, le président a indiqué que pour atteindre ses objectifs de développement, Lafarge Coppee devait conserver la liberté d'entreprendre, ce qui signifie : la liberté des prix, la liberté d'investir en France et à l'étranger, la liberté des moyens de financement, la liberté d'organisation industrielle.

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire qui a suivi, ont été adoptées les résolutions relatives à la distribution d'actions en faveur des salariés de la société. Pour permettre cette distribution, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la société dans la limite d'un montant maximum de 19 990 800 F, correspondant à 3 % du capital social à la date du 18 février 1981. Toutefois, cette distribution pourra être différée jusqu'au 31 janvier 1982 en attendant que soient levées les incertitudes qui concernent l'application de la loi.

GROUPE HENKEL

En progrès de 12 % sur l'année précédente, le chiffre d'affaires du groupe chimique Henkel en 1980 s'est élevé à 7,6 milliards de DM, soit 18 milliards de francs.

La progression des filiales étrangères (+ 19 %) est sensiblement supérieure à celle des sociétés allemandes du groupe (+ 6 %). Compte tenu du fait que les exportations ont également bien progressé (+ 18 %), la part des ventes hors d'Allemagne représente maintenant le niveau record de 58 % des ventes totales.

Les résultats financiers marquent aussi un progrès en 1980. Pour les seules sociétés allemandes du groupe, ils s'élèvent à 86 millions de DM (contre 82 millions de DM en 1979).

En présentant le bilan de Henkel KGaA, le Dr Konrad Henkel, président du conseil de surveillance, a souligné que la structure financière qu'il fait apparaître est remarquablement solide : « Cela permettra de conserver à notre firme son caractère familial », a-t-il poursuivi.

Au plan mondial, le groupe Henkel a employé, l'an passé, trente-trois mille huit cents collaborateurs, soit mille cent de plus qu'en 1979.

SOFICOMI

Il est rappelé que le dividende de l'exercice 1980, soit F 26,35 par action, sera mis en paiement à compter du 29 juin 1981.

Le paiement de ce dividende, qui sera assorti à titre exceptionnel d'un avoir fiscal de F 0,66 par action (et non de F 1,31 comme indiqué précédemment), sera assuré par la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Crédit Industriel et Commercial, le Crédit du Nord, la Banque de l'Industrie Française, la Société Séquanaise de Banque et la Banque Générale du Phénix.

ALSTHOM - ATLANTIQUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 1981

L'assemblée générale ordinaire d'Alsthom-Atlantique s'est tenue le 18 juin 1981, sous la présidence de M. Roger Schulz, président-directeur général.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1980 qui se soldent par un bénéfice net de 125,2 millions de francs contre une perte de 8 millions lors de l'exercice précédent. Ce bénéfice s'entend notamment après dotation de 288,4 millions contre 239 millions aux comptes d'amortissements, de 214,2 millions à la provision pour l'impôt sur les sociétés (0 en 1979) et de 36,8 millions à la réserve de participation des salariés aux fruits de l'expansion (non dotée en 1979).

Dans les mêmes conditions, le résultat consolidé du groupe s'élève à 143,6 millions (contre une perte de 9,1 millions l'année précédente), et le chiffre d'affaires consolidé à 11,7 milliards de francs, en progression de 21 %.

Il a été décidé de distribuer un dividende de 9 francs par action assorti d'un avoir fiscal de 4,50 francs, soit au total 13,50 francs contre 3,75 francs au titre de l'exercice précédent. Ce dividende sera payé en échange du coupon no 37 à partir du 30 juin.

L'assemblée a d'autre part complété le conseil en faisant appel à Messieurs Paul Combeau, Jean-Pierre Desgeorges et Claude Marcilhacy.

L'assemblée générale extraordinaire qui était convoquée pour se prononcer en particulier sur l'actionnariat des salariés n'a pu se tenir faute de quorum, elle fera l'objet d'une nouvelle convocation.

Au cours de la réunion du conseil d'administration qui a suivi l'assemblée, M. Roger Schulz, comme il en avait fait part au conseil le 9 avril dernier, a remis son mandat de président-directeur général à la disposition du conseil d'administration.

Sur la proposition de M. Schulz, le conseil a alors nommé président-directeur général M. Jean-Pierre Desgeorges.

Sur la proposition de ce dernier, le conseil a nommé vice-président-directeur général M. Paul Combeau.

Enfin, M. Jacques Monnier ayant décidé de démissionner de son poste d'administrateur, le conseil a coopté M. Philippe Malet.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Les résultats d'ensemble de l'exercice 1980 dont nous venons de vous rendre compte marquent le retour à une situation bénéficiaire. Leur insuffisance au regard de la compétition internationale, qui constitue notre environnement naturel, nous interdit toute satisfaction excessive, mais il convient de les apprécier dans la mesure où ils traduisent le redressement de votre Société.

Aujourd'hui, comme la tradition le veut, je viens vous apporter quelques éléments d'appréciation sur l'exercice en cours : disons que pour l'ensemble de la Société, toutes activités prises en compte, les premiers mois de 1981 prolongent la tendance de 1980. Nous devrions donc assister à une nouvelle progression, en termes réels, du chiffre d'affaires.

D'ores et déjà, je puis vous indiquer quelques faits remarquables qui se sont produits depuis le début de l'année, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation et qui me paraissent avoir une certaine portée pour notre avenir.

Le dernier en date est constitué par la décision d'Electricité de France d'adopter, pour la suite du programme des centrales nucléaires, le modèle de turbogroupe 1 300 MW, de technique purement française, que nous lui avions présenté. Cette décision parachève la francisation complète des techniques mises en œuvre pour le programme électronucléaire français. Elle apporte à votre Société la reconnaissance du résultat des travaux de recherche et développement intensifs qu'elle a menés depuis le regroupement sous son égide de l'ensemble des moyens industriels français dans ce secteur.

A l'étranger, de nombreux succès témoignent de la vitalité de nos équipes et de la renommée de nos fabrications.

Les Chantiers de l'Atlantique ont obtenu les commandes, d'une part, d'un deuxième paquebot de croisière pour la Société Holland America Line et, d'autre part, de trois navires transporteurs de produits pétroliers pour Abou Dhabi.

Dans le secteur de la Construction Ferroviaire, le record du monde de vitesse sur rail établi le 26 février dernier sous l'égide de la S.N.C.F. par le T.G.V. sur la voie nouvelle Paris-Lyon, illustre de manière exemplaire la capacité d'innovation technique de l'industrie française des transports ferroviaires dont nous assurons le leadership pour ce matériel. Deux succès en Afrique anglophone sont venus par ailleurs confirmer notre place éminente parmi les constructeurs européens de locomotives.

Dans cette partie du monde, il convient également de mentionner la commande, remportée par notre filiale Stein-Industrie, de broyeurs spéciaux pour charbons abrasifs qui équiperont la centrale thermique de TUTUKA en Afrique du Sud.

A noter, enfin, la percée de votre Société sur les marchés du Moyen-Orient où nous éprouvons quelques difficultés à satisfaire en totalité la demande de turbines à gaz.

Cela dit, je ne crois pas nécessaire de vous rappeler les incertitudes majeures qui caractérisent à la fois la situation intérieure et internationale. Dans ce contexte, nous pensons néanmoins que, sauf changement majeur dans ses conditions d'exploitation, les résultats de la Société en 1981 devraient progresser en termes réels et marquer un nouveau pas vers le rétablissement d'un niveau de rentabilité comparable à celui de nos grands compétiteurs étrangers.

Il m'appartient ici de porter témoignage de l'effort accompli par l'ensemble du personnel. Les restructurations successives intervenues ces dernières années ont été l'occasion pour la Société de montrer une aptitude particulière à constituer des équipes efficaces à partir de personnels d'origine, de formation et d'expérience différentes. Ce signe remarquable de vitalité augure bien de l'avenir.

J'ai toujours pensé que la continuité de l'Entreprise était le devoir majeur de ses responsables. Elle implique l'existence d'une politique industrielle clairement conçue. Votre Société présente désormais une unité, une stabilité, une cohérence qui lui confèrent aujourd'hui une position forte et lui donnent pour l'avenir vocation d'être un pôle de regroupement pour accroître l'efficacité des secteurs industriels où elle opère.

Une conférence qui débouche naturellement sur la synergie des activités. Le meilleur exemple est certainement celui de la centrale hydro-électrique préassemblée — une première mondiale — qui va partir dans quelques jours pour les Etats-Unis. La construction de la structure métallique a été réalisée au Chantier Naval de Saint-Nazaire où ont été montés tous les équipements fournis par d'autres unités de la Société : les alternateurs de Belfort, les transformateurs d'Aix-les-Bains, les équipements de manutention d'Orléans et le poste principal 138 kV de Villeurbanne, sans oublier naturellement la contribution de filiales du Groupe C.G.E. : C.G.E.E., Alsthom et SOGREAH, dans lesquelles nous avons d'ailleurs des participations importantes et de notre Société affiliée NEYRPIC.

C'est certainement à l'exportation que ses activités se confortent le plus avec, par exemple, l'omniprésence d'Alsthom-Atlantique dans la production d'énergie électrique, diesel, turbines à gaz, hydraulique, thermique, nucléaire, nouvelles énergies, économies d'énergie.

Cohérence encore, dans la répartition harmonieuse des clients en trois grandes parts : 40 % à l'exportation où elle se trouve engagée plus que jamais dans une guerre économique sans merci : plus de 25 % dans l'industrie et le tertiaire, et 35 % pour les grands services publics français auprès desquels elle est pour plus de la moitié des cas en position de vive concurrence.

Cohérence enfin de votre Société qui trouve en elle-même les moyens de son propre développement. Qu'il s'agisse de l'important effort de recherche qui est financé dans sa quasi-totalité sur fonds propres ou encore de l'effort pour développer nos exportations. Votre Société est, en effet, soumise — en dehors du cas particulier de la construction navale — au même régime que l'ensemble des exportateurs français. Notamment, le montant des prêts du Trésor dont ont bénéficié certains de nos clients étrangers n'a pas dépassé 3 % des exportations, au cours des trois dernières années.

La continuité de l'entreprise, c'est aussi une question d'hommes car l'entreprise n'est rien d'autre. A mon retour à la présidence d'Alsthom-Atlantique, j'avais formé le projet, vous le savez, de me retirer dès que les conditions auraient été réunies pour assurer ma succession.

C'est maintenant chose faite.

L'organisation décentralisée a fait la preuve de son aptitude à responsabiliser tous les échelons de commandement et de sa faculté d'adaptation rapide aux évolutions des marchés. C'est en effet une condition impérative de l'efficacité dans l'économie moderne que de donner aux hommes responsables le pouvoir d'agir vite et de prendre des décisions appropriées.

De même, il m'a paru essentiel, en raison de l'esprit et des ambitions de votre Société, qu'après mon départ, la direction soit confiée à une équipe expérimentée issue des cadres de la maison. Le comité de direction générale que j'ai mis en place avec les deux directeurs généraux et le secrétaire général a pris l'habitude de préparer en commun les orientations politiques et les décisions importantes. Je fais pleinement confiance aux hommes qui le composent pour leurs compétences, harmonieusement complémentaires, la qualité de leurs relations et leur valeur morale.

A l'issue de l'Assemblée, il sera proposé à votre Conseil d'administration de nommer M. Jean-Pierre Desgeorges président-directeur général et M. Paul Combeau vice-président-directeur général. Tous deux sont parfaitement préparés pour faire face aux tâches présentes et à venir.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE LYONNAISE

Conseil d'administration du 17 juin 1981

Réunie le 17 juin 1981, sous la présidence de M. de Feuilhade de Chauvin, l'assemblée générale annuelle de la Société Foncière Lyonnaise a approuvé les comptes de l'exercice 1980.

Les profits d'exploitation s'établissent, après amortissements et provisions courantes pour un total de F 9 860 000, à F 27 475 000 contre F 18 122 000 en 1979 (+ 51,61 %). Le compte de pertes et profits enregistre, pour sa part, des plus-values nettes à long terme pour F 6 810 000. Le bénéfice net de l'exercice 1980 s'établit après impôts à F 20 846 000.

Après avoir affecté les plus-values nettes aux réserves, l'assemblée a décidé la distribution, à compter du 1er juillet 1981, d'un dividende de F 28 contre F 16 au titre de l'exercice 1979 (F 42 et F 24 avoir fiscal compris), ce dividende devant bénéficier à un nombre d'actions augmenté de 10 % du fait des conversions d'obligations intervenues en 1980. En outre, le report à nouveau est augmenté de F 2 269 000.

Une assemblée extraordinaire, réunie à la suite de l'assemblée annuelle, a, par ailleurs, décidé une distribution gratuite d'actions aux salariés de la société dans les conditions prévues par la loi du 24 octobre 1980 mais sous la condition suspensive de l'adoption définitive, avant le 31 décembre 1981, de l'essentiel des dispositions y relatives contenues dans le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, en instance depuis plusieurs mois devant le Parlement.

Si cette condition est réalisée, il sera émis 383 actions de F 200 nominal et portant jouissance du 1er janvier 1981, qui seront réparties entre les cent onze salariés bénéficiaires par référence aux salaires et à l'ancienneté.

Le capital de la société serait ainsi porté de F 94 603 800 à F 94 680 400 et divisé en 473 402 actions de F 200 nominal. La créance sur l'Etat, portant intérêt au taux de 12,83 % et remboursable en dix annuités constantes, serait d'un montant de F 360 750.

Par ailleurs, l'assemblée a donné pouvoir au conseil, pour une durée de cinq ans, de porter éventuellement le capital à un maximum de 200 millions de francs. Le conseil n'envisage pas actuellement d'user de cette autorisation.

La série K des obligations convertibles 1974 est sortie au deuxième tirage au sort le 21 mai 1981. Les obligations comprises dans cette série, à l'exception de celles dont la conversion en actions a été demandée avant cette date, sont remboursables à partir du 1er juillet 1981 à F 756. Toutefois, ces obligations pourront être converties en actions, à la demande des porteurs, jusqu'au 30 septembre 1981, sur la base de 1,04 action pour une obligation.

JAEGER

Cession des activités dans l'horlogerie domestique

Dans le cadre de la réorientation de sa stratégie de diversification, Jaeger a décidé d'axer ses efforts dans la régulation thermique, domaine dans lequel le groupe a été retenu par les pouvoirs publics comme le premier pôle de développement français, et de céder ses participations dans le secteur de l'horlogerie domestique.

Cette politique, menée en liaison étroite avec la société V.D.O. et la société Matra, associées à parts égales dans la majorité de Jaeger, s'est d'ores et déjà traduite par la vente au groupe Matra des 17 563 actions Jaz détenues par Jaeger et par celle à la société suisse Vacheron - Constantin des participations de Jaeger dans Saphir S.A., société suisse détentrice en particulier de Jaeger-Lecoultre et dont la majorité du capital est détenue par le groupe V.D.O.

Par ailleurs, Jaeger cèdera Jaeger-Horlogerie S.A. au groupe V.D.O.-Saphir et l'activité commerciale de la société Réveils Bayard au groupe Matra, selon des modalités en cours de mise au point.

Enfin, la participation de Jaeger à hauteur de 35 % dans la société Yema International sera reprise à bref délai par le groupe Matra.

L'ensemble de ces opérations sera terminé avant l'automne 1981.

USINOR

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 juin 1981 sous la présidence de M. Claude Etchegaray, président-directeur général, a aprouvé les comptes de l'exercice 1980. Cet exercice se solde par une perte nette de 1 229 171 275 F, après 985 256 992 F de charges financières déduction faite des produits financiers, une dotation de 899 776 226 F aux amortissements et une dotation nette de 323 091 775 F aux comptes de provisions.

Si l'on tient compte des charges financières et amortissements des filiales, et en particulier de Solmer, qu'Usinor doit contractuellement supporter, la marge brute d'autofinancement ressort à 276 millions de francs.

L'assemblée a décidé de reporter à nouveau la perte de l'exercice. Après cette affectation, la situation nette ressort à 887 145 799 F.

L'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. Jean Chenevier, Jean-Paul Elkann, Jean Hue de la Colombe et Pierre Ledoux.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

19 JUIN

Baisse des valeurs françaises Forte hausse des pièces d'or

En cette séance de « réponse des primes » qui marque le premier jour des opérations de liquidation, la Bourse de Paris a offert vendredi un visage assez maussade.

Sans enregistrer une chute aussi sévère que la semaine précédente à la veille du premier tour des législatives (– 2,1 % en termes d'indices), le marché subit cependant le contrecoup d'une nette prédominance des ventes au fil des compartiments. Ainsi, l'indicateur instantané reflète en séance un repli de 1,3 % environ, pratiquement inchangé sur l'ouverture.

La corbeille ne se fait guère d'illusions sur l'issue du scrutin et préfère supputer déjà la composition et les chances de survie du futur gouvernement au vu de la dernière déclaration de M. Mauroy. Le premier ministre vient en effet de démentir formellement toute velléité de démission de son ministre de l'économie et des finances, M. Delors.

Cette mise au point n'a pas eu tout à fait l'effet escompté au palais Brongniart, où l'on s'est plutôt étonné de sa solennité alors qu'il ne s'agissait que de rumeurs dont la Bourse n'est guère avare en ce moment, notamment sur l'état de santé du franc...

De nombreux titres perdent 7 % à 10 %, tels Cie Midi, P.-M. Labinal, Radiotechnique, Manurhin et Crédit du Nord, après que leur cotation eut été différée en raison d'un excédent de ventes. Par ailleurs, U.C.B. (+ 6,3 %), SADE (+ 5,5 %) et Générale Entreprises (+ 4 %) tirent leur épingle du jeu.

Les pièces d'or contrastent par leur fermeté générale, notamment l'Union Latine (+ 10 %) et le napoléon, à 851 F (+ 16 F), alors que semble écartée la menace d'une refrappe de ces pièces. De son côté, le lingot s'adjuge 210 F, à 91.000 F, le métal fin régressant à 457,75 dollars l'once ce matin sur la place londonienne.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

BRITISH PETROLEUM. – La compagnie va procéder à la Bourse de Londres à la plus importante émission d'actions jamais effectuée par une société britannique. Cette opération, d'un montant de 600 millions de livres sterling, consistera en l'émission de 226,86 millions d'actions nouvelles, au prix de 275 pence par action, la parité d'échange étant d'une action nouvelle pour sept anciennes. La souscription est prévue en deux temps : 125 pence par titre au moment de l'émission et 150 pence le 2 décembre prochain.

Le gouvernement britannique et la Banque d'Angleterre, qui détiennent respectivement 25,01 % et 19,6 % du capital de B.P., ne feront pas jouer leurs droits de souscription à cette augmentation de capital et leurs participations se trouveront ainsi ramenées à 21,89 % et 17,15 %.

Les rumeurs sur ce projet circulaient depuis plusieurs jours, et le cours de l'action est tombé hier à 322 pence conte 348, précédemment, avant de remonter à 330 pence en clôture. Sur la base de ce dernier cours, le prix offert par B.P. correspond à un « rabais » de 20 % environ.

ESSO S.A.F. – Si un système de prix plafonds contrôlés devait subsister quelque temps, il est de la plus extrême urgence que ces prix plafonds soient déterminés par une formule équitable, contractuelle, appliquée régulièrement et avec exactitude, en contraste avec les difficultés du raffinage, a souligné le président M. Michel Kopf, lors de l'assemblée annuelle.

SCOA. – Le chiffre d'affaires consolidé du groupe a atteint 3,3 milliards de francs au cours du premier semestre de l'exercice en cours (octobre 1980 à mars 1981), soit une augmentation de 13 % environ sur la période correspondante du précédent exercice.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	17 juin	18 juin
Valeurs françaises	76,6	76,4
Valeurs étrangères	129,9	132,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	81,5	81,3

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 19 juin .... 20 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	18/6	19/6
1 dollar (en yens)	221,90	223,50

NEW-YORK

Vif repli

Le regain de tension constaté sur les taux d'intérêt à court terme a entraîné un vif repli des actions à Wall Street, où l'indice Dow Jones des industrielles a refranchi jeudi en clôture la barre des 1 000 pour s'établir à 995,15 points (– 11,43) dans un volume d'affaires nettement contracté puisque seuls 48,20 millions d'actions ont trouvé preneur contre 55,47 millions.

A titre d'exemple, les taux des Fonds fédéraux, qui conditionnent plus ou moins le loyer de l'argent aux Etats-Unis, se sont établis à quelque 21 % en séance contre 19 3/4 en ouverture, tandis que de nombreux établissements bancaires, Chemical Bank et Chase Manhattan Bank en tête, ont porté à 20 % ou 21 % leur taux consenti aux courtiers *(broker loan)*, contre 19 % précédemment.

Cette série d'informations a entraîné une certaine confusion dans les rangs des boursiers, et la velléité de reprise manifestée la veille par les pétrolières et les valeurs de haute technologie en fin de séance a été stoppée net, ces mêmes titres conduisant la baisse jeudi, suivis, notamment, des constructions mécaniques, des électroniques et des pharmaceutiques.

Chrysler Corp. figure, cette fois, en tête des valeurs les plus actives avec 967 100 titres, son cours régressant de 1/4 de point, à 7 1/8, suivie de près par Exxon à 34 7/8 (– 3/8). Pour l'ensemble de la cote, 1 104 actions se sont inscrites en repli contre 459 hausses, 335 titres étant inchangés.

VALEURS	Cours 17 juin	Cours 18 juin
Alcoa	30 1/4	30 3/8
A.T.T.	58 3/8	57 3/8
Boeing	32 1/4	31 3/4
Chase Manhattan Bank	58 1/4	58 3/4
Du Pont de Nemours	53 5/8	52 5/8
Eastman Kodak	77 7/8	76 1/2
Exxon	35 1/4	34 7/8
Ford	24 1/4	23 7/8
General Electric	66 3/4	65
General Foods	31 1/4	31 1/8
General Motors	56 1/2	55 5/8
Goodyear	19 3/4	19 1/2
I.B.M.	58 1/2	57 1/2
I.T.T.	33 1/8	32
Mobil Oil	57 3/8	56 3/4
Pfizer	49 1/4	48 7/8
Schlumberger	90 3/4	89
Texaco	34 7/8	34 5/8
U.A.L. Inc.	26 1/2	26 5/8
Union Carbide	60	58 1/4
U.S. Steel	31	30 1/8
Westinghouse	31 7/8	30 3/4
Xerox Corp.	55	63 7/8

BOURSE DE PARIS — 19 JUIN — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	26 10	2 153
5 %	....	1 904
3 % amort. 45-54	71	2 855
4 1/4 % 1963	95 50	3 410
Emp. N. Eq. 6 % 66	113 50	4 307
Emp. N. Eq. 6 % 67	89	0 912
Emp. 7 % 1973	8512	..
Emp. 8,80 % 77	98 20	0 675
Emp. 9,80 % 78	74 80	8 209
E.D.F. 7,8 % 61	115 30	3 120
E.D.F. 14,5 % 80-92	88 50	0 787
Ch. France 3 %	202	..

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	155	....
Aciers Peugeot	86	82 80
Actibail	99	108 d
Agence Havas	500	480
A.G.F. (St Cent.)	730	728
A.G.P. Vie	2000	2000

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agr. Inc. Madag.	28 50	....
Air-Industrie	14 60	15 80 d
Alfred Herlicq	59	56 70 o
Banania	296	300
Banque Hervet	154 10	155
Banque Hypoth. Eur.	274	273
Banque Nat. Paris	274	273
B.O.I.C.	15	15
Banque Worms	169	170
Bénédictine	780	780
Bernard-Moteurs	50	50
Biscuit (Génér.)	419	419

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bongrain S.A.	721	720
Bon-Marché	109	113
Borie	442	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.G.V.	129	134
Chambon (M.)	190	196 d
Chambourcy (M.)	460	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Union Habit.	186	192
Un. Imm. France	201	204
Un. Ind. Crédit	200	198
Union Ind. Ouest	224	230
Unipol	102 80	102 80
Vincey Bourget (Ny)	22	19 50
Virax	53 50	....
Waterman S.A.	189	191
Brass. du Maroc	242 50	242
Brass. Ouest-Afr.	46 70	37 80

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Iena Industries	13	....
La Mure	73	....
Métallurgique Minière	149	....
Océanic	26 60	13 70 o
Petrofigaz	421	....
Pronuptia	235	....
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	85	....
Ulinex	203	....
Voyer S.A.	2 75	....
Rorento NV	321	328

Étrangères

SICAV

18/6	Émission Frais inclus	Rachat net
Unigestion	376 43	359 36
Uni-Japon	612 41	584 64
Univenta	1241 90	1201 06
Valorem	250 16	238 82
Worms Investiss.	434 98	415 26

HORS-COTE

Compartiment spécial

Autres valeurs hors cote

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2430	4,5 % 1973	2286	2292	2310	2309
2868	C.N.E. 3 %	2823	2812	2800	2800
410	Air Liquide	407	403	403	405
350	Als. Superm.	319	301	301	301

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
130	U.F.B.	100 20	95	96	....
235	U.I.S.	268	265	265	260
115	U.C.B.	95	101	101	101
7	Usinor	7	7	7	7
91	– (obl.)	87 70	87 70	87 70	87 70
425	Eastman Kodak	480	480	480	480
89	East Rand	84 50	82 30	82 30	83
197	Ericsson *	201 50	208	208	205
370	Exxon Corp.	426 60	430	430	430
132	Ford Motors	153	150	150	147
270	Free State	199 20	195	193	196
111	Gencor	108	110	110	108
365	Gén. Electr.	411	406 50	407 10	412

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
310	Gen. Motors	351	354 80	354 80	347 80
60	Goldfields	57 30	55 10	55 10	54
93	Harmony	86 50	83	83	83
16	Hitachi	19 80	19 95	19 95	19 95
305	Hoechst Akt.	325	321	321	318
336	Unilever	353	368	368	....
97	Un. Min. 1/10	94 20	92	94	....
335	Unit. Techn.	352	355	354 50	355
275	West Deep	255	243 80	243 80	243 80
470	West Drief.	481	485	467	474
415	West Hold.	363	356	358	368
325	Xerox Corp.	344 90	346 70	363	346 70
3 08	Zambia Corp.	2 75	2 70	2 72	2 75

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 19/6	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 632	5 715	5 525	5 780
Allemagne (100 DM)	238 210	239 390	230	242
Belgique (100 F)	14 589	14 628	13 850	14 550
Pays-Bas (100 fl.)	214 270	215 200	206	217
Danemark (100 krd)	76 850	76 180	73	78
Norvège (100 k)	96 610	96 200	95	100
Grande-Bretagne (£ 1)	11 128	11 237	10 800	11 400
Grèce (100 drachmes)	9 759	9 800	....	....
Italie (1 000 lires)	4 779	4 803	4 645	5
Suisse (100 fr.)	272 800	274 920	267	280
Suède (100 krs)	112 060	113 340	108	113 600
Autriche (100 sch)	33 700	33 840	32 500	34 100
Espagne (100 pes.)	5 989	6 003	5 800	6
Portugal (100 esc.)	9 010	9 050	8 800	9 700
Canada ($ can 1)	4 672	4 737	4 620	4 850
Japon (100 yens)	2 538	2 556	2 360	2 490

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 19/6
Or fin (kilo en barre)	90400	90600
Or fin (en lingot)	90890	91000
Pièce française (20 fr)	835	851
Pièce française (10 fr)	485	480
Pièce suisse (20 fr)	737	780
Pièce latine (20 fr)	690	759
Souverain	830 10	850
Pièce de 20 dollars	4050 40	4260
Pièce de 10 dollars	1942	2000
Pièce de 5 dollars	1022 50	.....
Pièce de 50 pesos	4100	4200
Pièce de 10 florins	680	700

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

M. Savary précise ses intentions à l'égard des assistants d'université

Dans un texte envoyé aux recteurs d'académie, le ministre de l'éducation nationale précise à nouveau sa position vis-à-vis des assistants d'université. Ce texte daté du 18 juin est toutefois plus nuancé que le communiqué publié par les services du ministère il y a une semaine (*le Monde* du 13 juin). Reconnaissant que les assistants sont « *dans des situations très diverses et souvent précaires* », le ministre déclare « *rechercher une solution durable* » à ce problème.

Il affirme son intention d'abroger le décret du 20 septembre 1978, qui modifiait le recrutement des assistants et des vacataires de l'enseignement supérieur, de le remplacer par de nouvelles dispositions et de mettre au point « *un plan d'intégration ou d'accès à la fonction publique des assistants non titulaires* ». Une mission d'étude doit être confiée à une personnalité choisie par le ministre, qui, après avoir travaillé en liaison avec les organisations représentatives, devra présenter ses premières conclusions à la fin du mois de septembre.

Prenant argument du laps de temps nécessaire aux travaux de cette commission et à la mise en place d'un plan de carrière, le ministre propose aux recteurs de renouveler, pour deux ans, les contrats des assistants non titulaires qui arrivent à échéance, en précisant que les bénéficiaires de contrats à durée plus longue « *continueront à en bénéficier* ».

Enfin, le ministre « *estime* » que des assistants, en particulier ceux inscrits sur les listes d'aptitude aux fonctions de maître assistant (L.A.F.M.A., qui existaient avant la création de concours par Mme Alice Saunier-Seïté en août 1979), devraient « *progressivement être nommés maîtres-assistants par transformation de leurs emplois* ». Pour les autres, des solutions devront être recherchées en tenant compte « *des besoins des universités et de la fonction publique* ».

[Ce texte arrive à un moment où l'inquiétude des assistants non titulaires (ils sont quatre mille en lettres et quatre mille huit cents en médecine) était grande. Déjà l'Association nationale des assistants (ANA) avait décidé une grève administrative, qui a abouti à des retards ou des blocages dans quelques universités. A Bordeaux, nous signale notre correspondant, un assistant retient depuis le 9 juin les cahiers de travaux dirigés contenant les notes d'environ trois cent cinquante étudiants et près de quatre-vingts copies d'examen de première année.

Le texte du ministre comporte un certain nombre de points positifs, notamment la décision, enfin publiquement formulée, d'abroger le décret du 20 septembre 1978. Cependant, il reste silencieux sur le sort des vacataires à titre principal : le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) s'étonne que ces décisions aient été prises sans négociations et demande au ministre d'« adresser des recommandations pour le réemploi des vacataires à temps plein » et surtout que des discussions s'engagent rapidement sur les problèmes d'ensemble des carrières de l'enseignement supérieur.]

Le nombre des admis au CAPES et à l'agrégation sera augmenté

Le ministère de l'éducation nationale vient de publier un texte précisant les conditions de recrutement et d'emploi des enseignants à la rentrée prochaine, compte tenu de la création de « quelque 11 600 » postes prévus au collectif budgétaire qui sera soumis au Parlement en juillet (*le Monde* du 13 juin).

« *De nombreux jeunes*, indique le communiqué de M. Savary, *bénéficieront dans les prochaines semaines de postes offerts aux concours de la session 1981. Il leur est proposé de participer, sous forme de « stages en responsabilité » effectués dès la première année de leur formation, à l'important effort décidé pour la prochaine rentrée (...).* »

» *La mise en place et la répartition des emplois nouveaux* » doivent concilier plusieurs contraintes notamment : « *Les recrutements doivent être faits par la voie nouvelle de concours pour garantir la qualité ; la formation des nouveaux recrutés doit être préservée* », même avec des aménagements : « *il est nécessaire d'équilibrer les recrutements sur plusieurs générations* ».

« *Les maîtres auxiliaires reçoivent la garantie qu'ils seront tous réemployés à la rentrée, au minimum dans les mêmes conditions que l'an dernier* », mais pas nécessairement dans le même lieu. Le ministre a, d'autre part, annoncé, à leur égard, « *l'étude d'un plan de titularisation* ».

Le dispositif prévu pour les nouveaux recrutements est le suivant :

● *Dans l'enseignement secondaire*, les cinq mille postes qui seront créés au collectif « *seront pourvus par une augmentation du nombre des postes offerts aux concours de 1981* », c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de session supplémentaire, mais que la liste des admis sera allongée. C'est ainsi que le nombre de postes déjà offerts sera augmenté de trois cents pour l'agrégation et de deux mille cinq cent soixante pour le CAPES. D'autre part, figurent parmi les cinq mille postes, mille quatre-vingts créations d'emplois de professeurs d'enseignement général de collège (P.E.G.C.) et mille quatre cent dix d'enseignants de lycées d'enseignement professionnel (LEP).

● *Dans l'enseignement primaire*, 5 600 postes nouveaux sont prévus : 3 700 seront répartis dans les départements afin de « *réexaminer les fermetures de classes et suppressions de postes décidées par le ministre précédent* ». D'autre part, 1 900 postes supplémentaires seront mis au concours d'entrée dans les écoles normales. « *Des dispositions particulières seront adoptées pour pourvoir les 3 700 autres postes.* » On précise, au ministère que ce seront nécessairement aussi des normaliens mais la décision n'a pas encore été prise quant aux conditions de leur recrutement. Le choix devra se faire entre l'allongement de la liste de reçus au concours d'entrée à l'école normale, qui a lieu en septembre, et l'ouverture d'un concours spécial.

De toute manière, les 5 600 jeunes recrutés en supplément seront, là aussi, mis la première année en « *stages en responsabilité* », et des aménagements seront envisagés pour leur permettre de se former.

Les banques vont réduire de 3 % pendant deux mois le taux de leurs crédits aux P.M.E.

Répondant à l'appel de M. Delors, ministre de l'économie et des finances et à celui des organisations patronales, les banques vont réduire temporairement le coût de leurs crédits aux petites et moyennes entreprises. Bien que toutes les modalités techniques de cette opération ne soient pas encore définitivement arrêtées, la réduction serait de l'ordre de 3 % sur un coût de crédit à court terme (escompte des traites et découvert) qui s'échelonne actuellement de 18 % à 23 %. Elle ne concernerait que les entreprises d'un chiffre d'affaires ne dépassant pas 50 millions de francs et serait limitée à une période de deux mois, juillet et août 1981.

Annonçant les mesures prises en faveur des entreprises pour pallier les effets dévastateurs de la flambée des taux d'intérêt, M. Delors avait précisé qu'en dehors des aides ponctuelles et limitées dont pourraient bénéficier les P.M.E. par le canal des CODEFI, il incombait aux banques de « *prendre leurs responsabilités* »

De son côté, le C.N.P.F., par la voix de son vice-président, M. Alain Chevalier, estimant que les mesures décidées par le gouvernement avaient un caractère limité et ne répondaient qu'en partie à la gravité de la situation, attirait l'attention des pouvoirs publics sur les très graves difficultés rencontrées par les entreprises pour faire face aux échéances de fin de mois, du fait de la rigueur de l'encadrement du crédit et de la hausse des taux.

Sur ce dernier point, les banques à guichets, qui recueillent des dépôts dont 40 % ne sont pas rémunérés, peuvent ristourner une partie des gains « fatals » qu'elles réalisent lorsque le taux de leurs crédits s'élève, mais ce n'est pas le cas pour les banques emprunteuses, qui auront quelques difficultés.

En ce qui concerne l'encadrement, qui « craque » de partout, il va être légèrement et temporairement assoupli (*le Monde* du 17 et 18 juin 1981) : une instruction de la Banque de France relève de 0,5 % les progressions d'encours de crédit au 30 juin 1981 (99 pour les grandes banques, 101,5 pour les moyennes, et 103 pour les petites sur une base 100 au 31 décembre 1980).

LE MANDAT DE M. YVES CANNAC A LA TÊTE DE L'AGENCE HAVAS NE SERA PAS RENOUVELÉ

M. Yves Cannac, P.-D.G. de l'agence Havas, a été informé, mercredi 17 juin, par le directeur de cabinet du président de la République, M. Rousselet, que son mandat, qui expire le 25 juin, ne sera pas renouvelé. Selon l'entourage de M. Cannac, M. Rousselet lui a précisé qu'aucune critique d'aucune sorte n'était formulée contre son action pendant trois ans à la tête d'Havas et que sa gestion était jugée excellente.

L'assemblée générale du 25 juin devra ratifier la nomination du sucesseur de M. Cannac, dont le nom n'est pas encore connu. L'Etat est actionnaire majoritaire de l'agence Havas, avec 50,28 % du capital. La participation de l'Etat était de 56,06 % jusqu'en novembre 1980, date à laquelle elle avait été réduite à 51,74 %, à l'occasion d'une augmentation de capital ; l'application de la loi sur l'actionnariat des salariés avait, en avril 1981, une nouvelle fois diminué la part de l'Etat.

Ces opérations s'inscrivaient dans une perspective de « privatisation » de l'agence Havas, que souhaitait le gouvernement de M. Giscard d'Estaing.

L'ensemble des sociétés qui composent le groupe Havas ont réalisé en 1980 un chiffre d'affaires cumulé de 7,8 milliards de francs. L'agence Havas réunit des activités de voyage, d'édition et de publicité.

[Né en 1935 à Chartres, M. Cannac, normalien, agrégé d'histoire, ancien élève de l'ENA, conseiller d'Etat, a été notamment chargé de mission puis conseiller technique au cabinet de M. Chaban-Delmas, à l'Hôtel Matignon, de 1969 à 1972. Il fut directeur adjoint du cabinet de M. Giscard d'Estaing, en 1973 et 1974, au ministère de l'économie et des finances, avant de devenir secrétaire général adjoint de la présidence de la République, jusqu'en juin 1978, date de sa nomination à la tête de l'agence Havas.]

Mgr PIERRE EYT NOUVEAU RECTEUR DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Mgr Pierre Eyt, recteur de l'Institut catholique de Toulouse, vient d'être élu recteur de l'Institut catholique de Paris, pour six ans. Il succède à Mgr Paul Poupard, qui a été nommé par le pape responsable du secrétariat pour les non-croyants. Cette élection a été ratifiée par le Saint-Siège. Elle sera effective le 1er octobre.

[Né en 1934 à Laruns (Pyrénées-Atlantiques), Mgr Eyt a fait des études supérieures juridiques à Bordeaux et accomplit ses études ecclésiastiques à l'Institut catholique de Toulouse sous la direction de Mgr de Solages. C'est ce dernier qui, en 1963, l'oriente vers Saint-Louis-des-Français de Rome et l'université grégorienne. L'abbé Eyt y présente en 1967 une thèse de doctorat consacrée à l'histoire de la théologie catholique au temps de Luther.

Nommé assistant, puis professeur, à la faculté de théologie de Toulouse, Mgr Pierre Eyt contribue à la fondation de l'Institut d'études religieuses et pastorales (I.E.R.P.), dont il devient le premier directeur. Visant la formation de laïcs et de religieuses, l'I.E.R.P. a, depuis douze ans, accueilli plus d'un millier de participants. Vice-recteur en 1972, Mgr Pierre Eyt est, en 1975, appelé au rectorat de l'Institut catholique de Toulouse. Outre ses activités régionales, Mgr Pierre Eyt accomplit de fréquentes missions à l'étranger, notamment en Algérie, Allemagne, Espagne et Tunisie. En 1980, Jean-Paul II l'appelle à la Commission internationale de théologie au Vatican. Mgr Pierre Eyt collabore régulièrement à la *Nouvelle Revue théologique* (Louvain), ainsi qu'à l'édition française de *Communio*.]

Le numéro du « Monde » daté 19 juin 1981 a été tiré à 614 048 exemplaires.

M. MAUROY DÉMENT QUE M. DELORS LUI AIT REMIS SA DÉMISSION

M. Pierre Mauroy, qui a poursuivi, vendredi matin 19 juin, sa campagne électorale en province, a fait, avant de quitter l'hôtel Matignon, vers 11 h. 15, la déclaration suivante :

« *On m'informe d'une rumeur selon laquelle Jacques Delors m'aurait remis sa démission. Je ne comprends pas comment de tels bruits peuvent circuler. Le ministre de l'économie et des finances était ce matin à mes côtés pour recevoir le chef du gouvernement japonais. Notre collaboration est particulièrement étroite et j'ajouterai fructueuse. Son rôle dans la défense du franc et dans la mise au point de la politique de relance économique est décisif. Je l'apprécie tout particulièrement. Tout va très bien au sein de l'équipe ministérielle. Jacques Delors n'a pas envisagé une seconde de quitter le gouvernement. J'oppose donc un démenti formel à cette rumeur ridicule.* »

LA FIN DE LA VISITE DE M. THIAM A PARIS

Le premier ministre du Sénégal, qui avait été reçu à l'hôtel Matignon au début de sa visite en France, le 14 juin, s'est entretenu à nouveau, vendredi matin 19 juin, avec M. Pierre Mauroy, avant de regagner son pays. A la fin de cette visite, l'hôtel Matignon a publié un communiqué commun indiquant notamment :

« *M. Mauroy a déclaré à M. Thiam que le gouvernement français respecterait les engagements découlant de l'amitié franco-sénégalaise et assurerait dès la fin du mois de juillet une contribution financière lui permettant de faire face aux difficultés de la conjoncture. Les modalités de cette contribution seront déterminées sur la base des conclusions d'une mission française qui se rendra à Dakar courant juillet.* »

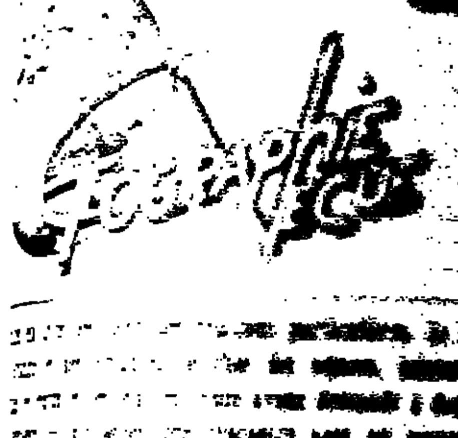
» *Par ailleurs, la partie française a pris bonne note des négociations devant avoir lieu prochainement avec le Fonds monétaire international ainsi que de la concertation qui pourra avoir lieu avec d'autres partenaires du Sénégal. Elle a marqué son intérêt de voir la partie sénégalaise engager des discussions pour le réaménagement de sa dette dans le cadre du Club de Paris.* »

● *M. Arthur Hartmann, ambassadeur des Etats-Unis à Paris*, a été reçu jeudi 18 juin, pour la première fois, par M. François Mitterrand qui l'a retenu à déjeuner.

UN APPEL DE M. CHIRAC AUX PARISIENS

M. Jacques Chirac a lancé, jeudi 18 juin, un appel aux électeurs parisiens en faveur des dix-sept candidats de l'U.N.M. demeurant en lice pour le second tour dans la capitale. Le maire de Paris écrit :

« *Le premier tour des élections législatives à Paris a montré la bonne tenue des candidats de l'U.N.M., dont quatorze ont été élus ou réélus. Ces résultats confirment la solidité de la majorité municipale dont toutes les tendances ont manifesté depuis 1977 une remarquable cohésion dans la gestion de la capitale pour le plus grand bien des Parisiens. Le second tour, dimanche prochain, pèsera très lourd sur notre avenir. Il faut donc, dans la nouvelle assemblée, des députés capables de défendre, au nom de notre idéal de liberté, l'intérêt général du pays et l'intérêt de Paris.* »









A B C D E F G

